

<b>DEPARTEMENT DE SAONE-&amp;-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>
	<b>RAPPORT N° V-1</b>  <b>24SGADL0231</b>

**SEANCE DU  
19 DÉCEMBRE 2024**

<b>Nombre de conseillers en exercice :</b> <b>71</b>
<b>Nombre de conseillers présents :</b> <b>51</b>
<b>Date de convocation :</b> <b>13 décembre 2024</b>
<b>Date d'affichage :</b> <b>20 décembre 2024</b>

<b>OBJET :</b> <b>Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)- Signature de la convention</b>
--

<b>Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 68</b>
<b>Nombre de Conseillers ayant voté pour : 68</b>
<b>Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0</b>
<b>Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0</b>
<b>Nombre de Conseillers :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ayant donné pouvoir : 17</b></li> <li>• <b>n'ayant pas donné pouvoir : 3</b></li> </ul>

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 19 décembre à dix-huit heures trente** le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle de l'Alto - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, président**

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Yohann CASSIER - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

**VICE-PRESIDENTS**

M. Alain BALLOT - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - M. Frédéric MARASCIA - Mme Paulette MATRAY - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - Mme Viviane PERRIN - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Noël VALETTE

**CONSEILLERS**

**ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :**

Mme Salima BELHADJ-TAHAR  
M. Felix MORENO  
M. Laurent SELVEZ  
M. ATTEYE (pouvoir à M. Guy MIKOLAJSKI)  
M. COMMEAU (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)  
Mme COUILLEROT (pouvoir à M. Bernard DURAND)  
M. DUPARAY (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT)  
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Roger BURTIN)  
M. GANE (pouvoir à Mme Montserrat REYES)  
Mme GHULAM NABI (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)  
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)  
M. JAUNET (pouvoir à M. Bernard FREDON)  
Mme LODDO (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)  
Mme MATHOS (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)  
Mme MARTINEZ (pouvoir à M. Jean-Claude LAGRANGE)  
Mme MEUNIER (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)  
Mme PICARD (pouvoir à M. Cyril GOMET)  
M. PINTO (pouvoir à Mme Jocelyne BLONDEAU)  
M. PISSELOUP (pouvoir à M. Georges LACOUR)  
M. TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. Noël VALETTE



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la loi du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique dite loi ELAN, et particulièrement son article 157 relatif à la création de l'outil ORT ;  
Vu la loi du 9 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale dite loi 3DS ;  
Vu la délibération de la ville du Creusot approuvant la convention de l'ORT ;  
Vu la délibération de la ville de Montceau-les-Mines approuvant la convention de l'ORT ;  
Vu la délibération de la ville de Montchanin approuvant la convention de l'ORT ;  
Vu la convention Action Cœur de Ville de la ville du Creusot en date du 28 septembre 2018 et son avenant n° 2 signé le 26 juillet 2024 ;  
Vu la convention Action Cœur de Ville de la ville de Montceau-les-Mines en date du 7 décembre 2018 et son avenant n° 2 signé le 15 mars 2024 ;  
Vu la convention Petite Ville de Demain de la ville de Montchanin en date du 21 juillet 2023 ;

### **Le rapporteur expose :**

« Dans un contexte de rebond économique et industriel du territoire qui constitue une opportunité forte d'accueil de nouveaux habitants, il existe un réel enjeu de mobilisation et d'accompagnement de ces dynamiques par la Communauté Urbaine, les communes et l'ensemble des acteurs du territoire.

Créée par la loi ELAN du 23 novembre 2018, l'opération de revitalisation des territoires (ORT) est un outil à disposition des collectivités leur permettant de porter et mettre en œuvre un projet de territoire, dans les domaines urbain, économique et social, et cela afin de lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes.

Les communes du Creusot, de Montceau-les-Mines et de Montchanin ont déjà défini leur stratégie partenariale de revitalisation urbaine, au travers des conventions Actions Cœur de ville et du programme Petites villes de demain.

La création d'une opération de revitalisation territoriale (ORT) sur le territoire est l'occasion de renforcer l'action des collectivités en faveur de la revitalisation des centralités, par un travail à l'échelle intercommunale, dans une logique de cohérence et de complémentarité, entre centre-ville des villes-centres et des pôles relais, dans la zone dense du territoire.

L'ORT est aussi un levier supplémentaire pour la mise œuvre de nos politiques publiques, avec de nouveaux outils, juridiques, fiscaux et financiers pour :

- L'amélioration de l'habitat,
- Le renforcement de l'attractivité commerciale,
- L'aménagement des espaces,
- Ou encore la transition écologique.

Si l'ORT et sa stratégie de revitalisation sont définies à l'échelle de l'EPCI, les outils juridiques, fiscaux et financiers produisent leurs effets au sein de secteurs d'intervention prioritaires comprenant nécessairement les centres ville des villes principales et d'autres secteurs dont la localisation revêt des enjeux majeurs pour le territoire : entrées de ville, quartiers de gare, des polarités administratives, les quartiers anciens en OPAH ou OPAH-RU.

Dans un premier temps, la convention ORT concernera d'abord les communes du Creusot, de Montceau et Montchanin, qui ont déjà des programmes Actions Cœur de ville et Petites villes de demain. Les périmètres retenus dans le cadre du dispositif ACV 2 pour les deux villes centres, Le Creusot et Montceau-les-Mines, ainsi que les effets juridiques et fiscaux afférents, restent en vigueur pour la durée du programme ACV 2023-2026.

La durée de l'ORT est fixée à 2 ans.

En effet, la Communauté Urbaine lancera début 2025 une étude pour définir une stratégie élargie à l'ensemble de la zone dense de la Communauté Urbaine, en s'appuyant sur l'armature du territoire, pour élaborer un programme visant à améliorer les relations entre les centralités, les fonctions

urbaines de celles-ci et leur complémentarité.

Il vous est proposé de donner un avis favorable au projet de convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) figurant en annexe.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE

- De donner un avis favorable au projet de convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).
- D'autoriser le Président à signer la convention et les documents annexes afférents.

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 30 décembre 2024  
et publié, affiché ou notifié le 30 décembre 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,

David MARTI



LE PRESIDENT,

David MARTI



## **Annexe 1 – Bilan ACV1 2018-2023 de la commune du Creusot**

Le Creusot présente une structure urbaine particulière issue de son histoire. De manière atypique, l'espace urbain a grandi autour du poumon économique qu'est le site industriel, mais partageant la ville en deux espaces, l'un à l'ouest et l'autre à l'est.

Cette structuration a rendu la centralité peu identifiable, créant également de multiples polarités parfois excentrées dans les quartiers.

Ainsi, très tôt, la préoccupation du centre-ville au Creusot s'est faite jour avec la volonté des équipes municipales successives de retisser une centralité qui puisse faire lien entre les différentes polarités qui composent la ville.

Ce travail a commencé dès la fin des années 1980 avec la reconquête de la Plaine des Riaux qui n'était alors qu'une friche industrielle et qui se poursuit désormais avec les projets de cinéma, d'écolo-crèche et de nouvelle résidence étudiante.

Le travail s'est intensifié à la fin des années 1990 avec la refonte complète du quartier autour de la Mairie, déjà dénommé à l'époque « Cœur de Ville », programme qui s'est traduit par la création d'un cœur culturel avec la construction de l'Alto, le remodelage de l'enveloppe de la Scène Nationale de L'Arc, la réalisation du centre commercial de l'Arche, entourant une vaste esplanade publique, l'espace François Mitterrand.

Pour mesurer le chemin parcouru, il faut d'ailleurs s'imaginer cet espace en 1990, qui n'était alors qu'un triage ferroviaire traversé par ce qui était encore appelé « Pont de la Direction ».

Le Creusot ne pouvait donc qu'adhérer au programme Action Cœur de Ville lancé en 2018 puisque, à son échelle, la Ville, en lien avec la Communauté Urbaine Creusot Montceau s'inscrivait d'ores et déjà dans cette logique de renforcement de la centralité.

### **- Un raisonnement stratégique en 3 axes pour décliner les 5 thèmes Action Cœur de Ville**

Pour rappel, le raisonnement qui fonde la stratégie Action Cœur de Ville du Creusot s'est construit autour de la recherche d'une synergie entre attractivité économique et attractivité de vie.

L'enjeu est de proposer une offre de services urbains incluant l'habitat pour répondre aux besoins des personnes résidant déjà sur place, mais aussi de celles qui souhaiteraient le faire, car venant travailler dans le tissu industriel du Creusot, dont la forte croissance génère d'importants volumes de recrutements.

Il a été choisi de décliner cette réflexion autour de trois axes stratégiques :

**A - La politique d'accueil en lien avec l'activité économique** : non seulement le mot « Accueil » fait référence aux actions immatérielles à destination des nouveaux arrivants sur le territoire, mais aussi à la capacité de la ville de favoriser l'installation des forces vives du territoire au centre. Cet axe stratégique vise deux thématiques du programme Action Cœur de Ville : l'habitat et le commerce.

**B- La qualité de vie au centre-ville :** les infrastructures créées ces trente dernières années, nombreuses, de qualité, ont permis de bâtir un centre urbain structuré qui peut toutefois être intensifié grâce aux actions identifiées dans les trois autres thématiques Action Coeur de Ville : les mobilités, l'espace public et l'accès aux services.

**C-La Ville ludique :** il s'agit de profiter du programme Action Coeur de Ville pour réinterroger l'espace urbain, ses usages, les espaces d'habitat et les lieux de commerce pour animer, attirer, vivre. L'idée de « ville ludique » va donc au-delà de la simple notion commune de jeu pour créer des animations autour de l'espace public, mais plutôt de créer des occasions différentes d'attractivité et de développement du centre-ville à l'instar de ce qui a été fait et qui se poursuivra avec les parcours sportifs, les fresques rue Maréchal Foch et rue Leclerc ou l'animation du programme.

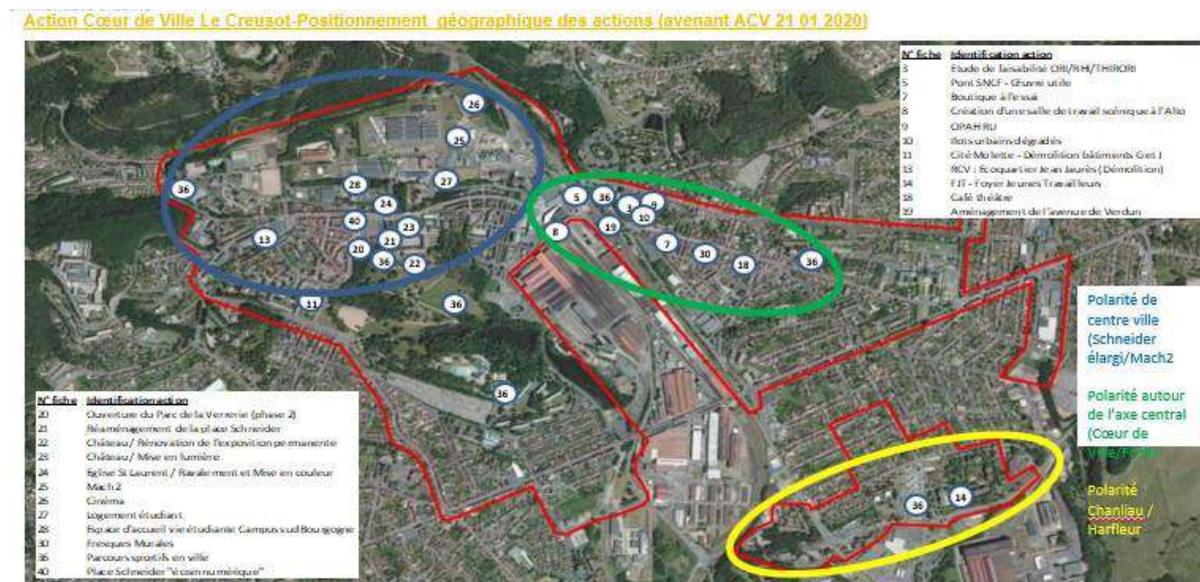
L'objectif de ce bilan est donc de faire un point d'avancement pour chacune des thématiques des 5 axes du Plan Action Coeur de Ville, d'évoquer quelques actions emblématiques, les difficultés, les freins mais également les aspects positifs avec de nombreux dossiers terminés ou en cours. En effet malgré les vicissitudes que l'on a pu connaître au cours des dernières années, crise COVID, crise de l'énergie – flambée des prix et à notre échelle l'absence d'un chef de projet ACV, 90% des opérations sont lancées ou terminées.

Comme l'observe l'Architecte Conseil d'Etat dans sa note d'octobre 2018, l'emprise urbaine et l'absence historique de centre suggèrent de penser la ville et ses polarités.

Fort logiquement, les opérations de ces 5 axes ont été déclinées autour de 3 grands secteurs regroupant à la fois l'habitat, le commerce, l'aménagement des espaces publics, les mobilités et les loisirs, faisant écho au rapport du cabinet UP définissant les axes de développement avec 3 polarités principales :

- Polarité de centre-ville (Schneider élargi / Mach 2)
- Polarité autour de l'axe central (Coeur de ville / Foch)
- Polarité (Chanliau – Harfleur)

La cartographie des actions, ci-dessous, illustre parfaitement cette répartition géographique.

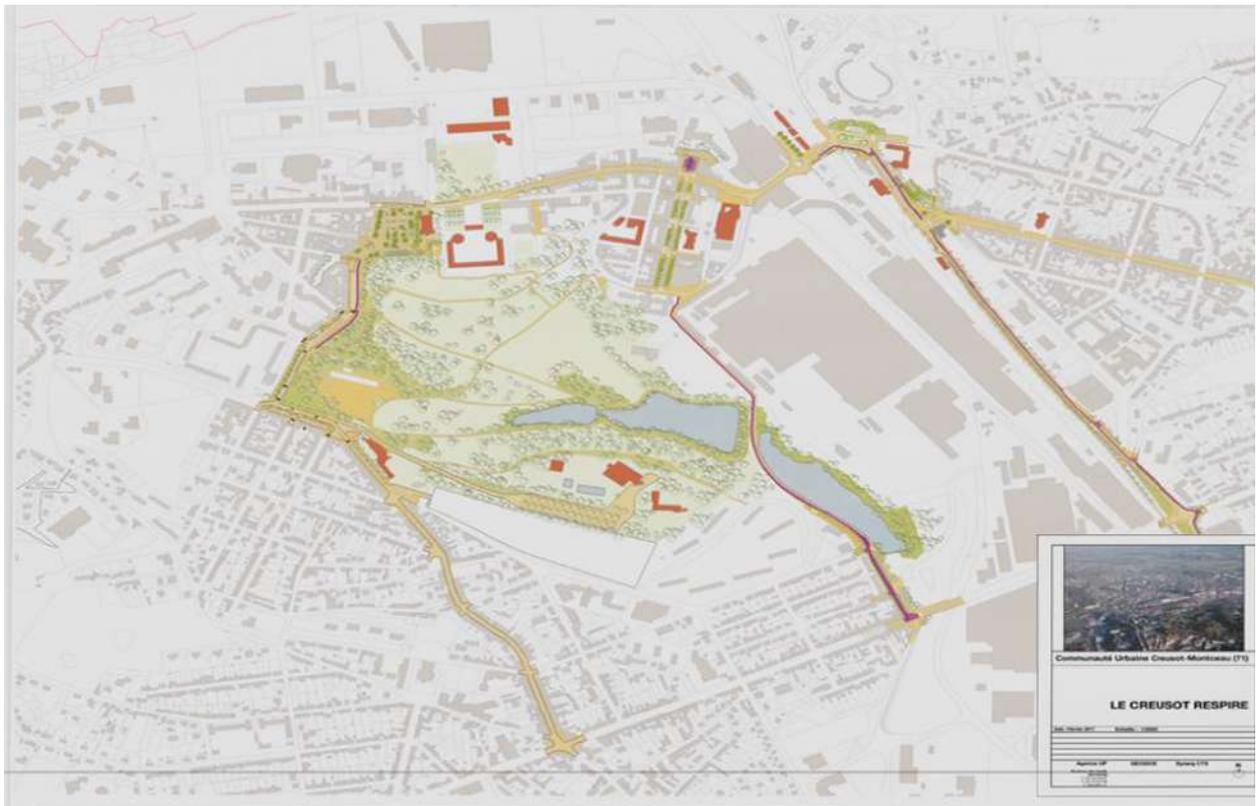


On notera toutefois, qu'un des axes privilégiés dans ACV2, les entrées de ville, a déjà fait l'objet d'une attention particulière, avec le ré- aménagement complet de l'entrée principale de la ville, à savoir le carrefour du 8 mai -Le Pilon. Aménagement réalisé dans le cadre d'une continuité avec la commune de TORCY.

Croiser les 5 axes d'ACV en les territorialisant, a permis de rendre notre action plus lisible et efficiente.

Un soin tout particulier est et devra continuer d'être apporté pour soigner l'articulation entre ces polarités en tenant compte des mobilités actives et avec différents niveaux d'intervention :

- Interventions lourdes : mutation profonde (esplanade F. Mitterrand, place Schneider....)
- Interventions d'accompagnement (arbres d'alignement, mobiliers urbains, parcours.....)
- Interventions légères (urbanisme tactique)



### Les 3 grands secteurs

- **Le centre-ville** : de Jaurès à Mach 2 en passant par la place Schneider où l'on retrouvera le traitement de l'îlot Jaurès, la résidence séniors, l'aménagement de la Place Schneider, la réfection des bâtiments de la porterie du château, la construction de la résidence universitaire, le site universitaire, la construction d'une école crèche et d'un cinéma ainsi que les parcours sportifs et culturels.

- **L'axe central** : de cœur de ville à Foch en passant par la boutique éphémère, les aménagements Foch –Verdun, et du traitement de l'îlot Foch suite à l'étude pré-opérationnelle OPAH-RU, le projet porté par Habellis, la rénovation énergétique de l'Arc et les parcours sportifs et culturels
- **L'extrémité du périmètre ACV - Harfleur** : 60 000 m<sup>2</sup> libérés qui verront une opération économique avec l'extension de la zone commerciale Chanliau – Harfleur, une opération d'habitat, les aménagements de l'espace public et la poursuite des parcours sportifs et culturels

### **- Une dynamique générale bien enclenchée**

Comme déjà souligné, 90% des opérations prévues au programme Action Cœur de Ville ont été lancées ou sont d'ores et déjà terminées, témoignant de la vivacité du programme et de l'attachement de l'ensemble des partenaires à sa réussite.

Ce résultat est d'autant plus remarquable car la période 2018-2022 a tout de même été marquée par un contexte général complexe avec des séquences peu favorables et si le plus critique a été la période liée à la crise sanitaire, nous n'oublierons pas les difficultés d'approvisionnement et la hausse des coûts des matières premières et fluides impactant fortement les prix.

Plus localement, la difficulté principale a été l'absence de chef de projet Action Cœur de Ville depuis mai 2021. Cette absence n'est nullement liée à une volonté de non-recrutement, suite au départ du précédent chef de projet, mais plutôt, malgré tous les efforts entrepris, à l'impossibilité de concrétiser un recrutement.

Cette situation n'est malheureusement pas totalement spécifique au Creusot puisqu'un certain nombre de villes ACV de la région rencontrent la même problématique. Plus largement, ceci pose très clairement la question de l'attractivité de la fonction publique, hors temps de crise. Et concrètement aux besoins en ingénierie des collectivités qui de ce fait ne peut être satisfait alors qu'il est indispensable au bon suivi de la diversité des programmes entrepris.

Cette absence s'en est bien sûr ressentie sur l'animation générale du programme mais aussi sur certains points spécifiques notamment le volet paysage/trame verte, dont l'intérêt avait d'ailleurs été souligné par l'Architecte Conseil d'Etat.

Malgré cette difficulté, ce volet reste néanmoins au cœur de nombreuses actions dont la meilleure illustration de sa prise en compte est la rénovation de l'axe Foch-Verdun où la végétalisation a pris toute sa place et hors ACV le boulevard du 8 Mai évoqué plus haut

**En dépit de ces écueils qui ont été surmontés grâce à l'implication de tous, l'essentiel est de retenir que de nombreuses actions ont été engagées, sont en voie de réalisation ou d'ores et déjà réalisées.**

**AXE 1 - De la réhabilitation à la restructuration : malgré un temps long, vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville**

L'habitat est un élément-clef de la politique publique d'accueil. Celui-ci, évoluant avec le temps est toutefois historiquement marqué par le caractère ouvrier du Creusot qui prévalait à la fin du 19<sup>e</sup> siècle.

Il en résulte une offre immobilière en décalage avec les attentes qualitatives des habitants actuels ou futurs.

Le constat qui peut être fait à l'issue des 5 années du programme Action Cœur de Ville est le temps long pour façonner autrement l'habitat.

La plupart des actions prévues par ce volet ont été lancées ou ont été livrées : **étude de faisabilité OPAH-RU** (cofinancement Anah /CDC-BDT), **OPAH, traitement de l'îlot Foch, renouvellement urbain de l'îlot Jaurès, renouvellement urbain Harfleur, expérimentation Bimby**, pour n'en citer que quelques-unes.

Cependant, il s'est avéré que certaines actions nécessitent des délais plus longs qu'il ne pouvait être imaginé et cela pour plusieurs raisons :

- un territoire en secteur détendu limitant les initiatives privées structurantes, c'est le cas pour **l'îlot Jaurès**, dont l'AMI « Réinventons nos Cœurs de Ville » n'a pas apporté la plus-value escomptée
- un contexte économique post-covid marqué par une envolée des coûts de rénovation et de construction
- une complexité liée à la maîtrise foncière qui se heurte aux intérêts des propriétaires dont la collectivité désire acheter leur tènement, cette problématique est notamment apparue pour le traitement de l'îlot Foch qui évolue désormais plutôt vers une opération d'aménagement portée par la CUCM, la pertinence d'un dispositif type **OPAH-RU** étant d'ailleurs questionnée
- une redéfinition des stratégies des bailleurs sociaux au regard de l'évolution du contexte législatif

Parallèlement, nous le verrons plus loin, un certain nombre d'opérations marquantes, initialement non prévues, sont apparues : **résidence services seniors rue du Puits de Moineaux** (Aegide-Domitys – 116 logements), **résidence rue St Henri** (OPAC/Novalys-60 logements), **démolition-reconstruction rue des Capucines** (Habellis-60 logements), résidence rue du Vilet (Novalys – 64 logements)

Comme indiqué dans le corps de l'avenant, le volet habitat induit une réflexion sur le périmètre ACV2 pour y inclure ces nouvelles opérations ainsi que d'autres qui pourraient voir le jour notamment porté par l'OPAC : **projet de résidence rue des Bédouins, rénovation de la Cité Jean Schneider, devenir de la cité de la Chaume, projet de terrains à bâtir et d'immeuble à la Pépinière.**

Le parti pris stratégique en matière d'habitat est double :

- à la fois poursuivre et renforcer les politiques en cours pour créer les conditions de l'attractivité résidentielle nécessaire à l'économie du secteur (promoteurs, investisseurs,...) et inciter certaines catégories socio-professionnelles type cadres à s'installer à proximité de leur lieu de travail et non plus de manière éloignée du tissu urbain principal.
- mais aussi diversifier et adapter l'offre de logements, en facilitant le parcours résidentiel des différents publics cibles (jeunes, familles, seniors), toujours dans l'optique de renforcer l'attractivité résidentielle en centre-ville.

Donc, s'il est un dossier qui est prioritaire pour Le Creusot, il s'agit bien de celui de l'habitat, notamment en lien avec le flux de recrutements liés à l'activité du site industriel.

#### **a. Accompagnement du renouvellement urbain et production d'une offre nouvelle**

Plusieurs projets de renouvellement urbain ont été prévus dans le cadre d'Action cœur de ville pour initier des opérations d'habitat attractives. Les difficultés inhérentes à ces projets de renouvellement urbain complexes et la conjoncture économique défavorable à la construction obligent, nous l'avons vu, à inscrire ces opérations dans le temps long et au recalage des calendriers opérationnels.

**OPAH-RU** : l'étude de faisabilité d'OPAH-RU portée par la Communauté Urbaine et réalisée par Villes Vivantes, sur les deux secteurs Edith Cavell et Foch est aujourd'hui terminée. L'étude a bénéficié d'un co-financement de l'Anah et de la CDC – Banque des territoires.

Elle a permis de :

- Confirmer le gisement de logements dégradés à réhabiliter et la forte proportion de logements vacants (respectivement 26 et 22%) ;
- Calibrer le renforcement des aides à l'amélioration de l'habitat, sur le volet incitatif, par typologies de logements ;
- Sélectionner un îlot urbain dégradé (l'îlot Foch) pour une intervention prioritaire, en renouvellement urbain, portée par la Communauté Urbaine.

Sur le volet amélioration de l'habitat, l'OPAH actuellement en place sur le périmètre de la Communauté urbaine intègre d'ores-et-déjà des aides majorées sur les secteurs d'étude, avec des résultats globalement positifs pour la rénovation locative dont 70% des dossiers sont situés dans les périmètres renforcés. Les résultats sont cependant à nuancer au Creusot dont le nombre de dossiers locatifs restait encore limité en février 2023 (10 dossiers sur 50). En accompagnement de la mise en œuvre du projet de l'îlot Foch, il sera opportun d'étudier les modalités de renforcement du dispositif (aides et ingénierie) vis-à-vis de ce secteur dans le cadre d'un éventuel avenant de deux ans à la convention d'OPAH actuelle (2021-2024).

**Traitement de l'îlot Foch au Creusot** : le projet s'apparente aujourd'hui, à une opération d'aménagement urbain avec un volet habitat (offre nouvelle et traitement de l'habitat dégradé), dont les objectifs sont de :

- Créer une nouvelle offre résidentielle haut de gamme, en préservant le cœur d'îlot verdoyant ;
- Contribuer à changer le visage du quartier, en cohérence avec la stratégie de revitalisation commerciale et résidentielle.

L'essentiel des acquisitions des propriétés privées ont été réalisées (convention CUCM-EPF) même si les échanges avec les propriétaires sont difficiles, en particulier avec les commerces, et rendent l'opération longue et complexe. A quelques années de la retraite, ils ne souhaitent pas se déplacer et la cession n'est pas leur priorité.

Dans ce contexte, la Communauté Urbaine a fait le choix d'agir désormais sur les tènements dont elle est propriétaire et de prioriser l'ouverture du cœur d'îlot afin de le rendre attractif pour de futurs promoteurs. Les principes du scénario d'aménagement sont en cours de réflexion (voiries, espaces publics, démolitions). Des études préalables vont être menées qui alimenteront la conception du montage opérationnel et financier du projet. Le projet débouchera sur une première opération de démolition, à programmer en 2024.

A noter qu'un partenariat a été établi entre Action Logement, la Ville du CREUSOT et L'École Nationale Supérieure d'Architecture de PARIS La Villette dans le cadre du projet de fin d'études d'un groupe de 17 élèves qui ont travaillé sur des propositions de schémas d'aménagement, avec une restitution prévue courant été 2023. Une exposition devrait permettre de présenter les projets d'ici fin 2023.

Sur le Creusot l'intervention d'Action Logement s'est établie fin 2022 à 7 544 765 € en prêts et subventions (habitat privé et habitat social). Une convention de réservation de crédit d'un montant de 2 204 000 € a également été signée entre Action Logement, la CUCM et la ville du Creusot en vue d'accompagner les projets avec une maîtrise foncière.

**Renouvellement urbain de l'îlot Jaurès** : dans le cadre de l'AMI « Réinventons nos Cœurs de Ville », deux équipes candidates ont postulé. Mais l'une d'elle a rapidement renoncé, la seconde, Maison Cercle, ayant poursuivi les études mais n'allant pas au-delà, faisant que le dossier a pris du retard.

La première étape du projet, consistant en la démolition de l'ancienne barre du lycée Jaurès est en cours, l'ensemble des bâtiments sera démoli d'ici fin 2023 et le traitement du terrain nu sera réalisé (apport terre végétale, engazonnement, rénovation clôture d'enceinte du site). Cette opération portée par la Communauté Urbaine fait l'objet d'un double financement de la Région Bourgogne Franche Comté et de l'Etat, au titre du fonds friche mis en place dans le plan de relance.

L'action doit se poursuivre, toujours dans l'optique d'y édifier un habitat innovant et de qualité, à caractère écologique, s'articulant avec les autres projets en cours dans le quartier : technopole Hub and Go, Résidence Services Seniors, réaménagement de la place Schneider, notamment. Des contacts sont en cours avec des promoteurs pour promouvoir le site et relancer le projet sur la base des études produites par l'équipe de concepteur du groupement Maison Cercle, au stade APD.

**Projet de renouvellement urbain Harfleur** : initié dans le cadre du GPRU 2005-2015, le projet de renouvellement urbain du quartier politique de la ville a considérablement fait évoluer le visage du quartier. L'ancienne cité d'Harfleur a aujourd'hui été totalement déconstruite (démolition des bâtiments H, I, J et K) et il s'agit désormais de donner une nouvelle attractivité au quartier par le développement de la mixité sociale, de la diversification de l'offre de logement et le développement économique au bénéfice des habitants du quartier. Une étude urbaine a été lancée pour affiner le projet urbain dans son interface avec l'implantation du projet économique, définir les espaces publics et réserver des emprises foncières pour de la diversification de l'habitat. Le projet de renouvellement urbain Harfleur s'accompagne par ailleurs d'un volet « reconstitution de l'offre de logements hors site » dont une opération de construction neuve de 28 logements locatif sociaux est prévue au Creusot, à la Marolle.

Malgré certaines difficultés, une temporalité définie initialement décalée, des opérateurs abandonnant, des acquisitions difficiles, plusieurs résultats marquants, pas nécessairement dans les actions initialement prévues à la convention ACV, ont été enregistrés.

Ils trouveront leur concrétisation au cours de la période 2023-2026, à travers des projets portés par des entreprises privées ou semi-publiques, montrant un certain effet de levier généré par le programme Action Cœur de Ville, soit par son attractivité générale, soit par les aides procurées :

**La construction d'une résidence services seniors** : la ville du CREUSOT a un important patrimoine immobilier scolaire, lié à l'histoire de la ville, avec des écoles dites « Schneider » et des écoles communales, patrimoine disproportionné par rapport aux besoins et qui est restructuré et adapté au fil des décennies. 3 groupes scolaires coexistaient sur un périmètre de quelques centaines de mètres. La ré- organisation des classes a permis un regroupement sur 2 sites se jouxtant, libérant un bâtiment ancien (début du 20<sup>ème</sup> siècle) sans aucune destination à ce jour mais dont, quel que soit le devenir, la restructuration aurait nécessité plusieurs millions d'euros.

Au vu de ces éléments une cession à un promoteur privé a permis, après déconstruction, d'édifier une résidence sénior, sans artificialisation de nouveaux sols, à proximité de la place Schneider et du Parc de La Verrerie (médiathèque – complexe aquatique...), éléments recherchés par le promoteur.

Portée par le groupe AEGIDE-DOMITYS et située rue du Puits des Moineaux. Elle comprendra 116 logements pour un investissement de 25 M € HT et sera adossée à une large palette de services (bar, restaurant, salle de sport, piscine, coiffeur etc...). La résidence s'insérera dans le maillage d'autres aménagements en cours ou à venir du quartier (Ilot Jaurès, Site Technopolitain, réaménagement de la place Schneider).

Les travaux actuellement en cours devraient se poursuivre jusqu'à fin 2024 pour une ouverture au printemps 2025.

**Projet de démolition – reconstruction par HABELLIS** : 158 logements vétustes ou inadaptés à la demande actuelle seront démolis rue des Capucines. 60 logements seront reconstruits (20 appartements et 40 maisons individuelles) en lieu et place des anciens immeubles. A l'instar de l'îlot dégradé Foch, situé à l'Ouest, ce projet traitera l'extrémité Est du quartier Foch. Action Logement apportera une aide à ce projet d'un montant de 3 442 000 €, à noter également que ce projet se fera sans artificialisation de nouveaux sols.

**Projet de démolition (ancienne maison des associations St Henri) – reconstruction par OPAC/NOVALYS** : ancienne école, le site Saint Henri était devenu une Maison des associations dans les années 80. Comportant 3 parties, l'une d'entre- elle a été réaménagée et continuera d'accueillir des associations syndicales. Le reste du site peu adapté et dont une partie avait été fermée a été cédée à un investisseur privé (NOVALYS) qui après déconstruction, va édifier une résidence, tout comme les deux précédents projets celui-ci se fera sans artificialisation de nouveaux sols. 60 logements seront reconstruits sous forme d'un immeuble d'habitation pour un investissement de 9 M€ dont 3 945 220 € par Action Logement au bénéfice de l'OPAC de Saône et Loire qui se portera acquéreur en VEFA de la résidence. Les associations seront quant à elles réinstallées dans la nouvelle maison des associations située rue Jouffroy dans un ancien collège désaffecté et réhabilité par la ville du CREUSOT pour un montant de 4 572 000 € TTC, dernier exemple d'une ré- utilisation sans artificialisation.

## **b. Amélioration de l'habitat dégradé public et privé**

Soutenir la rénovation de l'habitat est également un axe essentiel du programme de revitalisation urbaine, servant tout à la fois les objectifs de diversification de l'offre, de remise sur le marché de logements et d'attractivité des centralités.

**Sur le volet habitat privé**, la Communauté Urbaine porte au niveau du territoire une **Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)**, incluant sur les secteurs de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU, des aides renforcées au bénéfice des propriétaires occupants et propriétaires bailleurs. Faisant suite à une première OPAH 2013-2018, la nouvelle OPAH conclue pour trois ans (2021-2024) confirme la poursuite de la dynamique de rénovation du parc privé sur le territoire, en léger retrait cependant sur la ville du Creusot. Une prolongation de deux ans à la convention d'OPAH devrait être examinée prochainement.

A la fin juin 2023, ce sont 304 dossiers pour un montant de travaux de 11,135 M€ qui ont été validés par l'ANAH pour le territoire communautaire. A la différence de la première OPAH, on relève :

- une forte dynamique sur le volet « adaptation autonomie » et sur la lutte contre l'habitat insalubre des propriétaires occupants
- un succès relatif sur le volet rénovation énergétique des propriétaires occupants,
- un engouement sur la rénovation des locatifs privés dont 76% sont localisés dans les deux communes action cœur de ville et 70% dans les secteurs prioritaires, en contribuant ainsi à la fonction résidentielle des centres- ville.

Au Creusot, le bilan détaillé par commune, à février 2023, compte 48 dossiers pour 246 au niveau communautaire soit environ 19,5% des dossiers quand la commune représente 25% du parc communautaire. Les travaux d'adaptation au vieillissement ainsi que la rénovation énergétique des propriétaires occupants (38 logements) représentent la quasi-totalité des dossiers déposés comme au niveau communautaire. La dynamique de réhabilitation des locatifs privés principalement portée par les villes centre, reste timide au Creusot, avec 10 dossiers enregistrés sur 50

Menée dans le cadre de l'OPAH avec un abondement de la ville, l'opération façade a poursuivi son développement avec 12 nouveaux dossiers sur la ville (soit 23 logements propriétaires bailleurs, 5 logements propriétaires occupants), dont 9 situés en périmètre renforcé, et un impact visuel significatif contribuant à la transformation progressive des linéaires d'entrée dans la ville.

**L'expérimentation « BIMBY »**, aujourd'hui finalisée, consiste en une démarche d'urbanisme collaboratif animée par Villes Vivantes dans le cadre d'un programme de recherche-action avec la Communauté Urbaine. Conduite entre 2017 et 2022, elle a bénéficié de financements de la Région Bourgogne Franche-Comté et du FEDER à hauteur de 80%.

L'objectif est de produire des logements supplémentaires en "densification" sans investissement public (voirie, réseaux, extension lignes TC...) grâce à un conseil personnalisé qui accompagne les particuliers jusqu'au montage de leur projet.

Deux communes étaient concernées initialement (Le Creusot et Saint-Vallier) puis 9 communes au total, classées "pôles relais" dans l'armature urbaine du PLUiH.

Résultats et perspectives pour l'ensemble de la démarche à l'échelle communautaire. Au total, 272 logements produits sur les 5 ans de l'expérimentation :

- 206 par détachement parcellaire
- 66 par restructuration de logements existants
- 157 projets encore actifs, en cours d'accompagnement.

Il s'agit d'un dispositif innovant, remarqué au niveau national, qui démontre son efficacité pour répondre aux objectifs de réduction des consommations foncières : rapport entre production de logements et consommation foncière en densification.

Les résultats ont été très positifs sur la commune du Creusot qui a bénéficié de la 1<sup>ère</sup> expérimentation BIMBY (103 projets scorés, 54 projets actifs, au 06/12/2022).

### **Sur le volet parc social :**

La Communauté Urbaine soutient le renouvellement du parc social dans le cadre d'une convention-cadre OPAC-CUCM (2019-2024) et une nouvelle opération de réhabilitation d'une cité ouvrière pourrait voir le jour dans le cadre ACV 2.

<b>SYNTHESE AXE 1</b>	
<b>ACTIONS FINALISEES</b>	<b>ACTIONS A POURSUIVRE</b>
<b>Résidence services seniors-rue du puits des moineaux (Aegide-Domitys)</b>	Expérimentation de nouveaux dispositifs de lutte contre l'habitat indigne ou dégradé
<b>Etude pré-opérationnelle OPAH RU</b>	Ilot Jaurès dont démolition de la barre Jaurès
<b>BIMBY</b>	Traitement de l'habitat dégradé l'ilot Foch
	Démolition construction-rue des capucines (Habellis)
	Démolition construction-ancienne maison des associations St Henri (OPAC/Novalys)
	Démolition construction ancien établissement scolaire du Vilet (Novalys)
	OPAH communautaire dont façades
	Harfleur : ANRU – projet mixte habitat et économie

### **Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré : une nouvelle attractivité commerciale**

Face aux bouleversements structurels qui touchent actuellement le commerce, marqué par des évolutions parfois contradictoires du comportement du consommateur et une digitalisation de plus en plus omniprésente, l'objectif a été ici de **systematiser et de renforcer les politiques locales en faveur du commerce, en confortant et en s'appuyant sur le dynamisme des polarités commerciales**, ainsi qu'en renforçant la lisibilité des commerces en centre-ville.

**La poursuite et le renforcement des actions publiques en faveur du développement commercial ont été à l'ordre du jour.** En tant que facteur de fréquentation du centre-ville, une attention particulière a été aussi portée à la qualité de l'espace public et à son accessibilité, tous modes confondus (cf. axes suivants).

**L'impression qui se dégage à l'issue de la première phase d'Action Cœur de Ville est celle d'une nouvelle attractivité commerciale.**

#### **a. Renforcement de la dynamique commerciale, en tirant partie des polarités stratégiques**

L'étude de restructuration commerciale menée sur la commune identifie une double échelle de centre-ville, correspondant au cœur commerçant du Creusot d'une part, au centre-ville élargi incluant les polarités de quartiers d'autre part.

Dans cette optique, un manager de commerce a été recruté, avec l'aide de la Banque des Territoires, et donne un nouveau mouvement au commerce local.

Son rôle est notamment de faciliter l'implantation de nouveaux commerces, faire le lien avec les agences immobilières, les porteurs de projets et les collectivités. Ainsi le bilan des ouvertures/fermetures de magasins en centre-ville est redevenu positif, + 7 en 2022. Avec à noter également le venue d'une enseigne nationale rue Maréchal Foch, Domino's Pizza. De nombreux commerces indépendants se sont également agrandis ou créés dans des domaines très variés : alimentation, restauration, biens culturels, prêt-à-porter, accessoires de mode etc...

Si son arrivée a permis de faire avancer un certain nombre de projets et facilité le lien avec les commerces, on peut toutefois regretter la fin du financement du poste.

Phénomène nouveau, Le Creusot est démarché par des porteurs de projets extérieurs. Et, paradoxalement, ce sont les créateurs basés localement qui s'avèrent les plus difficiles à capter, à orienter et à conseiller, notamment quant à la pertinence du choix de leur lieu d'implantation.

A l'instar de l'habitat, ceci pose la problématique de la maîtrise d'au moins une partie de l'immobilier commercial par la puissance publique. Il serait sans doute judicieux d'étudier, lors de la seconde phase d'Action Cœur de Ville et avec l'appui de la Banque des Territoires et de la CUCM, l'opportunité de créer une **foncière de redynamisation commerciale** qui puisse acheter, rénover et remettre sur le marché un certain nombre de cellules stratégiques.

Le projet initial de Boutique à l'Essai a été transformé en Boutique Ephémère avec un réel succès puisque depuis son ouverture 33 exposants s'y sont succédés, créant ainsi animation et trafic en centre-ville. Suite à l'intérêt d'un porteur de projet qui a acquis les locaux accueillant la boutique éphémère, celle-ci a été déplacée dans le centre commercial de l'ARCHE où le succès est au rendez-vous. En effet, un commerce après plusieurs passages par la boutique éphémère s'est installé dans une cellule de la galerie commerciale.

Autre fait marquant, les contacts avancés avec « Place O Marché ». L'étude de structuration commerciale menée par le cabinet Lestoux avait, parmi ses préconisations, identifié la Place Schneider comme « secteur gourmand ». Cette orientation converge pleinement avec l'intérêt de « Place O Marché », pour cet emplacement. Le groupe, dont la Banque des Territoires est actionnaire, développe le concept de halles gourmandes regroupant dans ce

cas une huitaine de commerces de bouche, sédentaires, ouverts tout au long de la semaine. Il s'agit d'une opportunité intéressante pour renforcer le commerce de centralité qui s'inscrira également dans le futur réaménagement de la Place Schneider, à mener dans le cadre d'une concertation avec commerçants et riverains.

Le quartier Harfleur République apérouse, en dehors du renouvellement de l'habitat évoqué dans l'axe 1 verra également le développement d'une zone économique. L'enseigne Intersport, en recherche de locaux mieux adaptés à son activité, a décidé en 2022 de rejoindre le périmètre Action Cœur de Ville en s'installant sur l'emplacement de l'ancienne cité et démarrer ainsi le volet économique du projet. A ses côtés, elle envisage de proposer à d'autres commerces de la rejoindre dans des secteurs d'activité pas ou peu présents au Creusot et générateurs d'évasion commerciale, équipement de la maison notamment. Une attention toute particulière sera portée au recyclage de ses actuels locaux, au traitement environnemental du projet, au lien avec l'habitat du « nouveau » quartier Harfleur ainsi qu'avec le commerce en pieds d'immeuble rue Maréchal Foch.

Cette attractivité nouvelle induit des complexités notamment lorsqu'il s'agit pour les élus de prendre des décisions portant sur de moyennes surfaces qui ne peuvent trouver en aucun cas leur place en hyper-centre, notamment en raison de besoins immobiliers impossibles à satisfaire ici.

Faut-il alors les refuser, même pour une implantation située à seulement quelques centaines de mètres de l'hyper-centre ? Et contribuer ainsi à renforcer l'évasion commerciale en les voyant s'installer vers d'autres emplacements ou villes plus éloignés ? Ou encore renforcer la dépendance au commerce en ligne ?

La réponse à apporter n'est pas manichéenne : de notre point de vue, il s'agit avant tout d'accepter la forme multipolaire de la Ville et donner les moyens aux différentes formes de commerces de s'y développer de manière complémentaire et harmonieuse.

### **b. Le soutien à la dynamique commerciale**

**Plan d'action d'animation et de redynamisation commerciale :** Le territoire de la commune du Creusot compte 4 associations de commerçants. Suite à la crise sanitaire, certaines de ces associations se sont fragilisées et leurs activités se sont naturellement réduites. De ceci, est apparue une réflexion et une volonté grandissante de se réunir autour d'une seule et même entité qui puisse fédérer l'ensemble des commerçants et mutualiser leurs moyens pour renforcer l'intensité et l'impact de leurs actions.

Le plan d'action d'animation et de redynamisation commerciale sera basé sur 3 axes :

- L'accompagnement des associations commerçantes pour une animation globale et dynamique du tissu commercial, tout en leur proposant un cadre afin d'établir une programmation avec des objectifs quantitatifs et qualitatifs.
- L'accompagnement des porteurs de projets dans leurs initiatives de création ou de reprise d'activité économique.
- L'accompagnement des porteurs de projets dans leurs recherches de locaux.

**Aide à la rénovation des commerces :** le territoire communautaire a bénéficié jusqu'en 2022, du fonds d'aide aux commerçants et artisans (FISAC) doté d'une enveloppe de 170 000 € et abondé à même hauteur par la CUCM. Dans ce cadre, 23 dossiers de rénovation de vitrines, façades, mise aux normes et sécurisation ont été financés sur la ville du Creusot avec un montant moyen de 3 138 € de subvention.

Depuis 2022, la Communauté Urbaine met en place un fonds d'aide à la rénovation des locaux commerciaux et au développement des entreprises dotées de 30 000 € par an à l'échelle communautaire. Le fonds d'aide permet de financer des :

- Travaux de rénovation de locaux,
- Travaux liés à la façade commerciale,
- Investissements dans le cadre d'économies d'énergie.

La subvention est à hauteur de 20% des dépenses, pour un montant total de la subvention plafonnée à 3 000€ (suivant le règlement d'intervention en vigueur). 7 dossiers sur la commune du Creusot ont été instruits pour un montant d'aide total de 19 063 € attribués.

**Numérique** : plusieurs initiatives ont été prises pour inciter et aider les commerçants à développer leur présence numérique notamment pendant la période covid : création d'un annuaire des commerces, formations aux outils de business en ligne etc... Force est de constater que, malgré cela, la présence sur internet des commerçants locaux reste fragile la plupart du temps et les efforts consentis devront nécessairement se prolonger par des actions adéquates. Il est prévu de démarrer une action en maîtrise d'ouvrage CUCM en 2024, avec une participation de la CCI à définir, avec un budget prévisionnel de 15 000 €.

La stratégie choisie devra se poursuivre dans la période à venir qui devrait voir la concrétisation de nombreuses actions entreprises.

SYNTHESE AXE 2	
ACTIONS FINALISEES	ACTIONS A POURSUIVRE
<b>Manager de Centre-Ville</b>	Implantation Intersport sur le quartier d'Harfleur
<b>Boutique éphémère</b>	Place O Marché
<b>Etude de structuration commerciale</b>	Plan d'action sur animation et redynamisation commerciale
<b>Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (dispositif FISAC)</b>	Aide et accompagnement des commerçants vers le numérique
	Fonds d'aide communautaire à la rénovation des locaux commerciaux et développement des entreprises

### **Axe 3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions : les mobilités actives renforcées**

Les objectifs fixés pour l'axe des mobilités ont été de **conforter les liaisons entre centre-ville, polarités stratégiques et entrées, par exemple en diversifiant** les modes d'accès au centre, à ses commerces et services ainsi qu'en améliorant le stationnement et la voirie dans des points critiques du centre-ville. Il s'agit aussi **d'optimiser l'utilisation des mobilités actives et des transports en commun sur le territoire et contribuer ainsi à la diminution des émissions polluantes.**

Le principe général à retenir et prévalant au Creusot est celui de pouvoir assurer les mobilités du quotidien à vélo et permettre l'intermodalité.

Force est de constater que les aménagements de toute nature pour répondre à cet objectif se sont multipliés : pistes cyclables, chaussées à voie centrale banalisée, bandes cyclables, voies, marquages.

#### **a. Mise en œuvre du schéma vélo**

La Communauté Urbaine a adopté en 2019 son schéma directeur cyclable 2020-2030. Elle a récemment recruté un chargé de mission vélo et mobilités actives dans le cadre du projet AVELO 2 de l'Ademe dans le but d'accélérer la mise en œuvre du schéma directeur : aménagements cyclables, installations de stationnements sécurisés pour les vélos, sensibilisations à la pratique du vélo et à la sécurité et renforcement du dispositif de location longue durée, via le délégataire de service public MonRréZO, sont les principales actions du schéma.

Ainsi, depuis le début du programme Action Cœur de Ville, **la réalisation de plusieurs aménagements cyclables ont permis de mailler une grande partie de la ville**. Pistes cyclables (linéaire rue du Président Wilson - Maréchal Joffre - Rue Marceau reliant la ville d'est en ouest, avenue de la Paix, rue B. Marcet, rue de l'Etang de la forge, Parc de la Verrerie pour rejoindre le centre-ville, chaussées à voie centrale banalisée (avenue Saint-Sauveur, route de Montcenis, rue du Pas de Cible), bandes cyclables, voies, marquages font très largement partie du paysage aujourd'hui. Ainsi, un doublement du linéaire des aménagements vélos a été réalisé (de 11 kms à près de 25 kms) avec un travail particulier sur les connexions. Une première reconnaissance a été obtenue dans le cadre du label « Ville à vélo » avec une amélioration du classement dans le « Baromètre des villes cyclables ».

#### **b. Développement des pratiques alternatives à la voiture**

**Aide au vélo à assistance électrique** : toujours dans le but de développer les pratiques alternatives, décarbonées, à la voiture pour contribuer aux enjeux de santé et climat-air-énergie, un **dispositif d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique a été mis en place par la Ville**. Cette aide permet de développer la pratique cyclable sur la ville, dont le profil vallonné constitue un frein à la pratique avec un vélo classique. L'aide s'élève à 50% du prix du vélo, plafonnée à 300 €. Cette aide rencontre un très vif succès puisque plus de 350 subventions ont été attribuées depuis son lancement en 2018. Elle bénéficie également au commerce local, le vélo devant être acquis dans l'un des 3 magasins de cycles implantés sur la ville.

**AVELO 2** : la Communauté Urbaine achètera 6 nouveaux vélos électriques dont 2 vélos-cargos à destination des habitants pour la **location mensuelle de longue durée** via le délégataire de service public MonRréZO. Il est également prévu une **campagne de communication** à destination du grand public et de ses agents pour promouvoir le vélo et la sécurité des déplacements cyclables, l'installation de **stationnements sécurisés pour les vélos** et de créer un maillage fin et cohérent de stationnement. Le repérage avec la commune est finalisé, la CUCM va prochainement acquérir les arceaux vélo.

**Génération Vélo** : la ville s'attache aussi à développer la pratique du vélo à travers le programme « Génération Vélo » dans les écoles et le programme « **Alvéole** » visant à l'implantation d'abris à cycles. Ces actions se poursuivront, la principale difficulté étant liée à la topographie de la Ville qui est plus accidentée en partie nord, moins propice à la pratique cycliste, hors VAE tout du moins.

### **c. Multimodalité**

Favoriser un meilleur partage de la voirie entre voitures et modes actifs (piétons, vélos,...) est aussi une des préoccupations majeures qui se retrouve déclinée dans les aménagements urbains réalisés.

Elle a pris notamment forme avec la transformation du pont SNCF de l'avenue François Mitterrand en dalle urbaine (Espace Simone Veil), élargissant considérablement les espaces dédiés aux cheminements piétonniers propices à la connexion entre les rues commerçantes Leclerc et Foch, à la déambulation et à l'intermodalité puisqu'il s'agit désormais du point de convergence de l'ensemble des lignes de transports en commun et d'un accès à la gare SNCF. Un bâtiment de services publics, liés aux transports, a par ailleurs été réalisé.

**L'aménagement de la jonction Foch – Verdun** est aujourd'hui finalisé avec un investissement de plus de 2 100 000 € TTC de la part des collectivités avec l'appui de l'Etat et de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Dans la continuité des aménagements réalisés sur la centralité du Creusot, l'aménagement du secteur Foch-Verdun répond à deux objectifs principaux :

- Gommer la discontinuité urbaine entre le coeur de ville et le pôle commercial, rue Maréchal Foch,
- Affirmer le secteur Foch Verdun comme une entrée du centre-ville.

On y retrouve tous les thèmes de l'axe 4 avec des espaces végétalisés démultipliés permettant de réduire les sources d'ilots de chaleur, de l'art avec une œuvre spécialement réalisée par Michel Granger, des parcours sportifs, une circulation apaisée avec de vastes espaces dédiés aux cheminements piétonniers et cyclistes.

Dans ce même esprit l'axe Foch – Verdun – Leclerc – Jaurès est passé en zone 30 ou zone 20 pour l'espace Cœur de Ville.

### **d. Plan paysage et mobilités actives trames verte et bleue**

Initié autour de la thématique principale des mobilités actives, le projet de la Communauté urbaine Creusot-Montceau se situe à la croisée de plusieurs autres thématiques : nature en ville, espace public, patrimoine, tourisme, biodiversité et d'une approche globale du cadre de vie.

Les collectivités ont bénéficié du dispositif S'Green financé par la Banque des Territoires, qui a permis de préparer l'appel à projet Plan Paysage. La Communauté Urbaine en a été lauréate, son élaboration se déroulera entre 2024 et 2026. Néanmoins, les sujets qui seront au cœur de ce plan, notamment nature en ville, trame verte, lutte contre les ilots de chaleur, ZAN, bien être, sont d'ores déjà au cœur des actions menées par la Ville et la CUCM, comme l'illustre par exemple l'aménagement Foch-Verdun évoqué précédemment.

SYNTHESE AXE 3	
ACTIONS FINALISEES	ACTIONS A POURSUIVRE
Espace Simone Veil (pont SNCF)	Réalisation d'aménagements cyclables
Aménagement Foch Verdun	Aide au vélo à assistance électrique
	Génération Vélo / Alvéole
	Bornes de recharge pour véhicules électriques
	Avelo 2
	Plan paysage - Mobilités actives et trames verte et bleue

#### **Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine : la visibilité des aménagements et de la rénovation patrimoniale**

Aménager un espace public apaisé et accessible aux mobilités actives et créer des espaces de vie et d'activités, gommer les discontinuités urbaines entre les quartiers, désartificialiser et végétaliser les espaces publics, embellir le milieu urbain afin de favoriser la déambulation mais également permettre le développement d'activités sportives libres en centre-ville sont les choix forts de développement qui ont été effectués.

Ils soutendent la mise en œuvre de la stratégie de renforcement de la centralité urbaine, dont les objectifs sont de rapprocher les différentes polarités constitutives du cœur commerçant (Jaurès-place Schneider / Arche – François Mitterrand / Foch), par l'aménagement d'un linéaire vivant, constitué d'espaces publics majeurs, connectés aux autres grandes fonctions urbaines :

- Parc de la Verrerie, avec le projet d'ouverture sur place Schneider pour faire « entrer le parc dans la ville » ;
- Campus Sud Bourgogne, avec le projet de mise en valeur des espaces de centralité ;
- Mach 2, en lien avec les fonctions tertiaires et les projets d'écolo-crèche et de complexe cinématographique à venir ;
- Pôle multimodale de la gare TER et le transport urbain, avec la réalisation de l'espace Simone Veil, etc.

**Très clairement et à ce stade du programme Action Cœur de Ville, le volet aménagement est celui qui présente le plus de visibilité, reflétant la pleine maîtrise de cette thématique par les collectivités.**

##### **a. Aménagements urbains**

**Aménagement du quartier Mach 2 :** situé à l'articulation de la gare TER, du campus sud Bourgogne et du secteur Arche-François Mitterrand, le secteur Mach 2 accueille aujourd'hui des fonctions tertiaires diversifiées (pôle de santé, mutuelle, activités libérales, loisirs, etc). Le projet d'aménagement réalisé à 50% aujourd'hui, a été initié pour accueillir les fonctions tertiaires et de services, nécessaires à la vie des entreprises du site industriel du Creusot et de leurs salariés, en contribuant au renforcement des fonctions de centralité urbaine. D'autres projets sont en cours dont la Communauté Urbaine réalisera l'aménagement des

espaces publics attenants à ces équipements : l'écolocrèche en maîtrise d'ouvrage de la ville et le projet de complexe cinématographique (maîtrise d'ouvrage privée).

**Place Schneider** : dès demain, un nouvel espace, la place Schneider, verra une transformation en profondeur dans le même esprit que celui ayant préfiguré le précédent. 2 200 000 € TTC d'investissement public seront mobilisés. Une très large concertation est lancée afin de recueillir le maximum d'avis. Cette première phase de concertation menée par le cabinet ZCCS revêtira différentes formes : présence sur le terrain du cabinet, rencontre des commerçants, conférence et ballade urbaine, présence des élus sur le marché, sondage plateforme KOZEY, etc. Elle doit permettre de d'élaborer un projet au plus près des attentes de chacun début 2024 (AVP d'ici fin 2023) pour un commencement des travaux à l'automne 2024, avec un réaménagement achevé fin 2025. Les objectifs de ces aménagements sont les suivants :

- Transformer ce qui est aujourd'hui un parking en véritable place
- Améliorer le confort des terrasses des restaurants,
- Faire entrer le parc de la Verrerie dans la place Schneider,
- Rationaliser l'organisation du stationnement en fonction des besoins.
- Désartificialiser
- Permettre l'accueil de manifestations culturelles

Le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié en juin 2023.

A noter que sur ce projet, l'idée de place numérique, au vu de la complexité et d'études insuffisantes, a été abandonnée, toutefois des bornes interactives seront installées sur 3 sites : carrefour du 8-Mai-1945, l'espace Foch –Verdun et place Schneider, permettant à chacun d'avoir accès aux informations sur la ville. Rappelons également le dispositif Scan Smart City financé par la Banque des Territoires et dont la Ville du Creusot a pu bénéficier pour établir une feuille de route du numérique avec l'appui du cabinet Metapolis

**Une étude sur la centralité du pôle universitaire – avenue de l'Europe** devrait être menée en maîtrise d'ouvrage CUCM d'ici 2026. Le projet a été retenu par la Région au volet métropolitain du contrat Territoires en action.

#### **b. Mise en valeur du patrimoine et des équipements culturels majeurs**

La mise en valeur du patrimoine a également été marquée lors de la première tranche Action Cœur de Ville par le **ravalement et la mise en couleur de l'Eglise St Laurent**, située place Schneider, ainsi que par la **mise en lumière du Château de la Verrerie**. Ces actions se poursuivront avec plusieurs rénovations d'ampleur dont deux projets retenus au volet métropolitain du projet territoire en actions.

La première concerne la **porterie du Château** pour un montant d'environ 900 000 € dont une partie traitera les questions énergétiques avec le remplacement des huisseries et l'isolation en toiture, permettant ainsi d'intensifier la qualité du centre-ville pour favoriser sa fréquentation et contribuer à son attractivité résidentielle.

La **rénovation de la muséographie du Musée de l'Homme et de l'Industrie (MHI)**, localisé dans le château de la Verrerie, labellisé musée de France, est également l'un des projets structurants du territoire retenu au contrat avec la Région, dont le projet de pôle de recherche et de conservation des collections en cours actuellement est la première

étape. Le programme de rénovation du MHI sera élaboré en lien avec le projet scientifique et culturel de l'Ecomusée en 2024.

Le second bâtiment concerné est **L'ARC théâtre scène nationale** dont le projet intègre : la réfection de la toiture et son isolation, l'isolation des façades, le remplacement de la majorité des huisseries, le remplacement des chaudières, l'installation d'une GTC communicante, le remplacement de l'éclairage intérieur par des lampes Led et la réfection de l'accueil. La pose de panneaux photovoltaïques est également envisagée. Ce projet, au stade APS, d'un montant de 2 500 000 € fait l'objet d'échanges avec l'ABF et devrait bénéficier du Fond Vert. Le projet a également été retenu au contrat avec la Région sur le volet métropolitain.

### **c. Art dans la ville**

3 premières Fresques murales ont été réalisées rue Maréchal Foch entre 2019 et 2020, toujours dans l'optique d'embellir l'espace urbain pour favoriser sa fréquentation, notamment sur cet axe commerçant principal.

L'intérêt pour ces 3 premières réalisations a trouvé son prolongement dans un nouveau programme « **l'Art dans la Ville** », jouant sur les atouts de l'urbanité du Creusot qui se prête à être investie par les arts visuels et notamment le street-art. 4 autres fresques ont été réalisées en 2023, 2 sont en cours d'étude, et jettent ainsi les bases d'un parcours artistique urbain qui sera régulièrement étoffé au cours des années à venir. La Ville du Creusot a résolument opté pour un projet culturel ayant pour priorité les arts dans l'espace public. En ce sens, en complément des arts visuels, les arts vivants investissent aussi fréquemment des espaces publics centraux et remarquables de la Ville pour porter un autre regard et apporter des formes d'intensité et de rencontres.

Ainsi un festival des arts de la rue (Les Rugissantes) se concentre désormais autour du pôle patrimonial du château de la Verrerie et de la place Schneider, tandis qu'un autre festival de musiques (Les Folles Escales) se déploie à l'entrée du parc de la Verrerie/place de la Molette. Ces deux festivals attirent plus de 20 000 personnes et, que ce soit en matière d'arts vivants ou d'arts visuels, permettent de questionner les usages par les arts et d'attirer de nouvelles populations.

### **d. Santé**

Dossier particulièrement compliqué où la pénurie au niveau national nécessite des moyens toujours plus importants pour attirer des praticiens sans que ces moyens démontrent malheureusement une grande efficacité. Aborder la question de la santé se fait aussi par le côté sportif et le bien être au travers des aménagements qui peuvent être réalisés sur la ville

Ainsi au-delà de l'aspect purement médical, la mise en valeur de l'espace urbain a pris également forme par la création de la **Boucle des Parcs** : il s'agit d'un parcours balisé de 12 km reliant les principaux parcs de la ville, permettant à la fois de découvrir ses espaces naturels remarquables mais aussi le patrimoine historique et urbain du Creusot. Ces boucles sont connectées au niveau communautaire à d'autres sentiers de randonnées permettant de découvrir le territoire de la communauté urbaine.

Des parcours sportifs ont enfin été conçus, avec l'appui de l'Agence nationale du sport, permettant de relier le sport aux pratiques de loisirs et de découverte du patrimoine. 8

parcours différents vont de se déployer de 2022 à 2024 et à ce jour 11 stations fitness sont déjà installées.

**La question de l'impact de la réalisation de ces aménagements, notamment sur l'installation d'habitants nouveaux peut être posée. Il est bien sûr difficile et trop tôt pour y répondre, 5 années seront au moins nécessaires. Mais, d'ores et déjà, il peut être légitimement avancé : que serait-il advenu de l'attractivité de la Ville si rien de tout cela n'avait été réalisé ?**

Faisant transition avec l'axe 5, des équipements numériques seront installés dans 3 secteurs de la ville (8 Mai, Foch, Schneider) permettant de retrouver l'ensemble des informations sur ces parcours et bien d'autres informations sur la ville.

SYNTHESE AXE 4	
ACTIONS FINALISEES	ACTIONS A POURSUIVRE
Mise en couleur église St Laurent	Aménagement place Schneider
Mise en lumière Château de la Verrerie	Porterie du Château de la Verrerie (rénovation)
Fresques murales	Rénovation du Musée de l'Homme et de l'Industrie (MHI)
Boucle des parcs	L'Arc (rénovation thermique)
	L'Art dans la Ville
	Parcours sportifs en ville
	Arbres dans la ville
	Etude centralité pôle universitaire - avenue de l'Europe
	Aménagements quartier Mach 2

### **Axe 5 - Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs : un accès renforcé**

Cet axe, à l'instar du précédent, voit les collectivités en compétence pour une grande part de son contenu. Là aussi, la lisibilité est au rendez-vous avec la livraison de nombreux équipements.

La présence d'équipements et de services en centre-ville est en effet un motif de fréquentation. Les conforter, augmenter leur nombre, sont donc essentiel pour préserver et rehausser l'attractivité des centralités.

Ainsi la salle de travail scénique de l'Alto a été mise en service, avec l'appui de la CAF et du Département. Des groupes, principalement musicaux peuvent désormais s'initier à la scène dans un espace équipé et de qualité.

A titre indicatif, la fréquentation, hormis période Covid, s'établit à environ 1100 h/an pour environ 60 à 70 groupes en résidence, pour l'enregistrement de maquettes musicales ou encore concerts

**La résidence étudiante OPAC** située sur le campus universitaire a été quant à elle mise en service à la rentrée 2021 (contrat métropolitain avec la Région 2018-21). Construite par l'OPAC de Saône et Loire, avec l'aide de la CUCM et de la Région, le succès rencontré par les 100 logements proposés fait qu'une seconde résidence de 100 logements, portée par l'OPAC a été retenue au volet métropolitain du contrat avec la Région.

Par le biais d'une convention avec la ville du CREUSOT (gestionnaire) et l'OPAC (propriétaire), la remise en service de 2 étages de l'ancienne résidence étudiante des Acacias par l'OPAC de Saône et Loire est également à souligner dans le mesure où elle a permis de répondre à l'accroissement du nombre d'étudiants étrangers sur le campus du Creusot et d'apporter une réponse viable aux problématiques de logements qui sont les leurs. Dans les années à venir la question de l'évolution de cette résidence pourra se poser.

### **Nouveau lieu de vie étudiante (LiVE)**

Toujours sur le campus, a été mis en service fin 2022 un **nouveau lieu de vie étudiante « (Li)VE »** dédié à l'animation de la vie étudiante sur le territoire. Géré par le CROUS, la réalisation de cet équipement a été confiée à la CUCM avec intervention financière de la Région. Le projet est terminé depuis septembre 2022 avec une réception et une inauguration qui s'est déroulée en novembre 2022.

Depuis son inauguration, le (Li)VE accueille 30 à 40 étudiants par jour, entre 11h45 et 14h. En parallèle, plus de la moitié des actions programmées en soirée (soirées jeux, soirées TV, diners conviviaux, sorties ...) ont affiché « complet ». En plus des actions destinées aux étudiants, le (Li)VE est régulièrement utilisé pour accueillir des réunions et des évènements liés à la vie étudiante et à l'enseignement supérieur.

En revanche, la construction d'un nouveau foyer des jeunes travailleurs a été abandonnée au vu des difficultés financières rencontrées par l'ancienne association exploitant le site. La structure existante a toutefois été reprise au printemps 2022 par « Résidences Jeunes Actifs » et continue aujourd'hui l'exploitation de la résidence Chanliau sur le site actuel, avec une reprise de l'équipement.

Autres sujets d'importance pour l'attractivité du centre-ville : le nouveau cinéma et l'écolo crèche

**Complexe cinématographique** : l'établissement actuel ne répond plus à la demande du public en raison d'un équipement devenu obsolète, inadapté aux conditions modernes de projection et inaccessible aux personnes à mobilité réduite. Initialement propriété du groupe CinéAlpes lui-même racheté par Pathé Gaumont en 2019, le cinéma du Creusot a été à nouveau cédé et acquis début 2022 par M. Régis Faure, propriétaire de plusieurs autres établissements en Saône et Loire, entraînant la conception d'un nouveau projet.

Par l'intermédiaire de la SAS des Cinémas LCM, M. Faure porte le projet d'un nouveau cinéma qui remplacera fin 2024/début 2025 le Morvan et qui sera situé plaine des Riaux, sur le site de Mach 2, à quelques centaines de mètres du site actuel. L'autorisation de la CDACi a été obtenue le 7 janvier 2023 pour la construction de 5 salles et 741 places (dont 21 PMR). Les salles seront dotées d'équipements qualitatifs de projection et de son (laser, dolby, 7.1). 6 250 séances sont prévues annuellement, les classements Art et Essai avec le label « Jeune Public », « Patrimoine et Répertoire » et si possible « Recherche et découverte » seront visés. Une politique d'animation très soutenue sera également recherchée par l'exploitant.

Outre emprunts bancaires et fonds propres, le financement sera également assuré par l'aide de la Ville (loi Sueur), de la Région (contrat Métropolitain) et de l'Etat (CNC).

**L'écolo crèche** : aménagée dans une ancienne école et excentrée à l'ouest de la ville la crèche actuelle ne répondant plus aux besoins des parents, des enfants et des agents, deux solutions ont été envisagées un réaménagement ou une nouvelle construction.

C'est ce second choix qui a été fait avec plusieurs incontournables : être situé au plus près du centre-ville, regrouper maison de l'enfance et pôle famille enfance jeunesse, être parfaitement desservi par tous les modes de transports et à proximité des entreprises. Au vu de ces éléments, un terrain sur le site Mach 2 à côté du cinéma a été choisi pour y construire un bâtiment de près de 1500 m<sup>2</sup> pour un budget de près de 5 000 000 €. Après choix d'une équipe de Moe, la validation du projet et l'attribution des lots, les travaux doivent commencer début septembre 2023 pour une ouverture début janvier 2025.

Le nouveau bâtiment qui bénéficiera de divers financements Etat, Région, Département, CAF sera érigé de manière à répondre aux critères environnementaux de la région Bourgogne Franche Comté

SYNTHESE AXE 5	
ACTIONS FINALISEES	ACTIONS A POURSUIVRE
Salle de travail scénique	Cinéma – Aménagement Mach 2
(Li)VE – Le nouveau lieu de vie étudiante	Ecolo Crèche
Résidence étudiante OPAC	Résidence étudiante OPAC (seconde unité)

Les perspectives d'Action Cœur de Ville 2 seront simples et conformes aux ambitions au plan national.

Outre la volonté de poursuivre et de concrétiser les actions, d'étudier celles qui pourront être menées après 2023, le fil conducteur des projets sera d'intégrer le plus largement possible la transition écologique, ce qui s'illustrera notamment par :

- la conception du plan paysage : trame verte/lutte contre les ilots de chaleur, ZAN...
- la modération énergétique et le développement des ENR : écolo crèche, porterie château, rénovation L'Arc, développement photovoltaïque et leds dans et sur les bâtiments municipaux
- l'inscription dans le développement de la voiture électrique : installation de bornes de recharge principalement en direction de l'habitat collectif et des sites associatifs
- la sensibilisation aux problématiques environnementales : maraîchage aux serres, permis de planter, études maison de l'environnement et maison du vélo
- la poursuite du développement des mobilités actives : compléter le maillage existant et sa connexion avec les itinéraires périphériques, mobilisation des aides à la pratique cyclable



## Annexe 1 – Bilan ACV1 2018-2023 de la commune de Montceau-les-Mines

La ville de Montceau Les Mines s’est lancée il y a 5 ans dans le programme de revitalisation « action cœur de ville » en signant sa convention le 07/12/2018. A ce jour, le bilan suivant peut-être dressé pour chacun des 5 axes du programme « action cœur de ville ».

### **Au niveau de l’axe 1 Amélioration de l’habitat :**

#### **Etude pré-opérationnelle OPAH-RU**

L’étude de faisabilité d’OPAH-RU portée par la Communauté Urbaine et réalisée par le cabinet Villes Vivantes, sur les deux secteurs Mairie et Barbès est aujourd’hui terminée. L’étude a bénéficié d’un co-financement de l’Anah et de la CDC – Banque des territoires.

Elle a permis de :

- Confirmer le gisement de logements dégradés à réhabiliter et la forte proportion de logements vacants :
  - Secteur mairie : **65** logements dégradés, **219** vacants (25%)
  - Secteur Barbès : **23** logements dégradés, **32** vacants (20%)
- Calibrer le renforcement des aides à l’amélioration de l’habitat, sur le volet incitatif, par typologies de logements ;
- Sélectionner un îlot urbain dégradé (l’îlot n°10 rue des Oiseaux) pour une intervention prioritaire, en renouvellement urbain, portée par la Communauté Urbaine.

Sur le volet amélioration de l’habitat, l’OPAH, actuellement en place sur le périmètre de la Communauté Urbaine, met en œuvre des aides majorées sur les secteurs d’étude. En juin 2023, 39 dossiers locatifs sur 55 ont été enregistrés dans les périmètres renforcés, sur les deux premières années d’OPAH soit 70% des dossiers.

La dynamique de rénovation est particulièrement positive sur Montceau avec 68 dossiers déposés et validés par l’ANAH (février 2023), 40 dossiers de rénovation de logements locatifs, sur une cinquantaine déposée à l’échelle CUCM. L’engouement constaté pour la rénovation du locatif privé s’exerce donc sur Montceau.

#### **Ilots urbains dégradés**

Dans le cadre de l’étude pré-opérationnelle OPAH-RU, l’îlot 10 (îlot des Oiseaux) a été retenu comme étant prioritaire, pour un projet de renouvellement urbain sur les îlots dégradés.

Les objectifs fixés pour cet îlot sont d’améliorer l’habitat, aérer cet îlot dégradé et trop dense et produire une nouvelle offre de logements.

Le diagnostic architectural et urbain, réalisé dans le cadre de l’étude, a permis de dresser un état des déconstructions, en vue d’une possible réorganisation. Il a débouché sur 3 scénarios d’aménagement qu’il convient d’affiner.

De nombreuses contraintes foncières et d’organisation du bâti au sein de l’îlot ont en effet révélé la nécessité de mener des études complémentaires. Une méthode de travail et un calendrier de travail à venir pour les prochains mois doivent être proposés pour définir un projet d’aménagement et finaliser le scénario sur l’îlot rue des oiseaux.

Calendrier prévisionnel :

**Fin 2023 /2024 :** études complémentaires, études préalables, diagnostics des immeubles, définition du projet d'aménagement

**2025 :** marchés de maîtrise d'œuvre ou de délégation de maîtrise d'ouvrage

### **OPAH – Plan couleur**

La Communauté Urbaine porte au niveau du territoire une **Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)**, incluant sur les secteurs de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU, des aides renforcées au bénéfice des propriétaires occupants et propriétaires bailleurs. Faisant suite à une première **OPAH 2013-2018**, la nouvelle OPAH conclue pour trois ans (**2021-2024**) confirme la poursuite de la dynamique de rénovation du parc privé sur le territoire, avec des résultats très positifs sur Montceau. Une prolongation de deux ans à la convention d'OPAH devrait être examinée prochainement.

L'OPAH a pour objectifs de :

- Accompagner l'amélioration et l'adaptation des logements des ménages les plus modestes,
- Encourager la rénovation énergétique du parc ancien et le confort thermique des logements,
- Favoriser la création d'une offre de logement nouvelle par le réinvestissement du parc vacant ou dégradé,
- Requalifier les centres-villes par des aides renforcées sur des secteurs stratégiques
- Lutte contre le logement indigne.

A la fin juin 2023, ce sont 304 dossiers pour un montant de travaux de 11,135 M€ qui ont été validés par l'ANAH pour le territoire communautaire, dont 249 déposés par des propriétaires occupants (80%) et 55 par des propriétaires bailleurs (20%). A la différence de la première OPAH, on relève :

- une forte dynamique sur le volet « adaptation autonomie » et sur la lutte contre l'habitat insalubre des propriétaires occupants ;
- un succès relatif sur le volet rénovation énergétique des propriétaires occupants,
- un engouement sur la rénovation des locatifs privés dont 76% sont localisés dans les deux communes action cœur de ville et 70% dans les secteurs prioritaires, en contribuant ainsi à la fonction résidentielle des centres-villes.

A Montceau, le bilan détaillé par commune (février 2023), compte 68 dossiers pour 246 au niveau communautaire, soit 28% des dossiers quand la commune représente 21% du parc de logements communautaire. Les travaux d'adaptation au vieillissement ainsi que la rénovation énergétique des propriétaires occupants (38 logements) représentent un peu plus de la moitié des dossiers. La réhabilitation des locatifs (44%) est particulièrement remarquable, avec 40 dossiers enregistrés sur 50 dossiers au niveau communautaire, massivement localisés sur Montceau.

Le plan couleur est un dispositif qui existe depuis très longtemps sur la ville de Montceau. Les demandes d'accompagnement sont régulières. Intégrée dans l'OPAH généraliste, l'opération façade portée par la CUCM avec un complément de subvention municipale, représentait 51 dossiers pour 5 communes dont la moitié accompagnée sur Montceau (25).

Ce dispositif est bénéfique et permet d'inciter le rafraîchissement des façades et de maintenir un aspect agréable du centre-ville. La ville souhaite augmenter l'enveloppe de cette aide en revoyant son règlement d'intervention.

### **Expérimentation « BIMBY »**

Aujourd'hui finalisée, elle consiste en une démarche d'urbanisme collaboratif animée par Villes vivantes dans le cadre d'un programme de recherche-action avec la Communauté Urbaine, conduite entre 2017 et 2022, elle a bénéficié de financements de la Région Bourgogne Franche-Comté et du FEDER à hauteur de 80%.

L'objectif est de produire des logements supplémentaires en "densification" sans investissements publics (voirie, réseaux, extension lignes TC...) grâce à un conseil personnalisé qui accompagne les particuliers jusqu'au montage de leur projet.

Deux communes étaient concernées initialement (Le Creusot et Saint-Vallier) puis 9 communes au total, classées "pôles relais" dans l'armature urbaine du PLUiH.

Résultats et perspectives pour l'ensemble de la démarche. Au total, 272 logements ont été produits sur les 5 ans de l'expérimentation :

- 206 par détachement parcellaire
- 66 par restructuration de logements existants
- 157 projets encore actifs, en cours d'accompagnement.

Ce d'un dispositif innovant, remarqué au niveau national, démontre son efficacité pour répondre aux objectifs de réduction des consommations foncières : rapport entre production de logements et consommation foncière en densification.

Les résultats sont positifs sur la commune de Montceau (**34** projets scorés, **42** projets actifs, au 06/12/2022).

### **La requalification du site Loison**

Cette fiche action est une réussite. C'est la disparition d'une ancienne usine désaffectée en plein centre-ville pour faire place à du logement neuf. Ce site a été présenté à l'AMI « réinventons nos cœurs de ville » et cela a permis de faire émerger le projet en cours. A ce stade nous avons fini la démolition, et le porteur de projet de logement la COOP HABITAT /PROCIVIS va entamer sa phase de commercialisation puis celle de construction. L'opération a été retenue sur le contrat métropolitain de la CUCM 2018-2021 et par l'Etat, au titre du fond friche (plan de relance).

Le projet permet de créer 37 logements neufs sur la commune répartis sur deux collectifs et 7 maisons individuelles.

### **Convention avec Action Logement**

En parallèle, le travail avec Action logement permet d'orienter les porteurs de projets privés et de les accompagner dans les démarches de réhabilitation de logements privés. Le bilan ACV phase 1 est d'un montant de **4 287 914 €** (voir tableau récap ci -dessous)

<b>Année</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>Total</b>
<b>Parc Social</b>	3 193 110 €	658 312 €	<b>3 851 422€</b>
<b>Parc Privé</b>	64 000 €	372 492 €	<b>436 492€</b>
<b>Total</b>	<b>3 257 110 €</b>	<b>1 030 804 €</b>	<b>4 287 914€</b>

Pour l'année en cours 2023, 59 280 € sont déjà engagés par Action logement pour deux projets (soit 5 logements locatifs)

La ville a également signé une réserve de crédit de 4 594 000 € afin de favoriser la mobilisation d'investisseurs immobiliers (organisme HLM et investisseurs privés.)

**En conclusion, le bilan habitat**, est divisé en deux parties avec d'un côté une démarche en cours qui n'a pas encore d'effet direct et visible sur le tissu urbain et l'offre d'habitat (traitement îlot dégradé) mais qui aujourd'hui est engagée, et d'autres actions en cours avec des effets positifs, sur la rénovation de l'habitat (OPAH dont aides renforcées, accompagnement Action logement), la résorption de friche, dans le respect du non étalement urbain, et l'objection de l'offre d'habitat sur la ville, ...

Il est également ressorti de ce bilan le constat une vaste offre de logements sociaux qui ne touche qu'une certaine partie de la population, et le manque de logement intermédiaire. Sur la période 2024-2026, la ville et la CUCM souhaitent travailler sur une proposition de logements intermédiaires de qualité qui attirerait de nouvelles catégories sociales professionnelles, en travaillant notamment sur la réhabilitation de l'habitat sur les quartiers de la mine, mais également en travaillant sur les dents creuses, les biens vacants sans maître et les friches, pour densifier l'habitat dans le respect de la sobriété foncière.

## **Axe 2 : Développement économique et commercial équilibré**

### **Mise en place d'un Manager de centre-ville**

Le manager de centre-ville a pris son poste en mars 2020. Il est la porte d'entrée des porteurs de projet économique. Effectivement son rôle est de les accueillir, de leur présenter la ville les avantages qu'elle offre, il donne également toutes les coordonnées des personnes ressources pour ces porteurs de projets, les informe des aides qui peuvent potentiellement être mobilisées, les mettre en relation avec les propriétaires de locaux commerciaux ou industriels, afin de faciliter leur démarche. Il a à sa charge la mise en place et le suivi de la boutique éphémère... ;

Ce dernier a quitté son poste fin 2022. Sa charge de travail a été répartie sur le service vie associative et sportive qui s'occupe des animations du centre-ville et sur le poste de la responsable habitat commerce positionnée dans le service urbanisme. De cette manière la ville continue d'offrir un interlocuteur de proximité aux commerçants par le biais de ces deux personnes et un contact privilégié avec la communauté urbaine.

### **Boutique éphémère**

Créée en juillet 2019, le principe est de mettre à disposition un espace permettant aux commerçants qui le souhaitent de tester un produit, de se faire connaître, d'améliorer leur visibilité, etc. Cette initiative a pour but de susciter l'installation de nouveau commerce sur

la ville. Cette boutique fait l'objet d'une occupation assez linéaire, par ailleurs le principe a besoin d'être revu et dynamisé.

### **Boutique à l'essai**

Cette action n'a pas été concluante : difficulté de mise en œuvre, aucun accompagnement probant du protagoniste, difficultés de faire adhérer les propriétaires de locaux commerciaux au concept, etc. La ville ne souhaite plus adhérer à cette fédération.

### **Favoriser les animations festives et commerciales**

L'accompagnement de l'association des commerçants était fondamental pour l'application de cette fiche action. Il s'avère que plusieurs problématiques se sont posées : relations compliquées avec cette association, difficultés à introduire des nouveautés, difficultés de les fédérer autour d'un projet global. En parallèle, le manque de moyen de la municipalité ne permet pas de faire changer les choses. Une action plus coordonnées et complémentaire doit être mise en place avec la communauté urbaine. Une fiche action est proposée en ce sens dans le programme ACV 2.

### **Création de la plateforme click and collect Montceau cœur de ville**

Cette plateforme a vu le jour pendant la période Covid. Elle est portée par la ville ainsi que la Banque des territoires. Elle a été mise en place avec Mr Harry, une entreprise de Saône-et-Loire.

Cette action a été bénéfique pour les commerçants de Montceau qui ont en grande partie adhéré à la démarche. **41 boutiques** en ligne ont été ouvertes entre 2020-2021. Les commerces qui ont ouverts leurs boutiques sont variés : sous-vêtements, maroquinerie, restaurants qui pratiquaient les plats à emporter, etc. Néanmoins, quand les choses sont revenues à la normale, la plateforme s'est vue délaissée par les utilisateurs. A ce jour un travail de relance avec une nouvelle présentation doit être mis en place. Elle a toute sa place dans le paysage commercial local et pourrait permettre aux clients d'accéder à la facilité de l'achat en ligne en favorisant le commerce local.

### **FISAC / soutien à la rénovation des commerces**

Le territoire communautaire a bénéficié jusqu'en 2022, du **fonds d'aide aux commerçants et artisans (FISAC)** doté d'une enveloppe de 170 000 € et abondé à même hauteur par la CUCM. Dans ce cadre, 7 dossiers de rénovation de vitrines, façades, mise aux normes et sécurisation ont été financés sur Montceau avec un montant moyen de 19 063 € de subvention.

Depuis 2022, la Communauté Urbaine met en place un **fonds d'aide à la rénovation des locaux commerciaux et au développement des entreprises** dotées de 30 000 € par an à l'échelle communautaire. Le fonds d'aide permet de financer des :

- Travaux de rénovation de locaux,
- Travaux liés à la façade commerciale,
- Investissements dans le cadre d'économies d'énergie.

La subvention est à hauteur de 20% des dépenses, pour un montant total de la subvention plafonnée à 3 000€ (suivant le règlement d'intervention en vigueur).

Sur Montceau, **17** dossiers ont été instruits pour **37 221€** d'aides.

La ville de Montceau les mines, a décidé d'abonder le fond de soutien mis en place par la CUCM. Les modalités de ces abondements sont en cours de définition.

### **Axe 3 : développement accessibilité mobilités et connexions**

#### **Étude globale des déplacements et des fonctionnalités urbaines de la ville – dont quartier de la Gare**

L'objectif de l'étude est d'élaborer un plan de circulation intégrant l'ensemble des mobilités douces.

L'étude est composée de trois phases dont la première, de diagnostic, et la seconde d'élaboration des scénarios sont finalisées.

La troisième phase d'élaboration du nouveau plan de circulation et plan de jalonnement sera finalisée d'ici fin 2023. Les travaux de réaménagement du quartier de la gare qui découlent de l'étude circulation sont à programmer sur un prochain mandat.

Le coût de l'étude de **42 240 € TTC** est financé par la Banque des territoires à hauteur de **30%** soit **12 656,52 €**.

#### **Mise en œuvre du schéma directeur cyclable**

La Communauté Urbaine a adopté en 2019 son schéma directeur cyclable 2020-2030. Afin de le mettre en œuvre, elle a récemment recruté un chargé de mission vélo et mobilités actives. La collectivité est aussi lauréate du projet AVELO2 porté par l'Ademe, ce qui lui permet de disposer de financement pour accélérer la mise en œuvre de ce schéma directeur.

Différents projets ont été menés ou sont en cours sur Montceau-les-Mines :

- **Le stationnement** : la CUCM va financer l'installation de stationnements sécurisés pour les vélos pour créer un maillage fin et cohérent de stationnements. Le repérage avec les communes est en cours de finalisation. L'objectif est l'acquisition des équipements dédiés (arceaux vélo).
- **Les aménagements : différents aménagements ont été réalisés durant ces deux dernières années :**
  - L'Eurovélo 6 a été prolongé et fermé à la circulation automobile, ce qui permet un aménagement de 15 kilomètres entre Montceau-les-Mines, Montchanin et Saint-Laurent-d'Andenay
  - Pistes cyclables : avenue Jean Salengro et rue de la Loge
- **D'autres aménagements cyclables sont prévus pour Montceau-les-Mines jusqu'en 2027 :**
  - Boulevard de Lattre de Tassigny
  - Tour du Lac de Plessis
  - Continuité de l'Eurovélo6 vers Gévelard

La CUCM va également modifier son schéma directeur cyclable pour le **mettre à jour** des aménagements existants et proposer de nouvelles continuités cyclables.

Dans le **schéma directeur** un volet d'animation est prévu afin d'inciter aux pratiques alternatives à la voiture, la communauté urbaine organise régulièrement des campagnes de communication à la destination des habitants sur les sujets cyclables (affiches grand public, magazine communautaire). L'objectif est aussi d'élargir son dispositif de vélo en location longue durée par le renforcement de sa flotte de vélos, actuellement de 10 vélos à 16 vélos dont 2 vélos cargos.

#### **Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines l'espace public et le patrimoine**

##### **Euro vélo 6**

Itinéraire touristique majeur d'échelle interrégionale, inscrit au contrat canal du Centre avec la Région, l'eurovélo 6 traverse le territoire communautaire du nord au sud, en longeant le canal du Centre.

Positionné sur ces infrastructures de déplacement tous modes et doté d'un port fluvial en centre-ville, la commune de Montceau bénéficie à ce titre de réels atouts et de lieux fédérateurs pour le développement de son attractivité.

Le projet d'aménagement de l'Eurovélo 6 vise à :

- réaliser un itinéraire cyclable, continu, sécurisé, à l'attention des modes de déplacements doux et accessibles à tous publics,
- favoriser les déplacements du quotidien en articulant ce projet avec les réseaux cyclables périphériques.

Il comprend trois tronçons dont :

- **le premier**, réalisé entre Saint-Laurent d'Andenay et la 9<sup>ème</sup> écluse à Montceau,
- **le second** à venir sur 2023-2024 concerne la traversée du centre-ville de Montceau entre la 9<sup>ème</sup> écluse et le pont de Lucy,
- **le dernier** permettra de poursuivre l'aménagement de l'Eurovélo jusqu'à Saint-Vallier Galuzot.

Dans sa traversée de Montceau, l'aménagement du 2<sup>ème</sup> tronçon vient compléter les aménagements d'espaces publics déjà réalisés par la Communauté Urbaine, autour de trois projets principaux : la réfection de la place de la mairie, l'aménagement de l'esplanade intégrant l'eurovélo 6, la rénovation du port et de la capitainerie.

##### **Contrat de canal avec la Région**

Axé sur l'itinérance touristique et les activités fluviales, le contrat de canal du Centre a été signé en 2022 avec les EPCI riverains dont la Communauté Urbaine et la Région Bourgogne Franche Comté. Il vise trois axes opérationnels :

- **Identité et dynamique territoriale,**
- **Niveau de services et de découverte,**
- **Offre touristique.**

Il comporte 13 fiches-actions dont 2 actions portées en maîtrise d'ouvrage communautaire :

- La définition d'une identité du canal du Centre et créer une marque territoriale. Cette

étude a commencé en avril 2023 pour une durée de 8 mois. Elle est donc en cours.

- Le lancement de l'animation pour dynamiser des actions le long du canal avec le financement par exemple de la Fête du Port à Montceau. La fête qui sera renouvelée en 2024.

En parallèle, une étude sur l'aménagement des haltes nautiques, présentes sur le territoire communautaire sera lancée.

### **Aménagement de l'entrée du quartier du Plessis**

Le Plessis est un quartier de la politique de la ville qui a fait l'objet d'une restructuration lourde (démolitions, réhabilitations, restructuration de la trame viaire et des espaces de proximité), dans le cadre du GPRU mis en œuvre sur la période 2005-2015. Malgré ces investissements conséquents, le quartier reste encore isolé du reste de la ville, en rupture morphologique avec les quartiers d'habitat environnants. Les problématiques s'articulent autour de la recomposition d'espaces publics cohérents, afin de renforcer les liens entre les différentes entités du quartier et l'introduction de la nature en ville.

Le projet d'aménagement de l'entrée du Plessis vise à restructurer la centralité du quartier en donnant une meilleure visibilité au centre social du Trait d'Union, travailler les espaces publics en tenant compte des usages et traiter les continuités vertes avec le reste de la ville.

L'équipe de Maîtrise d'œuvre a été recrutée par la Communauté Urbaine et a été retenue sur esquisse lors d'un concours pour l'aménagement de l'entrée du quartier du Plessis. Suite à une réunion de lancement du projet a eu lieu en mai 2023, la concertation a été lancée au mois de juin afin de nourrir l'avant-projet qui sera présenté ce mois de septembre. Un groupe pilote, composé de personnes ressources et d'habitants, a été désigné pour suivre l'avancement du projet. Un visuel du projet ainsi qu'un cahier a été mis à disposition de tous pour recueillir les observations d'un nombre plus large d'utilisateurs. D'autres actions de concertation et de co-construction ont été définies afin d'accompagner et enrichir le projet d'aménagement, incluant toutes les générations.

L'objectif est de valoriser les équipements et services de proximité ainsi que de requalifier les espaces publics du quartier, afin d'améliorer le cadre de vie des habitants (végétalisation, mobilier urbain, accessibilité, qualité d'usage).

Il s'agit ainsi d'apporter une réelle plus-value en terme de qualité d'usage pour les habitants et usagers du quartier. Enfin la réception de ces travaux est prévue début 2025.

### **Étude de renouvellement de l'éclairage urbain :**

La ville de Montceau a fait réaliser un diagnostic sur son éclairage public sur lequel une action de rénovation était envisagée. Le diagnostic a confirmé la vétusté du parc d'éclairage de la ville. Cette étude a été en partie financée par la Banque des territoires. En réponse à ce diagnostic, la ville de Montceau a mis en place un contrat de performance énergétique d'une durée de 8 ans avec l'adjudicataire de ce contrat est l'entreprise Clitelum. Afin de pouvoir financer cette action, la ville de Montceau Les Mines a mis en place avec la banque des territoires un « intracting sécurisé ».

Le contrat a démarré en février 2021 et a fait l'objet d'un avenant. Au départ, le marché prévoyait **4 408 points lumineux** à rénover, maintenant **4 967** en tout (rajout DE 559 points). A ce jour, l'entreprise a rénové **1 985** points lumineux.

Cette action permet d'améliorer le paysage urbain, puisqu'elle harmonise le type d'éclairage mis en place mais elle permet également de mieux maîtriser les consommations en éclairant juste. Effectivement le produit choisi permet de diminuer l'intensité lumineuse de 70% sur les plages horaires où il y a le moins de fréquentation des espaces publics et par conséquent permet une diminution de la facture énergétique pour la ville.

La rénovation de ces luminaires et le programme de gradation des régimes et puissances d'éclairage ont générés des économies de :

- Consommation Période 0 : 2 008 489 kWh (référence point 0)
- Consommation Période 1 : 1 969 465 kWh □ 39 023 kWh économisés soit 1,94%
- Consommation Période 2 : 1 452 634 kWh □ 555 854 kWh économisés soit 27,68%
- Consommation Période 3 : 935 942 kWh □ 1 072 547 kWh soit 53,40%

### **Agréments le centre-ville de mobilier urbain**

La ville de Montceau Les Mines a lancé courant 2022 une campagne de rénovation de mobilier urbain qui a permis de redonner un coup de jeune aux grands parcs et offrir plus de confort aux personnes s'y promenant habituellement où plus ponctuellement. Cette action permet également de gommer l'image vieillissante de la ville qui a pourtant un dynamisme confirmé par les différentes actions qui sont organisées chaque année dans ce lieu. Cette action a été confirmée par l'étude de fréquentation des grands parcs réalisée par le Bureau d'étude SETEC Organisation.

Par ailleurs la ville investit également pour la mise en place de mobilier urbain dans la rue commerçante de Montceau à savoir la rue Carnot, où il est prévu de réaliser durant l'été 2023 la pose de 10 bancs et 12 poubelles, afin d'améliorer le confort de la promenade marchande de Montceau Les Mines. Actuellement il n'y a pas de bancs sur la rue marchande et les poubelles sont en très mauvais état. Ces actions sont entièrement financées par la ville.

### **Axe 5 : Permettre l'accès aux équipements et aux services publics favoriser l'accès à l'offre culturelle et de loisirs**

#### **Le cinéma :**

Cette fiche action inscrite au programme Action Cœur de Ville de Montceau les Mines depuis le commencement arrive à maturité.

Le porteur du projet a bouclé son plan de financement pour la construction propre du cinéma. En parallèle, la Communauté Urbaine le Creusot Montceau, réalise un plan d'aménagement d'ensemble pour accompagner le projet du cinéma. La réalisation des espaces publics est en maîtrise d'ouvrage CUCM.

L'ouverture du cinéma est prévue pour la fin d'année 2024-début 2025.

### **Bilan Général**

Après cet état des lieux non exhaustifs, le bilan global de la phase Action Cœur De ville 1 est positif à plusieurs titres. Ce programme national a permis (et permet encore) :

- de déclencher des actions structurantes et nécessaires pour la valorisation du territoire et son attractivité, notamment grâce aux soutiens des partenaires (conseils,

ingénieries, finances,...) des partenaires Financeurs du programme (Action Logement, Banque des territoires)

- de réinterroger la vision de l'évolution du territoire, et continuer de s'inscrire dans la démarche du développement durable.
- de modifier la façon dont les projets sont abordés, en distillant une certaine méthodologie notamment au niveau des services de la municipalité

Ce programme contribue également à renforcer la collaboration entre la Communauté Urbaine et la collectivité.

Pour 2024-2026, l'objectif est de poursuivre la diversification de l'habitat dans le respect de la sobriété foncière, continuer les actions en faveur des économies d'énergies avec la continuité des contrats à performance énergétique, la mise en place d'un schéma directeur immobilier énergétique,...

La ville s'engage également avec la communauté urbaine pour renforcer les actions en faveur de la redynamisation commerciale et économique.

Et enfin, dans le cadre de l'avenant 1 au programme action cœur de ville, du 14 octobre 2020 ; la ville a travaillé sur les potentiels futurs secteurs ORT (au nombre de 4), dans lesquels les actions sont concentrées.

- Actions livrées

À ce stade la ville n'est pas en mesure de faire un extrait du tableau grist ; L'outil a été porté tardivement à sa connaissance et la convention rentrée ne tient pas compte des modifications apportées lors du premier avenant. En conséquence, la ville est en train de mettre les éléments à jour et de se familiariser avec l'outil afin de pouvoir bénéficier de cet outil de pilotage.

- Actions en cours - financées

*f tableau du plan d'action Faire un extrait du tableau partagé sur Grist=>  
PAS OBLIGATOIRE ! On renvoie au tableau de l'article 5*

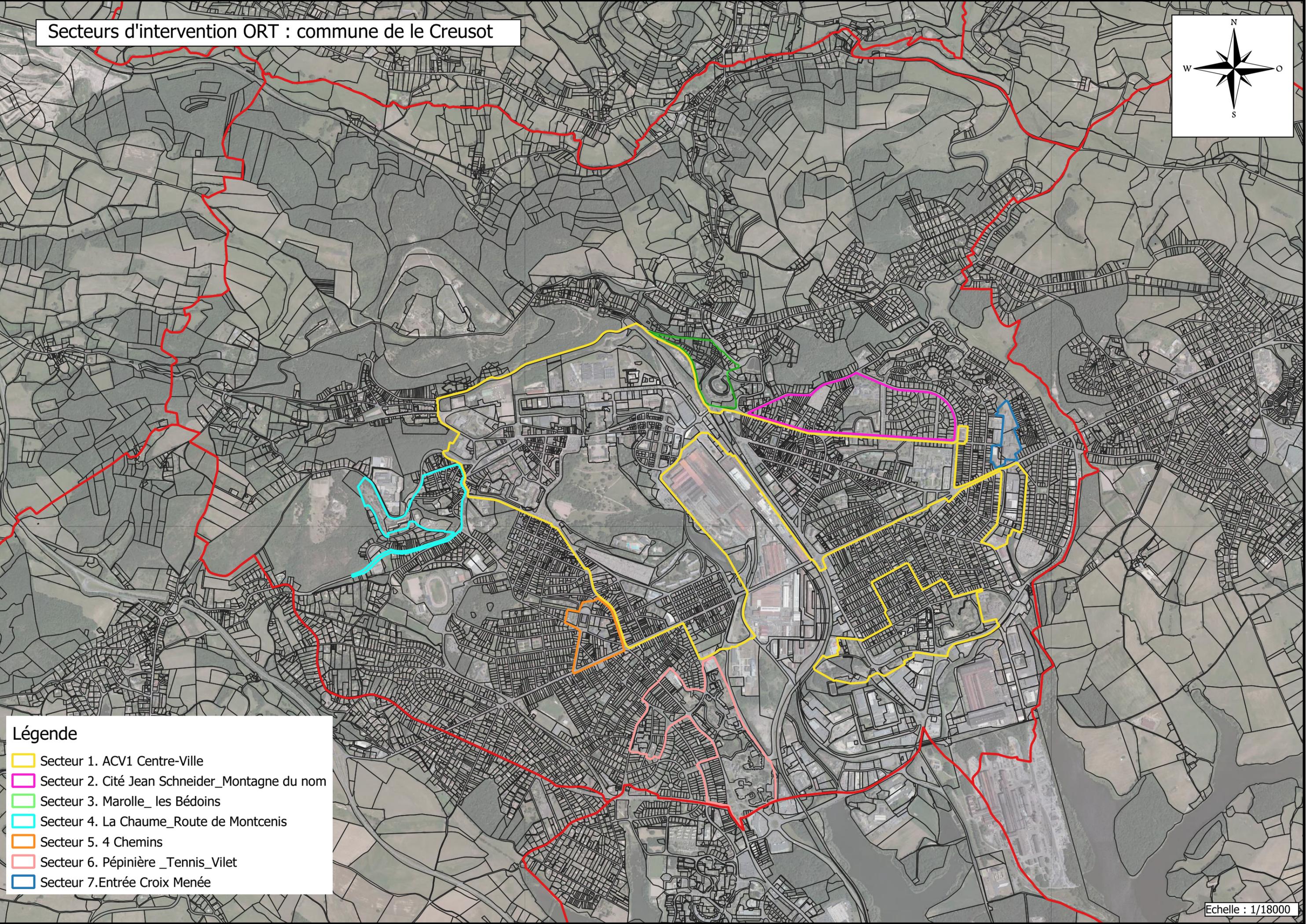
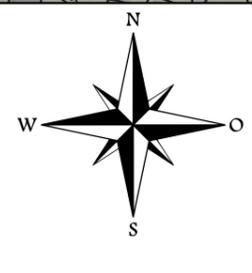
- Actions en cours

*Cf tableau du plan d'action de l'article 5*

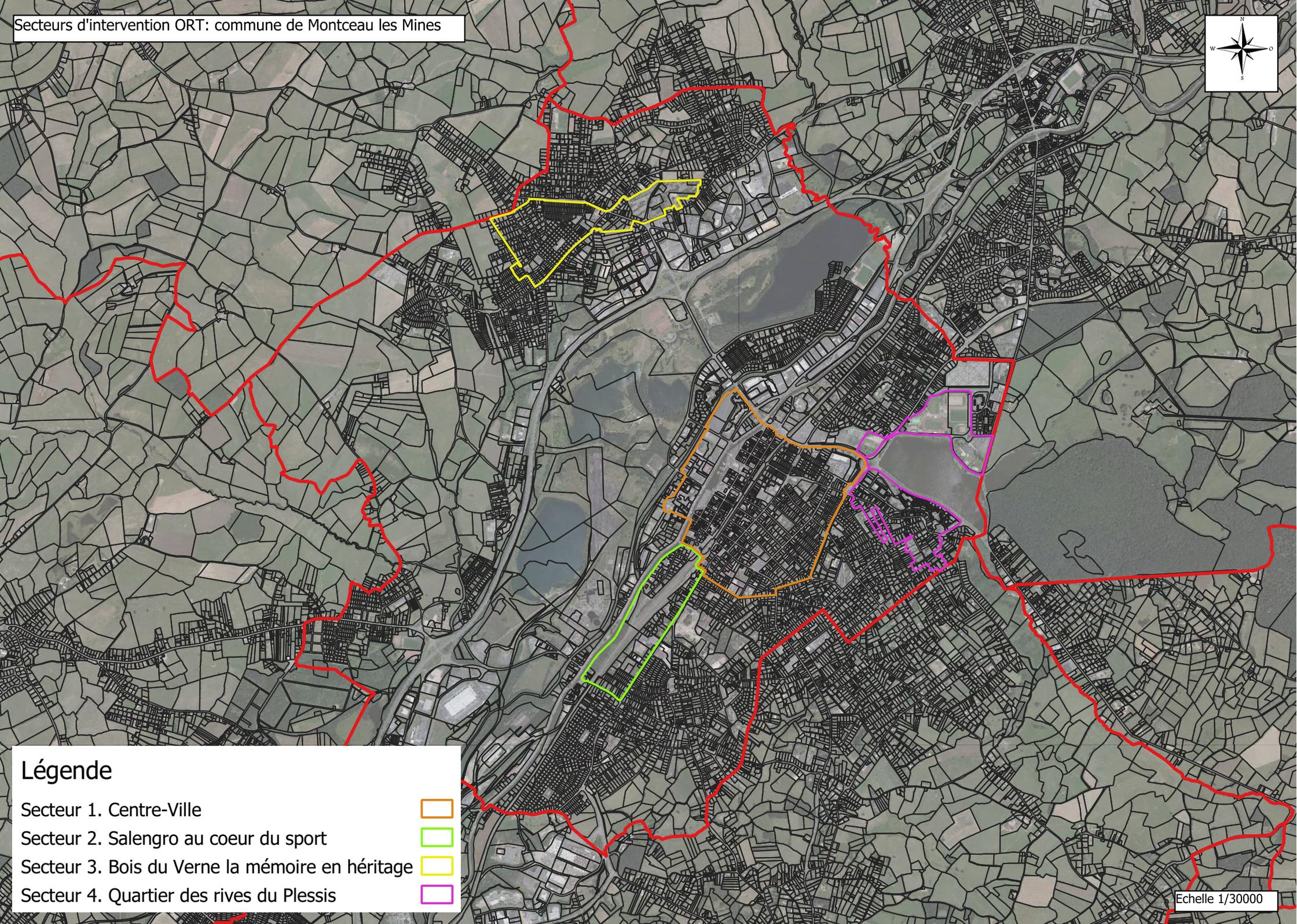
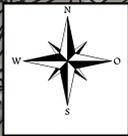
- Actions abandonnées

À ce stade la ville n'est pas en mesure de faire un extrait du tableau grist ; L'outil a été porté tardivement à sa connaissance et la convention rentrée ne tient pas compte des modifications apportées lors du premier avenant. En conséquence, la ville est en train de mettre les éléments à jour et de se familiariser avec l'outil afin de pouvoir bénéficier de cet outil de pilotage.

# Secteurs d'intervention ORT : commune de le Creusot

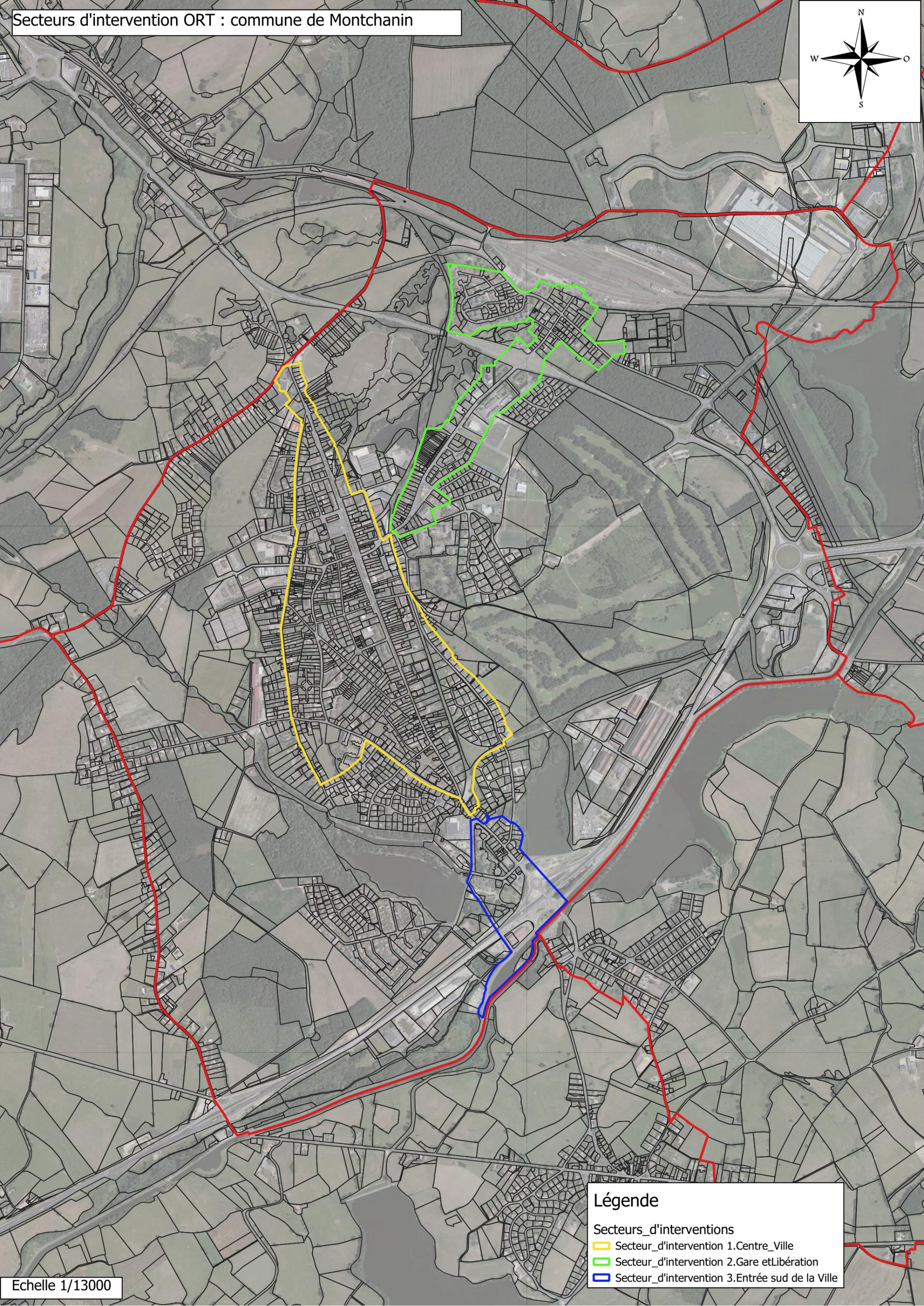
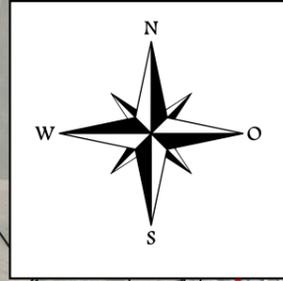


- Légende**
- Secteur 1. ACV1 Centre-Ville
  - Secteur 2. Cité Jean Schneider\_Montagne du nom
  - Secteur 3. Marolle\_les Bédoin
  - Secteur 4. La Chaume\_Route de Montcenis
  - Secteur 5. 4 Chemins
  - Secteur 6. Pépinière \_Tennis\_Vilet
  - Secteur 7. Entrée Croix Menée



### Légende

- Secteur 1. Centre-Ville
- Secteur 2. Salengro au coeur du sport
- Secteur 3. Bois du Verne la mémoire en héritage
- Secteur 4. Quartier des rives du Plessis



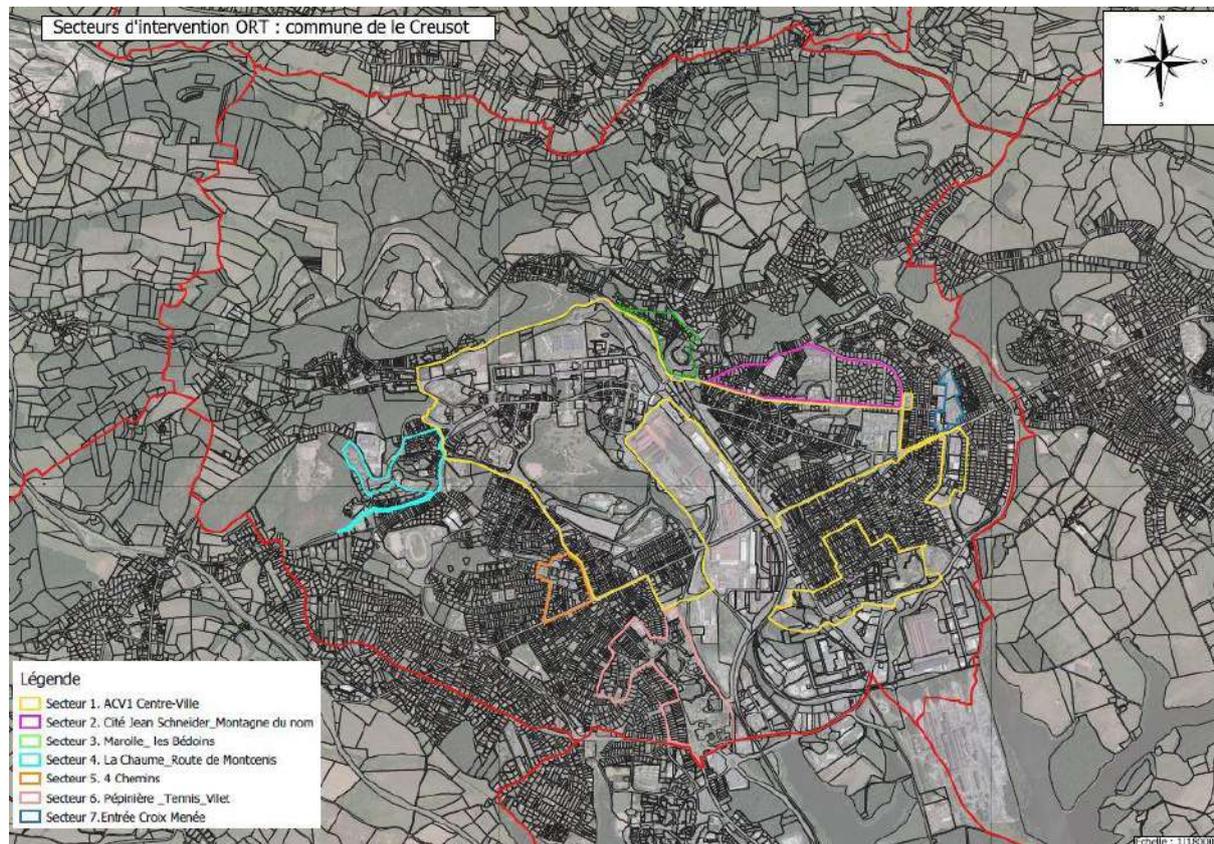
**Légende**

Secteurs\_d'interventions

- Secteur\_d'intervention 1.Centre\_Ville
- Secteur\_d'intervention 2.Gare etLibération
- Secteur\_d'intervention 3.Entrée sud de la Ville

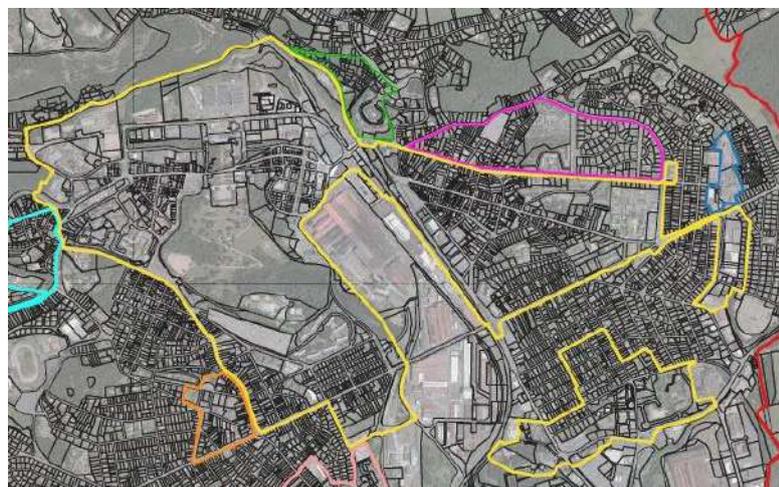
## Annexe 2 - Présentation des secteurs d'intervention - Les secteurs d'intervention du Creusot

Les secteurs d'intervention de l'ORT visent à reprendre ceux établis lors de l'avenant à la convention Action Cœur Ville.



Pour mémoire deux secteurs d'interventions au centre-ville avait été définis lors de la première phase d'Action Cœur de Ville.

### **Secteur 1. Secteur CV1 – Centre-Ville**



Ce secteur (en jaune) le plus important, couvre la partie nord de la ville qui s'étend depuis les Quatre Chemins, englobe le Centre-ville et la plaine des Riaux pour rejoindre la Croix Menée par le quartier Foch.

Le deuxième secteur d'intervention plus au Sud reprend le quartier politique de la ville d'Harfleur et Chanliau.

La seconde phase du programme Action Cœur de Ville qui se déroule sur une période courte, de 2023 à 2026 ne permettant pas d'envisager le lancement de grands chantiers nouveaux, les perspectives de la ville ont été établies sur des bases simples, claires et conformes aux ambitions affirmées au plan national.

A travers les différents axes, il est question de poursuivre et concrétiser les actions engagées et étudier celles qui pourraient être menées par la suite.

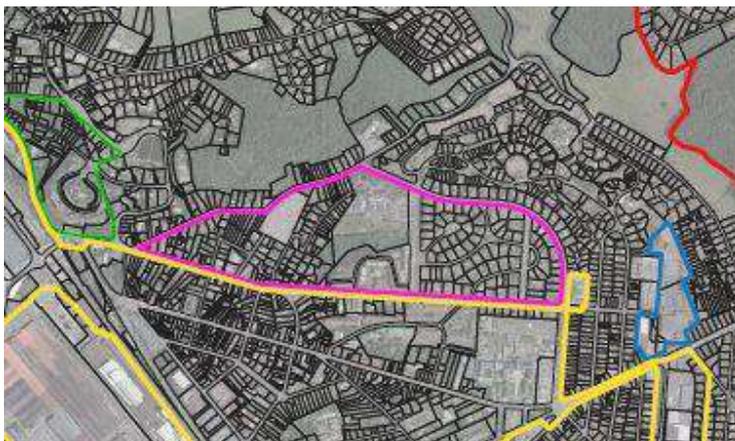
Un des points importants a visé à intégrer le plus largement possible la transition écologique qui servira de fil conducteur dans les différentes actions menées et notamment :

- Le plan paysage dont les déclinaisons nature en ville, trame verte, lutte contre les îlots de chaleur, ZAN etc... seront au cœur des actions menées par la Ville et la CUCM.
- La modération énergétique et le développement des énergies renouvelables qui se traduiront à travers des actions phares comme la réalisation de l'écolo-crèche, la rénovation énergétique de L'Arc-Scène Nationale, la porterie du château, le développement du photovoltaïque et passage en led de l'éclairage public.
- La sensibilisation aux problématiques environnementales à travers les opérations de maraîchage aux serres et de permis de planter ainsi que la réalisation d'études en vue de la réalisation d'une maison de l'environnement et d'une maison du vélo.
- La poursuite du développement des mobilités actives, en complétant le maillage de l'existant, en mobilisant les aides à la pratique cyclable, et en développant les liaisons avec les itinéraires périphériques.

L'autre point concerne l'évolution du périmètre permettant d'y inclure des projets qui peuvent voir le jour, notamment le volet Habitat, point essentiel pour créer des conditions d'accueil des nouveaux arrivants sur le territoire en lien avec le développement industriel.

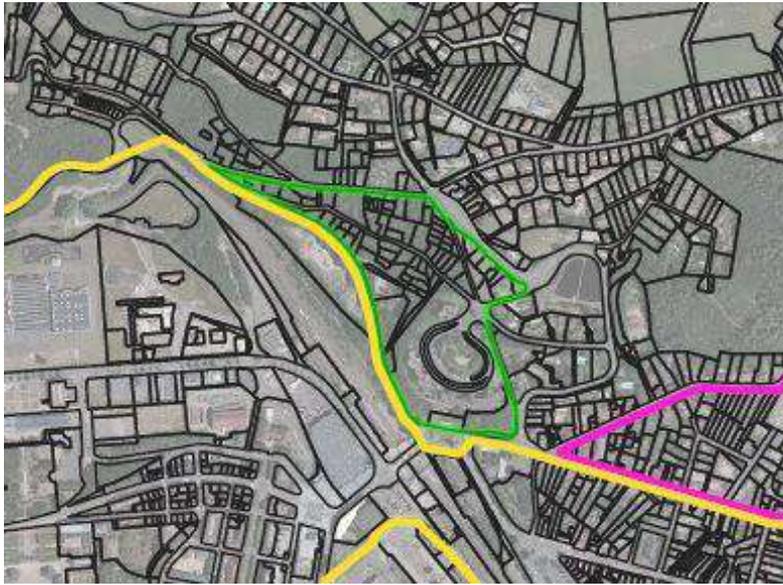
Le nouveau périmètre Action Cœur de Ville a donc été élargi aux secteurs suivants:

## Secteur 2. Secteur « Cité Jean Schneider/montagne du nom »



Secteur en violet : Pavillons construits dans les années 50, si leur situation géographique et leur fonctionnalité restent des éléments recherchés par les locataires, leur conception datée générant des coûts énergétiques importants, devient un frein à la mise sur le marché. Une opération de rénovation de cette cité pavillonnaire Jean Schneider doit être encouragée auprès de l'OPAC.

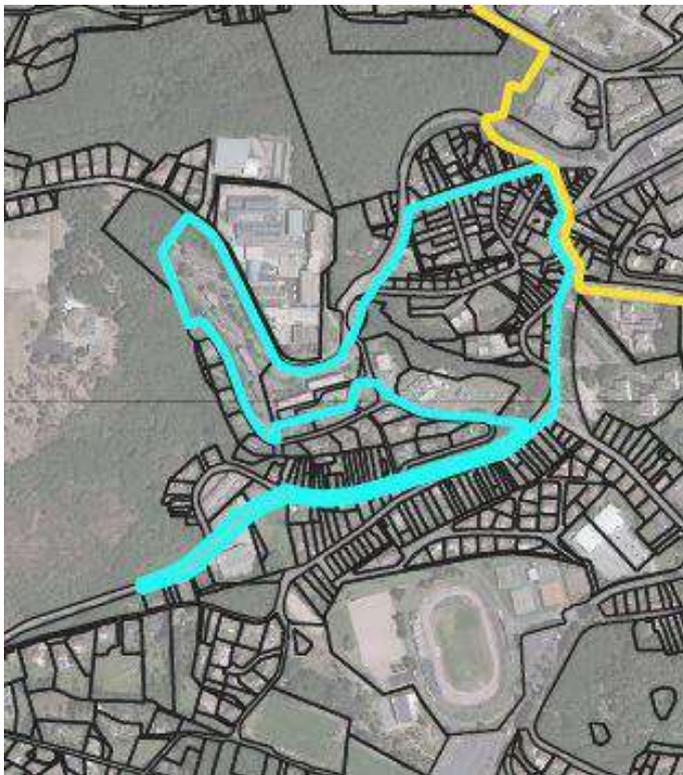
### Secteur 3. Secteur « Marolle/Les Bédoin »



Secteur en vert : Suite à une opération de démolition, l'OPAC de Saône et Loire dispose d'un tènement à bâtir route de St Sernin, en surplomb immédiat du centre-ville. L'opérateur projette d'y édifier une résidence qualitative d'environ 28 logements selon le parti pris architectural qu'il retiendra. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la reconstitution de l'offre de logements sociaux du NPNRU du quartier Harfleur.

Cette résidence bénéficie d'une exposition très favorable et présenterait l'originalité d'une construction avec une ossature bois.

### Secteur 4. Secteur « La Chaume/route de Montcenis »



#### **Réhabilitation cité de la Chaume (secteur en bleu ciel)**

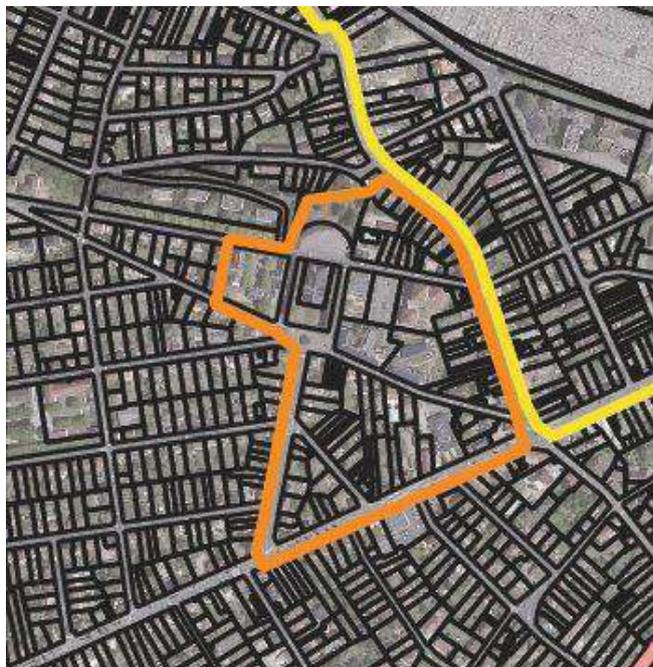
Les objectifs sont de réhabiliter les 2 bâtiments les plus au sud et de démolir les autres afin de renouveler l'offre par de l'habitat plus adapté (logements intermédiaires / pavillons jumelés et éventuellement lots à bâtir).

Le projet est en cours.

#### **Route de Montcenis (secteur en bleu ciel)**

Réaménagement de cet axe, porte d'entrée par l'Ouest (modes doux, espaces de nature)

## Secteur 5. Secteur « 4 chemins »



Secteur en orange : Suite à la fermeture de la Maison des Associations Saint Henri et du transfert de celle-ci dans un autre bâtiment, ce tènement est disponible pour accueillir une nouvelle offre de logements. A cet effet, une résidence de 59 logements est en cours de construction par Novalys pour le compte de l'OPAC de Saône et Loire.

A l'intérieur de ce même périmètre se trouve le bâtiment communal dit de la « SAVO ». Celui-ci abrite diverses activités associatives et économiques. L'état et la configuration du bâti nécessitera un questionnement sur son avenir à court terme, afin d'envisager soit, une réhabilitation lourde, soit une démolition pour laisser place à un tènement dédié à l'habitat

## Secteur 6. Secteur « Pépinière/Tennis/Vilet »



Secteur en rose : Faisant suite à la démolition de collectifs des années 50, les terrains laissés libres permettent d'envisager la création de parcelles pavillonnaires.

Toujours dans le même périmètre, rue du Vilet, NOVALYS projette la construction en VEFA d'une résidence de 64 logements après démolition de l'ancienne école maternelle de la Mouillelongue, dans un lieu de vie apprécié des Creusotins du fait de sa proximité avec les services et les commerces.

Les travaux sont en cours et sont donc menés par Novalys pour le compte d'Habellis.

Plus globalement, le périmètre du QPV du Tennis est désormais inclus dans cette extension. En effet, outre les projets d'habitat sur le secteur « Pépinière », peuvent aussi émerger des projets sur le secteur « Tennis », y compris en matière d'embellissement de cette entrée de Ville, par exemple au moyen de fresques sur les bâtiments OPAC, en lien avec le projet « Art dans la Ville ».

## Secteur 7. Secteur « Entrée Croix Menée »

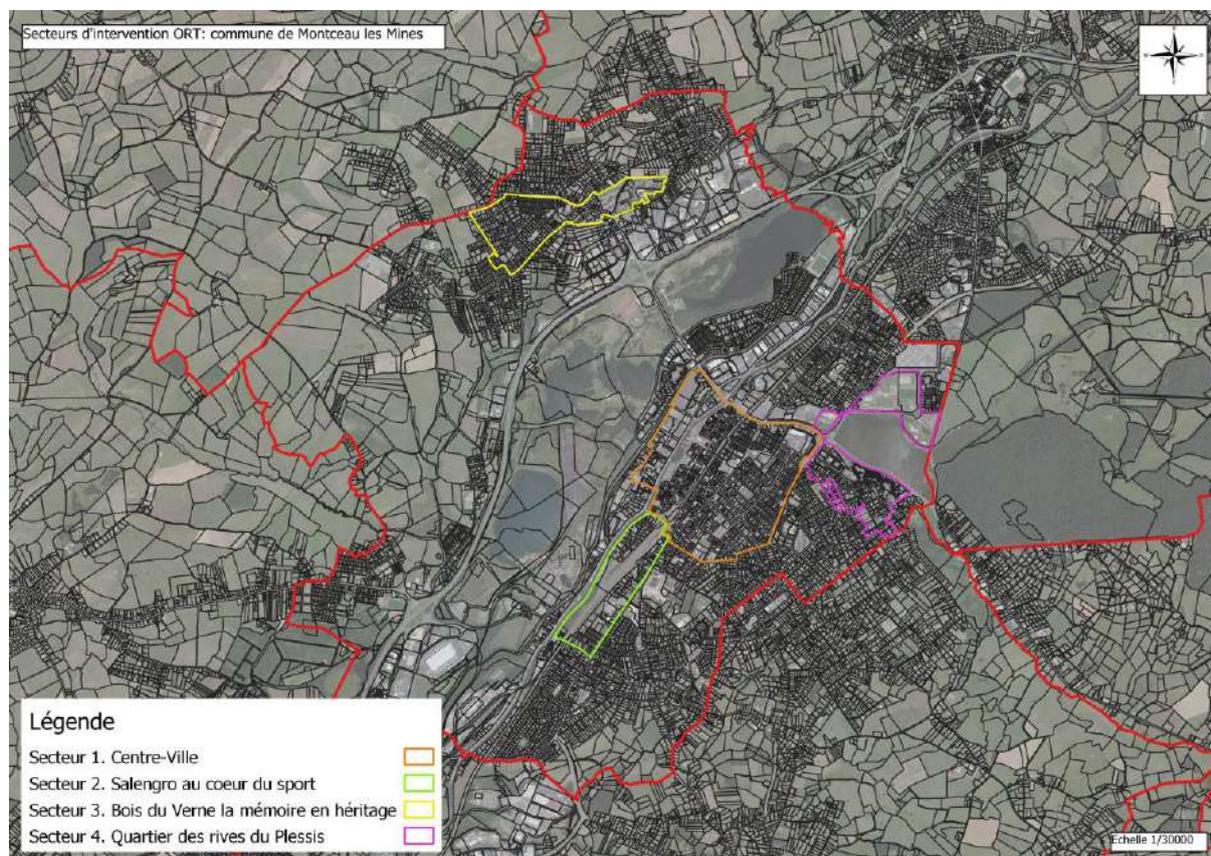


Secteur en bleu foncé :

La requalification de cet axe et du carrefour aurait pour ambition :

- de marquer clairement l'entrée de la ville en mettant en valeur son patrimoine architectural et son histoire,
- de pacifier la circulation pour favoriser les déplacements doux, tout en amenant du végétal dans des espaces totalement artificialisés à ce jour.

## Annexe 2 - Présentation des secteurs d'intervention - Les secteurs d'intervention de Montceau-les-Mines



La Ville de Montceau-les-Mines s'est inscrite, dès son lancement, dans l'opération « Action Cœur de Ville ». Les deux principaux objectifs de cette action sont :

- Améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes
- Conforter le rôle de moteur de ces villes dans le développement du territoire.

La ville de Montceau a également fait valoir ses spécificités socio-historiques au sein de ce plan. En effet, si ACV devait se centrer, en particulier sur les « cœurs de ville », Montceau fait partie de ces villes moyennes au développement urbain, économique et social original.

Le développement de la ville de Montceau s'est organisé autour de l'exploitation minière et son urbanisation répondait, en priorité, aux impératifs de cette industrie. Nous voyons, encore aujourd'hui les traces de cette histoire : centre-ville entouré par les voies de chemin de fer et le canal du centre, anciens sites miniers réhabiliter en parcs, et surtout l'organisation en « quartier ».

Cette question des « quartiers » apparait comme primordiale dans la compréhension des enjeux urbains d'une ville comme Montceau. Ainsi chaque quartier revêtait des formes de « petites villes dans la villes ». Chaque quartier avait son école, son église, son tissu de commerces de proximités et son dynamisme associatif. C'est pourquoi, lors de la rédaction d'ACV, la ville de Montceau a choisi de considérer « Action Cœur de Ville » comme devant englober la totalité du territoire communal.

Cette spécificité socio-historique se traduit par des architectures particulières dans des quartiers comme le Bois du Verne ou La Sablière. Le Bois du Verne, est ainsi « éloigné » du centre-ville et s'est construit autour d'une identité de quartier assez forte.

Cette originalité a été attestée par l'architecte d'Etat lors de la visite organisée lors de la définition du périmètre ACV en 2018.

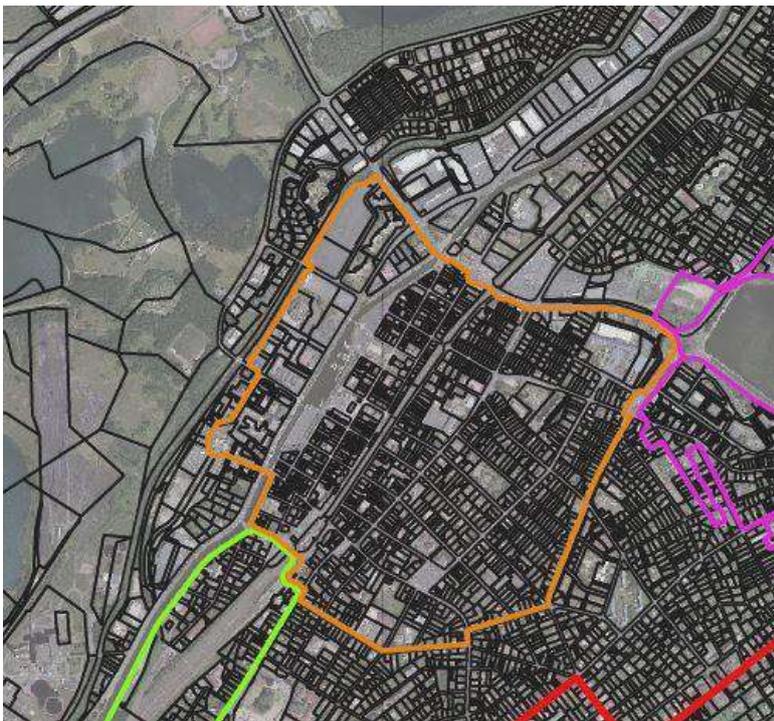
Dans le cadre de la future ORT la ville a identifié quatre secteurs à même d'être concernés par cette opération. Ces secteurs revêtent, à la fois, des enjeux particuliers et partagés.

Nous décrivons ici ces quatre espaces en y incluant les projets réalisés, en cours, matures et envisagés avant de décrire la cohérence générale des actions et projets.

De plus, certains projets sont directement pilotés par la CUCM, en lien avec la ville et ont un impact territorial qui dépasse la ville de Montceau. Aussi ces projets ne feront pas partie de la liste que nous établissons pour les projets montcelliens :

- Etude et plan d'action pour l'accueil des nouveaux arrivants
- Amélioration de l'habitat existant, lutte contre l'habitat dégradé ou indigne.

### Secteur 1. Secteur « Centre-Ville »



Le premier secteur est naturellement celui du centre-ville de Montceau. Ce quartier historique est, à la fois un espace résidentiel, culturel, touristique et commercial. Il participe grandement au rayonnement de la ville de Montceau-les-Mines.

Le centre-ville apparaît alors comme le centre, non seulement de Montceau, mais également du bassin minier. En effet, les habitants utilisent souvent la phrase « aller en ville » pour parler de ce lieu, ce qui en traduit l'extrême centralité.

Des événements réguliers tels que le marché hebdomadaire assurent une attractivité majeure du centre-ville de Montceau pour un bassin de plus de 35000 habitants.

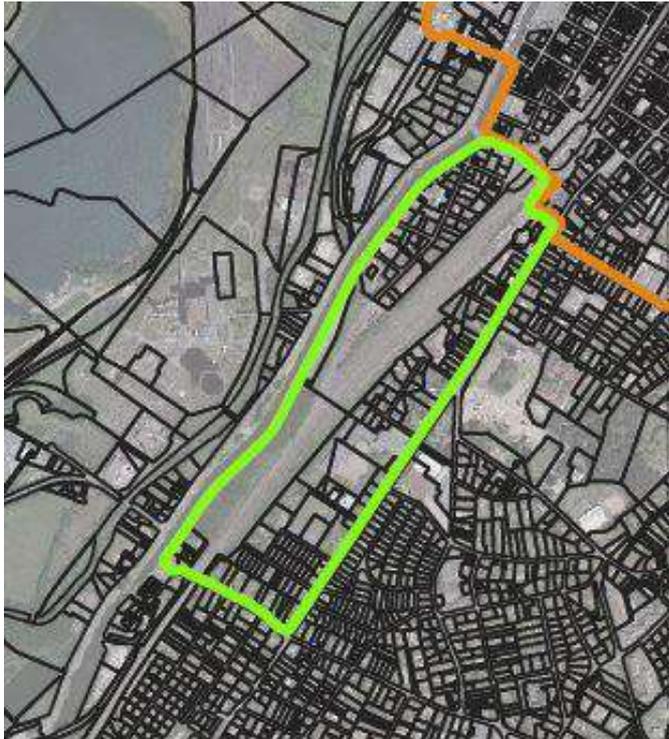
La présence du port de plaisance au cœur de la ville de Montceau-les-Mines est un atout supplémentaire d'attractivité touristique.

Un pôle « culturel » est intimement connecté à l'hyper-centre commerçant par différentes liaisons entre les deux rives du canal du Centre. Il comprend la salle de spectacle « L'Embarcadère » qui assure une programmation annuelle d'une grande diversité et d'une grande qualité, ainsi qu'un festival à rayonnement régional « le BAM ». Autour de cet équipement se situe l'espace de « culture urbaine » qui comprend aujourd'hui un skatepark

et un terrain de 3X3 et qui s'enrichira de nouveaux atouts lors des aménagements inhérents à l'implantation du futur cinéma dans ce secteur. La place Malraux, qui accueille tous les ans la fête foraine apparaît également comme un espace événementiel attractif.

Le secteur de l'Embarcadère assure une connexion importante avec l'espace des Ateliers du Jour qui accueille le conservatoire à rayonnement communal, la médiathèque, l'espace muséal et le service jeunesse. Le centre-ville se décrit alors comme un lieu d'effervescence commerciale, culturelle, événementielle et populaire.

## Secteur 2. Secteur « Salengro, au cœur du sport et des associations »



Le quartier Salengro présente historiquement certaines fragilités sociales qui nécessitent une attention particulière.

Le quartier a été le théâtre de nombreuses transformations résidentielles ces dernières années. Les logements collectifs ont laissé place à de nouveaux « pavillons ». Le quartier a également vu l'implantation de logements « seniors », assurant une mixité générationnelle résidentielle importante.

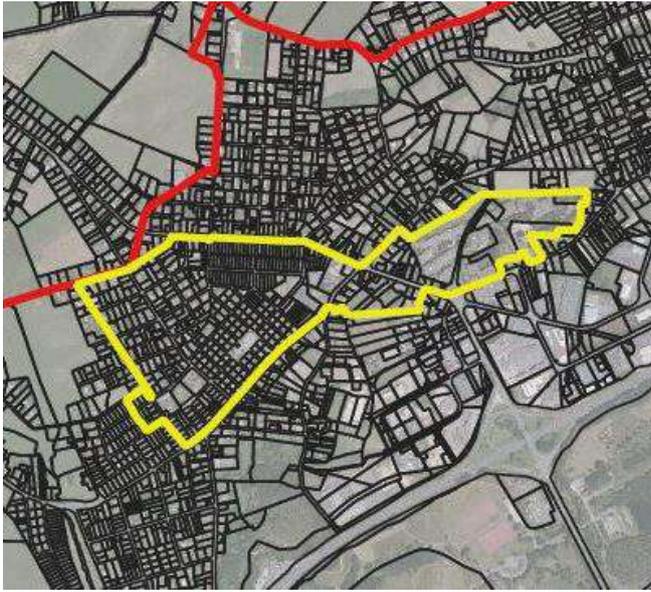
Trois équipements sportifs importants assurent une réelle dynamique au quartier : Le boulodrome, le Tennis, le gymnase Salengro.

Cette dynamique est complétée par une nouvelle implantation dans le quartier résidentiel attenant « le quartier de la Lande ».

En effet, depuis quelques années, l'ancienne école de la Lande accueille un pôle associatif regroupant de nombreuses associations.

Le tissu associatif local, qu'il soit sportif, culturel ou d'autres domaines trouve une place de choix dans ce quartier au cœur des nouvelles transitions et transformations urbaines et sociales.

### Secteur 3. Secteur « Bois du Verne, la mémoire en héritage »



Le quartier du Bois du Verne est un des plus vieux quartiers de la ville de Montceau. Il s'est construit autour de l'habitat ouvrier en accueillant les différentes vagues migratoires qui venaient travailler à Montceau dans les premières années de sa création. L'empreinte ouvrière se traduit encore aujourd'hui par un grand nombre de « maison de la Mine ».

Une des particularités spatiales du Bois du Verne est sa distance avec les autres quartiers de la ville. En effet, là où les autres secteurs apparaissent comme directement connectés par l'urbanisation, le Bois du Verne doit faire face à de nombreuses ruptures pouvant

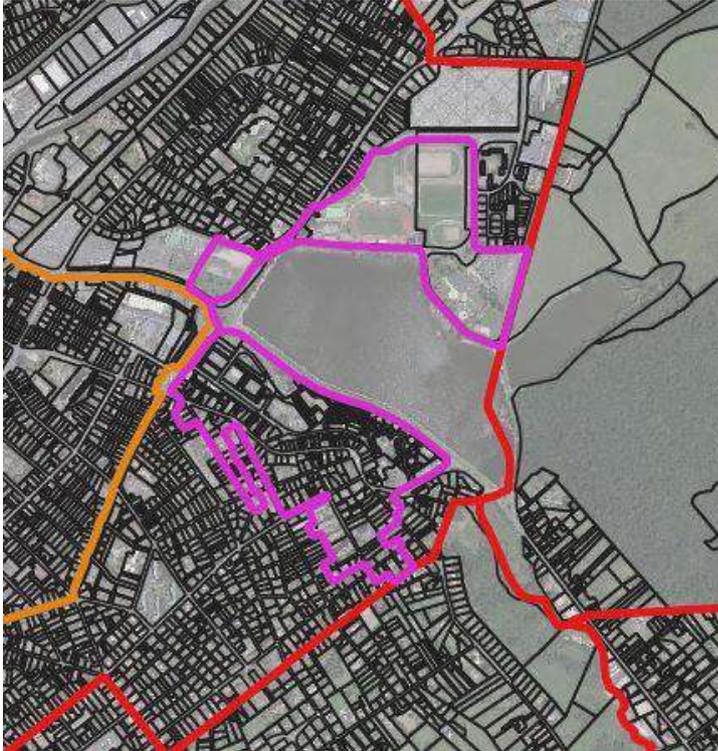
accentuer ce sentiment d'éloignement.

La ville de Montceau-les-Mines a entrepris d'ambitieux projets de rénovations et de réhabilitations de ce quartier. En effet, le quartier du Bois du Verne est au cœur d'un processus de réimplantation de services publics. Ainsi, l'acquisition de l'ancienne « CARMi » a permis l'ouverture d'un nouvel espace de vie sociale, de développer la maison France Services déjà présentes sur le quartier, et d'y implanter des services de la collectivité comme le service Education.

Aussi, de nouvelles constructions viennent accroître cette volonté de rénovation du quartier :

Un nouveau restaurant scolaire, une nouvelle école maternelle, la rénovation de l'école primaire Jules Verne ainsi que la création d'un centre de loisirs sont au cœur de cette importante transformation du quartier. Ces nouveaux équipements s'intègrent dans la stratégie de développement durable de la ville (bâtiments positifs, chaudière à granulés et bois, etc.).

#### Secteur 4. Secteur « Quartier des Rives du Plessis »



Le quartier des « Rives du Plessis » est historiquement un quartier d'habitat social qui repose sur une originalité majeure. En effet, lors de sa construction, la municipalité avait choisi d'implanter ces habitations HLM sur des terrains très qualitatifs. Ainsi, là où ce type de quartier se situe souvent en marge des centres urbains, éloignés des centres-villes ; le quartier du Plessis bénéficie d'un accès direct au Lac et se voit connecté directement au centre-ville. Il est également positionné en « entrée de ville » et se trouve donc totalement inscrit dans les processus de développements et d'embellissements de la ville de Montceau.

C'est pourquoi de nombreux travaux de rénovation ont permis au quartier de « s'ouvrir ». La transformation du quartier s'appuie également sur les rénovations entreprises par les bailleurs sociaux et sur une future réhabilitation de l'entrée Nord du quartier qui insistera sur cette volonté d'ouverture.

Le quartier du Plessis accueille également, de l'autre côté du lac, le complexe sportif Jean Bouveri ainsi qu'un centre nautique qui conjuguent parfaitement les enjeux actuels du développement sportif et de la transition écologique.

Enfin, l'ouverture spatiale s'accorde avec une ouverture sociale. En effet, une résidence privée s'est implantée sur une des autres rives du lac. Ces logements privés, ne sont pas des logements sociaux et participent au développement d'une réelle mixité sociale autour du lac du Plessis qui devient un symbole important de « vivre ensemble ».

Le développement du quartier sera complété par l'arrivée prochaine d'une résidence étudiante de plus de cent logements et d'un établissement médico-social « LAM » (lits d'accueil médicalisé).

#### Transversalité et mise en cohérence des secteurs

Nous avons montré que tous les secteurs avaient leurs propres enjeux. Il est ici question de montrer que, s'ils paraissent déconnectés, ils obéissent à une véritable cohérence urbaine et sociale.

Le centre-ville se voit ainsi directement connecté aux secteurs du Plessis et de Salengro, il apparaît donc logique d'entreprendre des aménagements qui permettent de matérialiser ces cohérences sectorielles. Le secteur de Salengro, au niveau du Boulodrome donne sur

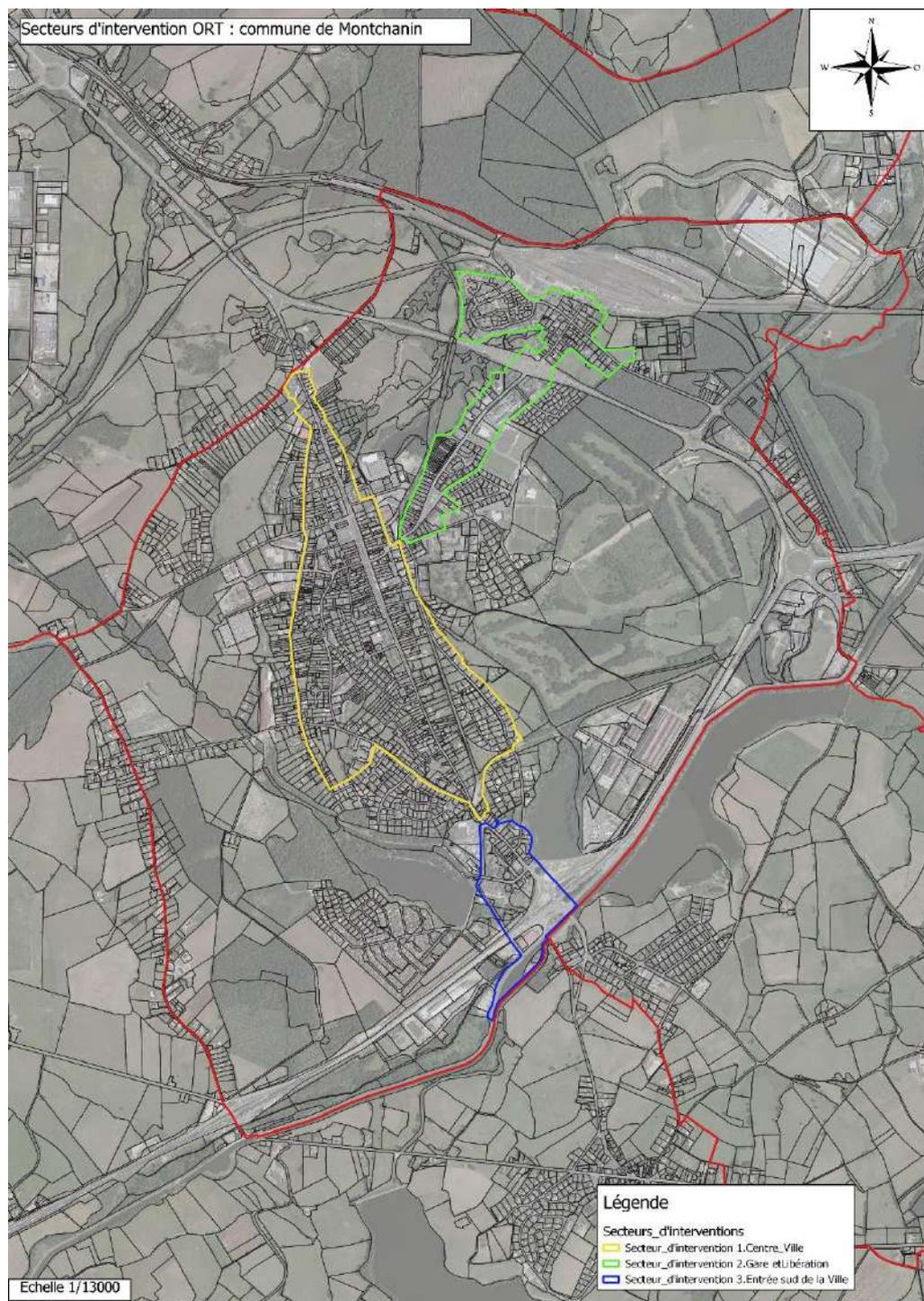
les voies ferrées et le canal du Centre. Un enjeu pourrait être de penser les connexions au centre-ville par cet axe, en liant ces projets aux enjeux de mobilités du centre-ville.

Le quartier du Plessis comprend le complexe Jean Bouveri, le quartier Salengro son complexe et le boulodrome, le quartier du Bois du Verne, le complexe du Pouloux, ainsi le centre-ville se trouve au croisement de ces cœurs sportifs. Le centre-ville apparaît alors comme un centre culturel (cinéma, embarcadère, ateliers du Jour), touristique, commerçant, événementiel). Il y a donc une cohérence à penser les équipements sportifs comme « non centralisés » pour assurer d'autres centralités tout en développant le cœur des rassemblements montcellien au centre-ville.

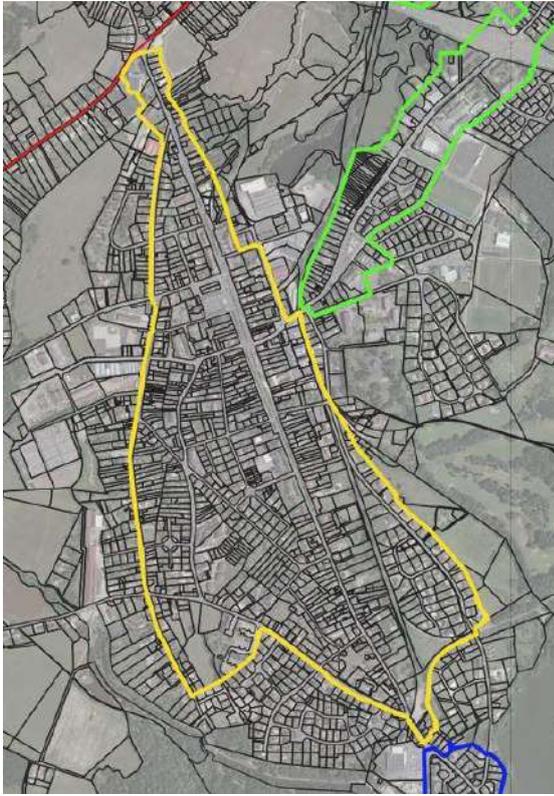
## Annexe 2 - Présentation des secteurs d'intervention - Les secteurs d'intervention de Montchanin

### 1. Les secteurs d'intervention de Montchanin

Le périmètre de revitalisation du programme PVD sur la ville de Montchanin est issu de l'élaboration de la stratégie de revitalisation urbaine de la commune. Il est structuré autour de trois entités qui illustrent les enjeux et orientations du projet de revitalisation de la commune :

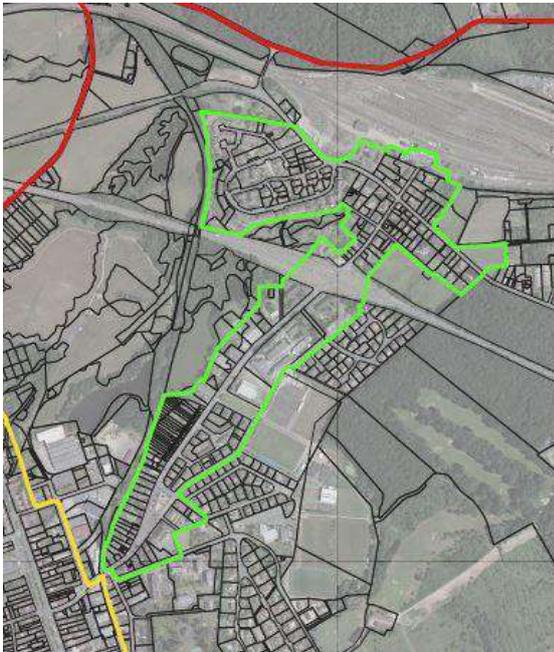


### Secteur 1. Secteur « Centre-Ville »



Ce secteur (en jaune) concerne le centre-ville stricto-sensu, avec l'enjeu d'inscrire et rendre lisible les équipements dans la trame des espaces publics, ce en lien avec la volonté de conforter l'attractivité de la polarité commerciale située de part et d'autre de l'avenue de la République.

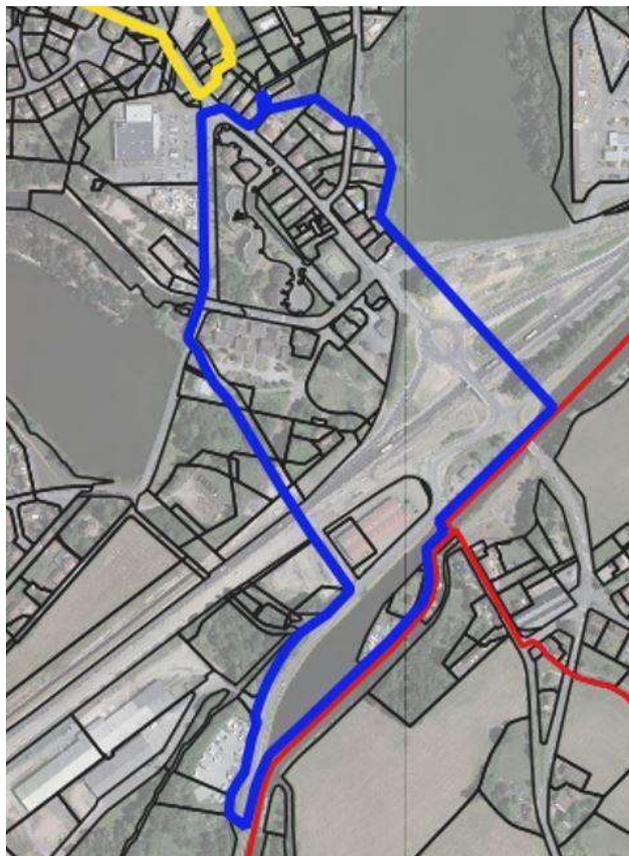
### Secteur 2. Secteur « Gare et Libération »



Cette entité (en vert) est constituée de l'autre pénétrante de la ville avec l'avenue de la Libération, qui rejoint le quartier de la gare TER de Montchanin.

La perspective est d'améliorer le lien entre le centre-ville et le quartier de la gare qui représente une entrée de ville, avec l'enjeu d'en améliorer l'attractivité et le fonctionnement multimodal, tout en investiguant les possibilités d'une nouvelle offre d'habitat sur ce périmètre.

### Secteur 3. Secteur « Entrée de Ville Sud »



Ce secteur (en bleu) correspond à l'entrée de ville Sud où l'objectif est d'affirmer Montchanin comme une « ville nature » aux portes de parcours touristiques (Eurovélo 6, canal du Centre) et permettant de valoriser le patrimoine notamment paysager.

### **Annexe 3 – Fiches actions – Opération de revitalisation de territoire (ORT)**

Orientation stratégique	<b>Pilotage du programme ORT</b>
Action nom	<b>Etude stratégie opération de revitalisation de territoire</b>
Action n°	1
Statut	Non débuté
Maître d'ouvrage	CUCM
Référent technique	CUCM – Chef de projet PVD/ORT
Description de l'action	<p>Pour développer son attractivité et renforcer les complémentarités et la cohérence entre ses villes-centre et ses pôles relais, la CUCM souhaite mener une étude à l'échelle de la CUCM.</p> <p>Cette étude a pour objectif de formaliser une stratégie de revitalisation de territoire à l'échelle de l'ensemble de la CUCM, en analysant les dynamiques territoriales et en offrant une vision stratégique permettant d'identifier les actions prioritaires au regard de leur effet levier dans le cadre d'une programmation pluri-annuelle à l'échelle de ce mandat et du prochain mandat.</p>
Partenaires	A définir
Dépenses prévisionnelles	70 000€ TTC
Plan de financement prévisionnel	A définir
Calendrier prévisionnel	2025
Etapes / démarches	<p>Phase 1 – Diagnostic et enjeux</p> <p>Phase 2 – Rédaction de la stratégie de territoire</p> <p>Phase 3 – Définition des secteurs d'intervention prioritaires</p> <p>Phase 2 – Définition et phasage des actions à court, moyen et long termes</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>PVD Montchanin</p> <p>ACV Le Creusot – Montceau-les-Mines</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Tenue des instances dédiées au suivi de l'étude.</p> <p>Remise des livrables.</p>
Enjeu par rapport à la fonction de centralité	L'étude de stratégie de revitalisation permettra d'alimenter les orientations du programme ORT et de consolider de manière partagée le programme d'actions pluriannuel.
Points de vigilance éventuels	
Annexes	

### Annexe 3 – Fiches actions – Action cœur de ville, Le Creusot

<b>Titre du projet</b>	<b>Expérimentation de nouveaux dispositifs de lutte contre l’habitat indigne ou dégradé</b>
<b>Type de projet</b>	ACTION
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 1- De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l’habitat <b>Fiche 1.1</b>
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/23]
<b>Description générale</b>	<p>L’objectif d’attractivité résidentielle passe par la production d’une offre nouvelle d’habitat sur le territoire, dans le cadre de nouvelles constructions mais aussi par l’amélioration de l’habitat existant.</p> <p>Il s’agit notamment de renforcer l’intervention des collectivités dans la lutte contre l’habitat dégradé ou indigne.</p> <p>Ainsi en complément de l’OPAH, pourront être développés de nouveaux dispositifs sur certains sites en cœur de ville (dont les îlots dégradés déjà identifiés). Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement du volet appui aux petites copropriétés de l’OPAH,</li> <li>- Mise en place des nouveaux outils de la loi ALUR sur des sites expérimentaux (Ilots dégradés) : déclaration de mise en location, demande d’autorisation préalable de mise en location.</li> </ul> <p>Ces dispositifs administratifs, articulant les compétences de l’EPCI et des communes permettront aux collectivités de vérifier l’état des nouveaux logements mis sur le marché locatif, le cas échéant de demander des travaux avant mise en location, voire de déclencher si besoin des sanctions financières pour les propriétaires indécents.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôler la qualité des biens mis en location</li> <li>- Favoriser les travaux de mise aux normes par les propriétaires</li> <li>- Résorber les logements indigne et insalubre de la commune</li> </ul>
<b>Maitre d’ouvrage</b>	CUCM en lien avec la Ville du Creusot
<b>Partenaires locaux</b>	DDT, CAF, DGFIP, Département, Associations...
<b>Coût total</b>	Moyens de suivi administratif et de visite des logements à déterminer
<b>Financements prévisionnels</b>	A déterminer
<b>Date de lancement</b>	A déterminer
<b>Date de livraison</b>	A déterminer
<b>Indicateurs d’avancement</b>	
<b>Indicateurs de résultat</b>	

<b>Titre du projet</b>	<b>Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)</b>
<b>Type de projet</b>	<b>ACTION</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 1- De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat <b>Fiche 1.2</b>
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/23]
<b>Description générale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Deux OPAH se sont succédées depuis 2013, marquées par une dynamique de rénovation soutenue et une montée en puissance récente du locatif privé. La seconde OPAH est contractualisée sur 3 ans (2021-2024). Le bilan intermédiaire à deux ans démontre :</li> <li>- Une première année d'OPAH très dynamique avec 780 contacts et un ralentissement sur la deuxième année (400 contacts), constaté sur tous les territoires d'OPAH, lié à la conjoncture économique.</li> <li>- Au total, 304 dossiers validés par l'ANAH (hors « façade ») dont 249 déposés par des propriétaires occupants (80%) et 55 par des propriétaires bailleurs (20%).</li> <li>- 86 logements concernés par un ravalement de façade,</li> <li>- Des résultats très intéressants car en rupture avec le bilan de la précédente OPAH, marqués par :</li> <li>- Une forte dynamique sur le volet « adaptation autonomie » ainsi que sur la lutte contre l'habitat insalubre des propriétaires occupants : 126 dossiers soit 41% du total des dossiers.</li> <li>- Un succès moins net, à la différence de la première OPAH, sur le volet rénovation énergétique des propriétaires occupants : 120 dossiers soit 39%.</li> <li>- Un engouement sur la production de logements locatifs conventionnés : 55 dossiers dont 72% de résorption d'habitat insalubre et 7% de travaux de rénovation énergétique, seuls.</li> <li>- Une localisation massive des dossiers « locatif » dans les deux villes centre, conventionnées action cœur de ville : 76% au Creusot et à Montceau et 70% localisés dans les périmètres renforcés de l'étude d'OPAH-RU.</li> </ul> <p><b>Sur la ville du Creusot, 90 dossiers de demandes d'aides ont été déposés et correspondent à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 10 logements réhabilités par des propriétaires bailleurs,</li> <li>- 2 logements propriétaires occupants LHI (lutte contre l'habitat indigne),</li> <li>- 22 logements propriétaires occupants pour des travaux d'autonomie de la personne,</li> <li>- 21 logements propriétaires occupants de rénovation énergétique,</li> <li>- Et 35 logements concernés par la thématique « façade ».</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner l'amélioration et l'adaptation des logements des ménages les plus modestes,</li> <li>- Encourager la rénovation énergétique du parc ancien et le confort</li> </ul>

	<p>thermique des logements,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la création d'une offre de logement nouvelle par le réinvestissement du parc vacant ou dégradé,</li> <li>- Requalifier les centres-villes par des aides renforcées sur des secteurs stratégiques</li> <li>- Lutter contre le logement indigne.</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	CUCM
<b>Partenaires locaux</b>	<p>Ville du Creusot          ANAH / Département 71 / Action Logement (périmètres ACV) / CAF / ADIL 71 / Procvivis / ARS – BFC CAUE / UDAF 71 / MSA Bourgogne / Solidarité services 71 / MDS</p>
<b>Coût total</b>	Le plan de financements pour les aides aux travaux sur trois ans à l'échelle intercommunale est de 7 232 150€.
<b>Financements prévisionnels</b>	<p>L'OPAH communautaire représente un engagement sur trois ans de 5 417 340 € d'aides de l'ANAH, 1 631 050 € de la CUCM, et 619 600 € du Département de Saône-et-Loire.</p> <p>La Ville du Creusot abonde au travers du « plan couleur ». Le montant des subventions sollicité auprès de la Ville du Creusot est en septembre 2023 de 34 333€.</p>
<b>Date de lancement</b>	La durée de l'OPAH porte jusqu'en 2024, avec une possibilité de prolongement à confirmer par l'Anah et les partenaires de 2 ans.
<b>Date de livraison</b>	
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilans réalisés lors des comités techniques et de comités de pilotage pour le suivi de l'OPAH.</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement des projets et suivi des objectifs quantitatifs de la convention d'OPAH : nombre de dossiers propriétaires occupants / propriétaires bailleurs / façades / transformation d'usage / nouveaux accédants / accompagnement des copropriétés.</li> <li>- Nature des travaux réalisés : rénovation énergétique, lutte contre l'habitat insalubre ou très dégradé, sécurité-salubrité, maintien à domicile, adaptation autonomie, ravalement de façade.</li> <li>- Montant des aides engagés.</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>PLAN COULEUR</b>
<b>Type de projet</b>	<b>ACTION</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 1- De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat <b>Fiche 1.3</b>
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/23]
<b>Description générale</b>	Mis en place par la Ville, celui-ci vise à réintroduire de la qualité visuelle dans les façades des maisons et immeubles. Lancé en 2013 sur deux premiers axes, il se prolonge depuis début 2018 sur un troisième axe et depuis 2022 sur un quatrième axe.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Introduire la couleur dans les quartiers de la ville en offrant aux habitants les moyens humains, techniques et financiers pour rénover et repeindre les façades de leur maison.</li> <li>- Contribuer à l'intégration de chaque construction dans son environnement proche et lointain tout en exprimant la spécificité de chaque quartier y compris en intégrant la présence proche de monuments historiques.</li> <li>- Donner envie aux habitants de venir s'installer dans le ou les périmètres concernés.</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	VILLE DU CREUSOT
<b>Partenaires locaux</b>	VILLE DU CREUSOT – UDAP - CUCM
<b>Coût total</b>	10 000 € (budget pour année 2023)
<b>Financements prévisionnels</b>	VILLE DU CREUSOT : 10.000 €/an
<b>Date de lancement</b>	2022 (nouveaux axes)
<b>Date de livraison</b>	2024
<b>Indicateurs d'avancement</b>	- Nombre de dossiers de demande d'aide déposés
<b>Indicateurs de résultat</b>	- Nombre de façades traitées

<b>Titre du projet</b>	<b>ILOT URBAIN DEGRADE FOCH</b>
<b>Type de projet</b>	ACTION
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 1- De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat <b>Fiche 1.4</b>
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/23]
<b>Description générale</b>	Au terme d'une étude pré-opérationnelle OPAH-RU qui a permis de réaliser un diagnostic architectural et urbain, l'îlot Foch compris entre la rue Maréchal Foch, la rue du Grenouiller, la rue des Martyrs, la rue du 4 septembre et la rue St Charles, a été identifié comme îlot urbain dégradé prioritaire. Il s'agit de créer une offre résidentielle en cœur d'îlot, structuré par des voies nouvelles routières et douces, avec jardins, assurant la visibilité de l'opération pour contribuer à changer le visage du quartier. Il s'agira également d'inciter à la rénovation des logements existants
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réhabiliter un espace d'habitation dégradé</li> <li>- Désenclaver l'îlot (voirie et cheminement doux)</li> <li>- Créer une offre résidentielle nouvelle et qualitative</li> <li>- Préserver un îlot de fraîcheur et sa biodiversité</li> <li>- Créer 30 à 40 logements selon les possibilités foncières (estimation)</li> <li>- Inciter à la rénovation des logements existants</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	CUCM
<b>Partenaires locaux</b>	CUCM, VILLE, EPF
<b>Coût total</b>	2,8 M€ inscrits au PPI 2021-2026 (comprenant acquisitions, démolitions, aménagements et aides propriétaires) pour 2 îlots dégradés sur le territoire communautaire (îlot Foch au Creusot + îlot des Oiseaux à Montceau-les-Mines)
<b>Financements prévisionnels</b>	A déterminer
<b>Date de lancement</b>	Fin 2023 / 2024 : études préalables, diagnostics des immeubles, fin des acquisitions, première phase de démolition, études de conception des espaces publics
<b>Date de livraison</b>	
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépôts des permis de démolir</li> <li>- Dépôts des permis de construire ou des autorisations</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de logements créés et/ou rénovés</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>VALORISATION DU QUARTIER JEAN JAURES</b>
<b>Type de projet</b>	ACTION
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 1- De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat <b>Fiche 1.5</b>
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/23]
<b>Description générale</b>	Il s'agit de déconstruire l'intégralité du site Jean Jaurès du lycée Léon Blum dans le cadre de la valorisation du quartier et selon l'état général des immeubles qui le constituent. Cette libération foncière de la zone, de près d'un hectare, permet d'envisager la réalisation d'une opération d'habitat intégrant les objectifs du développement durable.
<b>Objectifs</b>	L'objectif est d'aménager le quartier par une offre d'habitat nouvelle et qualitative, suite aux démolitions.
<b>Maitre d'ouvrage</b>	CUCM
<b>Partenaires locaux</b>	Région Bourgogne Franche-Comté, Etat
<b>Coût total</b>	2 660 000 € HT pour le projet global de rénovation dont démolition (à ajuster lorsque le promoteur sera trouvé)
<b>Financements prévisionnels</b>	Région BFC : 200 000 € (contrats territoriaux) Région BFC : 500 000 € (contrat métropolitain) Etat France Relance (fonds friches) : 900 000 €
<b>Date de lancement</b>	2022 : travaux de curage et de désamiantage
<b>Date de livraison</b>	Fin 2023 : fin des travaux de démolition et de désamiantage résiduel Date indéfinie à ce jour pour le projet Habitat
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation de la démolition</li> <li>- Recherche de promoteurs pour réaliser un projet d'habitat</li> <li>- Dépôt de permis de construire</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Démolition du bâtiment initial</li> <li>- Nombre de logements réalisés et qualification environnementale</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>Projet de renouvellement urbain du quartier Harfleur - Volet Habitat</b>
<b>Type de projet</b>	<b>ACTION</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 1- De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat <b>Fiche 1.6</b>
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/23]
<b>Description générale</b>	<p>Le quartier Harfleur-République-Lapérouse, bénéficie du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) tout en étant inclus dans le périmètre Action Cœur de Ville. Ce dispositif vise à modifier le quartier en favorisant la mixité sociale, la diversification des logements et des bâtiments, le désenclavement et le développement économique. Les actions du NPNRU se concentrent sur le site de l'ancienne cité d'Harfleur.</p> <p>Les orientations du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain prévoient la démolition de bâtiments collectifs de la cité d'Harfleur, le réaménagement de l'axe république comme axe de ville, le développement économique sur l'avenue de Montvaltin, le confortement du maillage de desserte en renforçant la part des modes doux et la création d'espaces publics fédérateurs pour la vie du quartier. Le rééquilibrage de l'offre de logements locatifs sociaux à l'échelle de la CUCM est apporté par une reconstitution de l'offre hors site</p> <p>A l'exception de l'ancienne école, l'ensemble des immeubles de la cité Harfleur sont aujourd'hui démolis, dégagant ainsi un potentiel foncier d'environ 6 hectares. La création d'une offre nouvelle de logements sur site est également envisagée à terme.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer au renouvellement urbain du quartier, à la mixité des fonctions et l'accès à l'emploi.</li> <li>- Proposer une offre d'habitat adaptée à la demande.</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Les maîtres d'ouvrages de la convention NPNRU signée pour le quartier d'Harfleur sont la CUCM, la Ville du Creusot et l'OPAC de Saône-et-Loire.
<b>Partenaires locaux</b>	ANRU / ETAT / Région Bourgogne Franche-Comté / Action logements / CUCM / Département 71 / Ville du Creusot / OPAC
<b>Coût total</b>	Le montant total du NPNRU est de 18 345 031€
<b>Financements prévisionnels</b>	ANRU : 1 798 000 € / ETAT (LLS) 41 418 € / Région Bourgogne Franche-Comté : 2 500 000 € / Prêts bonifiés Action logements : 225 000 € / CUCM : 816 000 € / Département 71 : 543 480 €
<b>Date de lancement</b>	La convention ANRU a été signée par l'ensemble des partenaires en avril 2023.
<b>Date de livraison</b>	
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition du projet urbain du quartier</li> <li>- Tenue des COTECH partenariaux et revue de projet</li> <li>- Conception et mise en œuvre des opérations prévues à la convention.</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de logements démolis.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition d'une emprise foncière sur site pour une offre nouvelle d'habitat</li> <li>- Création des cheminements et espaces publics</li> <li>- 151 logements ont été d'ores et déjà démolis</li> </ul>
--	--

<b>Titre du projet</b>	<b>RESIDENCE SERVICES SENIORS DOMITYS</b>
<b>Type de projet</b>	<b>ACTION</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 1- De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat <b>Fiche 1.7</b>
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/23]
<b>Description générale</b>	A la place de l'ancienne école Pierre Curie cédée par la Ville du Creusot, le groupe AEGIDE-Domitys va édifier une résidence seniors (non médicalisée) de 116 logements adossée à une large palette de services (bar, restaurant, salle de sport, piscine, salon de coiffure etc...)
<b>Objectifs</b>	Cette résidence permettra de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- contribuer au renouvellement urbain</li> <li>- proposer une offre nouvelle d'habitat dédiée aux seniors</li> <li>- participer à la mixité du quartier</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	AEGIDE DOMITYS
<b>Partenaires locaux</b>	
<b>Coût total</b>	25 M€
<b>Financements prévisionnels</b>	AEGIDE DOMITYS : 25 M€
<b>Date de lancement</b>	Octobre 2022 : début des travaux de démolition
<b>Date de livraison</b>	1 <sup>er</sup> trimestre 2025 : ouverture de la résidence
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- démolition de l'ancienne école</li> <li>- début des travaux de construction</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ouverture de la résidence</li> <li>- nombre de logements créés</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>HABELLIS-projet rue des Capucines</b>
<b>Type de projet</b>	<b>ACTION</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 1- De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat <b>Fiche 1.8</b>
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/23]
<b>Description générale</b>	Habellis dispose d'un parc de 3 immeubles situés rue des Capucines au Creusot marqués par une forte vacance, associés pour l'un à des désordres structurels et pour les autres à une offre locative qui n'est plus conforme aux attentes actuelles. Ces 158 logements seront donc démolis et 60 seront reconstruits.
<b>Objectifs</b>	Cette opération de démolition-reconstruction permettra de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- contribuer au renouvellement urbain</li> <li>- proposer une offre locative adaptée à la demande y compris en matière thermique et environnementale</li> <li>- reconstruire 60 logements (27 PLAI et 33 PLUS) : 20 dans un petit collectif, 40 en maisons individuelles</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	HABELLIS
<b>Partenaires locaux</b>	HABELLIS, ACTION LOGEMENT
<b>Coût total</b>	12,8 M€
<b>Financements prévisionnels</b>	HABELLIS : 3 676 000 € ACTION LOGEMENT : 4 402 000 € ETAT : 711 178€ <i>subventions PIV Démolition à hauteur de 480 000 € apportées par ALS en complément des aides au titre d'ACV</i>
<b>Date de lancement</b>	Début démolition fin 2023
<b>Date de livraison</b>	Fin 2024 : Fin des démolitions Début 2027 : Livraison 60 logements neufs
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- relogement des locataires encore présents</li> <li>- dépôt d'un permis de démolir</li> <li>- dépôt d'un permis de construire</li> <li>- ouverture des chantiers</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de logements démolis</li> <li>- nombre de logements créés</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>OPAC-projet rue Saint Henri (NOVALYS)</b>
<b>Type de projet</b>	<b>ACTION</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 1- De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat <b>Fiche 1.9</b>
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/23]
<b>Description générale</b>	Les associations (hors syndicats dont le bâtiment est conservé) présentes à la maison de sociétés St Henri seront réinstallées sur le site de la nouvelle maison associative Jouffroy, au début de l'été 2023. Les bâtiments vétustes et devenus vacants, seront cédés par la Ville du Creusot puis démolis par Novalys qui y construira une résidence de 59 logements. 56 logements seront ensuite cédés à l'OPAC qui assurera la gestion locative de la résidence qui bénéficiera du label NF Habitat HQE.
<b>Objectifs</b>	Cette opération de démolition-reconstruction permettra de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- contribuer au renouvellement urbain</li> <li>- proposer une offre locative adaptée à la demande y compris en matière thermique et environnementale</li> <li>- densifier</li> <li>- créer un potentiel pour les commerces, écoles et services du quartier</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	OPAC
<b>Partenaires locaux</b>	NOVALYS, ACTION LOGEMENT, OPAC, CUCM
<b>Coût total</b>	8 ,772 M€ (PRP global OPAC S&L pour les 56 logements)
<b>Financements prévisionnels</b>	OPAC : 557 000 € (dont prêts et fonds propres). Subvention Etat : 112000 €. Subvention CUCM : 51 000 € (sur une assiette de 8 319 658 €HT-cf. convention-cadre CUCM/OPAC 2019-2024) SUBVENTION ALS : 50 000 €
<b>Date de lancement</b>	Novembre 2022 : dépôt du permis de construire Signature acte authentique en décembre 2023 entre NOVALYS et l'OPAC
<b>Date de livraison</b>	Été 2025 : livraison de la résidence
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- démolition des bâtiments existants</li> <li>- ouverture du chantier de construction</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de logements créés</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>Opération VEFA 64 logements sur l'ancienne école du Vilet</b>
<b>Type de projet</b>	<b>ACTION</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 1- De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat <b><u>Fiche 1.10</u></b>
<b>Date de signature</b>	
<b>Description générale</b>	Proposer une offre d'habitat nouvelle ou rénovée, adaptée aux besoins des ménages, dans une perspective d'attractivité résidentielle et de sobriété foncière
<b>Objectifs</b>	Développement d'une offre nouvelle sur le Creusot en VEFA. Le promoteur réalisera 64 logements dont 4 en accession directe. Diversification de l'offre de logements sociaux sur le quartier permettant de mixer les statuts d'occupation (propriétaires/locataires) et permettre l'accueil de salariés sur la ville du Creusot et ainsi faciliter l'embauche de potentiel.
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Promoteur NOVALYS
<b>Partenaires locaux</b>	Action Logement, Etat, OPAC S&L, CUCM (à confirmer)
<b>Coût total</b>	A venir
<b>Financements prévisionnels</b>	A venir
<b>Date de lancement</b>	2024
<b>Date de livraison</b>	
<b>Indicateurs d'avancement</b>	1- Contrat de réservation 2- Signature acte authentique 3- Réception de l'ouvrage
<b>Indicateurs de résultat</b>	- Nombre de logements livrés

<b>Titre du projet</b>	<b>OPAC – projet Marolle</b>
<b>Type de projet</b>	ACTION
<b>Axe de rattachement</b>	AXE 1- De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l’habitat <b>Fiche 1.11</b>
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/23]
<b>Description générale</b>	Suite à une opération de démolition, l’OPAC de Saône et Loire dispose d’un tènement à bâtir route de St Sernin, en surplomb immédiat du centre-ville. L’opérateur projette d’y édifier une résidence qualitative d’au plus 28 logements selon le parti pris architectural qu’il retiendra. Ce projet s’inscrit dans le cadre de la reconstitution de l’offre de logements sociaux du NPNRU du quartier Harfleur. Cette résidence bénéficie d’une exposition très favorable et présenterait l’originalité d’une construction avec une ossature bois.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- contribuer au renouvellement urbain</li> <li>- proposer une offre locative adaptée à la demande y compris en matière thermique et environnementale</li> <li>- densifier</li> <li>- créer un potentiel pour les commerces, écoles et services du quartier</li> </ul>
<b>Maitre d’ouvrage</b>	OPAC 71
<b>Partenaires locaux</b>	Etat, ALS, CUCM, autres à définir (ex : région)
<b>Coût total</b>	à venir actuellement en cours d’étude
<b>Financements prévisionnels</b>	Etat, ALS, CUCM (cf. convention cadre CUCM/OPAC 2019-2024), Région
<b>Date de lancement</b>	A définir entre les partenaires financeurs
<b>Date de livraison</b>	A définir
<b>Indicateurs d’avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudes de faisabilité,</li> <li>- engagement de principe,</li> <li>- lancement appel d’offre,</li> <li>- décision de réalisation,</li> <li>- réalisation des travaux,</li> <li>- réception des travaux</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de logements créés</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>OPAC – Réhabilitation cité Jean Schneider</b>
<b>Type de projet</b>	<b>ACTION</b>
<b>Axe de rattachement</b>	AXE 1- De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l’habitat <b><u>Fiche 1.12</u></b>
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/23]
<b>Description générale</b>	Opération de rénovation de la cité pavillonnaire Jean Schneider par l’OPAC. Pavillons construits dans les années 50, si leur situation géographique et leur fonctionnalité restent des éléments recherchés par les locataires, leur conception datée générant des coûts énergétiques importants, devient un frein à leur mise sur le marché
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- contribuer au renouvellement urbain</li> <li>- proposer une offre locative pavillonnaire adaptée à la demande</li> <li>- adapter cette offre en matière thermique et environnementale</li> <li>- améliorer l’attractivité de la cité</li> </ul>
<b>Maitre d’ouvrage</b>	OPAC 71
<b>Partenaires locaux</b>	CUCM (cf. convention cadre CUCM/OPAC 2019-2024), Action Logement, Région, Etat
<b>Coût total</b>	7 659 000 € TTC soit 111 K€ par logement
<b>Financements prévisionnels</b>	A venir
<b>Date de lancement</b>	2025
<b>Date de livraison</b>	2026
<b>Indicateurs d’avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudes de faisabilité,</li> <li>- Engagement de principe,</li> <li>- Concertation locataire et amicale de locataires,</li> <li>- Lancement appel d’offre,</li> <li>- Décision de réalisation,</li> <li>- Déclaration de travaux</li> <li>- Ordre de service</li> <li>- Réalisation des travaux</li> <li>- Réception des travaux</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de logements rénovés</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>OPAC – Réhabilitation cité Molette</b>
<b>Type de projet</b>	ETUDE
<b>Axe de rattachement</b>	AXE 1- De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l’habitat <b>Fiche 1.13</b>
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/23]
<b>Description générale</b>	<p>Patrimoine au cœur du centre historique du Creusot, à deux pas de la place Schneider qui sera réaménagée, et du parc de la Verrerie.</p> <p>Un lieu de vie apprécié des Creusotins et des locataires de l’OPAC S&amp;L par sa proximité avec les services et commerces.</p> <p><b>Redéfinir la fonction de l’espace central du quartier</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Co-construire le projet ville/OPAC/habitants</li> <li>- Imaginer des aménagements urbains à destination de tout public, y compris jeune</li> <li>- Poursuivre l’ouverture du quartier en liant le parc de la Verrerie</li> <li>- Créer des cheminements piétons définis permettant du passage au sein du quartier</li> <li>- Proposer des aménagements urbains de détente le long de ces axes doux</li> </ul> <p><b>Réhabiliter et renforcer la sécurité de nos bâtiments</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- redynamiser le bâti pour l’intégrer au même rythme que les aménagements finaux du quartier</li> <li>- réhabiliter en priorité les bâtiments E, H, D</li> <li>- rénover pour mieux sécuriser les accès aux parties communes</li> <li>- sécuriser davantage les caves des bâtiments</li> <li>- limiter les lieux de rassemblement sous les porches (porche du bâtiment C)</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- contribuer à l’attractivité du cœur de ville</li> <li>- adapter cette offre en matière thermique et environnementale</li> <li>- améliorer l’attractivité de la cité</li> </ul>
<b>Maitre d’ouvrage</b>	OPAC 71
<b>Partenaires locaux</b>	Action Logement, CUCM (sous réserve de confirmation – cf. convention cadre CUCM/OPAC), Etat,
<b>Coût total</b>	A venir [Montant € TTC]
<b>Financements prévisionnels</b>	[financeur, montant, modalités, financement assuré ou prévisionnel] A venir
<b>Date de lancement</b>	Etude 2025 – OS 2026
<b>Date de livraison</b>	2028
<b>Indicateurs d’avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudes de faisabilité,</li> <li>- engagement de principe,</li> <li>- concertation locataire et amicale de locataires,</li> <li>- lancement appel d’offre,</li> <li>- décision de réalisation,</li> <li>- réalisation des travaux, réception des travaux.</li> </ul>

<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Déclaration de travaux</li><li>- Ordre de service</li><li>- Réception des ouvrages</li><li>- Nombre de logements rénovés</li></ul>
--------------------------------	--

<b>Titre du projet</b>	<b>OPAC – Réhabilitation cité LA CHAUME</b>
<b>Type de projet</b>	ACTION
<b>Axe de rattachement</b>	AXE 1- De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l’habitat <b>Fiche 1.14</b>
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/23]
<b>Description générale</b>	Accompagner la transformation de l’image du quartier par une dédensification (démolition de bâtiments) progressive an partant du nord du quartier afin de libérer du foncier. Renouveler l’offre par de l’habitat plus adapté (logements intermédiaires/pavillons jumelés, offre en accession à la propriété). <b>Réhabiliter et transformer la citée La Chaume</b> - Réhabilitation des bâtiments A &B - Démolition progressive des bâtiments C,D,E et F en vue de libérer le foncier pour y développer une nouvelle offre -Renouveler et adapter l’offre de logements : reconstruction et accession à la propriété
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- contribuer à l’attractivité du cœur de ville</li> <li>- adapter cette offre en matière thermique et environnementale</li> <li>- améliorer l’attractivité du quartier</li> </ul> Par la réhabilitation des bâtiments A&B : <ul style="list-style-type: none"> <li>- apporter plus de confort de vie auprès des locataires</li> <li>- améliorer la performance du bâti</li> </ul>
<b>Maitre d’ouvrage</b>	OPAC 71
<b>Partenaires locaux</b>	Action Logement, CUCM (sous réserve de confirmation – cf. convention-cadre CUCM/OPAC), Etat,
<b>Coût total</b>	A venir (coût démolition bâtiment G ?)
<b>Financements prévisionnels</b>	A venir
<b>Date de lancement</b>	Réhabilitation : 2024
<b>Date de livraison</b>	Réhabilitation : 2026
<b>Indicateurs d’avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- dépôt et obtention des autorisations d’urbanisme</li> <li>- Etudes de faisabilité,</li> <li>- engagement de principe,</li> <li>- concertation locataire et amicale de locataires,</li> <li>- lancement appel d’offre,</li> <li>- décision de réalisation,</li> <li>- réalisation des travaux, réception des travaux.</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de logements réhabilités</li> <li>- nombre de logements construits</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>OPAC – Reconstructions « Pépinière »</b>
<b>Type de projet</b>	<b>ACTION</b>
<b>Axe de rattachement</b>	AXE 1- De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat <b>Fiche 1.15</b>
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/23]
<b>Description générale</b>	<p>Situé à l'entrée Sud-Est de la Ville, le quartier de la Pépinière a fait l'objet d'une importante transformation depuis 10 ans. Constitué initialement de 260 logements, il conserve après démolition, 68 logements collectifs répartis dans trois bâtiments. 20 logements individuels ont été reconstruits en bordure de la rue Albert depuis 2016.</p> <p>Les emprises libérées par les démolitions, environ 15 000 m<sup>2</sup>, permettent d'envisager un programme de construction de maisons individuelles et deux immeubles de logements intermédiaires.</p> <p>Le projet comporte 19 lots destinés à bâtir des maisons individuelles et une parcelle pouvant recevoir deux immeubles intermédiaires avec une capacité de 26 logements.</p> <p>Les parcelles ont vocation à être cédées à des particuliers ou des promoteurs privés.</p> <p>Deux phases de développement sont prévues :</p> <p>La première phase comporte 7 parcelles de terrains à bâtir</p> <p>La seconde phase comportant 12 parcelles de terrains à bâtir et un programme intermédiaire sera lancé après avoir fait le bilan de la première phase d'aménagement.</p> <p>Voir plans en annexe</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- contribuer au renouvellement urbain</li> <li>- proposer une offre pavillonnaire et collective adaptée à la demande</li> <li>- proposer une offre performante en matière thermique et environnementale</li> <li>- améliorer l'attractivité générale de la cité</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	OPAC 71 aménageur/lotisseur
<b>Partenaires locaux</b>	CUCM Ville du Creusot
<b>Coût total</b>	720 000 TTC pour l'aménagement et la commercialisation des terrains
<b>Financements prévisionnels</b>	OPAC 71 Equilibré avec les recettes des ventes de terrains
<b>Date de lancement</b>	27 juin 2023. Bureau de l'OPAC Déclaration préalable 1 <sup>ère</sup> phase obtenue le 29/07/22
<b>Date de livraison</b>	1 <sup>ère</sup> phase Octobre 2023. 2 <sup>ème</sup> phase juillet 2025 sous condition de réussite de la 1 <sup>ère</sup> phase
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- déclasser des emprises en domaine public</li> <li>- cession de parcelles en construction libre</li> <li>- dépôt et obtention des autorisations d'urbanisme. Permis d'aménager pour les 12 lots de phase 2 et Permis de construire pour les intermédiaires de la phase 2</li> <li>- ouverture des différents chantiers</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de parcelles mises à la vente</li> <li>- nombre de logements créés (individuels/collectifs)</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>Etude et plan d'action pour un accueil de nouveaux arrivants</b>
<b>Type de projet</b>	<b>ACTION</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive d'habitat <b>Fiche 1.16</b>
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/23]
<b>Description générale</b>	<p>La CUCM accompagne les entreprises dans leur projet de développement et d'implantation en s'efforçant de proposer une offre d'accueil performante. Mais, à la lumière des travaux issus des Assises, force est de constater que l'attractivité économique ne suffit plus à elle seule, c'est pourquoi la CUCM souhaite s'inscrire dans des pratiques plus innovantes et performantes dans le cadre d'un enjeu d'attractivité globale y compris résidentielle.</p> <p>Fort de ce constat, elle souhaite renforcer l'attractivité de son territoire afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer une offre d'accueil spécifique au territoire pour attirer de futurs résidents.</li> <li>- Rendre le territoire plus attractif en mettant en avant les thèmes suivants : Economie, Habitat, Cadre de vie et Tourisme.</li> <li>- S'inscrire dans le cadre de la politique d'attractivité actuellement menée par le Conseil Régional Bourgogne Franche Comté.</li> <li>- Développer l'implantation de nouvelles entreprises et favoriser l'activité économique.</li> </ul> <p>L'objectif de cette action est de proposer un plan d'action pour attirer des nouveaux arrivants et valoriser par la même occasion le cadre de vie, le tourisme et l'habitat, sur l'ensemble du territoire dont Le Creusot en fait partie.</p> <p>Cette action est organisée en deux parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La réalisation d'un diagnostic de l'attractivité du territoire de la CUCM sur les thématiques suivantes : Cadre de vie, Habitat, Tourisme (PHASE 1),</li> <li>- Mise en place d'un plan d'action destiné à mettre en œuvre une politique d'attractivité du territoire (PHASE 2).</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Relancer l'attractivité du Creusot et de son bassin de vie</li> <li>- Inciter les personnes et les entreprises à venir s'installer au Creusot.</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	CUCM

<b>Partenaires locaux</b>	CUCM, Ville du Creusot, Etat, Région, Département, Office du tourisme, Action logement, etc.
<b>Coût total</b>	38.000 € (total)
<b>Financements prévisionnels</b>	CUCM
<b>Date de lancement</b>	2023
<b>Date de livraison</b>	2024
<b>Indicateurs d'avancement</b>	La phase 1 du diagnostic est terminée. Lancement de la phase 2 avec l'établissement d'un plan d'action.
<b>Indicateurs de résultat</b>	Etablissements du plan d'action Modalité de mise en œuvre de ces actions

<b>Titre du projet</b>	<b>MANAGER DE COMMERCE</b>
<b>Type de projet</b>	ACTION
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 2-Favoriser un développement économique et commercial équilibré <b>Fiche 2.1</b>
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/23]
<b>Description générale</b>	<p>Les activités d'un manager de centre-ville peuvent naturellement varier d'une commune à l'autre en fonction des spécificités du territoire et de ses problématiques, mais ses fonctions principales s'articulent en général autour de deux grandes missions.</p> <p>Sa première mission consiste à maintenir et renforcer l'attractivité du centre-ville. Cela peut se traduire, notamment, par la mise en place d'animations commerciales (organisation du marché de nuit, aide sur la mise en place des braderies, etc...).</p> <p>La seconde mission d'un manager de centre-ville est de veiller à la diversité de l'offre commerciale et d'attirer des activités qui sont manquantes ou qui sont souhaitées, en favorisant par tous moyens l'implantation d'enseignes en centre-ville.</p> <p>Relais entre les élus et les commerçants, le manager de centre-ville est également l'interlocuteur de référence pour prendre en compte les problématiques individuelles des commerçants. Il peut parfois instruire directement certains dossiers ou faire suivre certaines demandes auprès des services de la ville concernée. Cela peut toucher des sujets très divers comme l'installation de terrasses de restaurants, les demandes d'enseignes, la gestion des déchets ou les difficultés de stationnement.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner le commerce de proximité</li> <li>- Contribuer à la dynamisation des rues commerçantes de la ville</li> <li>- Attirer de nouveaux porteurs de projets</li> <li>- Assurer la diversité de l'offre commerciale</li> <li>- Répondre aux problématiques individuelles des commerçants</li> <li>- Création office du commerce</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Ville du Creusot
<b>Partenaires locaux</b>	Ville du Creusot, CUCM, Banque des Territoires, Chambres consulaires, Associations de Commerçants
<b>Coût total</b>	A déterminer
<b>Financements prévisionnels</b>	
<b>Date de lancement</b>	01/06/2021
<b>Date de livraison</b>	En cours
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de commerces nouveaux ouverts</li> <li>- Nombre de commerces transmis</li> <li>- Evolution de la vacance commerciale</li> <li>- Nombre d'animations commerciales</li> <li>- Nombre d'actions de promotion du territoire (participation à des salons, forum etc...)</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Idem indicateurs d'avancement</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>Plan d'action d'animation et de redynamisation commerciale</b>
------------------------	---

<b>Type de projet</b>	ACTION
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 2-Favoriser un développement économique et commercial équilibré <b>Fiche 2.2</b>
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/23]
<b>Description générale</b>	<p>Le territoire de la commune du Creusot compte 5 associations de commerçants.</p> <p>Suite à la crise sanitaire, certaines de ces associations se sont fragilisées et leurs activités se sont naturellement réduites.</p> <p>De ceci, est apparue une réflexion et une volonté grandissante de se réunir autour d'une seule et même entité qui puisse fédérer l'ensemble des commerçants et mutualiser leurs moyens pour renforcer l'intensité et l'impact de leurs actions.</p> <p>Le plan d'action d'animation et de redynamisation commerciale sera basé sur 3 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'accompagnement des associations commerçantes pour une animation globale et dynamique du tissu commercial. En effet, cet accompagnement a pour objectif de : <ul style="list-style-type: none"> <li>o de fédérer les commerçants,</li> <li>o de proposer des actions à destination des clients,</li> <li>o de développer des outils communs,</li> <li>o proposer des ateliers ou des formations aux commerçants,</li> <li>o proposer des actions pour un développement des activités commerciales.</li> </ul> </li> </ul> <p>Un cadre sera proposé à ces associations afin d'établir une programmation avec des objectifs quantitatifs et qualitatifs.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'accompagner les porteurs de projets dans leurs initiatives de création ou de reprise d'activité économique. La CUCM, en lien avec les acteurs de l'entrepreneuriat, proposera un accompagnement dans le montage de projet dans les domaines suivants : étude de marché, prévisionnel, statuts juridique, réglementation, etc.</li> <li>- D'accompagner les porteurs de projets dans leurs recherches de locaux. La détection des locaux sera nécessaire afin de calibrer les besoins des demandeurs avec l'état ou la disponibilité des locaux. Un observatoire ou un listing des locaux commerciaux entre les collectivités sera à mettre en place dans l'optique d'avoir un meilleur accompagnement des demandeurs.</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mutualiser les forces de l'ensemble des commerçants de la ville</li> <li>- Optimiser l'offre commerciale</li> <li>- Conforter le rôle de la ville au regard de sa zone de chalandise</li> <li>- Mettre en valeur le potentiel commercial local</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la cohérence des actions conduites en matière commerciale</li> <li>- Favoriser la mise en relation des différents acteurs qui œuvrent en faveur du maintien et du développement commercial</li> <li>- Créer un guichet unique d'accueil des porteurs de projets sur la ville</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	CUCM, Ville du Creusot et les associations de commerçants
<b>Partenaires locaux</b>	Ville du Creusot / CUCM / Chambres consulaires / Associations de commerçants
<b>Coût total</b>	A déterminer
<b>Financements prévisionnels</b>	
<b>Date de lancement</b>	Calendrier en cours d'élaboration
<b>Date de livraison</b>	
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenue de réunions de travail sur les actions d'animation</li> <li>- Point d'étape sur l'accompagnement des projets</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de porteur de projet accompagnés</li> <li>- Nombre d'action d'animation ou d'ateliers</li> <li>- Nombre d'installation de nouvelles activités</li> <li>- Nombre de commerces transmis</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>BOUTIQUE EPHEMERE</b>
<b>Type de projet</b>	ACTION
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 2-Favoriser un développement économique et commercial équilibré <b>Fiche 2.3</b>
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/23]
<b>Description générale</b>	<p>Une boutique éphémère permet à une marque, un créateur, un commerçant d'occuper temporairement une boutique vacante, en centre-ville ou en centre commercial, pour une période plus ou moins longue (d'une semaine à un mois), sans vocation à y rester de manière durable. Ce concept est donc différent de celui d'une boutique à l'essai, où la vocation est de pérenniser l'activité si possible dans le même lieu. Toutefois, la boutique éphémère peut elle aussi générer des implantations durables.</p> <p>En 2021, « l'éphéméride » a ouvert ses portes dans une rue commerçante, pour laisser la place un an plus tard à un porteur de projet qui y a ouvert sa galerie d'art. Depuis 2022, la boutique se situe dans le centre commercial de l'Arche, l'objectif est de poursuivre et d'intensifier cette action. Après plusieurs locations de la boutique éphémère permettant de valider son projet, un nouveau commerçant s'est installé dans la galerie commerciale de L'ARCHE</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Générer de la visibilité pour les nouveaux commerçants</li> <li>- Renforcer leur relation client</li> <li>- Tester des produits auprès des consommateurs</li> <li>- Promouvoir un emplacement auprès des porteurs de projets</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Ville du Creusot
<b>Partenaires locaux</b>	
<b>Coût total</b>	7 200 € (loyer annuel)
<b>Financements prévisionnels</b>	Ville du Creusot : 7 200 € (loyer) Ville du Creusot : 4 500 € (charges)
<b>Date de lancement</b>	2021
<b>Date de livraison</b>	
<b>Indicateurs d'avancement</b>	
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'exposants annuels</li> <li>- Nombre de commerçants implantés durablement (à l'emplacement de la boutique ou à proximité)</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>FONDS D'AIDE A LA RENOVATION DES LOCAUX COMMERCIAUX ET DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES</b>
<b>Type de projet</b>	ACTION
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 2-Favoriser un développement économique et commercial équilibré <b>Fiche 2.4</b>
<b>Date de signature</b>	
<b>Description générale</b>	Dans le cadre de la dynamique commerciale de la commune, accompagner la rénovation des locaux commerciaux par la mobilisation du fonds d'aide aux commerçants et artisans pour la rénovation de locaux commerciaux. Les dépenses éligibles relèvent des travaux de rénovation des devantures, façades et enseignes, de la mise en accessibilité des locaux, d'équipement professionnel et l'aménagement intérieur, de travaux et dépenses permettant d'améliorer la performance énergétique du local commercial.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Redynamisation de l'offre commerciale du territoire</li> <li>- Aides financières pour la rénovation des locaux commerciaux</li> <li>- Cible : porteurs de projets privés et communes</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	CUCM
<b>Partenaires locaux</b>	CUCM / Ville du Creusot
<b>Coût total</b>	30 000 € (ligne budgétaire 2023)
<b>Financements prévisionnels</b>	CUCM : 30 000 € Ville du Creusot :
<b>Date de lancement</b>	2022
<b>Date de livraison</b>	
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'aides attribuées</li> <li>- Montant des aides</li> <li>- Nature des travaux engagés</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de locaux commerciaux rénovés</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>AIDE ET ACCOMPAGNEMENT DES COMMERCANTS VERS LE NUMERIQUE</b>
<b>Type de projet</b>	ACTION
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 2-Favoriser un développement économique et commercial équilibré <b>Fiche 2.5</b>
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/23]
<b>Description générale</b>	Mise en place d'action permettant d'accompagner les commerçants à la numérisation de l'offre commerciale de la ville du Creusot : Une action en 3 temps : <ol style="list-style-type: none"> <li>1- L'empreinte numérique du territoire qui a vocation à donner une photographie précise de la visibilité numérique de l'offre commerciale de la ville du Creusot à un instant T. Une analyse détaillée avec points forts et points faibles de l'offre est réalisée. Une restitution en plénière avec les commerçants et les élus locaux en vue de définir un plan d'actions opérationnel de numérisation des TPE.</li> <li>2- L'organisation d'ateliers collectifs d'acculturation sur un ensemble de thématiques proposé.</li> <li>3- L'accompagnement individuel de TPE dans une démarche de progrès avec un diagnostic de stratégie numérique et des préconisations personnalisées.</li> </ol>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluation du niveau de digitalisation des établissements</li> <li>- Diagnostic individuels ou collectifs</li> <li>- Mise en place d'un plan de formation</li> <li>- Cible : porteurs de projets privés et unions commerciales</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	CUCM / Ville du Creusot
<b>Partenaires locaux</b>	CUCM / CCI / CMA / Association de commerçants / Acteurs de l'entrepreneuriat
<b>Coût total</b>	A déterminer
<b>Financements prévisionnels</b>	CUCM : à définir Chambres consulaires : à définir
<b>Date de lancement</b>	2024
<b>Date de livraison</b>	
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Déroulement des différents temps de l'étude
<b>Indicateurs de résultat</b>	Ratio de visibilité numérique des acteurs économiques accompagnés Nombre d'actions de professionnalisation numérique engagé sur le territoire

<b>Titre du projet</b>	<b>HALLE GOURMANDE</b>
<b>Type de projet</b>	ACTION
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 2-Favoriser un développement économique et commercial équilibré <b>Fiche 2.6</b>
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/23]
<b>Description générale</b>	La création d'une halle gourmande : l'étude de structuration commerciale menée par le cabinet Lestoux avait, parmi ses préconisations, identifié la Place Schneider comme « secteur gourmand ». Si les échanges avec le porteur de projet initialement intéressé n'ont pu aboutir, ce programme pourrait être mené s'il advenait qu'une enseigne se projette sur la ville du CREUSOT dans un secteur à définir toujours dans le cadre d'une concertation avec commerçants et riverains.
<b>Objectifs</b>	Offre de centralité, l'objectif premier est d'apporter une offre complémentaire et non de déplacer des commerces déjà existants tout en favorisant les échanges dans un espace de convivialité.  Le second objectif est de favoriser le commerce local avec une production sur place (ex : boulangerie...)  Le troisième objectif est de créer un lieu convivial favorisant les échanges en permettant non seulement à la clientèle d'y effectuer des achats alimentaires mais aussi de s'y restaurer en consommant les produits proposés sur place par les commerçants.
<b>Maitre d'ouvrage</b>	A définir
<b>Partenaires locaux</b>	Ville du Creusot / CUCM
<b>Coût total</b>	A définir
<b>Financements prévisionnels</b>	A définir
<b>Date de lancement</b>	2025
<b>Date de livraison</b>	A définir
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- cession foncière</li> <li>- dépôt permis de construire</li> <li>- ouverture du chantier</li> <li>- ouverture de la Halle</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de commerçants présents</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>RESTRUCTURATION ANCIENNE CITE HARFLEUR - VOLET ECONOMIQUE</b>
<b>Type de projet</b>	<b>ACTION</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 2- Favoriser un développement économique et commercial équilibré <b>Fiche 2.7</b>
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/23]
<b>Description générale</b>	<p>Le quartier Harfleur-République-Lapérouse, bénéficie du Nouveau Programme de Renouveau Urbain (NPNRU) tout en étant inclus dans le périmètre Action Cœur de Ville. Ce dispositif vise à modifier le quartier en favorisant la mixité sociale, la diversification des logements et des bâtiments au nord du quartier, le désenclavement et le développement économique dans sa partie sud. Les actions du NPNRU se concentrent sur le site de l'ancienne cité d'Harfleur.</p> <p>A l'exception de l'ancienne école Harfleur, l'ensemble des immeubles de la cité Harfleur sont aujourd'hui démolis, dégageant ainsi un potentiel foncier d'environ 6 hectares.</p> <p>Les orientations du Nouveau Programme de Renouveau Urbain prévoient donc, au sud du tènement et dans le prolongement des commerces situés à Chanliau et de activités présentes avenue de Montvaltin, un espace économique.</p> <p>Le volet économique est actuellement le plus avancé puisque le groupe ANDALI prévoit d'acquérir environ 2,2 hectares en bordure de l'avenue de Montvaltin pour y réinstaller l'enseigne INTERSPORT leur appartenant. En effet, les exigences actuelles de l'enseigne ne sont plus compatibles avec ses locaux actuels et il est nécessaire que le magasin s'installe dans des locaux mieux adaptés au format actuel du magasin pour ne pas disparaître. Les locaux laissés vacants, situés quant à eux zone Chanliau, seront proposés à d'autres preneurs.</p> <p>S'adjoindront à Intersport d'autres commerces de moyennes surfaces orientés équipement de la maison, catégorie peu présente dans l'agglomération du Creusot et source d'évasion commerciale. Un soin sera tout particulièrement exigé et apporté au traitement environnemental et paysager du projet ainsi qu'au lien à établir à la fois avec le secteur dédié à l'habitat, situé au nord, ainsi qu'avec la rue maréchal Foch, dédié au commerce en pieds d'immeuble se trouvant pour sa part à une dizaine de minutes à pieds du projet (cheminements, fléchages, transports en commun).</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- contribuer au renouvellement urbain</li> <li>- maintien de l'offre commerciale et développement sur des secteurs d'activités peu représentés sur le bassin, en complémentarité avec le commerce en pieds d'immeubles</li> <li>- restreindre l'évasion commerciale</li> <li>- contribuer au développement de l'emploi dans le quartier</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Groupe ANDALI (partie commerce)
<b>Partenaires locaux</b>	Groupe ANDALI

<b>Coût total</b>	6 M€ (1 <sup>ère</sup> tranche de la partie commerce)
<b>Financements prévisionnels</b>	GRUPE ANDALI : 6 M€
<b>Date de lancement</b>	2021
<b>Date de livraison</b>	Fin 2024
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- dépôt des permis de construire</li> <li>- ouverture de chantier</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de commerces créés</li> <li>- secteur d'activité des enseignes créées</li> <li>- nombre de d'emplois créés</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>FONCIERE DE REDYNAMISATION COMMERCIALE</b>
<b>Type de projet</b>	ETUDE
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 2-Favoriser un développement économique et commercial équilibré <b>Fiche 2.8</b>
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/23]
<b>Description générale</b>	<p>Une des problématiques majeures de l'implantation de commerces de détail en centre-ville réside dans le volet immobilier. Les locaux commerciaux, pour la plupart situés en pieds d'immeuble, présentent parfois des caractéristiques qui freinent leur mise sur le marché : dimensionnement trop faible, état nécessitant d'importants travaux pour être réoccupés, limitation des activités acceptées par le propriétaire, montant du loyer inadapté etc...</p> <p>La maîtrise de certains locaux par un acteur mis en place par la puissance publique permettrait de lever ces freins et ainsi faciliter et orienter l'implantation de commerces en centre-ville.</p> <p>Les foncières s'appuient majoritairement sur les acteurs de l'économie mixte. Elles interviennent sur le long terme à toutes les étapes du projet immobilier (acquisition, travaux, commercialisation, gestion et cession). Les fonds issus de la revente sont ensuite réinvestis au niveau local, ce qui permet d'engager un cercle vertueux contribuant à l'attractivité du territoire.</p> <p>La mise en place d'une foncière nécessite un travail d'étude préalable dont les objectifs seraient d'identifier les besoins spécifiques des collectivités, la méthode, les moyens et les acteurs à mobiliser pour y répondre.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réalisation d'une étude validant l'opportunité de la création d'une foncière de redynamisation commerciale à l'échelle du centre-ville du Creusot et plus largement de la CUCM</li> <li>- détermination par cette étude de la méthode, des moyens, du périmètre et des acteurs à mobiliser pour parvenir à la création d'une foncière de redynamisation commerciale</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Ville
<b>Partenaires locaux</b>	CUCM, associations de commerçants, chambres consulaires
<b>Coût total</b>	à déterminer
<b>Financements prévisionnels</b>	L'appui de la Banque des Territoires sera sollicité pour la réalisation de cette étude dans le cadre de son marché à bon de commande.
<b>Date de lancement</b>	2024
<b>Date de livraison</b>	2024
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- lancement du marché</li> <li>- choix du prestataire</li> <li>- lancement de l'étude</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- rendu de l'étude</li> <li>- si conclusion favorable lancement création foncière</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>HOTELLERIE &amp; HEBERGEMENT DE LOISIRS</b>
<b>Type de projet</b>	ETUDE
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 2-Favoriser un développement économique et commercial équilibré <b>Fiche 2.9</b>
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/23]
<b>Description générale</b>	<p>Le Creusot bénéficie d'une dynamique économique très forte induite par le développement croissant des entreprises de son site industriel. Ces entreprises travaillent toutes très majoritairement à l'export générant des échanges avec le monde entier.</p> <p>Paradoxalement, malgré ce contexte très favorable, Le Creusot ne dispose que d'une capacité hôtelière très réduite alors que le site industriel génère de nombreux déplacements de personnes : clients, prestataires, personnels des groupes industriels etc.</p> <p>A ce jour, la capacité hôtelière du Creusot se limite à 39 chambres dans 3 établissements.</p> <p>Le rachat récent de la Petite Verrerie devrait réintroduire sur le marché une quarantaine de chambres mais, après cette réouverture, la capacité hôtelière globale de la Ville restera à un niveau estimé comme faible et en tous cas inférieur à celui antérieur à la période avant Covid.</p> <p>Cette capacité reste insuffisante à la fois pour satisfaire la demande liée à l'activité économique mais aussi celle des événements sportifs, festifs ou culturels organisés toute l'année au Creusot. Dans ce contexte, il est également difficile de fixer sur place le tourisme familial généré par le Parc Touristique des Combes.</p> <p>Le niveau qualitatif des établissements est globalement moyen et le questionnement d'une montée en gamme se pose aussi.</p> <p>Il conviendrait donc de mener à bien une étude sur le positionnement hôtelier du Creusot afin d'établir un diagnostic de la situation et mesurer les potentiels d'évolution aussi bien en termes capacitaires que de niveau de prestation, en vue d'actions de prospection.</p> <p>Mise en place d'une prospection commerciale auprès des chaînes ou groupements hôteliers pour l'implantation de nouveaux établissements.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- déterminer le potentiel d'évolution de l'offre hôtelière au Creusot aussi bien en termes capacitaires que de niveau de prestation.</li> <li>- mener à bien une étude diagnostic/préconisations</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	CUCM / Ville du Creusot / Exploitants hôteliers
<b>Partenaires locaux</b>	Exploitants Hôteliers, Banque des Territoires, Exploitants hôteliers, CCI
<b>Coût total</b>	A déterminer
<b>Financements prévisionnels</b>	Banque des Territoires

<b>Date de lancement</b>	2024
<b>Date de livraison</b>	2024
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- lancement de la consultation</li><li>- choix du cabinet d'études</li></ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- rendu de l'étude</li></ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA CYCLABLE</b>
<b>Type de projet</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 3-Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées <b>Fiche 3.1</b>
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	<p>La Communauté Urbaine a adopté en 2019 son schéma directeur cyclable. Elle a récemment recruté un chargé de mission vélo et mobilités actives dans le but de mettre en œuvre ce schéma. La collectivité est aussi lauréate du projet Avélo2, ce qui lui permet de disposer de financement pour accélérer la mise en œuvre de ce schéma directeur.</p> <p>Différents projets sont donc en cours sur le Creusot :</p> <p><b><u>Aménagements</u></b></p> <p>Plusieurs aménagements ont été réalisés durant ces deux dernières années :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Piste cyclables : rue du Président Wilson, rue Maréchal Joffre, Rue Marceau. Ces aménagements permettent de relier l'est et l'ouest de la ville du Creusot.</li> <li>• CVCB Route de Montcenis et Avenue Saint Sauveur.</li> <li>• Pistes cyclables Rue de Nevers, Rue du 8 mai 1945 et rue Strasbourg, rue du Pas de Cible</li> </ul> <p>La CUCM souhaite également augmenter le nombre d'aménagements cyclables sur le Creusot d'ici la fin du mandat, dont les principes sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Relier les polarités entre elles (Creusot cœur de ville, Torcy centralité, Montchanin, Coriolis, Eurovélo 6, Montceau, etc).</li> <li>• Relier les principales infrastructures et équipements structurants des communes.</li> </ul> <p><b><u>Stationnements :</u></b></p> <p>Installation de stationnements sécurisés pour les vélos pour créer un maillage fin et cohérent de stationnements. A l'issue du repérage avec les communes, la Communauté Urbaine procèdera à l'installation des abris et des arceaux vélos.</p> <p><b><u>Location de vélos</u></b></p> <p>La Communauté Urbaine devrait également élargir sa flotte de 10 à 16 nouveaux vélos électriques dont 2 vélos-cargos à la destination des habitants pour la location mensuelle via le délégataire de service public MonréZO.</p> <p>Une mise à jour du schéma directeur sera proposée fin 2023-début 2024 afin de réfléchir à de futurs projets cyclables.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer la pratique cyclable sur la ville par la réalisation de pistes, de stationnements sécurisés et d'actions incitatives.</li> <li>- Favoriser les mobilités actives qui peuvent intervenir en substitution des transports motorisés</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	CUCM

<b>Partenaires locaux</b>	CUCM Ville ADEME
<b>Coût prévisionnel</b>	Budget prévisionnel 2024 : Aménagements cyclables : enveloppe CUCM de 160.000 € pour l'ensemble du territoire communautaire Stationnements vélo : enveloppe CUCM de 80.000 € pour l'ensemble du territoire communautaire
<b>Financements prévisionnels</b>	DETR-DSIL, axe urbain du PO FEDER, etc.
<b>Date de lancement</b>	2023
<b>Date de livraison</b>	2026
<b>Indicateurs d'avancement</b>	
<b>Indicateurs de résultat</b>	Kilométrage de pistes cyclables réalisé, nombre d'équipements vélos

<b>Titre du projet</b>	<b>AIDE AU VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE</b>
<b>Type de projet</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 3-Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées <b>Fiche 3.2</b>
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/23]
<b>Description générale</b>	<p>Depuis 2018, une aide est accordée aux acquéreurs de VAE.</p> <p>D'un montant de 300 € maxi elle ne peut représenter plus de 50 % du prix du vélo.</p> <p>Cette aide permet de développer la pratique cyclable sur la ville, dont le profil vallonné rend difficile la pratique avec un vélo classique.</p> <p>Elle permet également de favoriser les mobilités actives qui peuvent intervenir en substitution des transports motorisés</p>
<b>Objectifs</b>	Développement des mobilités actives et de la pratique cycliste
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Ville du CREUSOT
<b>Partenaires locaux</b>	
<b>Coût total</b>	Entre 20 et 25 000 € /an
<b>Financements prévisionnels</b>	Ville du CREUSOT
<b>Date de lancement</b>	2018
<b>Date de livraison</b>	En cours
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Près de 350 aides attribuées depuis le lancement
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de VAE subventionnés</li> <li>- Montant des aides</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>ABRIS et APPUIS VELO</b>
<b>Type de projet</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 3-Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées <b>Fiche 3.3</b>
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/23]
<b>Description générale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquisition d'abris vélos avec casier individuel pour casques ou objets personnels.</li> <li>- Installation Centre Ville – Château – Jean Garnier – De Prat – Acacias Charles De Gaulle</li> <li>- Installation d'appuis vélos</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	Développement des mobilités actives et de la pratique cycliste
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Ville du CREUSOT
<b>Partenaires locaux</b>	Ville du CREUSOT – ALVEOLE
<b>Coût total</b>	Entre 10 000 et 20 000 € /an
<b>Financements prévisionnels</b>	Ville du CREUSOT
<b>Date de lancement</b>	2020
<b>Date de livraison</b>	En cours
<b>Indicateurs d'avancement</b>	5 équipements installés 1 en cours
<b>Indicateurs de résultat</b>	Nombre d'équipements installés

<b>Titre du projet</b>	<b>Parcours scolaire et hors temps scolaire</b>
<b>Type de projet</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 3-Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées <b>Fiche 3.4</b>
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/23]
<b>Description générale</b>	Apprentissage du vélo dans le cadre d'un parcours depuis la grande section maternelle jusqu'en CM 2 pour qu'à l'issue 100 % des enfants puissent se déplacer à vélo en toute sécurité Temps hors scolaire : apprentissage dans le cadre de Creusot Vacances Jeunes
<b>Objectifs</b>	Développement des mobilités actives et de la pratique cycliste
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Ville du CREUSOT
<b>Partenaires locaux</b>	Ville du CREUSOT - ALVEOLE
<b>Coût total</b>	Entre 10 000 et 20 000 € /an
<b>Financements prévisionnels</b>	Ville du CREUSOT
<b>Date de lancement</b>	2020
<b>Date de livraison</b>	En cours
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'enfants formés</li> <li>- Nombre d'écoles concernées</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- idem</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>Poursuite déploiement des bornes de recharge électrique</b>
<b>Type de projet</b>	ACTION
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 3-Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées <b>Fiche 3.5</b>
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/23]
<b>Description générale</b>	Afin de contribuer à la transition énergétique, apporter une réponse aux utilisateurs de véhicules électriques dans les secteurs d'habitats collectifs, à proximité des Maisons des associations ou des sites accueillant du public
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- contribuer à la transition énergétique</li> <li>- Avoir une solution de recharge pour tous, à tout moment sur l'ensemble de la ville</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	VILLE
<b>Partenaires locaux</b>	VILLE-société privée
<b>Coût total</b>	0 €
<b>Financements prévisionnels</b>	
<b>Date de lancement</b>	2023
<b>Date de livraison</b>	2024
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Convention signée avec un opérateur Travaux d'installation et raccordement Installation et mise en service station
<b>Indicateurs de résultat</b>	Nombre d'équipements sur la ville

<b>Titre du projet</b>	<b>AMENAGEMENT PLACE SCHNEIDER</b>
<b>Type de projet</b>	ETUDE & ACTION
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager <b>Fiche 4.1</b>
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/2023]
<b>Description générale</b>	Un nouvel aménagement de la place Schneider s'inscrit dans le prolongement des aménagements urbains réalisés sur ses franges : mise en lumière du Château de la Verrerie, ouverture du Parc de la Verrerie, rénovation de l'Eglise St Laurent. Actuellement, la place Schneider présente plutôt l'aspect d'un parking que celui d'une véritable place de centre-ville. Elle n'a que peu évolué depuis les années 80, hormis quelques réaménagements réalisés il y a maintenant un certain nombre d'années devant les différents restaurants de la place. La volonté du projet est de donner à cet espace un aspect plus paysager et plus qualitatif, prolongeant l'entrée de la nature dans l'espace urbain, tout en maintenant des possibilités suffisantes de stationnement pour permettre le bon fonctionnement des activités commerciales adjacentes actuelles ou futures, y compris la tenue de manifestations.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en valeur de cet espace central bordé par le site patrimonial de la Verrerie (Château, Parc)</li> <li>- Entrée de la nature dans l'espace urbain</li> <li>- Compatibilité des futurs aménagements avec les activités économiques actuelles (terrasses des restaurants notamment) ou futures</li> <li>- Réduire îlot de chaleur</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	CUCM
<b>Partenaires locaux</b>	Ville du Creusot
<b>Coût total</b>	2 200 000 € TTC
<b>Financements prévisionnels</b>	Région TEA : 500 000 € Etat
<b>Date de lancement</b>	2023 (études de maîtrise d'œuvre)
<b>Date de livraison</b>	Fin d'année 2025
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concertation avec les habitants</li> <li>- Réalisation de l'étude</li> <li>- Ouverture du chantier</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Livraison des aménagements</li> </ul>

<b>Nom de l'action</b>	Château de la Verrerie / Muséographie / Rénovation de l'exposition permanente
<b>Type de projet</b>	ACTION
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager <b>Fiche 4.2</b>
<b>Date de signature</b>	
<b>Description générale</b>	<p>Depuis 1995, date de l'exposition organisée avec le Musée d'Orsay intitulée « Le Creusot, une famille, une ville, une entreprise » qui avait investi l'ensemble des surfaces de l'exposition permanente, les salles d'exposition du musée ont été réorganisées au coup par coup. La place consacrée à chacun des sujets abordés ne permet qu'une approche superficielle des thématiques et l'ensemble ne constitue pas un parcours de visite cohérent pour le public. La muséographie est désuète, la scénographie absente et les nouvelles technologies inexistantes.</p> <p>Le projet de rénovation de l'exposition permanente du musée a pour objectif de permettre au public de découvrir et de comprendre l'histoire du territoire, à partir de ce site emblématique. Il a aussi pour ambition de resituer l'histoire de ce territoire à l'aune des débats de société contemporains qui intéressent et orientent l'avenir du territoire. Enfin, il a pour dessein d'intégrer l'évolution des techniques de médiation et de scénographie pour concevoir et mettre en œuvre une présentation rajeunie qui conjugue transmission des connaissances et plaisir pour toutes les catégories de publics.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concevoir une approche muséographique permettant la découverte du territoire</li> <li>- Intégrer les techniques contemporaines de médiation et de scénographie</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	CUCM (Maître d'Ouvrage)
	Etat, Région, CUCM
<b>Budget prévisionnel</b>	Le budget prévisionnel sera élaboré en fonction du programme de rénovation du MHI qui sera défini.
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	
<b>Date de lancement</b>	L'élaboration du programme de rénovation du MHI sur la base des orientations du Projet Scientifique et Culturel qui sera approuvé à la fin de l'année 2024, sur la base duquel sera élaboré le programme de rénovation du MHI en 2025.
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Finalisation des études</li> <li>- Organisation du financement des travaux</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	Réalisation d'un nouvel espace muséal

<b>Titre du projet</b>	<b>L'ART DANS LA VILLE</b>
<b>Type de projet</b>	ACTION
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager <b>Fiche 4.3</b>
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/23]
<b>Description générale</b>	<p>Les Arts dans l'espace public sont un axe fort du projet culturel porté par la municipalité du Creusot.</p> <p>L'urbanité du Creusot se prête à être investie par les arts visuels et notamment le street-art. Ils permettent de poursuivre son attractivité et incitent à la rencontre.</p> <p>En jouant sur les atouts naturels de la ville, ce projet permet aux habitants et aux non-résidents de découvrir autrement Le Creusot mais également d'imaginer de nouvelles façons d'y vivre.</p> <p>4 premières fresques ont été réalisées en 2023 : porte de l'escalier, façade rue Jules Guesde, escalier rue Traversière et école Charles de Gaulle</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réalisation d'un parcours artistique urbain</li> <li>- intégration de l'art dans l'évolution urbanistique de la Ville</li> <li>- création d'une expérience sensorielle pour les habitants aussi susceptible de générer des visiteurs exogènes</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	VILLE
<b>Partenaires locaux</b>	VILLE, propriétaires des immeubles ciblés
<b>Coût total</b>	300.000 €
<b>Financements prévisionnels</b>	VILLE : 300.000 €
<b>Date de lancement</b>	2022
<b>Date de livraison</b>	2026
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- choix des artistes</li> <li>- obtention des autorisations des propriétaires des immeubles</li> <li>- obtention des autorisations d'urbanisme</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de fresques réalisées</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>PARCOURS URBAIN</b>
<b>Type de projet</b>	ACTION
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager <b>Fiche 4.4</b>
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/23]
<b>Description générale</b>	A l'instar du parcours de la Chouette à Dijon, composé d'un jalonnement de flèches en bronze fixées au sol, la stratégie d'un parcours fléché serait celle d'une connexion entre les secteurs marchands centraux de la ville et les différents moteurs de fréquentation que peuvent être le Parc et le Château de la Verrerie, le cinéma, l'Alto, l'Arc etc... Ainsi au même titre que d'autres opérations celle-ci contribuerait à l'amélioration du lien entre toutes les polarités urbaines du Creusot.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- développement de la fréquentation du centre-ville</li> <li>- amélioration du lien entre les différentes polarités</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	VILLE
<b>Partenaires locaux</b>	VILLE
<b>Coût total</b>	46.600 €
<b>Financements prévisionnels</b>	VILLE : 46.600 €
<b>Date de lancement</b>	2024
<b>Date de livraison</b>	2025
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- définition du parcours</li> <li>- pose du fléchage</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- linéaire réalisé</li> <li>- impact et utilisation par les usagers</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>PARCOURS SPORTIFS EN VILLE</b>
<b>Type de projet</b>	ACTION
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager <b>Fiche 4.5</b>
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/23]
<b>Description générale</b>	<p>La Ville du Creusot prévoit la création de 8 parcours fitness urbains. L'objectif est ainsi de favoriser la pratique du sport, en donnant un accès libre à des équipements installés à proximité des lieux d'habitation ou d'activité. Il s'agit aussi de répondre aux évolutions des pratiques sportives de plus en plus autonomes. Ce projet s'inscrit dans l'objectif de vivre autrement l'espace public et d'initier une "ville ludique". Chaque boucle sera jalonnée de modules adaptés à des publics variés (femmes, hommes, jeunes, seniors, sportifs, personnes porteuses de handicap...).</p> <p>Les boucles proposeront un temps de cheminement de 60 min de marche ou 30 min en footing. Chaque parcours proposera en moyenne 4 Stations Training. Chaque station se composera d'au moins 2 appareils de fitness : une machine qui proposera un exercice « cardio » et un autre appareil au moins, dédié à du renforcement musculaire.</p> <p>Chaque appareil sera accompagné d'un panneau signalétique explicatif.</p> <p>Une application et/ou un QR code, présent sur chaque station permettra, via un smartphone, d'accéder à d'autres informations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des démonstrations d'exercices pour les appareils présents et, si possible, des exemples de séances spécifiques</li> <li>- la carte des parcours possibles sur la ville.</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- animer la Ville en mettant à disposition des habitants, touristes, étudiants, associations... des équipements sport et loisirs</li> <li>- permettre le développement d'activités sportives libres en centre-ville</li> <li>- relier le sport aux pratiques de loisirs et de découverte du patrimoine</li> <li>- valoriser les lieux naturels et patrimoniaux de la ville</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	VILLE
<b>Partenaires locaux</b>	VILLE
<b>Coût total</b>	136.000 €
<b>Financements prévisionnels</b>	VILLE : 87.000 € AGENCE NATIONALE DU SPORT : 49.000 €
<b>Date de lancement</b>	2022
<b>Date de livraison</b>	2024
<b>Indicateurs d'avancement</b>	- idem ci-dessous
<b>Indicateurs de résultat</b>	- nombre de stations et de parcours installés

<b>Titre du projet</b>	<b>VILLE CONNECTEE</b>
<b>Type de projet</b>	ACTION
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager <b>Fiche 4.6</b>
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/23]
<b>Description générale</b>	Par l'installation de bornes interactives en divers points stratégiques du Creusot (espace François Bourdon/Place Schneider/Foch Verdun), il s'agit de fournir aux visiteurs des informations sur la Ville dans les domaines d'intérêt qui peuvent être les leurs : services, hébergements, accès, activités, patrimoine, culture etc...
<b>Objectifs</b>	Améliorer l'information des visiteurs par l'installation de 3 bornes interactives en des points stratégiques de la Ville
<b>Maitre d'ouvrage</b>	VILLE
<b>Partenaires locaux</b>	
<b>Coût total</b>	220.000 €
<b>Financements prévisionnels</b>	Région : 180.000 €
<b>Date de lancement</b>	2023
<b>Date de livraison</b>	2024
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- rédaction des pièces du marché</li> <li>- consultation</li> <li>- choix du fournisseur</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de bornes installées</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>L'Arc – Rénovation thermique</b>
<b>Type de projet</b>	ACTION
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager <b>Fiche 4.7</b>
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/23]
<b>Description générale</b>	<p>Inauguré en septembre 1967, le théâtre de l'Arc a fait l'objet en 1992 d'une première rénovation d'importance qui a vu l'ajout d'une salle d'exposition de 300 m<sup>2</sup>, d'un petit théâtre de 250 places et la rénovation de la grande salle et de sa scène. Cette rénovation s'est complétée par l'ajout d'une casquette au début des années 2000, donnant un volume au bâtiment dans le cadre du projet déjà appelé à l'époque « Cœur de Ville » et dont l'objet a été la création de l'espace F. Mitterrand, place aujourd'hui bordée par L'Arc, L'Alto (conservatoire de musique/salle de rencontres) et le centre commercial de L'Arche.</p> <p>Aujourd'hui, les enjeux climatiques et énergétiques rendent nécessaire de mettre en œuvre un projet de rénovation thermique de L'ARC qui comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la réfection de la toiture et son isolation,</li> <li>- l'isolation des façades,</li> <li>- le remplacement de la majorité des huisseries,</li> <li>- le remplacement des chaudières,</li> <li>- l'installation d'une GTC communicante,</li> <li>- le remplacement de l'éclairage intérieur par des lampes Led</li> </ul> <p>A ce programme s'ajoutera la réfection de l'accueil. La pose de panneaux photovoltaïques est également envisagée.</p> <p>Ce projet, actuellement au stade APS, fait l'objet d'échanges avec l'Architecte des Bâtiments de France et devrait bénéficier du Fonds Vert.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment</li> <li>- améliorer les conditions d'accueil et le confort d'usage du public</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	VILLE
<b>Partenaires locaux</b>	VILLE – ETAT – BANQUE DES TERRITOIRES
<b>Coût total</b>	3 000 000 €
<b>Financements prévisionnels</b>	<p>Outre le financement de la commune, des échanges sont en cours avec les services de l'Etat pour que le projet bénéficie du Fonds Vert.</p> <p>Dispositif Intracting de la Banque des Territoires</p>
<b>Date de lancement</b>	2023
<b>Date de livraison</b>	2025
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme</li> <li>- ouverture du chantier</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- livraison des travaux</li> <li>- bilan énergétique : gain énergétique/économie d'énergie</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>Porterie du Château de la Verrerie - rénovation</b>
<b>Type de projet</b>	ACTION
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager <b>Fiche 4.8</b>
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/23]
<b>Description générale</b>	La mise en valeur du patrimoine a été notamment marquée lors de la première tranche Action Cœur de Ville par le ravalement et la mise en couleur de l'Eglise St Laurent, située place Schneider, ainsi que par la mise en lumière du Château de la Verrerie. La rénovation de ce site historique emblématique du Creusot va se poursuivre par la porterie du Château dont une partie traitera les questions énergétiques avec le remplacement des huisseries et l'isolation en toiture, permettant plus globalement d'intensifier la qualité du centre-ville pour favoriser sa fréquentation et contribuer à son attractivité résidentielle.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment</li> <li>- proposer une entrée restaurée du Château de la Verrerie</li> <li>- contribuer à une liaison de qualité centre-ville/site historique</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	VILLE
<b>Partenaires locaux</b>	DRAC, DEPARTEMENT
<b>Coût total</b>	900 000 €
<b>Financements prévisionnels</b>	Département : 78 000 €, DRAC ?
<b>Date de lancement</b>	2021
<b>Date de livraison</b>	2024
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme</li> <li>- ouverture du chantier</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- économie d'énergie</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>PHOTOVOLTAIQUE &amp; LED sur le patrimoine ville</b>
<b>Type de projet</b>	ACTION
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager <b>Fiche 4.9</b>
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/23]
<b>Description générale</b>	Afin de contribuer à la transition énergétique, apporter une réponse aux problématiques énergétiques actuelles et en parallèle de la réflexion menée par la CUCM sur la stratégie territoriale ENR, la Ville du Creusot projette l'installation de systèmes photovoltaïques sur son patrimoine et sous diverses formes : solaire en toitures, ombrières etc... Par ailleurs la Ville s'est engagée dans un programme de remplacement de ses systèmes d'éclairages par des dispositifs à LED et cela dans le même objectif.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- contribuer à la transition énergétique</li> <li>- diminution des consommations énergétiques de la collectivité</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	VILLE
<b>Partenaires locaux</b>	VILLE
<b>Coût total</b>	1 200 000 €
<b>Financements prévisionnels</b>	Dispositif Intracting de la Banque des Territoires
<b>Date de lancement</b>	2019
<b>Date de livraison</b>	2025
<b>Indicateurs d'avancement</b>	
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de projets photovoltaïques lancés</li> <li>- Tranche annuelle de remplacement de lanternes</li> <li>- Nombre de m<sup>2</sup> de photovoltaïque installés</li> <li>- Nombre de kwh produits</li> <li>- Nombre de kwh économisés</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>VILLE VERTE</b>
<b>Type de projet</b>	<b>ACTION</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager <b>Fiche 4.10</b>
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/23]
<b>Description générale</b>	<p>Pour contribuer à la concrétisation d'un cadre de vie durable et s'inscrivant dans le processus de transition écologique, cette fiche-action regroupe 4 thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>le compostage</u> : il s'agit de sensibiliser et de développer cette pratique par des actions appropriées dans l'habitat individuel mais aussi collectif.</li> <li>- <u>le permis de planter</u> : le permis de planter constitue une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public. Ce permis peut revêtir différents types d'aménagements : exploitation d'une partie d'espace vert, pose de jardinières dans les espaces minéraux, plantations au pied des arbres d'alignement, végétalisation de façades avec des grimpants. Toutes les idées sont les bienvenues et seront étudiées.</li> <li>- <u>La désartificialisation des sols</u> : afin de lutter contre la perméabilisation des sols, la Ville du Creusot se propose de progressivement désartificialiser les cours d'écoles en utilisant des revêtements adaptés à cet objectif</li> <li>- <u>la trame verte</u> : elle porte l'ambition d'inscrire la préservation de la biodiversité dans les décisions d'aménagement contribuant ainsi à l'amélioration du cadre de vie et à l'attractivité résidentielle. La trame verte vise donc à enrayer la perte de biodiversité, en préservant et en restaurant des réseaux de milieux naturels qui permettent aux espèces de circuler et d'interagir.</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer le recyclage des bio-déchets</li> <li>- Favoriser la nature et la biodiversité</li> <li>- Participer à l'embellissement et à l'amélioration du cadre de vie</li> <li>- Participer à la convivialité d'un quartier, au vivre ensemble, au partage</li> <li>- Participer à l'amélioration de l'environnement et au bien-être des habitants (adaptation au changement climatique, lutte contre les îlots de chaleur...)</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	VILLE, CUCM
<b>Partenaires locaux</b>	UDAP
<b>Coût total</b>	

<b>Financements prévisionnels</b>	
<b>Date de lancement</b>	2024
<b>Date de livraison</b>	2025
<b>Indicateurs d'avancement</b>	- Evolution de la pratique du compostage
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de permis de planter accordés</li> <li>- Nombre de cours d'école désartificialisées</li> <li>- Nombre de m<sup>2</sup> végétalisés</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>PLAN PAYSAGE</b>
<b>Type de projet</b>	ETUDE
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager <b>Fiche 4.11</b>
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/23]
<b>Description générale</b>	Il s'agit de réaliser un plan paysage à l'échelle du territoire de la CUCM mais avec des focus spécifiques aux agglomérations des deux villes-centre, dont Le Creusot.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recréer une cohérence entre les espaces urbains par le biais des mobilités actives et douces,</li> <li>- Croiser mobilités de proximité et trame verte et bleue,</li> <li>- Redessiner une identité de territoire collective et partagée tenant compte de la multiplicité de ses paysages : ruraux, urbains, industriels ou anthropisés,</li> <li>- Articuler la démarche avec les programmes et les documents cadres du territoire.</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	CUCM
<b>Partenaires locaux</b>	CUCM, ETAT, VILLE DU CREUSOT
<b>Coût total</b>	120 000 €
<b>Financements prévisionnels</b>	CUCM : 90 000 € ETAT : 30 000 € (Appel à projet 2021)
<b>Date de lancement</b>	2024-2026
<b>Date de livraison</b>	
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration du cahier des charges pour le choix du bureau d'études</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rendu de l'étude</li> <li>- Définition d'un plan d'action</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>AMENAGEMENT DES ESPACES CENTRAUX DU CAMPUS UNIVERSITAIRE</b>
<b>Type de projet</b>	ACTION
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager <b>Fiche 4.12</b>
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/23]
<b>Description générale</b>	La CUCM, en lien avec ces partenaires de l'enseignement supérieur, souhaite améliorer l'accès et l'attractivité du campus universitaire du Creusot. L'IUT et le campus universitaire ont été retenus dans le cadre du plan de relance pour rénover une partie du bâtiment. Cependant, cette réhabilitation ne comprend pas l'aménagement des espaces extérieurs qui souffrent d'un manque de visibilité et d'attractivité. Le projet consiste à : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser un aménagement d'une place centrale végétalisée entre le technopôle et l'IUT.</li> <li>- Réaménager la place centrale devant le centre Condorcet et de proposer un espace naturel et convivial pour les étudiants ;</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	Les objectifs du projet sont de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer les espaces de circulation avec une meilleure visibilité et une accessibilité du campus Universitaire,</li> <li>- Créer un espace naturel, de rencontre et de vie pour les étudiants.</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	CUCM
<b>Partenaires locaux</b>	Université de Bourgogne
<b>Coût total</b>	1 160 000 €
<b>Financements prévisionnels</b>	Région BFC : Contrat Métropolitain TEA > 30% de plafond sur 1250000€HT
<b>Date de lancement</b>	2024 ou 2025
<b>Date de livraison</b>	2025 ou 2026
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Suivi de la réalisation du chantier : CR de chantier et point d'avancement
<b>Indicateurs de résultat</b>	Réalisation des aménagements Nombre de m <sup>2</sup> végétalisés

<b>Titre du projet</b>	<b>ENTREES DE VILLE : CROIX MENEÉ – ROUTE DE MONTCENIS</b>
<b>Type de projet</b>	ETUDE
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager <b>Fiche 4.13</b>
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/23]
<b>Description générale</b>	<p>En cohérence avec les études menées par le cabinet UP et les travaux réalisés à l'entrée sud Carrefour du 8 mai (Marteau Pilon). A l'instar des aménagements réalisés en cœur de ville, espace Simone Veil et Foch Verdun ou dans le prolongement de ce qui sera réalisé place Schneider et dans le secteur Jaurès, 2 entrées, ou proche entrée, du Creusot mériteraient une réflexion quant à un futur réaménagement : la route de Montcenis et le carrefour Croix Menée, situé pour sa part en face de l'hôpital.</p> <p>Ce dernier présente un aménagement très routier, conçu dans les années 70, devenu au fil du temps peu lisible en matière de circulation.</p> <p>La route de Montcenis, un des accès ouest de la ville, déployée sur une vaste longueur de près 1,5 km est quant à elle peu qualitative.</p>
<b>Objectifs</b>	Les objectifs de ces études sont d'améliorer les deux secteurs par un aménagement général qualitatif et en réservant une part aux modes doux et aux espaces naturels et paysagers.
<b>Maitre d'ouvrage</b>	CUCM
<b>Partenaires locaux</b>	
<b>Coût total</b>	Coût à définir
<b>Financements prévisionnels</b>	A rechercher
<b>Date de lancement</b>	Etudes 2026
<b>Date de livraison</b>	
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- rédaction des pièces du marché</li> <li>- consultation</li> <li>- choix du cabinet d'études</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- rendu de l'étude</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>CINEMA</b>
<b>Type de projet</b>	<b>ACTION</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 5 – Constituer un socle de services dans chaque ville <b>Fiche 5.1</b>
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/23]
<b>Description générale</b>	<p>Le cinéma actuel du Creusot ne répond plus à la demande du public en raison d'un équipement devenu obsolète, inadapté aux conditions modernes de projection et inaccessible aux personnes à mobilité réduite. Initialement propriété du groupe CinéAlpes, lui-même racheté par Pathé Gaumont en 2019, le cinéma du Creusot appartient depuis 2022 à M. Régis Faure, propriétaire de plusieurs autres établissements en Saône et Loire. Par l'intermédiaire de la SAS des Cinémas LCM, M. Faure porte le projet d'un nouveau cinéma qui remplacera fin 2024/début 2025 le Morvan et qui sera situé plaine des Riaux, sur le site de Mach 2, à quelques centaines de mètres du site actuel. L'autorisation de la CDACi a été obtenue le 7 janvier 2023 pour la construction de 5 salles et 759 places (dont 21PMR). Les salles seront dotées d'équipements qualitatifs de projection et de son (laser, dolby, 7.1). 6250 séances sont prévues annuellement, les classements Art et Essai avec le label « Jeune Public », « Patrimoine et Répertoire » et si possible « Recherche et découverte » seront visés. Une politique d'animation très soutenue sera également recherchée par l'exploitant.</p> <p>La CUCM accompagnera le projet de construction d'un nouveau cinéma par la réalisation des espaces publics attenants au bâtiment.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Répondre à la demande non satisfaite car équipement actuel obsolète et non accessible</li> <li>- Renforcer la diversité de l'offre de films</li> <li>- Doter Le Creusot d'un équipement de nouvelle génération</li> <li>- Développer la sensibilité du jeune public au cinéma (temps scolaire et hors scolaire)</li> <li>- Renforcer la vie culturelle et les loisirs</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	SAS DES CINEMAS LCM
<b>Partenaires locaux</b>	SAS DES CINEMAS LCM, VILLE, CUCM, REGION, ETAT
<b>Coût total</b>	6.396.701,20 € HT (CUCM – espaces publics - 1 500 000 € TTC (inscription PPI CUCM 2021-2026))
<b>Financements prévisionnels</b>	Le projet sera financé par financements bancaires et fonds propres auxquels s'ajouteront l'aide de la Ville, de la Région (contrat métropolitain) et de l'Etat (CNC, aide sélective). La répartition des différents financements est en cours. La CUCM assurera la réalisation des aménagements extérieurs.
<b>Date de lancement</b>	2022
<b>Date de livraison</b>	2025
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépôt du permis de construire</li> <li>- Ouverture du chantier</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouverture du cinéma</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	ECOLOCRECHE
<b>Type de projet</b>	ACTION
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 5 – Constituer un socle de services dans chaque ville <b>Fiche 5.2</b>
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/23]
<b>Description générale</b>	<p>Un diagnostic de l'actuelle crèche municipale a été réalisé par les professionnels de la Petite enfance, les partenaires CAF et PMI en prenant en compte les besoins des familles. Il en est ressorti que l'établissement actuel ne répond plus aux exigences et normes actuelles et c'est donc en concertation avec tous ces partenaires qu'il a été décidé de construire un nouvel équipement qui sera adapté dans le respect total des normes environnementales, accessible et conforme aux prescriptions de la CAF, de la PMI, et de la DDPP. Il est souhaité à travers ce nouvel équipement assurer un accueil optimal des enfants dans une approche éco responsable.</p> <p>Dans cet objectif la ville du Creusot a adhéré (décision du Conseil Municipal du 4 octobre 2021) à l'association Label Vie afin d'obtenir le label écolo crèche (1ère du département). Au-delà de l'obtention de ce label, cela permet d'être accompagné par des experts en management environnemental afin d'intégrer des pratiques respectueuses de l'environnement, du bien-être des publics accueillis et des professionnels.</p> <p>Cela se traduit d'ores et déjà dans le fonctionnement actuel et sera amplifié dans l'organisation à venir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la mise en place de pratiques respectueuses de l'environnement (confection de repas sur place à base de produits bio et locaux)</li> <li>- Par la volonté de connecter les enfants à la nature et de les sensibiliser à l'environnement (création d'un poulailler)</li> <li>- Par la volonté de limiter l'impact des substances toxiques notamment dans les produits d'entretien.</li> </ul> <p>En ce qui concerne le bâti, les exigences environnementales ont été intégrées dans la rédaction du cahier des charges afin de répondre aux attendus du label écolo crèche mais aussi du label Effilogis de la région notamment en termes de performances énergétiques.</p> <p>Ainsi le projet retenu combine ces éléments de fonctionnement et de construction pour répondre à ces exigences. Le bâtiment sera de niveau E3C1 combinant parti pris de sobriété et d'efficacité énergétique, recours aux énergies renouvelables, gestion économe de l'eau, matériaux biosourcés de niveau 3, confort thermique été comme hiver.</p> <p>La crèche comportera 3 unités bien distinctes correspondant aux bébés, aux moyens et aux grands disposant chacun de ses propres espaces (jeu, repas, change, dortoirs). Entre chaque unité, un patio permettra aux enfants de profiter au maximum de l'extérieur et la cour côté nord sera plus agréable en été. La capacité sera de 61 places.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer un accueil optimal des enfants dans une approche écoresponsable</li> <li>- Répondre aux exigences et normes actuelles</li> <li>- Distinguer les 3 unités d'accueil</li> </ul>

	- Proposer un bâtiment énergétiquement sobre et efficace
<b>Maitre d'ouvrage</b>	VILLE
<b>Partenaires locaux</b>	CAF -état - région - département
<b>Coût total</b>	4 777 000 €
<b>Financements prévisionnels</b>	Département 1 000 000 €, région 500 000 €, état : 626 947, € CAF : 578 000 €, ville : 2 072 053 €
<b>Date de lancement</b>	2021
<b>Date de livraison</b>	2024
<b>Indicateurs d'avancement</b>	- Ouverture du chantier
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Livraison du bâtiment</li> <li>- Mise en fonctionnement de l'établissement</li> <li>- Nombre d'enfants accueillis</li> <li>- Bilan énergétique</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>Technopole hub&amp;go : L'innovation au service de tous</b>
<b>Type de projet</b>	<b>ACTION</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 5 : Constituer un socle de services dans chaque ville <b>Fiche 5.3</b>
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/23]
<b>Description générale</b>	<p>Le technopole hub&amp;go se veut être un écosystème d'entreprises de référence- start-up - enseignement supérieur - recherche pour favoriser la création d'entreprises et d'activités nouvelles. Il sera un site d'échanges, de collaboration, d'entraide, d'information, d'innovation et d'expertise. Cela à destination des entreprises, petites et grandes, de leur ingénierie, des acteurs de l'innovation et des étudiants.</p> <p>Un panel complet de services sera proposé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Incubation de projets innovants</li> <li>- Pépinière pour entreprises innovantes</li> <li>- Plateforme technologique 3D</li> <li>- ESIREM (école d'ingénieurs-spécialité robotique/cobotique)</li> <li>- Pôle entrepreneurial innovant</li> <li>- Vitrine technologique du territoire (salon VIP)</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la création d'entreprises innovantes</li> <li>- Développer le transfert de technologie école/recherche/entreprise</li> <li>- Proposer une offre de formation niveau ingénieurs</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	CUCM
<b>Partenaires locaux</b>	Université de Bourgogne, IUT, ESRIEM, Plateforme 3D, acteurs du pole entrepreneurial, club d'entreprise, DECA BFC
<b>Coût total</b>	14 489 972 €
<b>Financements prévisionnels</b>	DSIL : 490 000,00 € Région BFC : 2 961 950,00 € FEDER 1 047 893,56 € FNADT : 900 000,00 € DEPARTEMENT : 250 000,00 €
<b>Date de lancement</b>	2019
<b>Date de livraison</b>	Novembre 2023
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mise en service du technopôle</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de projets incubés</li> <li>- nombre d'entreprises dans la pépinière</li> <li>- nombre d'étudiants accueillis</li> <li>- partenariats de recherche et de développement conclus par la plateforme</li> <li>- critères énergétiques par rapport aux éco-conditions Région</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>TECHNOPOLE PHASE 2</b>
<b>Type de projet</b>	ACTION
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 5 – Constituer un socle de services dans chaque ville <b>Fiche 5.4</b>
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/23]
<b>Description générale</b>	<p>Le projet est axé sur la réhabilitation d'un bâtiment afin d'accueillir une nouvelle offre de formation complémentaire à l'existant.</p> <p>Ce bâtiment accueillerait :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Une nouvelle formation portée par <b>l'UIMM dans le cadre de France relance</b>. Il s'agirait d'une formation post-bac en lien avec l'IUT dans l'optique de créer un plateau technique pour dans le secteur de l'IOT Cybersécurité. Le besoin de surface serait de 1000 m2 pour installer des machines et un recrutement composé de formateurs et d'un responsable pédagogique. L'objectif est de répondre aux problématiques des métiers en tension. Le dispositif s'adresserait aux salariés, aux demandeurs d'emplois, aux jeunes post-bac, aux alternants. <b>L'UIMM a été retenue pour la mise en place de la formation sur le territoire dans le cadre de France RELANCE.</b></li> <li>2. Le campus des métiers et des qualifications Industrie Innovante, qui est porté par l'IUT du Creusot a pour objectif de renforcer les coopérations entre le système éducatif et le monde économique afin de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes en répondant aux besoins d'un secteur d'activités identifiés comme un enjeu national ou régional.</li> </ol> <p>Labellisé campus d'Excellence et lauréat du PIA 3 Territoire d'innovation pédagogique pour son projet VRAI (Village Ressource Apprenant International).</p> <p>Le VRAI propose les offres suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des Formations et des interactions avec des entreprises du territoire</li> <li>- Un accompagnement à la sensibilisation à l'entrepreneuriat</li> <li>- Impulser des projets personnels des étudiants</li> <li>- Impulser des échanges et des projets à l'international</li> </ul> <p>Le projet constitue à</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Trouver un autre espace pour le « VRAI ». En effet, les locaux actuels sont vétustes et manque d'attractivité.</li> <li>- Aménager le cas échéant, des locaux ou un espace de 100 à 150 m2.</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	L'objectif du projet est :

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménager un bâtiment pour accueillir une nouvelle formation : Formation IOT (internet des objets connectés) en Cybersécurité :</li> <li>- Moderniser le lieu d'accueil et ressource dédiée aux étudiants</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	CUCM
<b>Partenaires locaux</b>	Université de Bourgogne, Campus des métiers, UIMM 71
<b>Coût total</b>	1 460 000 euros
<b>Financements prévisionnels</b>	438 000 euros de la Région BFC
<b>Date de lancement</b>	2025
<b>Date de livraison</b>	2026
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunion de chantier</li> <li>- Point d'étape sur la construction des offres de formation</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réception du bâtiment</li> <li>- Nombre de partenaires ou de structures présentes</li> <li>- Type et nombre de formation proposé.</li> <li>- Indicateurs de consommation énergétique du bâtiment</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>CALHIPSO : la recherche au service de l'industrie</b>
<b>Type de projet</b>	<b>ACTION</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 5 – Constituer un socle de services dans chaque ville <b>Fiche 5.5</b>
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/23]
<b>Description générale</b>	<p>Le projet Calhipso est une plateforme technologique de R&amp;D des laboratoires de l'ICB et du CEA au service des entreprises de la filière des poudres (métalliques et céramiques). Le projet CALHIPSO, qui est portée par l'Université de Bourgogne, permettra de développer la recherche dans le secteur de la métallurgie des poudres.</p> <p>Ce projet propose une approche globale d'expérimentation, de modélisation et de simulation qui permettra de définir des solutions taillées à la mesure des besoins industriels.</p>
<b>Objectifs</b>	<p>L'objectif sera de proposer des solutions sur mesure et adaptées aux besoins de la recherche et des industriels. Le centre réalisera des études sur des maquettes pour aller jusqu'au prototype. C'est le premier site de recherche en France qui ira aussi loin dans le processus de fabrication d'une pièce.</p> <p>Les équipes de l'Université de Bourgogne et ses partenaires proposeront un accompagnement à 360° pour répondre aux besoins des industriels.</p>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	UNIVERSITE DE BOURGOGNE
<b>Partenaires locaux</b>	Etat, Région BFC, CUCM, ECOSPHERE, EXCALIBURE
<b>Coût total</b>	4 050 000 €
<b>Financements prévisionnels</b>	Etat 2 350 000 € Région 1 100 000 € FEDER 600 000 €
<b>Date de lancement</b>	Entre 2023 et 2024
<b>Date de livraison</b>	Entre 2024 et 2025
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunion de chantier</li> <li>- Evénements dans le cadre de l'animation</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'événements réalisés</li> <li>- Nombre d'entreprises impliquées dans des projets recherche</li> <li>- Label énergétique du bâtiment</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>ECOLE DE PRODUCTION - ESIREM</b>
<b>Type de projet</b>	<b>ACTION</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 5 – Constituer un socle de services dans chaque ville <b>Fiche 5.6</b>
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/23]
<b>Description générale</b>	<p>La CUCM, accompagnée de leurs partenaires, souhaitent poursuivre pleinement leurs actions concernant la problématique du recrutement par l'intermédiaire de la formation des jeunes, des demandeurs d'emploi ou de tous les publics désirant se reconvertir ou approfondir leurs connaissances dans les métiers industriels.</p> <p>Plusieurs projets de formation seront mis en place ou développés au Creusot</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un centre de formation dans les métiers de la métallurgie et de la sidérurgie.</li> </ul> <p>L'UIMM 71 souhaite implanter un centre de formation régional dans le secteur de la métallurgie et de la sidérurgie avec la mise en place des offres suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une école de production pour un public sans qualification</li> <li>• Une plateforme de formation dans le soudage industriel pour un public plus varié : salarié, demandeurs d'emploi, chefs d'entreprises, BRSA...pour de la formation continue.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le développement de l'ESIREM dans le cadre du technopôle</li> </ul> <p>Le projet du technopôle, porté par la communauté urbaine, vise à développer l'offre territoriale d'ingénierie en matière d'innovation et d'entrepreneuriat et formation afin d'accroître les flux de projets innovants.</p> <p>Dans ce cadre, le projet sera de développer l'ESIREM, actuel présent au sein du campus universitaire. En effet, l'implantation de cette école d'ingénieur permettra d'augmenter le nombre d'étudiant dans l'optique de dispenser des formations avec une spécialité robotique et cobotique en niveau licence et MASTER</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer une offre de formation qui répond aux besoins des entreprises</li> <li>- Réinsérer des jeunes dans la vie professionnelle</li> <li>- Proposer aux entreprises des profils adaptés afin de répondre à leur problématique de recrutement.</li> <li>- Proposer une offre de formation variée dans le cadre du schéma local de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation et de la vie étudiante</li> <li>- Contrat et chiffre d'affaire réalisé avec les entreprises du territoire</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	L'UIMM, L'ESIREM, l'université de Bourgogne
<b>Partenaires locaux</b>	La CUCM et les acteurs économiques : Framatome, Industeel...

<b>Coût total</b>	7 400 000 TTC
<b>Financements prévisionnels</b>	Le projet sera financé par financements bancaires et fonds propres auxquels s'ajouteront une subvention de BPI dans le cadre de l'école de production, voir la Région. La CUCM intervient financièrement dans l'aménagement des locaux de l'ESIREM.
<b>Date de lancement</b>	2024
<b>Date de livraison</b>	2025
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépôt du permis de construire</li> <li>- Ouverture du chantier</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'apprentis</li> <li>- Nombre d'étudiants</li> <li>- Nombre de formations</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>OPAC : Opération construction d'une nouvelle résidence étudiante de 100 logements</b>
<b>Type de projet</b>	ACTION
<b>Axe de rattachement</b>	AXE 1- De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat <b>Fiche 5.7</b>
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/23]
<b>Description générale</b>	<p>Développement d'une offre nouvelle de logements étudiants sur le Creusot destinée à venir compléter la première opération réceptionnée en juillet 2021.</p> <p>Le site ciblé est à proximité immédiate du premier projet (sur la rue Gisèle HALIMI). Il est idéalement situé par rapport au centre universitaire Condorcet, offre une proximité immédiate avec les besoins des étudiants (gare, restaurant universitaire, bibliothèque universitaire, etc.)</p> <p>Le programme comprendra 100 logements de type T1 d'environ 22 m<sup>2</sup> ou 25 m<sup>2</sup> (pour les logements PMR). Environ 95 m<sup>2</sup> d'espaces communs et un bureau du responsable de la résidence sont également envisagés dans cette nouvelle offre.</p>
<b>Objectifs</b>	Accompagner le développement du pôle universitaire en répondant à l'enjeu de logement des jeunes étudiants. Apporter une offre de logements étudiants modernisée, mieux située et apportant le niveau de confort attendu à une opération de logement neuve (RE 2020).
<b>Maitre d'ouvrage</b>	OPAC 71
<b>Partenaires locaux</b>	Action Logement, CUCM, Etat, région
<b>Coût total</b>	Estimatif de 7 150 000 € TTC
<b>Financements prévisionnels</b>	<p>CUCM : 68523€ sur une assiette de 6 530 000 € HT (cf.convention cadre CUCM/OPAC 2019-2024)</p> <p>Région : 30% du cout projet (environ 2 M€)</p> <p>Etat : à venir</p> <p>Action Logement : à venir</p> <p>OPAC : à venir</p>
<b>Date de lancement</b>	Programmation 2024
<b>Date de livraison</b>	fin des travaux mai ou juin 2026.
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Dépôt PC / AO fructueux / Réception pour la rentrée 2026
<b>Indicateurs de résultat</b>	Nombre de logements créés

<b>Titre du projet</b>	<b>Maraîchage aux serres municipales</b>
<b>Type de projet</b>	ACTION
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 5 : Constituer un socle de services dans chaque ville <b>Fiche 5.8</b>
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/23]
<b>Description générale</b>	<p>En 2024, l'écolo-crèche sera opérationnelle au Creusot. Cet établissement, qui sera construit avec des matériaux éco-responsables, se veut respectueux de l'environnement. Dans cet esprit, une alimentation privilégiant les circuits courts et respectant la saisonnalité sera servie aux repas. Dans cette optique, la ville du Creusot, une des rares communes à posséder des serres municipales, développe dans ce site un projet de maraîchage. Ici, les cultures se font sans produits phytosanitaires. Dans le cadre d'une véritable mise en oeuvre des circuits courts, il a semblé logique d'utiliser ce potentiel pour produire les légumes qui seront servis à la crèche.</p> <p>Une expérimentation est en cours sur une parcelle de 130 m<sup>2</sup>, où un apport de 100 tonnes de terre a été effectué.</p> <p>L'objectif est d'atteindre l'autonomie en légumes et à terme avec 15 kg de légumes de saison et 25 kg de pommes de terre qui seront fournis chaque semaine à la crèche.</p> <p>Des actions avec les enfants pourront être envisagées, par exemple, de les convier à venir voir les légumes, leur faire connaître les techniques de culture, ou encore, éventuellement, les faire participer à la cueillette.</p>
<b>Objectifs</b>	Développement d'un approvisionnement alimentaire en circuit court pour la crèche municipale
<b>Maitre d'ouvrage</b>	VILLE
<b>Partenaires locaux</b>	
<b>Coût total</b>	15 000 € pour lancer l'activité
<b>Financements prévisionnels</b>	2000 € annuel hors charges de personnel
<b>Date de lancement</b>	2023
<b>Date de livraison</b>	En cours
<b>Indicateurs d'avancement</b>	- mise en production et récolte
<b>Indicateurs de résultat</b>	- quantité produite

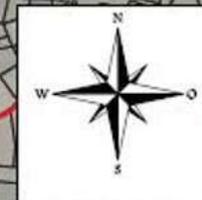
<b>Titre du projet</b>	<b>MAISON DE L'ENVIRONNEMENT</b>
<b>Type de projet</b>	ETUDE
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 5 – Constituer un socle de services dans chaque ville <b>Fiche 5.9</b>
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/23]
<b>Description générale</b>	<p>Une Maison de l'Environnement est un lieu qui peut être entièrement dédié à la protection de l'environnement et à la préservation de la biodiversité où la population peut venir s'informer mais aussi se former afin de participer à son échelle à la transition écologique.</p> <p>Le Parc de la Verrerie pourrait être particulièrement bien adapté à un projet de ce type dont le contenu pourrait s'appuyer sur les principales composantes environnementales que sont la ressource en eau, la faune et la flore.</p> <p>Une dimension collection pourrait également s'ajouter au projet en réunissant de multiples variétés autour du thème floral du dahlia.</p>
<b>Objectifs</b>	Obtenir une étude d'opportunité et de contenu quant à la réalisation d'une Maison de l'Environnement
<b>Maitre d'ouvrage</b>	VILLE
<b>Partenaires locaux</b>	Association les Amis de Fleurs/CPIE
<b>Coût total</b>	A définir
<b>Financements prévisionnels</b>	
<b>Date de lancement</b>	2024
<b>Date de livraison</b>	2026
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- rédaction des pièces du marché</li> <li>- consultation</li> <li>- choix du cabinet d'études</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- rendu de l'étude</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>MAISON DU VELO</b>
<b>Type de projet</b>	ETUDE
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 5 – Constituer un socle de services dans chaque ville <b>Fiche 5.10</b>
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/23]
<b>Description générale</b>	Depuis de nombreuses années, la Ville du Creusot dispose d'un atelier mécanique rue Mamby. Parallèlement, une piste BMX sera installée dans le QPV du Tennis, en bordure de l'avenue de la Paix. La conjugaison de ces 2 éléments, associée à la volonté de développer les mobilités douces et notamment le vélo, pourrait constituer l'opportunité de développer une Maison du Vélo qui puisse s'adjoindre à/ou remplacer l'actuel atelier mécanique. Cette Maison du Vélo pourrait comprendre différentes propositions : conseil location longue durée de vélos simple ou à assistance électrique, atelier de réparation etc... Une étude est nécessaire pour définir précisément son contenu.
<b>Objectifs</b>	Obtenir une étude d'opportunité et de contenu quant à la réalisation d'une Maison du Vélo
<b>Maitre d'ouvrage</b>	VILLE
<b>Partenaires locaux</b>	
<b>Coût total</b>	A définir
<b>Financements prévisionnels</b>	
<b>Date de lancement</b>	2024
<b>Date de livraison</b>	2025
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- rédaction des pièces du marché</li> <li>- consultation</li> <li>- choix du cabinet d'études</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- rendu de l'étude</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>MARKETING TERRITORIAL</b>
<b>Type de projet</b>	ACTION
<b>Axe de rattachement</b>	<b>Axe 5 : Constituer un socle de services dans chaque ville</b> <b>Fiche 5.11</b>
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/23]
<b>Description générale</b>	<p>La Communauté Urbaine Creusot Montceau a lancé une démarche de marketing territorial, avec le <i>Territoire de tous les possibles</i>.</p> <p>Le <i>Territoire de tous les possibles</i> vient traduire l'orientation globale du projet de mandat c'est-à-dire un territoire inclusif qui s'inscrit au croisement de toutes les transitions en accompagnant chacune et chacun pour rendre possible les initiatives dans tous les domaines.</p> <p>Les 34 communes qui composent le territoire foisonnent de trésors à ce jour trop méconnus. Entre villes et campagnes, la communauté urbaine représente la quintessence même de tout ce que les citoyens français peuvent rechercher ces dernières années. Des loisirs avec le Parc des Combes, des accrobranches, des cinémas (dont ceux du Creusot et de Montceau qui vont être complètement modernisés d'ici fin 2024). De la culture avec des musées, des concerts, des festivals, du patrimoine. De l'économie avec une industrie forte et des projets ambitieux comme le Cluster Mecateam ou encore le technopôle hub&amp;go. Nous pouvons également mentionner un marché de l'emploi dynamique reposant sur des formations allant du BTS jusqu'au Doctorat grâce au Campus Sud Bourgogne. Des réseaux routiers, cyclables, piétonniers qui se développent et se complètent. Et de nombreux autres thématiques qui peuvent faire la fierté des habitants de la communauté urbaine.</p> <p>Pour faire vivre cette démarche, la CUCM associe l'ensemble des acteurs du territoire : partenaires économiques, acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, acteurs du tourisme... et bien entendu les 34 communes du territoire.</p> <p>Dans ce cadre, une attention particulière sera portée aux deux villes centres, eu égard aux fonctions de centralité qu'elles portent et à la nécessité de conforter et développer leur attractivité.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer l'attractivité du territoire dans son ensemble et des deux villes centres en particulier</li> <li>- Inciter les personnes et les entreprises à venir s'installer sur le territoire</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	CUCM
<b>Partenaires locaux</b>	Villes du Creusot et de Montceau, entreprises, acteurs du tourisme, université,
<b>Coût total</b>	
<b>Financements prévisionnels</b>	
<b>Date de lancement</b>	
<b>Date de livraison</b>	
<b>Indicateurs d'avancement</b>	
<b>Indicateurs de résultat</b>	

<b>Titre du projet</b>	<b>MARKETING TERRITORIAL</b>
<b>Type de projet</b>	ACTION
<b>Axe de rattachement</b>	<b>Axe 5 : Constituer un socle de services dans chaque ville</b> <b>Fiche 5.12</b>
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/23]
<b>Description générale</b>	<p>Le Marketing territorial correspond à une démarche de promotion et de prospection auprès des touristes, des investisseurs ou des opérateurs Il sert à développer son attractivité. Il est nécessaire au développement économique. Il a pour objectif de rendre le territoire plus attractif aux yeux des personnes qui y vivent mais aussi aux yeux de ceux qu'il souhaite attirer, principalement les nouvelles entreprises et les touristes, voir même les nouveaux habitants.</p> <p>La ville du Creusot doit mieux se faire connaître en mettant en avant ses nombreux atouts : position géographique idéale, cadre vie sain et agréable, situation économique en perpétuelle évolution, patrimoine culturel et industriel, etc. afin d'attirer le maximum de personnes, d'entreprises.</p> <p>C'est pourquoi la ville du Creusot a décidé mettre en place d'une démarche de marketing territorial qui s'inscrit dans la démarche plus globale engagée par la Communauté Urbaine.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Relancer l'attractivité du Creusot et de son bassin de vie</li> <li>- les personnes et les entreprises à venir s'installer au Creusot</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Ville du Creusot
<b>Partenaires locaux</b>	CUCM
<b>Coût total</b>	
<b>Financements prévisionnels</b>	
<b>Date de lancement</b>	2023
<b>Date de livraison</b>	
<b>Indicateurs d'avancement</b>	
<b>Indicateurs de résultat</b>	

# Secteurs d'intervention ORT : commune de le Creusot



## Légende

- Logement
- Commerces
- Mobilités
- Aménagements durables
- Services, équipements

### Actions sur le cœur de ville

- 1 ● 3 ● 4

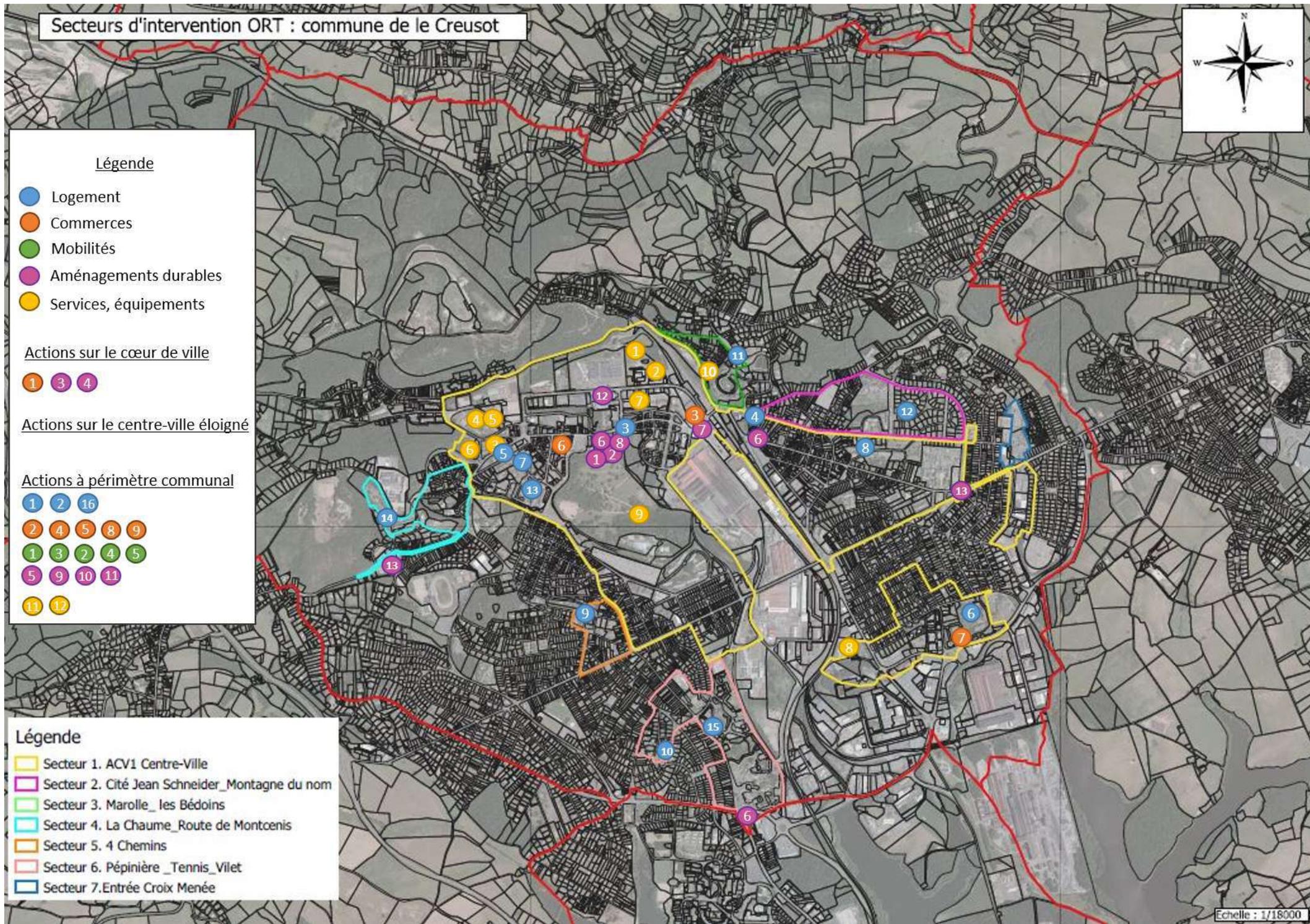
### Actions sur le centre-ville éloigné

### Actions à périmètre communal

- 1 ● 2 ● 16
- 2 ● 4 ● 5 ● 8 ● 9
- 1 ● 3 ● 2 ● 4 ● 5
- 5 ● 9 ● 10 ● 11
- 11 ● 12

## Légende

- Secteur 1. ACV1 Centre-Ville
- Secteur 2. Cité Jean Schneider\_Montagne du nom
- Secteur 3. Marolle\_les Bédoinis
- Secteur 4. La Chaume\_Route de Montcenis
- Secteur 5. 4 Chemins
- Secteur 6. Pépinière \_Tennis\_Vilet
- Secteur 7. Entrée Croix Menée





Légende – Fiches action

- Logement
- Commerces
- Mobilités
- Aménagements durables
- Services, équipements

Actions sur le centre-ville

- 2   ● 5
- 1   ● 4
- 1
- 2
- 3

Actions sur le centre-ville éloigné

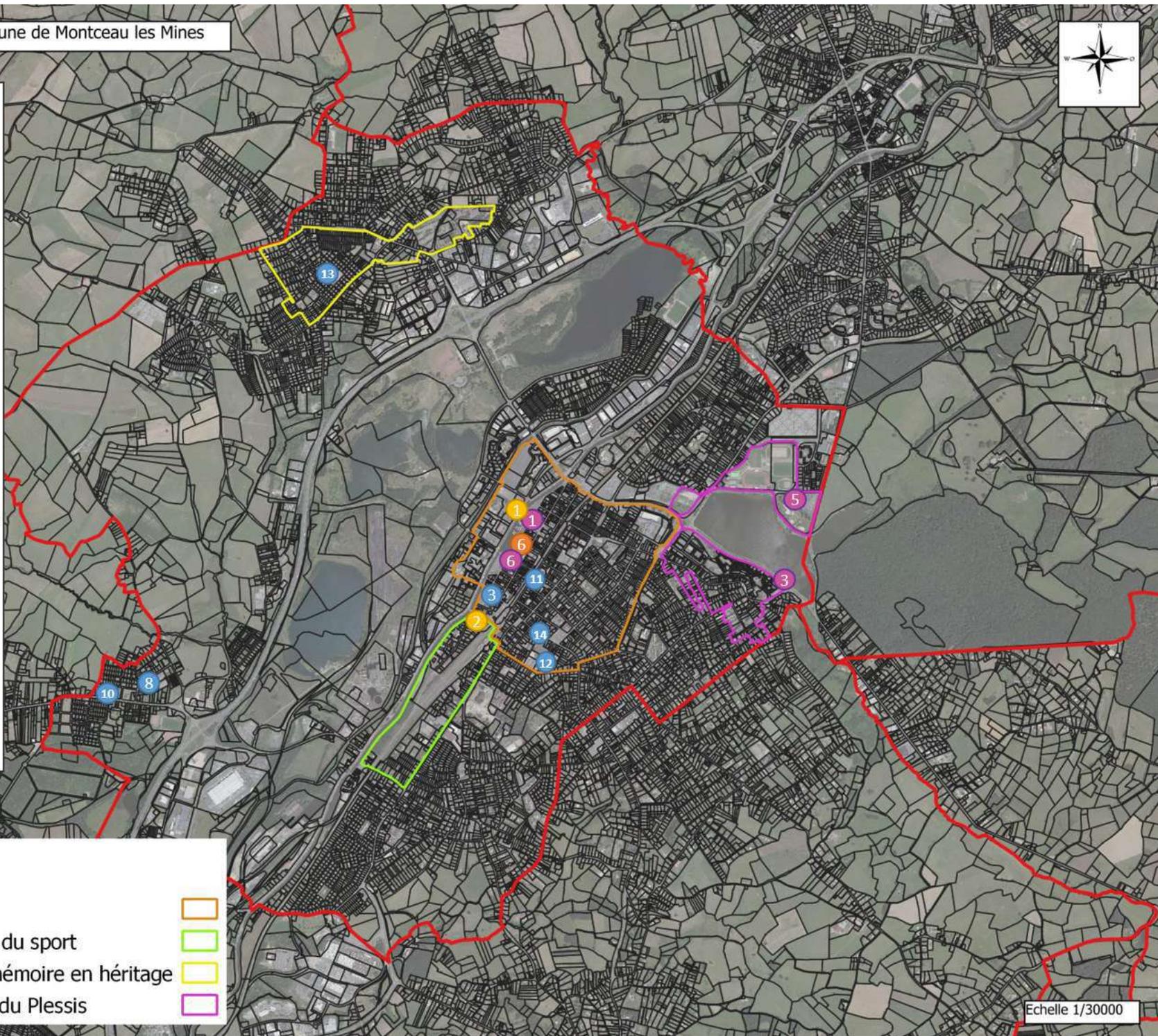
- 3

Actions à périmètre communal

- 1   ● 4   ● 6   ● 7   ● 9
- 2   ● 3   ● 5   ● 7
- 2   ● 4
- 4
- 4   ● 5

**Légende**

- Secteur 1. Centre-Ville
- Secteur 2. Salengro au coeur du sport
- Secteur 3. Bois du Verne la mémoire en héritage
- Secteur 4. Quartier des rives du Plessis



## Annexe 3 – Fiches actions – Action cœur de ville, Montceau-Les-Mines

<b>Titre du projet</b>	1.1 Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
<b>Type</b>	<b>Action</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
<b>Nom de l'action</b>	Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
<b>Date de signature</b>	
<b>Description générale</b>	<p>Deux OPAH se sont succédées depuis 2013, marquées par une dynamique de rénovation soutenue et une montée en puissance récente du locatif privé. La seconde OPAH est contractualisée sur 3 ans (2021-2024). Le bilan intermédiaire à deux ans démontre :</p> <p>Une première année d'OPAH très dynamique avec 780 contacts et un ralentissement sur la deuxième année (400 contacts), constaté sur tous les territoires d'OPAH, lié à la conjoncture économique.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Au total, 304 dossiers validés par l'ANAH (hors « façade ») dont 249 déposés par des propriétaires occupants (80%) et 55 par des propriétaires bailleurs (20%).</li> <li>• 86 logements concernés par un ravalement de façade,</li> </ul> <p>Des résultats très intéressants car en rupture avec le bilan de la précédente OPAH, marqués par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une forte dynamique sur le volet « adaptation autonomie » ainsi que sur la lutte contre l'habitat insalubre des propriétaires occupants : 126 dossiers soit 41% du total des dossiers.</li> <li>• Un succès moins net, à la différence de la première OPAH, sur le volet rénovation énergétique des propriétaires occupants : 120 dossiers soit 39%.</li> <li>• Un engouement sur la production de logements locatifs conventionnés : 55 dossiers dont 72% de résorption d'habitat insalubre et 7% de travaux de rénovation énergétique, seuls.</li> <li>• Une localisation massive des dossiers « locatif » dans les deux villes centre, conventionnées action cœur de ville : 76% au Creusot et à Montceau et 70% localisés dans les périmètres renforcés de l'étude d'OPAH-RU.</li> </ul> <p>Sur la ville de Montceau, 144 dossiers de demandes d'aides ont été déposés et correspondent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 40 logements réhabilités par des propriétaires bailleurs,</li> <li>• 4 logements propriétaires occupants LHI (lutte contre l'habitat indigne),</li> <li>• 26 logements propriétaires occupants pour des travaux d'autonomie de la personne,</li> <li>• 26 logements propriétaires occupants de rénovation énergétique,</li> <li>• Et 48 logements concernés par la thématique « façade »</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner l'amélioration et l'adaptation des logements des ménages les plus modestes,</li> <li>• Encourager la rénovation énergétique du parc ancien et le confort thermique des logements,</li> <li>• Favoriser la création d'une offre de logement nouvelle par le réinvestissement du parc vacant ou dégradé,</li> <li>• Requalifier les centres villes par des aides renforcées sur des secteurs stratégiques</li> <li>• Lutter contre le logement indigne.</li> </ul>
<b>Maitrise d'ouvrage</b>	CUCM

Titre du projet	1.1 Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
<b>Partenaires locaux</b>	Ville de Montceau ANAH / Département 71 / Action Logement (périmètres ACV) / CAF / ADIL 71 / Procivis / ARS – BFC CAUE / UDAF 71 / MSA Bourgogne / Solidarité services 71 / MDS
<b>Coût total</b>	Le plan de financements pour les aides aux travaux sur trois ans à l'échelle intercommunale est de 7 232 150 €.
<b>Financements prévisionnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'OPAH communautaire représente un engagement sur trois ans de 5 417 340 € d'aides de l'ANAH, 1 631 050 € de la CUCM, et 619 600 € du Département de Saône-et-Loire.</li> </ul> <p>La Ville de Montceau abonde au travers du « plan couleur ». Le montant des subventions sollicité auprès de la Ville de Montceau est en septembre 2023 de 24 634€.</p>
<b>Date de lancement</b>	La durée de l'OPAH porte jusqu'en 2024, avec une possibilité de prolongement à confirmer par l'Anah et les partenaires de 2 ans.
<b>Date de livraison</b>	
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bilans réalisés lors des comités techniques et de comités de pilotage pour le suivi de l'OPAH.</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagnement des projets et suivi des objectifs quantitatifs de la convention d'OPAH : nombre de dossiers propriétaires occupants / propriétaires bailleurs / façades / transformation d'usage / nouveaux accédant / accompagnement des copropriétés.</li> <li>Nature des travaux réalisés : rénovation énergétique, lutte contre l'habitat insalubre ou très dégradé, sécurité-salubrité, maintien à domicile, adaptation autonomie, ravalement de façade.</li> <li>Montant des aides engagés. Nombre de façades rénovées par rapport au nombre prévu</li> </ul>

Titre du projet	
	1.2 Plan Couleur
<b>Type</b>	<b>Action</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
<b>Date de signature</b>	
<b>Description générale</b>	Action mise en place par la ville de Montceau-les-Mines et la CUCM, le plan couleurs vise à améliorer la qualité visuelle des façades des maisons et des immeubles. Le plan couleur est associé à l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accélérer et intensifier le plan couleur en introduisant le FISAC destiné aux commerçants</li> <li>• Rénovation des vitrines des boutiques et des bâtiments collectifs situés au-dessus de ceux-ci au centre-ville</li> </ul>
<b>Maitrise d'ouvrage</b>	50% Ville 50% CUCM
<b>Partenaires locaux</b>	Ville de Montceau-les-Mines., CUCM UDAP
<b>Coût total</b>	40 000€ par an au global
<b>Financements prévisionnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville de Montceau-les-Mines 20 000 €/ an</li> <li>• CUCM Sur le périmètre renforcé, la CUCM donne 20€/m2 plafonné à 4000€. Hors périmètre renforcé, la CUCM attribue le montant d'aide que la commune.</li> </ul>
<b>Date de lancement</b>	Suivant calendrier de L'OPAH Générale 2021
<b>Date de livraison</b>	Suivant calendrier de L'OPAH Générale 2024
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Nombre de demandes déposées
<b>Indicateurs de résultat</b>	Nombre de façades rénovées

Titre du projet	
<b>1.3 Ilots Urbains Dégradés</b>	
Type	Action
Axe de rattachement	Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
Date de signature	
Description générale	Au terme de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU qui a permis de réaliser un diagnostic architectural et urbain, l'îlot des Oiseaux (îlot 10) compris entre la rue des Oiseaux, la rue Victor Hugo et le quai Gauthey a été identifié comme étant prioritaire. Il s'agit de créer une nouvelle offre résidentielle organisée avec voies douces et jardins, permettant de changer le visage du quartier et d'inciter à la rénovation des logements existants
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réhabiliter un espace d'habitation dégradé,</li> <li>• Désenclaver l'îlot par des démolitions</li> <li>• Créer une offre résidentielle nouvelle et qualitative</li> <li>• Inciter à la rénovation des logements existants</li> </ul>
Maitrise d'ouvrage	CUCM
Partenaires locaux	CUCM, VILLE, EPF, Action logement
Coût total	2,8 M€ inscrits au PPI 2021-2026 (comprenant acquisitions, démolitions, aménagements et aides propriétaires) pour 2 îlots dégradés sur le territoire communautaire (îlot Foch au Creusot + îlot des Oiseaux à Montceau-les-Mines)
Financement	A recherche : fonds friche, axe urbain du FEDER, etc
Date de lancement	Fin 2023 / 2024 : études préalables, diagnostics des immeubles, fin des acquisitions, définition du projet d'aménagement
Date de Livraison	Au-delà de 2026
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépôts des permis de démolir</li> <li>• Dépôts des permis de construire ou des autorisations</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de logements créés ou rénovés</li> <li>• Performance énergétique des logements</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>1.4 Etude et plan d'action pour un accueil de nouveaux arrivants</b>
<b>Type</b>	ACTION
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive d'habitat
<b>Date de signature</b>	
<b>Description générale</b>	<p>La CUCM accompagne les entreprises dans leur projet de développement et d'implantation en s'efforçant de proposer une offre d'accueil performante. Mais, à la lumière des travaux issus des Assises, force est de constater que l'attractivité économique ne suffit plus à elle seule, c'est pourquoi la CUCM souhaite s'inscrire dans des pratiques plus innovantes et performantes dans le cadre d'un enjeu d'attractivité globale y compris résidentielle.</p> <p>Forte de ce constat, elle souhaite renforcer l'attractivité de son territoire afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer une offre d'accueil spécifique au territoire pour attirer de futurs résidents.</li> <li>- Rendre le territoire plus attractif en mettant en avant les thèmes suivants : Economie, Habitat, Cadre de vie et Tourisme.</li> <li>- S'inscrire dans le cadre de la politique d'attractivité actuellement menée par le Conseil Régional Bourgogne Franche Comté.</li> <li>- Développer l'implantation de nouvelles entreprises et favoriser l'activité économique.</li> </ul> <p>L'objectif de cette action est de proposer un plan d'action pour attirer des nouveaux arrivants et valoriser par la même occasion le cadre de vie, le tourisme et l'habitat, sur l'ensemble du territoire dont Montceau-les-Mines en fait partie.</p> <p>Cette action est organisée en deux parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La réalisation d'un diagnostic de l'attractivité du territoire de la CUCM sur les thématiques suivantes : Cadre de vie, Habitat, Tourisme (PHASE 1),</li> <li>- Mise en place d'un plan d'action destiné à mettre en œuvre une politique d'attractivité du territoire (PHASE 2).</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Relancer l'attractivité de Montceau et de son bassin de vie</li> <li>- Inciter les personnes et les entreprises à venir s'installer à Montceau</li> </ul>
<b>Maitrise d'ouvrage</b>	CUCM
<b>Partenaires locaux</b>	CUCM, Ville de Montceau-les-Mines, Etat, Région, Département, Office du tourisme, Action logement, etc.
<b>Coût total</b>	
<b>Financements prévisionnels</b>	CUCM
<b>Date de lancement</b>	2023
<b>Date de livraison</b>	2024
<b>Indicateurs d'avancement</b>	La phase 1 du diagnostic est terminée. Lancement de la phase 2 avec l'établissement d'un plan d'action.
<b>Indicateurs de résultat</b>	Etablissements du plan d'action Modalité de mise en œuvre de ces actions

<b>Titre du projet</b>	<b>1.4 Etude et plan d'action pour un accueil de nouveaux arrivants</b>
<b>Titre du projet</b>	1.5 Amélioration de l'Habitat existant : lutte contre l'habitat dégradé ou indigne
<b>Type</b>	<b>Action</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
<b>Date de signature</b>	
<b>Description générale</b>	<p>L'objectif d'attractivité résidentielle passe par la production d'une offre nouvelle d'habitat sur le territoire, dans le cadre de nouvelles constructions mais aussi par l'amélioration de l'habitat existant.</p> <p>Il s'agit notamment de renforcer l'intervention des collectivités dans la lutte contre l'habitat dégradé ou indigne.</p> <p>Ainsi en complément de l'OPAH, pourront être développés de nouveaux dispositifs sur certains sites en cœur de ville (dont les îlots dégradés déjà identifiés). Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement du volet appui aux petites copropriétés de l'OPAH,</li> <li>- Mise en place des nouveaux outils de la loi ALUR sur des sites expérimentaux (Ilots dégradés) : déclaration de mise en location, demande d'autorisation préalable de mise en location.</li> </ul> <p>Ces dispositifs administratifs, articulant les compétences de l'EPCI et des communes permettront aux collectivités de vérifier l'état des nouveaux logements mis sur le marché locatif, le cas échéant de demander des travaux avant mise en location, voire de déclencher si besoin des sanctions financières pour les propriétaires indécents.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôler la qualité des biens mis en location</li> <li>• Favoriser les travaux de mise aux normes par les propriétaires</li> <li>• Résorber les logements indigne et insalubre de la commune</li> </ul>
<b>Maitrise d'ouvrage</b>	CUCM en lien avec la ville de Montceau les Mines
<b>Partenaires locaux</b>	DDT, CAF, DGFIP, Département, Associations...
<b>Coût total</b>	Moyens de suivi administratif et de visite des logements à déterminer
<b>Financements prévisionnels</b>	
<b>Date de lancement</b>	
<b>Date de livraison</b>	
<b>Indicateurs d'avancement</b>	
<b>Indicateurs de résultat</b>	

<b>Titre du projet</b>	1.6 Accompagner la mutation des quartiers de la mine en termes d'urbanisme et qualité d'habitat
<b>Type</b>	Projet
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
<b>Date de signature</b>	
<b>Description générale</b>	<p>Montceau les mines, comme son nom l'indique est une ancienne ville Minière. Cette dernière a grandi au fur et à mesure de l'ouverture des puits de Mines autour desquels ce sont constitués des quartiers avec chacun une identité propre qui reprend le plus souvent le nom du puits (Les alouettes,...) Ces quartiers qui ont été et sont encore des « villages » fonctionnent de façon complémentaire avec le centre de Montceau les mines, tant sur le plan des commerces, des services, des activités,... Après la fermeture des Mines, ils ont été désertés, mal entretenus presque tombés aux oubliettes. Pourtant ces quartiers représentent la mémoire de Montceau les mines et ont une vraie valeur architecturale. La « Maison des mines » avec son lopin de terre donne tout de même matière à offrir un cadre agréable et confortable aux habitants de Montceau les Mines. C'est pourquoi la ville souhaiterait mener à titre expérimental une « restauration des quartiers de la mine », avec pour objectif de restaurer un patrimoine identitaire tout en se servant de ce patrimoine pour renouveler l'offre de logement de la ville, notamment en upgradant la qualité de ces habitations sur plusieurs points comme le confort thermique, la qualité du cadre de vie, la basse consommation..</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préserver l'identité patrimoniale des quartiers des mines</li> <li>• Réhabiliter des logements de manière éco-responsable (objectif de rénovation thermique, et respect de sobriété foncière)</li> <li>• Attirer de nouveaux habitants avec une offre de logements de qualité</li> <li>• Mettre au point une méthode de rénovation de quartier reproductible</li> </ul>
<b>Maitrise d'ouvrage</b>	Ville de Montceau les Mines
<b>Partenaires locaux</b>	ABF, CAUE, Propriétaire privés, ...
<b>Coût total</b>	A définir
<b>Financements prévisionnels</b>	A définir
<b>Date de lancement</b>	Janvier 2024
<b>Date de livraison</b>	Au-delà 2026
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<p>Constitution d'un groupe de travail  Rédaction d'un cahier des charges  Choix du quartier</p>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<p>Réalisation de la transformation du quartier choisi  Nombre de logements rénovés</p>

<b>Titre du projet</b>	1.7 Mise en place d'une démarche pour la création d'une offre de logements intermédiaires
<b>Type</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
<b>Date de signature</b>	
<b>Description générale</b>	<p>Le logement intermédiaire, aussi appelé logement à loyers maîtrisés, est un logement locatif principalement destiné aux classes moyennes. Il a été créé pour incarner le maillon manquant entre l'HLM et le logement privé. Le logement intermédiaire s'adresse en priorité aux foyers dont le revenu est légèrement trop élevé pour accéder à un logement social. La définition du logement intermédiaire se fait selon quatre conditions : il doit être destiné aux classes moyennes, être situé dans une zone tendue, faire l'objet d'une aide de l'État ou d'une collectivité locale et son prix doit être plafonné à un niveau intermédiaire.</p> <p>A ce jour, ce type de logement n'existe pas sur la ville de Montceau les Mines ; Effectivement la ville dispose d'un parc social très développé, ou bien du logement privé (souvent conventionné ce qui revient à du logement social également). Cette situation a pour conséquence la fuite de catégorie socioprofessionnelle vers d'autres villes où ce genre de logement est proposé.</p> <p>Afin que l'offre de logement réponde à toutes les catégories sociales il est impératif, de développer le logement intermédiaire tout en respectant le principe de sobriété foncière par la mobilisation des friches et des dents creuses.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rétablir l'équilibre entre l'offre de logement sociaux, le logement privé et le logement intermédiaire</li> <li>• Permettre à la classe moyenne d'accéder à une offre de logement en adéquation avec leurs revenus</li> <li>• Offrir de la proximité entre lieux de travail, domicile, commerces et services public</li> <li>• Résorber les friches en les reconvertissant en logement intermédiaire, tout comme les biens issus de la procédure de biens vacants sans mettre mise en place par la ville</li> </ul>
<b>Maitrise d'ouvrage</b>	Ville de Montceau les Mines
<b>Partenaires locaux</b>	Banque des territoire, CDC habitat partenaires privés
<b>Coût total</b>	A déterminer
<b>Financements prévisionnels</b>	A déterminer
<b>Date de lancement</b>	démarrage 2023 par le lancement de la procédure de biens vacants sans maître, et gestion des friches.
<b>Date de livraison</b>	2026
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<p>Identification des parcelles mobilisables</p> <p>Etablir des partenariats</p>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<p>Nombre de parcelles mobilisées</p> <p>Nombre de Logements créés</p>

<b>Titre du projet</b>	1.8 Réhabilitation du quartier du Magny
<b>Type</b>	Projet
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
<b>Nom de l'action</b>	Réhabilitation du quartier du Magny situé à Montceau-les-Mines avec la création d'environ 35 lots viabilisés destinés à la commercialisation
<b>Date de signature</b>	
<b>Description générale</b>	De nombreuses personnes sont à la recherche de foncier sur la commune. Fort de ce constat, il a été envisagé de réhabiliter une partie du quartier du Magny qui dispose de beaux espaces inexploités. Les terrains disponibles sont la propriété de la Ville et du bailleur social Habellis. Ils représentent un potentiel de 34 686m <sup>2</sup> de parcelles à réhabiliter. Un partenariat a été effectué avec le bailleur et une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage a été signée en octobre 2022 permettant à Habellis de coordonner les travaux. Il est souhaité la viabilisation d'environ 35 parcelles d'environ 600 à 800m <sup>2</sup> destinées à la commercialisation d'ici fin 2024/ début 2025. L'aménagement du quartier est envisagé en plusieurs temps. Une priorité est fixée pour l'aménagement le long de la RD119. La société Ejo. Coopérative a été retenue en qualité de concepteur paysagiste. Un projet d'aménagement a été présenté et retenu par les partenaires. Habellis a lancé une étude pour le chiffrage du programme des travaux. Il est espéré la vente des parcelles à 30€ maximum l
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retrouver une offre foncière sur la commune</li> <li>• Attirer de nouveaux habitants sur la commune et notamment des familles</li> <li>• Redynamiser le quartier et le rendre plus</li> </ul>
<b>Maitrise d'ouvrage</b>	Ville/Habellis
<b>Partenaires locaux</b>	Ville / Habellis / CUCM
<b>Coût total</b>	1 000 000 €
<b>Financements prévisionnels</b>	800 000€ au PPI de la CUCM pour le financement de la voirie et des réseaux. 100 000 € Ville 100 000 € Habellis
<b>Date de lancement</b>	. Octobre 2022
<b>Date de livraison</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1er semestre 2024 : début de la commercialisation</li> <li>• Septembre 2024 : travaux de viabilisation</li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancement d'une consultation pour la recherche d'un maître d'œuvre. Mission du maître d'œuvre : programme d'aménagement + rédaction du règlement de lotissement. Dépôt du Permis d'Aménager</li> <li>• Commercialisation des terrains</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de parcelles vendues</li> <li>• Nombre de logements créés</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	1-9 Etude pour le dimensionnement et la création d'une offre d'habitat jeune
<b>Type</b>	Projet
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
<b>Date de signature</b>	
<b>Description générale</b>	<p>La situation du logement destiné au jeune étudiant est un sujet sensible sur le bassin sud de la CUCM, et essentiellement sur Montceau les Mines.</p> <p>La situation actuelle du foyer jeune travailleur en est un exemple. Effectivement, cette structure actuellement logée dans un ancien immeuble d'habitation de l'OPAC Saône et Loire, ne répond plus aux besoins des jeunes qu'ils soient étudiant jeune actif en apprentissage, ou bien en alternance</p> <p>Cette situation interroge fortement et révèle la non capacité de la ville à répondre à un besoin pourtant bien présent sur le territoire.. Afin de pouvoir remédier à cette carence, la ville de Montceau les mines souhaite lancer un projet d'offre d'habitat jeune, qui accompagnerais d'une part le foyer jeune travailleur pour son repositionnement sur un autre bâtiment plus adapté à ces besoins, mais également les étudiants en recherche de logements abordables et de qualités.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adapter une partie de l'offre de logements aux besoins des étudiants</li> <li>• Accompagner le Foyer jeune travailleur dans sa démarche de relogement et le repositionner à l'échelle du territoire</li> </ul>
<b>Maitrise d'ouvrage</b>	Ville
<b>Partenaires locaux</b>	Action logement
<b>Coût total</b>	A définir
<b>Financements prévisionnels</b>	Action logement,
<b>Date de lancement</b>	2023-2024
<b>Date de livraison</b>	1 <sup>er</sup> trimestre 2024
<b>Indicateurs d'avancement</b>	
<b>Indicateurs de résultat</b>	

<b>Titre du projet</b>	
<b>1.10 Montceau-Les-Mines rue de Lucy</b>	
<b>Type</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
<b>Date de signature</b>	
<b>Description générale</b>	Construction de 12 logements individuels de type maisons jumelées par 2, d'aires de stationnement et d'un espace commun paysager. Références cadastrales : CM 40-51.
<b>Objectifs</b>	<p>Cette opération de démolition-reconstruction permettra de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• contribuer au renouvellement urbain</li> <li>• proposer une offre locative adaptée à la demande y compris en matière thermique et environnementale</li> <li>• densifier</li> <li>• créer un potentiel pour les commerces, écoles et services du quartier</li> </ul>
<b>Maitrise d'ouvrage</b>	ATHELYA PROMOTION 80, rue Henri Depagneux 69400 LIMAS
<b>Partenaires locaux</b>	Action Logement (sous réserve de l'éligibilité du projet)
<b>Coût total</b>	2 580 000 € TTC
<b>Financements prévisionnels</b>	PLAI PLUS PLS
<b>Date de lancement</b>	T4 2025
<b>Date de livraison</b>	T4 2027
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Dépôt de PC
<b>Indicateurs de résultat</b>	Nombre de Logements Créés

<b>Titre du projet</b>	
<b>1.11 Montceau-Les-Mines rue Jean Bouveri</b>	
<b>Type</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
<b>Date de signature</b>	
<b>Description générale</b>	Démolition du bâti existant et construction de 26 logements répartis dans 3 bâtiments de logements intermédiaires R+1, d'aires de stationnement et d'un espace commun paysager. Références cadastrales : BE 97-98.
<b>Objectifs</b>	<p>Cette opération de démolition-reconstruction permettra de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• contribuer au renouvellement urbain</li> <li>• proposer une offre locative adaptée à la demande y compris en matière thermique et environnementale</li> <li>• densifier</li> <li>• créer un potentiel pour les commerces, écoles et services du quartier</li> </ul>
<b>Maitrise d'ouvrage</b>	ATHELYA PROMOTION 80, rue Henri Depagneux 69400 LIMAS
<b>Partenaires locaux</b>	Action Logement (sous réserve de l'éligibilité du projet)
<b>Coût total</b>	3 900 000€ ttc
<b>Financements prévisionnels</b>	PLAI PLUS PLS
<b>Date de lancement</b>	T4 2025
<b>Date de livraison</b>	T4 2027
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Dépôt de PC
<b>Indicateurs de résultat</b>	Nombre de Logements créés

<b>Titre du projet</b>	1.12 Transformation de la résidence Autonomie Henri MALOT en FJT
<b>Type</b>	Projet
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
<b>Nom de l'action</b>	Création d'un nouveau FJT en transférant son activité du quartier du Plessis au 13 rue de Verdun.
<b>Date de signature</b>	
<b>Description générale</b>	<p>Le FJT du Plessis est situé dans le bâtiment D du quartier du même nom.</p> <p>Ce patrimoine construit dans les années 70 se composait initialement de logements sociaux à destination de familles. Il a été transformé en 1998 et donné en gestion à l'association « Foyer de Jeunes Travailleurs et Etudiants » afin d'accueillir exclusivement des personnes seules ou en couple. Ont donc été créés 22 studios de 22.4 m<sup>2</sup>, 22 chambres de 19.2 m<sup>2</sup>, 10 chambres de 13.9 m<sup>2</sup>, 22 chambres de 13 m<sup>2</sup> et 1 studio + 3 chambres d'accueil d'urgence. Soit une capacité d'accueil de 80 places.</p> <p>Le bâtiment aujourd'hui n'est plus adapté aux besoins du public accueilli et ne répond plus aux normes d'accessibilité qui doivent rentrer en vigueur pour 2025. Plusieurs études réalisées sur ce bâtiment depuis 2018 nous ont permis à l'OPAC Saône et Loire et au gestionnaire d'acter qu'une réhabilitation du site était impossible et qu'il fallait trouver un autre lieu d'accueil.</p> <p>L'établissement Henri MALOT (situé 13 rue de Verdun), actuellement occupé par des personnes âgées et sous le statut « résidence autonomie » a été identifié par l'Office et le FJT comme pouvant être facilement adapté aux besoins formulés par ce dernier. L'actuel propriétaire DOMISOL a fait visiter le site à plusieurs reprises à l'office et au FJT, ce dernier étant favorable au projet présenté et à la vente du patrimoine à l'office.</p> <p>Le bâtiment se compose de 72 T1 bis de 32 m<sup>2</sup>, 4 T2 de 49 m<sup>2</sup> et 3 chambres de 19 m<sup>2</sup> et de nombreux espaces collectifs : un accueil, des sanitaires, une salle de restaurant, une terrasse située dans le prolongement de la salle de restaurant, un espace bar, un espace bibliothèque et informatique, un espace sport et détente et une salle aménagée en salle de cinéma.</p> <p>L'ensemble de ces espaces sont globalement en bon état, et ne nécessitent pas de travaux de modernisation (sanitaires communs sont en parfait état et refaits récemment respectant les normes PMR).</p> <p>Cette solution qui répond parfaitement aux besoins du FJT est actuellement étudiée par le FJT, Domisol, propriétaire actuel du bien, et l'OPAC Saône &amp; Loire afin de parvenir à l'atteinte d'un équilibre économique de rachat du bâtiment par l'office public et de prise en gestion par le FJT.</p> <p>Ce projet rentre dans le périmètre de l'étude menée par la ville concernant le dimensionnement et la création d'une offre d'habitat jeune.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adapter une offre d'hébergement existant en la transformant et permettant le maintien en exploitation d'un patrimoine en bon état.</li> <li>• Proposer une offre locative modernisée, répondant aux attendus des jeunes sur ce territoire.</li> </ul>
<b>Maitrise d'ouvrage</b>	OPAC Saone & Loire
<b>Partenaires locaux</b>	Action logement / FJT / OPAC / URHAJ / DOMISOL
<b>Coût total</b>	2 000 000 € pour l'acquisition du bien (Henri MALOT) + plan d'entretien à 10 ans d'environ 721 000 €.
<b>Financements prévisionnels</b>	Action logement, des collectivités, l'OPAC S
<b>Date de lancement</b>	2024
<b>Date de livraison</b>	2024/2025
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signature compromis de vente</li> <li>- Bascule du FJT sur le nouveau site</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	1.12 Transformation de la résidence Autonomie Henri MALOT en FJT
<b>Indicateurs de résultat</b>	- Bascule du FJT sur le nouveau site

<b>Titre du projet</b>	1.13 Construction logement neufs au bois du verne
<b>Type</b>	Projet
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
<b>Nom de l'action</b>	Projet de logements OPAC BOIS DU VERNE
<b>Date de signature</b>	
<b>Description générale</b>	<p>En réponse aux enjeux de l'habitat, l'Opac souhaite proposer une offre d'habitat nouvelle ou rénovée, adaptée aux besoins des ménages les moins favorisés, dans le respect de la mixité sociale attendue au travers de la future convention intercommunale d'attribution, et dans une perspective d'attractivité résidentielle et de sobriété foncière.</p> <p>L'OPAC dispose de réserve foncière sur la commune de Montceau-les-Mines et souhaite aujourd'hui valoriser le tènement en accompagnant la dynamique cœur de ville par le renouvellement de son offre Logement locatif social existant en développant une offre de logement neuf de 27 pavillons individuels.</p>
<b>Objectifs</b>	<p>Renouveler l'attractivité résidentielle</p> <p>Répondre au besoin des ménages</p> <p>Eviter l'étalement urbain</p>
<b>Maitrise d'ouvrage</b>	OPAC SAONE ET LOIRE
<b>Partenaires locaux</b>	Ville de Montceau les mines Action Logement, CUCM (sous réserve de confirmation – cf. convention cadre), Etat,
<b>Coût total</b>	4 900 000€ TTC : Construction
<b>Financements prévisionnels</b>	A définir
<b>Date de lancement</b>	Programmation 2026
<b>Date de livraison</b>	Livraison 1 <sup>er</sup> trimestre 2028
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépôt PC / AO fructueux / Réception pour la rentrée 2026</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	1.13 Construction logement neufs au bois du verne
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de logement créés</li></ul>

<b>Titre du projet</b>	1.14 Projet de logements OPAC VERDUN BARBES
<b>Type</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
<b>Nom de l'action</b>	Construction 44 logements neufs sur un foncier propriété de l'OPAC
<b>Date de signature</b>	
<b>Description générale</b>	<p>Proposer une offre d'habitat nouvelle ou rénovée, adaptée aux besoins des ménages, dans une perspective d'attractivité résidentielle et de sobriété foncière</p> <p>Réalisation d'un petit collectif de 24 logements en R3 avec un ascenseur et 24 garages fermés en sous-sol. Le bâtiment sera composé de 9 T2, 12T3 et 3T4 avec des balcons terrasses.</p> <p>-Réalisation de 20 logements en intermédiaires avec garages associés, terrasse en RDC et balcon terrasse en R+1 (1 logement en RDC et 1 logement en R+1) avec 12 T3 et 8T4.</p> <p>-et un aménagement paysagé</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renouveler l'attractivité résidentielle</li> <li>• Répondre au besoin des ménages</li> <li>• Eviter l'étalement urbain</li> </ul>
<b>Maitrise d'ouvrage</b>	OPAC
<b>Partenaires locaux</b>	Action logement Etat CUCM ville de Montceau-les-Mines
<b>Coût total</b>	7 165 000 €TTC : Construction
<b>Financements prévisionnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Emprunt : 4481K€</li> <li>• Subvention état PLAI: 98k€</li> <li>• Subvention CUCM PLAI: 42k€</li> <li>• Subvention Action Logement: 1 470k€</li> <li>• Emprunt action logement:1506k€</li> <li>• OPAC S&amp;L 1 074k€</li> </ul>
<b>Date de lancement</b>	Travaux en cours démarrage 2022
<b>Date de livraison</b>	2eme trimestre 2024
<b>Indicateurs d'avancement</b>	OS Démarrage Travaux Réception des ouvrages
<b>Indicateurs de résultat</b>	Logements créés

<b>Titre du projet</b>	
<b>2.1 Plan d'action pour animation et redynamisation commerciale sur Montceau les Mines</b>	
<b>Type</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré
<b>Date de signature</b>	
<b>Description générale</b>	<p>Le plan d'action d'animation et de redynamisation commerciale sera basé sur 3 axes :</p> <p>L'accompagnement des associations commerçantes pour une animation globale et dynamique du tissu commercial. En effet, cet accompagnement a pour objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de fédérer les commerçants,</li> <li>• de proposer des actions à destination des clients,</li> <li>• de développer des outils communs,</li> <li>• proposer des ateliers ou des formations aux commerçants,</li> <li>• proposer des actions pour un développement des activités commerciales.</li> </ul> <p>Un cadre sera proposé à ces associations afin d'établir une programmation avec des objectifs quantitatifs et qualitatifs.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'accompagner les porteurs de projets dans leurs initiatives de création ou de reprise d'activité économique.</li> </ul> <p>La CUCM, en lien avec les acteurs de l'entrepreneuriat, proposera un accompagnement dans le montage de projet dans les domaines suivants : étude de marché, prévisionnel, statuts juridique, réglementation, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'accompagner les porteurs de projets dans leurs recherches de locaux. La détection des locaux sera nécessaire afin de calibrer les besoins des demandeurs avec l'état ou la disponibilité des locaux. Un observatoire ou un listing des locaux commerciaux entre les collectivités sera à mettre en place dans l'optique d'avoir un meilleur accompagnement des demandeurs.</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mutualiser les forces de l'ensemble des commerçants de la ville</li> <li>• Optimiser l'offre commerciale</li> <li>• Conforter le rôle de la ville au regard de sa zone de chalandise</li> <li>• Mettre en valeur le potentiel commercial local</li> <li>• Assurer la cohérence des actions conduites en matière commerciale</li> <li>• Favoriser la mise en relation des différents acteurs qui œuvrent en faveur du maintien et du développement commercial</li> <li>• Créer un guichet unique d'accueil des porteurs de projets sur la ville</li> </ul>
<b>Maitrise d'ouvrage</b>	CUCM/ Ville de Montceau / Association de commerçants
<b>Partenaires locaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CUCM</li> <li>• La ville de Montceau-les-Mines</li> <li>• L'association des commerçants de la ville</li> <li>• Chambres consulaires</li> </ul>
<b>Coût total</b>	A déterminer
<b>Financements prévisionnels</b>	A déterminer
<b>Date de lancement</b>	Calendrier en cours d'élaboration,
<b>Date de livraison</b>	2026
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tenue de réunions de travail</li> <li>• Bilan et évaluation de l'action</li> </ul>

Titre du projet	2.1 Plan d'action pour animation et redynamisation commerciale sur Montceau les Mines
<b>Indicateurs de résultats</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de porteur de projet accompagnés</li><li>• Nombre d'action d'animation ou d'ateliers</li><li>• Nombre d'installation de nouvelles activités</li><li>• Nombre de transmissions de commerces.</li></ul>

<b>Titre du projet</b>	2.2 Fonds d'aides à la rénovation des locaux commerciaux et au développement d'entreprises
<b>Type</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 2 Développement économique et commercial équilibré
<b>Date de signature</b>	
<b>Description générale</b>	<p>Dans le cadre de la dynamique commerciale de la commune, accompagner la rénovation des locaux commerciaux par la mobilisation du fonds d'aide aux commerçants et artisans pour la création ou la rénovation de locaux commerciaux.</p> <p>Les dépenses éligibles relèvent des travaux de rénovation des devantures, façades et enseignes, de la mise en accessibilité des locaux, d'équipement professionnel et l'aménagement intérieur, de travaux et dépenses permettant d'améliorer la performance énergétique du local commercial.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Redynamisation de l'offre commerciale du territoire</li> <li>- Aides financières pour la rénovation des locaux commerciaux</li> <li>- Cible : porteurs de projets privés et communes</li> </ul>
<b>Maitrise d'ouvrage</b>	CUCM
<b>Partenaires locaux</b>	CUCM / Ville de Montceau
<b>Coût total</b>	30.000 € (ligne budgétaire 2023)
<b>Financements prévisionnels</b>	<p>CUCM : 30.000 €</p> <p>Ville de Montceau les mines (à définir)</p>
<b>Date de lancement</b>	2022
<b>Date de livraison</b>	
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- - Nombre de dossiers aidés</li> <li>- Montant des aides attribuées</li> <li>- Nature des travaux engagés</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de locaux commerciaux créés et/ou rénovés</li> </ul>

<b>Titre</b>	<b>2.3 Aide d'accompagnement des commerçants vers le numérique</b>
<b>type</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 2 Favoriser un développement économique et commercial équilibré
<b>Date de signature</b>	
<b>Description générale</b>	<p>Mise en place d'action permettant d'accompagner les commerçants à la numérisation de l'offre commerciale de la ville de Montceau :</p> <p>Une action en 3 temps :</p> <p>1- L'empreinte numérique du territoire qui a vocation à donner une photographie précise de la visibilité numérique de l'offre commerciale de la ville de Montceau à un instant T. Une analyse détaillée avec points forts et points faibles de l'offre est réalisée.</p> <p>Une restitution en plénière avec les commerçants et les élus locaux en vue de définir un plan d'actions opérationnel de numérisation des TPE.</p> <p>2- L'organisation d'ateliers collectifs d'acculturation sur un ensemble de thématiques proposé.</p> <p>3- L'accompagnement individuel de TPE dans une démarche de progrès avec un diagnostic de stratégie numérique et des préconisations personnalisées.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation du niveau de digitalisation des établissements</li> <li>• Diagnostic individuels ou collectifs</li> <li>• Mise en place d'un plan de formation</li> <li>• Cible : porteurs de projets privés et unions commerciales</li> </ul>
<b>Maître d'ouvrage</b>	CUCM / Ville de Montceau
<b>Partenaires locaux</b>	CUCM / CCI / CMA / Association de commerçants / Acteurs de l'entrepreneuriat
<b>Coût total</b>	A déterminer
<b>Financements Prévisionnels</b>	CUCM : à définir Chambres consulaires : à définir
<b>Date de Lancement</b>	2024
<b>Date de livraison</b>	
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Déroulement des différents temps de l'étude
<b>Indicateurs de résultat</b>	Ratio de visibilité numérique des acteurs économiques accompagnés Nombre d'actions de professionnalisation numérique engagé sur le territoire

Titre du projet	
	<b>2.4 Déploiement des outils pour mise en œuvre de la stratégie de redynamisation commerciale du centre-ville</b>
<b>type</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré
<b>Calendrier</b>	Année 2023-2026
<b>Description générale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Ville de Montceau les mines s'est adossée à un cabinet spécialisé pour l'aider à définir un plan d'actions de redynamisation commerciale et les mettre en œuvre de façon concrète.</li> <li>• Le plan d'action est constitué de deux phases.</li> <li>• La première phase identifie un certain nombre d'actions parmi lesquelles la priorité a été donnée à : <ul style="list-style-type: none"> <li>• La protection des linéaires commerciaux</li> <li>• Le droit de préemption commercial</li> <li>• Création d'une charte pour les vitrines</li> <li>• </li> </ul> </li> <li>• Ces actions dans un premier temps ont pour but de stabiliser la situation au centre-ville de Montceau les mines, veiller à l'harmonisation des vitrines et rendre lisible le centre ville comme pôle d'excellence du commerce.</li> <li>• La seconde phase permettra d'étendre le plan d'action au travers d'actions comme la mise en place d'un observatoire du commerce,...</li> <li>• Toutes ces actions ont pour but de mettre en place une démarche structurée et durable.</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préserver et renforcer le commerce ;</li> <li>• Développer le cœur de ville comme « pôle d'excellence commerce » ;</li> </ul>
<b>Maître d'ouvrage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville de Montceau-les-Mines</li> </ul>
<b>Partenaires locaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville de Montceau-les-Mines, Manager centre-ville, Propriétaires privés de locaux commerciaux, CUCM, chambres consulaires, organisations commerciales, ABF,</li> </ul>
<b>Coût total</b>	20487€
<b>Financements prévisionnels</b>	Ville Etat 1431
<b>Date de lancement</b>	MAI 2023
<b>Date de livraison</b>	MAI 2024
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'un comité de suivi du plan de redynamisation avec rétro planning</li> <li>• Identifier le linéaire commercial à préserver</li> <li>• Elaboration de la charte « vitrine »</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• </li> <li>• Nombre de préemptions des fonds de commerces</li> <li>• </li> </ul>

Titre du projet		2.5 Redynamisation de la d'une plateforme click and collect
<b>type</b>		Action
<b>Axe de rattachement</b>		Axe 2 Favoriser un développement économique et commercial équilibré
<b>Date de signature</b>		
<b>Description générale</b>		<p>La plateforme clic and collect de Montceau a été créée en seulement quelques semaines pour pallier aux contraintes de la pandémie. Elle permet la création gratuite (habituellement un budget de 5000€ pour un commerçant) d'une boutique en ligne, avec paiement en ligne à la commande, et régulation des files d'attentes pouvant s'avérer complexe à gérer pour les petites boutiques. Cette plateforme s'accompagne également d'une mise en réseau des actualités des commerces montcelliens sur une page Facebook dédiée ouverte avant la plateforme et qui permet un relais d'informations commerciales plus large <a href="http://www.facebook.com/MontceauCoeurDeVille">www.facebook.com/MontceauCoeurDeVille</a></p> <p>A ce jour la boutique nécessite d'être revisitée, les conditions particulières conditionnées par la pandémie n'ont plus lieu d'être. En revanche cet outils qui a fait l'objet d'un investissement total de 28 000€ , subventionné à hauteur de 80% par la banque des territoires, doit être revu pour maintenant devenir un outil courant d'achat en ligne. Par ailleurs elle dispose de plusieurs fonctionnalités qui vont du simple référencement en passant par la diffusion des événements et actualité de la ville ou des commerçants, jusqu'à la création de boutique en ligne.</p>
<b>Objectifs</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre aux commerces Montcelliens d'être visibles sur internet</li> <li>• Donner une solution alternative à l'activité commerciale en cas de situation de crise (type covid)</li> <li>• Réinventer les commerces de proximité</li> </ul>
<b>Maître d'ouvrage</b>		Ville de Montceau-les-Mines
<b>Partenaires locaux</b>		Banque des territoires
<b>Coût total</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coût de fonctionnement annuel à intégrer</li> </ul>
<b>Financements prévisionnels</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• ville</li> </ul>
<b>Date de lancement</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fin 2023</li> </ul>
<b>Date de livraison</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mi 2024</li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fréquentation du site Montceau cœur de Ville</li> <li>• Nombre de boutiques créées en ligne</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombres de visites du site</li> <li>• Nombre d'achats en ligne</li> </ul>

Tite de Projet	
	2.6 La boutique éphémère
Type	Action
Axe de rattachement	Axe 2 Développement économique et commercial équilibré
Date de signature	
Description générale	Après sa mise en place la boutique éphémère connaît une occupation très régulière. Aujourd'hui la municipalité souhaite lui donner un nouvel élan, en retravaillant sur sa signalétique, l'intérieur et l'extérieur de la boutique, sa communication, son utilisation comme support à la dynamique commerciale, développement des animations autour de la boutique éphémère.....
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attirer les gens en centre-ville par curiosité</li> <li>• Renouveler de façon très régulière</li> <li>• Susciter l'implantation définitive de certains commerces</li> </ul>
Maître d'ouvrage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville de Montceau-les-Mines</li> </ul>
Partenaires locaux	
Coût global	0€ par an (local appartenant à la ville)
Financement prévisionnel	100% ville
Date de lancement	27 juillet 2019
Date de livraison	la boutique est amenée à perdurer
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'exposants par an</li> <li>• Nombre d'installations définitives des exposants</li> </ul>

<b>Titre</b>	<b>2.7 Etude pour la création d'une foncière de redynamisation</b>
<b>type</b>	Etude
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 2 Favoriser un développement économique et commercial équilibré
<b>Date de signature</b>	
<b>Description générale</b>	<p>La réflexion sur la création d'une foncière à Montceau-les-Mines a été lancée il y a environ 1 an. Les besoins portent notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La reconquête de locaux commerciaux en centre-ville,</li> <li>- Obtenir un effet levier pour accompagner de nouveaux projets,</li> <li>- La réorientation du développement économique et commercial de la ville,</li> <li>- L'endiguement des risques de friches commerciales,</li> <li>- Le portage d'immobilier de manière transitoire afin de proposer des conditions d'occupation de locaux plus favorables / conditions locatives préférentielles afin de démarrer de nouvelles activités.</li> </ul> <p>La ville a donc lancé une consultation visant à l'obtention d'une étude de faisabilité pour la création d'une SEM de redynamisation foncière et commerciale. L'objectif était de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'assurer de la faisabilité d'un tel outil sur le territoire et du niveau de rentabilité de chaque acquisition,</li> <li>- Définir le meilleur outil de portage pour la foncière,</li> <li>- Identifier des partenariats financiers et techniques pour la foncière.</li> </ul> <p>Le cabinet d'étude qui a été retenu est la SCET, filiale de la Banque des territoires.</p> <p>La finalité de l'étude a montré que la création d'un tel outil était possible mais non sans l'EPCI, détenteur de la compétence « développement économique ».</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Confirmer l'opportunité de la création d'une foncière sur le territoire en s'assurant de son montage juridique et financier,</li> <li>• Affiner le périmètre d'action de la foncière en se laissant la possibilité de se rapprocher de la ville du Creusot en mutualisant à moyen/ long terme. Le périmètre d'action initial serait le bassin sud de la commune,</li> <li>• Créer un plan d'affaire pertinent permettant de mobiliser les actionnaires et les partenaires,</li> <li>• Adopter les futurs statuts ainsi qu'un pacte d'associés,</li> <li>• Travailler sur la gouvernance et le fonctionnement interne de l'outil.</li> <li>• L'objectif final est la création de la foncière.</li> </ul>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Ville de Montceau les Mines
<b>Partenaires locaux</b>	Ville / Banque des territoires / CUCM / Banques privées
<b>Coût total</b>	10 millions / 15 millions
<b>Financements Prévisionnels</b>	Ville de Montceau-les-Mines /Banque des territoires / CUCM
<b>Date de Lancement</b>	Mars 2023
<b>Date de livraison</b>	2024/2025
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Validation de l'outil juridique et du plan d'affaire / adoption des statuts, de la gouvernance et du pacte d'associés</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de la foncière de redynamisation</li> </ul>

<b>Titre</b>	
	<b>3.1 Etude Globale des déplacements et des fonctionnalités urbaines sur la ville de Montceau les Mines</b>
<b>type</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 3 Développer l'accessibilité et les mobilités décartonnées
<b>Date de signature</b>	
<b>Description générale</b>	<p>Dans le cadre de l'élaboration de la stratégie du programme « Action Cœur de Ville » visant à la revitalisation du centre-ville en articulant les dimensions économiques et commerciales, résidentielles et patrimoniales, et bien sûr les mobilités, la ville de Montceau-les-Mines et la Communauté Urbaine souhaitent lancer une étude globale sur les déplacements, les transports et le stationnement du centre-ville. Cette étude, qui doit aboutir à un plan des circulations tous modes dans le périmètre ci-dessus est un préalable indispensable à la requalification des espaces publics. Elle doit bien sûr intégrer les objectifs de mise en valeur résidentielle, commerciale et touristique développés dans la stratégie de développement urbain.</p> <p>Une attention sera portée au site de la gare. Effectivement, les gares constituent les portes d'entrée du réseau ferroviaire, qui participent de son image et de son attractivité, mais elles sont aussi partie prenante de l'espace urbain. L'insertion de la gare dans la ville d'aujourd'hui nécessite d'être renforcée. Mieux traiter les espaces des gares et leurs abords permet de les rendre attractives et hospitalières, ainsi que les abords immédiats.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apaiser la circulation sur le Quai De Gaulle pour aménager une « zone de rencontre » permettant de mieux intégrer les piétons et les vélos (dont EuroVélo6), ainsi que les transports en commun.</li> <li>• Mettre en valeur le port de plaisance et le relier au centre-ville.</li> <li>• Relier et « rapprocher » les deux rives du canal : inciter à la traversée.</li> <li>• Relier et « rapprocher » le centre-ville et la zone des alouettes.</li> <li>• Favoriser le marché, le faire évoluer</li> <li>• Revoir le principe de la circulation en boucle sur un « ring » autour du centre-ville qui induit un évitement de la rue commerçante et donc une mauvaise lisibilité et tester l'inversion du sens de circulation</li> <li>• Développer l'attractivité du centre-ville (lien avec la restauration)</li> <li>• Revaloriser une « Entrée de ville »</li> <li>• Donner envie aux usagers des transports en commun de visiter le cœur de ville et de flâner dans la rue commerçante située à deux pas.</li> </ul> <p>Décartonner la circulation en centre-ville</p>
<b>Maître d'ouvrage</b>	CUCM en lien avec la ville
<b>Partenaires locaux</b>	Ville Banque des Territoires
<b>Cout total</b>	35157€ HT soit 42440€ TTC
<b>Financements Prévisionnels</b>	CUCM - 70 % - 29 531,88 € TTC Banque des Territoires – 30 % - 12 656,52 € TTC
<b>Date de Lancement</b>	Mai 2020 (Phase 1 et 2)
<b>Date de livraison</b>	Fin 2023
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Tenues de comités techniques et de comités de pilotage Production des rapports d'étude pour chaque phase
<b>Indicateur de Résultat</b>	Réalisation opérationnelle du plan des déplacements

<b>Titre</b>	<b>3.1 Etude Globale des déplacements et des fonctionnalités urbaines sur la ville de Montceau les Mines</b>
<b>Titre</b>	3.2 Mise en œuvre du schéma directeur cyclable
<b>type</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 3 Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
<b>Date de signature</b>	
<b>Description générale</b>	<p>La Communauté Urbaine a adopté en 2019 son schéma directeur cyclable. Elle a récemment recruté un chargé de mission vélo et mobilités actives dans le but de mettre en œuvre ce schéma. La collectivité est aussi lauréate du projet Avélo2, ce qui lui permet de disposer de financement pour accélérer la mise en œuvre de ce schéma directeur.</p> <p>Différents projets sont donc en cours sur Montceau :</p> <p><b>Aménagements :</b> Plusieurs aménagements ont été réalisés durant ces deux dernières années :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Eurovélo 6 a été prolongée et fermée à la circulation automobile ce qui permet un aménagement de 15 kilomètres entre Montceau-les-Mines, Montchanin et Saint-Laurent-d'Andenay</li> <li>• Pistes cyclables Avenue Jean Salengro et rue de la Loge</li> </ul> <p>La CUCM souhaite également augmenter le nombre d'aménagements cyclables sur Montceau d'ici la fin du mandat, dont les principes sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Relier les polarités de la CUCM entre elles (Creusot cœur de ville, Torcy centralité, Montchanin, Coriolis, Eurovélo 6, Montceau, Galuzot, etc.).</li> <li>• Relier les principales infrastructures et équipements structurants des communes : Boulevard de Lattre de Tassigny, jonction le Plessis.</li> </ul> <p><b>Stationnements :</b> Installation de stationnements sécurisés pour les vélos pour créer un maillage fin et cohérent de stationnements. A l'issue du repérage avec les communes, la Communauté Urbaine procédera à l'installation d'abris ou d'arceaux vélos.</p> <p><b>Location de vélos :</b> La Communauté Urbaine devrait également élargir sa flotte de 10 à 16 nouveaux vélos électriques dont 2 vélos-cargos à la destination des habitants pour la location mensuelle via le délégataire de service public MonréZO.</p> <p>Une mise à jour du schéma directeur sera proposée fin 2023- début 2024 afin de réfléchir à de futurs projets cyclables.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer la pratique cyclable sur la ville par la réalisation de pistes, de stationnements sécurisés et d'actions incitatives.</li> <li>• Favoriser les mobilités actives qui peuvent intervenir en substitution des transports motorisés</li> </ul>
<b>Maître d'ouvrage</b>	CUCM
<b>Partenaires locaux</b>	CUCM, Ville de Montceau, ADEME
<b>Coût total</b>	<p>Pour 2024, le budget prévisionnel est de :</p> <p>Aménagements cyclables : enveloppe CUCM de 160 000 € pour le territoire communautaire</p> <p>Stationnements vélo : enveloppe CUCM de 80 000€ pour le territoire communautaire</p>
<b>Financements Prévisionnels</b>	A explorer : DETR-DSIL, axe urbain du PO FEDER 2020-2027, etc.
<b>Date de Lancement</b>	2023
<b>Date de livraison</b>	2026

<b>Titre</b>	3.1 Etude Globale des déplacements et des fonctionnalités urbaines sur la ville de Montceau les Mines	
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Nombre de kilomètres de pistes cyclables réalisés, nombre d'équipements vélos	
<b>Indicateurs de résultat</b>	Nombre de km de pistes cyclables réalisées nombre d'équipements vélo	

Titre de l'action	
3.3 Implantation stratégique de borne de recharge de véhicules électriques	
Type	Action
Axe de rattachement	Axe 3 Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
Date de signature	
Description générale	<p>Dans le cadre d'une accélération de la mobilité électrique, la Ville souhaite mailler le territoire communal de manière plus efficiente en complétant l'offre existante de bornes électriques et permettre à ses usagers une offre de service plus importante.</p> <p>La ville de Montceau-les-Mines souhaite ainsi se doter d'un schéma directeur de bornes de recharges électriques sur le territoire de sa commune.</p> <p>Une fois ce schéma réalisé, la commune lancera un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) dans le but de rechercher des opérateurs intéressés et d'y associer le SYDESL et la CUCM.</p> <p>L'opérateur sélectionné aura à sa charge l'installation et la gestion de ces bornes</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mieux mailler le territoire de la commune en matière de bornes de recharges électriques</li> <li>• Faciliter l'accès aux mobilités décarbonées</li> </ul>
Maîtrise d'ouvrage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville de Montceau les Mines</li> </ul>
Partenaires locaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CUCM</li> <li>• Sysdel</li> </ul>
Coût total	15 000 €
Financement prévisionnel	Ville, Etat
Date de lancement	2024
Date de livraison	2024
Indicateurs d'avancement	Signature convention tripartite Ville/CUCM/SYSEDL Validation du schéma directeur
Indicateurs de résultat	Mise en œuvre opérationnelle du schéma directeur nombre de bornes

<b>Titre</b>	3.4 Remise en état de la Signalétique de la ville
<b>Type</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 3 Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
<b>Date de signature</b>	
<b>Description générale</b>	<p>La signalétique a beaucoup importance en ville, car elle répond d'abord et avant tout, à des besoins essentiels : se repérer et s'orienter afin de savoir simplement où se rendre. Cela participe évidemment pleinement au bon fonctionnement de la ville.</p> <p>Les espaces urbains nécessitent des points d'ancrage qui facilitent la mobilité des services et des personnes en indiquant des lieux et des directions</p> <p>il s'agit aussi de faciliter les autres formes de déplacements, liés à la vie servicielle et économique de la ville, notamment avec l'acheminement du courrier postal ou encore les échanges commerciaux</p> <p>La ville de Montceau-les-Mines doit mettre à jour sa signalétique et la moderniser dans le but de rendre la ville lisible pour n'importe quelle personne.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rendre sa lisibilité à la ville de Montceau</li> <li>• Favoriser la fréquentation de certains lieux qui aujourd'hui ne sont pas ou peu signalés</li> </ul>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Ville de Montceau les mines
<b>Partenaires locaux</b>	<p>CUCM</p> <p>Le Département</p> <p>La Région</p> <p>L'Etat</p>
<b>Coût total</b>	Ville de Montceau-les-Mines, CUCM, Etat
<b>Financements prévisionnels</b>	A définir
<b>Date de lancement</b>	A définir
<b>Date de Livraison</b>	A définir
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place de réunion de travail avec la CUCM</li> <li>• Rédaction d'un cahier des charges</li> <li>• Consultation de bureaux d'études</li> <li>• Désignation d'un bureau d'études</li> <li>• Lancement de l'étude</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rendu des propositions du bureau d'études</li> </ul>

Titre de l'action		4.1 Définition et Formalisation du contrat de Canal du centre
<b>Type</b>		Action
<b>Axe de rattachement</b>		Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
<b>Date de signature</b>		
<b>Description générale</b>		<p>Le contrat de canal a été signé le 08 mars 2022 avec la Région, le Département, VNF et les quatre EPCI riverains du canal du Centre. Son ambition est d'accompagner et dynamiser la mise en tourisme du canal et de ses abords, pour en faire à terme une destination touristique identifiée.</p> <p>Il s'organise en trois axes opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identité et dynamique territoriale</li> <li>- Niveau de services et de découverte</li> <li>- Offre touristique</li> </ul> <p>Un plan d'action a été défini en lien avec les signataires du contrat de canal. C'est un total de 13 fiches-actions qui ont été définies pour la mise en œuvre du contrat de canal.</p> <p>La CUCM a établi deux actions dans le cadre du contrat de canal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition d'une identité du canal du Centre et créer une marque territoriale. Cette étude a commencé en avril 2023 pour une durée de 08 mois. Elle est donc en cours.</li> <li>- Lancement de l'animation pour dynamiser des actions le long du canal, avec notamment le financement de la Fête du Port à Montceau.</li> </ul>
<b>Objectifs</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aider à l'émergence et la lisibilité de la destination « contrat de canal du Centre »</li> <li>• Mettre en place des animations ciblées, porteuses de l'identité canal et territoire,</li> </ul>
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>		CUCM
<b>Partenaires locaux</b>		CUCM, ville de Montceau, Office de tourisme, EPCI riverains, Etat, Région, Département
<b>Coût total</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude: 72 000 € TTC</li> <li>• Fête du port : 18 000 €</li> </ul>
<b>Financement prévisionnel</b>		Etude : Etat : 20 000 € (29%), Région : 16 000 € (23 %), Département : 10 000 € (14 %), 10 000 € (14 %) : EPCI (Grand Charolais/Grand Chalon/Agglo Beaune), CUCM : 16 000 € (20 %).
<b>Date de lancement</b>	de	2023
<b>Date de livraison</b>		2026
<b>Indicateurs d'avancement</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation et restitution de l'étude aux partenaires</li> <li>• Animation de la fête du port à Montceau-les-Mines</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	de	nombre de plaisancier

<b>Titre de l'action</b>	<b>4.2 Euro vélo 6 Traversée du centre ville de Montceau-les-Mines</b>
<b>Type</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 4- Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
<b>Date de signature</b>	
<b>Description générale</b>	Le projet est la réalisation d'un itinéraire cyclable, continu, sécurisé à l'attention des modes de déplacements doux et accessibles à tous publics. Une première phase de travaux a été réalisée en 2022 entre Saint-Laurent d'Andenay et la 9ème écluse à Montceau-les-Mines. La deuxième phase va concerner le centre-ville de Montceau, entre la 9ème écluse et le pont de Lucy.
<b>Objectifs</b>	L'objectif est de favoriser les déplacements du quotidien et d'encourager la pratique du vélo, tout en donnant la possibilité d'articuler ce projet avec les réseaux cyclables périphériques.
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	CUCM
<b>Partenaires locaux</b>	Ville de Montceau – Etat – Région - Département
<b>Coût total</b>	Phase 1 : 1 100 000 € TTC Phase 2 : 770 000 € TTC
<b>Financement prévisionnel</b>	DETR : 60 000 € TTC maîtrise d'œuvre DETR : 354 665 € TTC phase 1 travaux DETR : 60 000 € TTC maîtrise d'œuvre DETR : 354 665 € TTC phase 1 travaux DETR : 210 000 € TTC phase 2 travaux Région – contrat métropolitain : 50 000 € TTC maîtrise d'œuvre Région – contrat métropolitain : 816 000 € TTC phases 1 et 2 travaux Département : 250 000 € TTC phases 1 et 2 travaux
<b>Date de lancement</b>	2020
<b>Date de Livraison</b>	Fin 2024 (travaux phase 2)
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Tenues de comités techniques et de comités de pilotage Production des rapports d'étude pour chaque phase de conception Lancement des travaux
<b>Indicateurs de résultat</b>	nombre de linéaires cyclables

4.3 Aménagement de l'entrée du quartier du Plessis à Montceau les Mines	
<b>Titre de l'action</b>	
<b>Type</b>	Projet
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
<b>Date de signature</b>	
<b>Description générale</b>	Le projet de requalification de l'entrée Nord du quartier du Plessis s'inscrit dans une démarche de modernisation de la ville pour répondre aux nouveaux enjeux sociaux, écologiques et économiques.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'objectif est de valoriser les équipements et services de proximité ainsi que de requalifier les espaces publics du quartier, afin d'améliorer le cadre de vie des habitants (végétalisation, mobilier urbain, accessibilité, qualité d'usage).</li> <li>• Il s'agit ainsi d'apporter une réelle plus-value en terme de qualité d'usage pour les habitants et usagers du quartier.</li> </ul>
<b>Maître d'ouvrage</b>	CUCM
<b>Partenaires locaux</b>	Ville de Montceau-les-Mines, Etat, Région BFC
<b>Coût total</b>	1 600 000 € TTC (inscription PPI CUCM 2021-2026)
<b>Financements prévisionnels</b>	500 000 € TTC –Territoire en action – volet territorial A rechercher : FEDER axe urbain ; fonds verts
<b>Date de lancement</b>	2023 (étude maîtrise d'œuvre)
<b>Planning prévisionnel</b>	2024-2025 : Travaux ; réception travaux : 2025
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tenues de comités techniques et de comités de pilotage</li> <li>• Production des rapports d'étude pour chaque phase de conception</li> <li>• Lancement des travaux</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réception des travaux</li> </ul>

Titre de l'action	
4.4 Elaboration d'un schéma directeur immobilier énergétique	
Type	Action
Axe de rattachement	Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Date de signature	
Description générale	<p>Face à l'envolée des coûts de l'énergie, au décret tertiaire, ainsi qu'à l'évolution démographique de la population, la commune de Montceau les Mines travaille à la rationalisation de son patrimoine immobilier. D'une part, la municipalité a fait le choix de se séparer de biens d'habitations et d'acquérir des bâtiments plus fonctionnels afin de regrouper un certains nombres d'activités. D'autre part, elle s'est dotée d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) sur lequel l'accent est mis sur des travaux de rénovation énergétique ainsi qu'un service dédié à la gestion énergétique pour consommer au plus juste.</p> <p>La collectivité souhaite pousser plus loin la réflexion en se dotant d'un véritable Schéma Directeur Immobilier et énergétique qui sera un véritable outil de pilotage pour mettre en oeuvre sa stratégie immobilière et de rénovation énergétique.</p> <p>Ce travail permettra d'avoir un état des lieux complet et d'avoir une base de données centralisée,</p> <p>Cet outil permettra de vérifier si un bâtiment pourrait correspondre à un nouveau besoin émis, et de mieux arbitrer sur l'intérêt de le conserver, de le rénover, ou de s'en séparer.</p> <p>La collectivité a été lauréate d'un appel à projets conjoint de l'ADEME et de la Banque des Territoires pour être accompagnée pour la réalisation de ce schéma par le cabinet ESPELIA.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Optimisation de ses actifs pour répondre aux justes besoins, éclairés par l'identification des charges et des occupations réelles</li> <li>-Définir les opérations prioritaires pour dégager de nouvelles marges de manœuvres, répondre aux objectifs réglementaires dont le décret tertiaire</li> <li>-Evoluer vers une gestion patrimoniale plus transversale, plus participative et collégiale de manière à mobiliser les énergies sur des performances cibles évaluables dans le temps</li> </ul>
Maître d'ouvrage	Ville de Montceau les mines
Partenaires locaux	ADEME Banque des territoires Cabinet Espelia
Coût total	AMO accompagnant la démarche 100% pris en charge par l'ADEME/
Financements prévisionnels	AMO accompagnant la démarche 100% pris en charge par l'ADEME/
Date de lancement	26 octobre 2023
Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	Réalisation d'un inventaire Réalisation d'un diagnostic Réalisation de scénarios
Indicateurs de résultat	Réalisation d'un plan d'action

<b>Titre de l'action</b>		<b>4.5 Etude pour la réhabilitation de la base nautique</b>
<b>Type</b>		Etude
<b>Axe de rattachement</b>		Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine 2021-2025
<b>Date de signature</b>		
<b>Description générale</b>		<p>Situé à l'entrée de la ville de Montceau-les-Mines, le Lac du Plessis a bénéficié d'un aménagement de ses berges permettant de faciliter l'accès aux manifestations (organisation de concours de pêche niveau national, triathlon championnat de France et animation estivale qui a accueilli 15 000 personnes...)</p> <p>La ville est en train de rénover les équipements avoisinants tels que le gymnase Jean Bouveri. A l'été 2022, la ville a également aménagé une plage et ouvert la baignade dans le lac du Plessis.</p> <p>Il convient de poursuivre l'aménagement de ce site en modernisant la base nautique</p>
<b>Objectifs</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valoriser l'entrée de ville,</li> <li>• Moderniser l'équipement nautique,</li> <li>• Développer des événements fédérateurs attirant une population qui consommera sur le cœur de ville (Eté du Lac, championnat de France de triathlon, ...).</li> </ul>
<b>Maître d'ouvrage</b>		Ville de Montceau les mines
<b>Partenaires locaux</b>		CUCM Etat VNF
<b>Coût total</b>		A définir
<b>Financements prévisionnels</b>		A définir
<b>Date de lancement</b>		2024
<b>Date de livraison</b>		A définir
<b>Indicateurs d'avancement</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rendu de l'étude</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Choix d'un projet</li> <li>• Définition d'un calendrier</li> </ul>

Titre de l'action		4.6 Accompagnement à la reconversion du centre de tri de la poste
Type	Projet	
Axe de rattachement	Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	
Date de signature		
Description générale	<p>Actuellement le centre de tri se trouve en centre-ville, un endroit stratégique à côté de la Mairie de Montceau-les-Mines. Les passages des véhicules et camions sont anxiogènes pour les usagers et riverains du centre-ville. De plus cette activité ne génère pas une activité productive pour le centre-ville. La collectivité sollicite la Poste pour quitter cet emplacement. La Poste est en accord avec cette demande à condition que les coûts soient neutralisés.</p>	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revaloriser le bâtiment sur le plan architectural</li> <li>• Trouver l'usage le plus adapté qui sera fait de ce bâtiment du fait de sa situation stratégique en centre-ville.</li> <li>• Déplacer le centre de tri du centre-ville pour limiter la circulation des camions</li> </ul>	
Maître d'ouvrage	Ville de Montceau-les-Mines	
Partenaires locaux	ANCT, Banque des territoires, la poste, CUCM,	
Coût total	A définir	
Financements prévisionnels	A définir	
Date de lancement	Juin 2023	
Date de livraison	Juin 2026 (prémices projets : investissement, ventes, achat, études....).	
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupe de travail constitué</li> <li>• Solution de transfert pour la poste aboutie</li> <li>• Vente du local de La Poste actuelle par La Poste Immobilier</li> </ul>	
Indicateurs résultat	de	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vente de l'immeuble La Poste</li> <li>• Terrain ou local trouvé avec début voire occupation des nouveaux locaux par La poste</li> <li>• Projet de remplacement établi pour construction</li> </ul>

Titre	
5.1 Construction d'un nouveau Cinéma	
Type	Action
Axe de rattachement	Axe 5 : Constituer un socle de services dans chaque ville
Date de signature	
Description générale	<p>Compte tenu de l'importance des travaux que nécessitait la réfection et la mise aux normes du cinéma de centre-ville « les plessis », la création d'un multiplexe de 4 salles et 602 places au quartier des équipages est envisagé à Montceau-les-Mines. Le projet est porté par Régis FAURE, Président Directeur Général de la Société des Cinémas LCM. Le projet a reçu l'avis favorable de la CDACi en date du 17/01/2023. Ce bâtiment d'une surface d'environ 2000m<sup>2</sup> sera construit sur la parcelle cadastrée AH n° 488, située 30 Quai Jules Chagot à proximité immédiate de l'Embarcadère. Ce nouvel espace s'inséra parfaitement dans l'espace de culture urbaine souhaité par la municipalité.</p> <p>La CUCM accompagnera le projet de construction d'un nouveau cinéma par la réalisation des espaces publics attenants au bâtiment.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enrayer la fuite des spectateurs sur Chalon-sur-Saône,</li> <li>• Renforcer la polarité spectacle en lien avec le port et l'Embarcadère,</li> <li>• Créer une zone d'activité de loisirs et de divertissement (skate-park, terrain de basket 3*3, Embarcadère)</li> <li>• Proposer une offre cinématographique moderne (accessible) et de qualité, par une programmation diversifiée avec des sorties nationales et la sortie de films « Art et Essai »,</li> <li>• Renforcer et dynamiser les flux et la consommation</li> </ul>
Maître d'ouvrage	SAS LCM (pour le bâtiment) – CUCM (pour les aménagements extérieurs)
Partenaires locaux	<p>Ville de Montceau-les-Mines</p> <p>SAS LCM</p> <p>CUCM</p>
Coût global	<p>5 620 000 € HT pour le bâtiment du cinéma</p> <p>1 500 000 € TTC (inscription PPI CUCM 2021-2026) pour les aménagements extérieurs</p>
Financement Prévisionnel	Public (Ville/CUCM/CNC/contrat métropolitain/région) - Privé (Emprunt et Fonds propres)
Date de lancement	Délibération du Conseil Municipal : 21//03/2022
Date de livraison	2025
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avis favorable de la CNAC du 21/09/2018</li> <li>• Dépôt du permis de construire et du permis d'aménager,</li> <li>• Signature du compromis de vente entre la Ville et l'exploitant,</li> <li>• Signature d'une convention de co maitrise d'ouvrage avec la CUCM pour l'aménagement du site.</li> <li>• Convention entre la société des cinémas LCM et la Ville concernant l'utilisation du parking situé à proximité du complexe</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation du cinéma</li> <li>• Choix d'une date d'ouverture</li> </ul>

Titre	
	<b>5.2 Etude programmatique de regroupement des associations sur un seul site 7-9 rue de la fontaine</b>
<b>type</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 5 : Constituer un socle de services dans chaque ville
<b>Description générale</b>	<p>La ville de Montceau les mines à pour caractéristique un véritable foisonnement d'associations (sportives et culturelles). La répartition de ces associations est diffuse sur la commune et présente des conditions d'accueil très variables. Aujourd'hui les bâtiments de la ville qui accueillent ces associations sont dans un état dégradé avancés. Ils ne permettent pas un accueil de qualité. Ce sont de vraies passoires énergétiques et ne répondent plus aux normes de sécurité.</p> <p>La ville souhaite rassembler sur un seul site le maximum d'associations pour permettre un accueil de qualité des différents adhérents à ces associations, les mettre dans de bonnes conditions pour exercer leur activité, et permettre également de les rassembler pour plus de facilité d'accès. L'objectif est également de les mettre au plus près du service « Sport et vie associative » de la municipalité ».</p> <p>L'autre vertu de ce projet serait également de mieux maîtriser la facture énergétique de la ville, en mutualisant un certain nombre d'espaces (salle de réunion, ...)</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réadapter l'équipement public à son usage de base</li> <li>• Moderniser l'équipement public</li> <li>• Réduire la consommation d'énergie</li> <li>• Rationaliser le patrimoine communal et les dépenses liées à ce patrimoine</li> <li>• Offrir aux usagers de bonnes conditions pour pratiquer leurs activités sportives et associatives</li> </ul>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Ville de Montceau Les Mines
<b>Partenaires locaux</b>	<p>CUCM</p> <p>La Région</p> <p>Le département</p> <p>Les associations</p>
<b>Coût global</b>	A définir
<b>Financement Prévisionnel</b>	A définir
<b>Date de lancement</b>	2023
<b>Date de livraison</b>	2025
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démarrage des relevés de l'existant (juin 2020)</li> <li>• Réalisation d'une note de cadrage</li> <li>• Réalisation des diagnostics</li> <li>• Ecriture d'un programme</li> <li>• Choix d'une AMO MOE</li> <li>• Choix de la procédure (Concours, ...)</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Choix d'un projet</li> <li>• Définition d'un calendrier</li> </ul>

Titre	
	5.3 Déploiement du Wifi gratuit en centre-ville
Type	Action
Axe de rattachement	Axe 5 : Constituer un socle de services dans chaque ville
Date de signature	
Description générale	<p>L'Union Européenne a débloqué 120 millions d'euros pour permettre l'installation de milliers de bornes wifi gratuites partout en Europe, dans des lieux publics comme dans les parcs, les bâtiments et équipements communaux.</p> <p>Cette action permettra de rendre ce service accessible à tous, gratuitement et réduira la fracture numérique.</p> <p>Le déploiement du wifi gratuit sur le centre-ville, et à proximité des équipements communaux démarrera début 2019.</p> <p>ACV2 :</p> <p>La ville souhaite finaliser cette action. Le wifi reste un élément incontournable pour le centre-ville de Montceau et permet aux usagers de bénéficier du connexion de qualité tout en étant dans les rues de Montceau</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Trouver un réseau WIFI public</li> <li>• Accès gratuit pour favoriser l'attractivité du territoire</li> </ul>
Maître d'ouvrage	Ville de Montceau-les-Mines
Partenaires locaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CUCM</li> <li>• Région (contrat métropolitain 2018-2020, prorogé jusqu'en 2021)</li> </ul>
Coût global	180 000 €
Financement Prévisionnel	Ville, Région (Contrat Métropolitain 2018-2020, prorogé jusqu'en 2021)
Date de lancement	Fin 2023
Date de livraison	Fin 2024
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Publication du marché : le 1er décembre 2018</li> <li>• <b>Phase 1</b> : Raccorder l'ensemble des bâtiments communaux- Fait</li> <li>• <b>Phase 2 Centre-ville</b> : Etude de couverture : faite Pose bornes Wifi : fait Mise en service : faite</li> </ul>
Indicateurs de résultat	Effectivité du Wifi sur les zones du centre-ville

<b>Titre</b>	<b>5.4 Marketing territorial Intercommunal</b>
<b>Type</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	<b>Axe 5 : Constituer un socle de services dans chaque ville</b>
<b>Date de signature</b>	
<b>Description générale</b>	<p>La Communauté Urbaine Creusot Montceau a lancé une démarche de marketing territorial, avec le Territoire de tous les possibles.</p> <p>Le Territoire de tous les possibles vient traduire l'orientation globale du projet de mandat c'est-à-dire un territoire inclusif qui s'inscrit au croisement de toutes les transitions en accompagnant chacune et chacun pour rendre possible les initiatives dans tous les domaines.</p> <p>Les 34 communes qui composent le territoire foisonnent de trésors à ce jour trop méconnus. Entre villes et campagnes, la communauté urbaine représente la quintessence même de tout ce que les citoyens français peuvent rechercher ces dernières années. Des loisirs avec le Parc des Combes, des accrobranches, des cinémas (dont ceux du Creusot et de Montceau qui vont être complètement modernisés d'ici fin 2024). De la culture avec des musées, des concerts, des festivals, du patrimoine. De l'économie avec une industrie forte et des projets ambitieux comme le Cluster Mecateam ou encore le technopôle hub&amp;go. Nous pouvons également mentionner un marché de l'emploi dynamique reposant sur des formations allant du BTS jusqu'au Doctorat grâce au Campus Sud Bourgogne. Des réseaux routiers, cyclables, piétonniers qui se développent et se complètent. Et de nombreux autres thématiques qui peuvent faire la fierté des habitants de la communauté urbaine.</p> <p>Pour faire vivre cette démarche, la CUCM associe l'ensemble des acteurs du territoire : partenaires économiques, acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, acteurs du tourisme... et bien entendu les 34 communes du territoire.</p> <p>Dans ce cadre, une attention particulière sera portée aux deux villes centres, eu égard aux fonctions de centralité qu'elles portent et à la nécessité de conforter et développer leur attractivité.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer l'attractivité du territoire dans son ensemble et des deux villes centres en particulier</li> <li>• Inciter les personnes et les entreprises à venir s'installer sur le territoire</li> </ul>
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	CUCM
<b>Partenaires locaux</b>	Villes du Creusot et de Montceau, entreprises, acteurs du tourisme, université
<b>Coût total</b>	A définir
<b>Financement prévisionnels</b>	A définir
<b>Date de démarrage</b>	A définir
<b>Date de livraison</b>	A définir
<b>Indicateurs d'avancement</b>	A définir
<b>Indicateurs de résultat</b>	A définir

<b>Titre</b>	<b>5.5 Marketing territorial Ville</b>
<b>Type</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	<b>Axe 5 : Constituer un socle de services dans chaque ville</b>
<b>Date de signature</b>	2021
<b>Description générale</b>	<p>Le Marketing territorial correspond à une démarche de promotion et de prospection auprès des touristes, des investisseurs ou des opérateurs Il sert à développer son attractivité. Il est nécessaire au développement économique. Il a pour objectif de rendre le territoire plus attractif aux yeux des personnes qui y vivent mais aussi aux yeux de ceux qu'il souhaite attirer, principalement les nouvelles entreprises et les touristes, voir même les nouveaux habitants.</p> <p>.La ville de Montceau-les-Mines doit mieux se faire connaître en mettant en avant ses nombreux atouts : position géographique idéale, cadre vie sain et agréable, situation économique en perpétuelle évolution, patrimoine culturel et industriel, ... afin d'attirer le maximum de personnes, d'entreprises,</p> <p>C'est pourquoi La ville a décidé mettre en place d'une démarche de Marketing territorial qui s'inscrit dans la démarche plus globale engagée par la Communauté urbaine</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relancer l'attractivité de Montceau et de son bassin de vie r</li> <li>• Attirer les personnes et les entreprises à venir s'installer à Montceau</li> </ul>
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	Ville de Montceau les Mines
<b>Partenaires locaux</b>	<p>Ville de Montceau-les-Mines</p> <p>CUCM</p> <p>Office du tourisme</p> <p>Etat</p> <p>Région</p> <p>Département</p>
<b>Coût total</b>	A définir
<b>Financement prévisionnels</b>	Ville de Montceau-les-Mines, Etat
<b>Date de démarrage</b>	2023
<b>Date de livraison</b>	
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<p>Mise ne place d'un plan d'action</p> <p>Déploiement du plan d'action.</p>
<b>Indicateurs de résultat</b>	

### Annexe 3 – Fiches actions – Petite ville de demain, Montchanin

Orientation stratégique	<b>Pilotage du programme « Petites villes de demain »</b>
Action nom	<b>Chef de projet PVD / ORT</b>
Action n°	0.1
Statut	Réalisé
Maître d'ouvrage	CUCM
Référent technique	CUCM – Chef de projet PVD/ORT
Description de l'action	<p>Rattaché à la Directrice de la Prospective et Développement de la Communauté Urbaine Creusot Montceau, sous l'autorité du chef de service habitat et renouvellement urbain, le chef de projet PVD/ORT a pour rôle d'orchestrer le projet de revitalisation urbaine de la commune de Montchanin et la démarche d'élaboration de l'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) de la Communauté Urbaine Creusot Montceau.</p> <p>Le chef de projet désigné :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Pilote l'élaboration du programme PVD,</li> <li>○ Organise le pilotage du programme avec les partenaires, prépare les instances de suivi,</li> <li>○ Veille au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets,</li> <li>○ Établit le tableau de suivi de l'exécution,</li> <li>○ Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations;</li> <li>○ Propose les évolutions des fiches orientations (actualisation, ajout, suppression),</li> <li>○ Contribue à la mise en réseau nationale et locale.</li> </ul>
Partenaires	BDT - ANCT
Dépenses prévisionnelles	Salaire brut chargé
Plan de financement prévisionnel	BDT - ANCT 75% CUCM 25%
Calendrier prévisionnel	Sur la durée du programme PVD
Etapes / démarches	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Organisation des instances dédiées au suivi du programme PVD.</li> <li>○ Comptes rendus sur l'avancement opérationnel, technique et financier du programme.</li> </ul>
Enjeu par rapport à la fonction de centralité	
Points de vigilance éventuels	
Annexes	

Orientation stratégique	<b>Pilotage du programme PVD</b>
Action nom	<b>Etude de composition urbaine et stratégie de revitalisation</b>
Action n°	0.2
Statut	Réalisée
Maître d'ouvrage	CUCM
Référent technique	CUCM – Chef de projet PVD/ORT
Description de l'action	<p>Pour développer son rôle de centralité locale, la ville de Montchanin a besoin de définir les principes urbains fédérateurs de sa centralité, d'identifier les différentes fonctions urbaines à renforcer, d'articuler en cohérence ses projets structurants et ses objectifs de densification, et de construire un phasage cohérent pour ses aménagements, en faisant apparaître clairement des interventions prioritaires à effet levier dans le cadre d'une programmation pluri-annuelle à l'échelle de ce mandat et du prochain mandat.</p> <p>A cette fin, une étude de composition urbaine et de stratégie de revitalisation a été conduite en maîtrise d'ouvrage CUCM, en lien étroit avec la Ville de Montchanin.</p>
Partenaires	Banque des territoires
Dépenses prévisionnelles	39 275€ HT € / 47 130€ TTC
Plan de financement prévisionnel	CUCM 50% Banque des territoires 50%
Calendrier prévisionnel	2022/2023
Etapes / démarches	<p>Phase 1 – Diagnostic et enjeux</p> <p>Phase 2 – Schéma de principes urbains</p> <p>Phase 3 – Phasage des actions à court, moyen et long termes</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Tenue des instances dédiées au suivi de l'étude.</li> <li>○ Remise des livrables.</li> </ul>
Enjeu par rapport à la fonction de centralité	L'étude de composition urbaine et de stratégie de revitalisation a permis d'alimenter les orientations du programme PVD et de construire de manière partagée le programme d'actions pluriannuel.

Points de vigilance éventuels	
Annexes	

Orientation stratégique	<b>Produire de nouveaux logements et renforcer l'amélioration de l'habitat existant pour une offre résidentielle attractive permettant de retrouver au moins 5 000 habitants d'ici l'horizon 2030, en cohérence avec l'objectif de sobriété foncière</b>
Action nom	<b>Etude habitat sur la ville de Montchanin</b>
Action n°	1.1
Statut	Non débuté
Maître d'ouvrage	CUCM / Ville de Montchanin
Référent technique	CUCM – Service habitat – Chef de projet PVD/ORT
Description de l'action	<p>Lancement d'une étude habitat structurante, permettant d'identifier les expérimentations à lancer en matière de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Reconquête de l'habitat existant, au travers d'un renforcement de l'OPAH, dont la CUCM est maître d'ouvrage, de la mobilisation des outils de la loi ALUR, de restructuration du bâti existant et des espaces limitrophes, du CLI,</li> <li>○ Recherche des marges de manœuvre d'offre foncière avec la mise en place d'un accompagnement des particuliers à la valorisation de leur bien par détachement parcellaire (cf. démarche BIMBY), ou par le biais de nouveaux partenariats (tels qu'avec la SNCF, l'OPAC, etc.), notamment sur le quartier de la gare TER ou encore les îlots centre ancien (constructions XIX<sup>e</sup> et antérieure) sur l'axe de l'avenue e la République,</li> <li>○ Accompagnement d'un habitat qualitatif et adapté,</li> <li>○ Réflexion sur les possibilités de mobilisation de la Fondation du patrimoine pour la rénovation de maisons à intérêt patrimonial.</li> </ul>
Partenaires	<p>DDT / Anah</p> <p>DRAC UDAP</p> <p>OPAC de Saône-et-Loire</p> <p>Région au titre de C2R</p> <p>Banque des territoires, etc.</p>
Dépenses prévisionnelles	33 333€ HT soit 40 000€ TTC

Plan de financement prévisionnel	CUCM / Ville de Montchanin Région au titre de C2R Banque des territoires
Calendrier prévisionnel	2025
Etapas / démarches	Rédaction du cahier des charges Passation du marché public Réalisation de l'étude
Lien autres programmes et contrats territorialisés	OPAH – Opération programmée d'amélioration de l'habitat
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Lancement de la consultation Attribution du marché Suivi de l'étude dans le cadre d'instances dédiées Remise des livrables
Enjeu par rapport à la fonction de centralité	Proposer une offre nouvelle ou réhabilitée de logements, proche des services et des équipements, pour maintenir la population actuelle et attirer de nouveaux habitants, tout en limitant la consommation foncière.
Points de vigilance éventuels	
Annexes	

Orientation stratégique	<b>Produire de nouveaux logements et renforcer l'amélioration de l'habitat existant pour une offre résidentielle attractive permettant de retrouver au moins 5 000 habitants d'ici l'horizon 2030, en cohérence avec l'objectif de sobriété foncière</b>
Action nom	<b>Requalifier le parc ancien d'habitat – Opération programmée d'amélioration de l'habitat</b>
Action n°	1.2
Statut	En cours
Maître d'ouvrage	CUCM
Référent technique	CUCM – Service habitat
Description de l'action	<p>Les principaux objectifs de l'opération en faveur de l'amélioration de l'habitat et du logement dans leur ensemble sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Prolonger la dynamique initiée par l'OPAH 2013-2018 de la Communauté Urbaine Creusot Montceau avec des objectifs ambitieux en matière de réhabilitation énergétique, de travaux d'autonomie, de lutte contre l'habitat indigne, du ravalement des façades,</li> <li>○ Garantir l'évolution, d'une part significative des linéaires de façades emblématiques en entrées de villes notamment, des immeubles vacants et ou dégradés, en situation urbaine stratégique, par des actions d'incitation,</li> <li>○ Amplifier l'ambition des projets privés et notamment obtenir des réhabilitations réellement requalifiantes dans le parc ancien réalisées par des propriétaires bailleurs ou occupants,</li> <li>○ Rechercher une visibilité des transformations résidentielles pour amplifier les impacts et les effets d'entraînement de l'opération (transformations et réhabilitations incluant les espaces extérieurs, les annexes visibles) ;</li> <li>○ Offrir des solutions d'accompagnement technique, social et financier pour les projets de rénovation du parc ancien d'habitat.</li> </ul> <p>Dans le cadre de la présente action, il s'agira de décliner les objectifs de l'OPAH au niveau de la commune.</p>
Partenaires	<p>Communes et notamment Ville de Montchanin / CCAS</p> <p>ANAH / Département 71 / Action Logement (périmètres ACV) / CAF / ADIL 71 / Procivis / ARS – BFC CAUE / UDAF 71 / MSA Bourgogne / Solidarité services 71 / MDS</p>
Dépenses prévisionnelles	Sur les trois premières années, l'OPAH a pour objectif de réhabiliter 688 logements à l'échelle intercommunale, soit 230 environ par an, pour un montant de près de

	14 M€ de travaux et plus de 7,2 M€ de subventions : 5,0 M€ de l'ANAH et de l'Etat, 1,6 M€ de le CUCM et 0,6 M€ du Conseil départemental.
Plan de financement prévisionnel	<p>Le plan de financements pour les aides aux travaux sur trois ans à l'échelle intercommunale est de 7 232 150€.</p> <p>Le règlement d'intervention de la Ville de Montchanin prévoit l'accompagnement de 6 dossiers façade par an avec une aide de 50% du montant des travaux plafonnée à 2 000€, ainsi que l'accompagnement de 8 dossiers par an sur les actions socles à hauteur de 1 000€ par dossier.</p>
Calendrier prévisionnel	2021-2024
Etapas / démarches	Tenue de comités techniques et de comités de pilotage pour le suivi de l'OPAH.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Accompagnement des projets et suivi des objectifs quantitatifs de la convention d'OPAH : nombre de dossiers propriétaires occupants / propriétaires bailleurs / façades / transformation d'usage / nouveaux accédants / accompagnement des copropriétés.</li> <li>○ Nature des travaux réalisés : rénovation énergétique, lutte contre l'habitat insalubre ou très dégradé, sécurité-salubrité, maintien à domicile, adaptation autonomie, ravalement de façade.</li> <li>○ Montant des aides engagés.</li> </ul>
Enjeu par rapport à la fonction de centralité	<p>Les enjeux sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maintenir la population en place et permettre à de nouveaux ménages de s'installer sur le territoire, et dans le cadre du programme PVD sur la commune de Montchanin,</li> <li>○ Favoriser la création d'une offre de logements de qualité en reconquérant le parc de logements vacants et/ou dégradé,</li> <li>○ Lutter contre l'habitat indigne, traiter les logements insalubres ou très dégradés,</li> <li>○ Favoriser l'adaptation des logements et le maintien à domicile,</li> <li>○ Réduire la facture énergétique du parc résidentiel par l'amélioration de la qualité thermique des logements.</li> </ul>
Points de vigilance éventuels	
Annexes	

Orientation stratégique	<b>Produire de nouveaux logements et renforcer l'amélioration de l'habitat existant pour une offre résidentielle attractive permettant de retrouver au moins 5 000 habitants d'ici l'horizon 2030, en cohérence avec l'objectif de sobriété foncière</b>
Action nom	<b>Lutter contre les situations de mal logement – Mobilisation du Comité local de lutte contre l'habitat indigne (CLI)</b>
Action n°	1.3
Statut	En cours de réalisation
Maître d'ouvrage	CUCM
Référent technique	CUCM – Service habitat
Description de l'action	<p>Dans le cadre l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) communautaire, la lutte contre l'habitat indigne et dégradé constitue une des dimensions du suivi-animation de l'OPAH et s'appuie notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Un repérage permanent,</li> <li>○ Le signalement par les services des communes de la CUCM à l'équipe de suivi animation de l'OPAH des situations de non-décence avérées ou présumées repérées dans le périmètre,</li> <li>○ La prise de contact systématique par l'équipe de suivi animation de l'OPAH avec les propriétaires des logements ainsi repérés, pour présenter les outils de l'OPAH et proposer un accompagnement vers un projet de mise en conformité des logements,</li> <li>○ Le signalement par l'équipe de suivi animation aux services de la CUCM et des communes concernées de situations de non-décence ou d'indignité repérées dans le cadre du suivi animation de l'OPAH, pour utilisation des leviers CAF (suppression du tiers payant, consignation des aides), du Règlement Sanitaire Départemental (RSD), du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), ou du Code de la Santé afin d'orienter les propriétaires concernés vers des programmes de travaux,</li> <li>○ Un partenariat avec le dispositif départemental de lutte contre l'habitat indigne,</li> <li>○ Les données du Fonds de solidarité pour le logement (FSL) concernant les propriétaires bénéficiant d'une aide à l'énergie ou des difficultés pour le paiement des loyers, en partenariat avec le Conseil Départemental,</li> <li>○ Des échanges avec les travailleurs sociaux et médico-sociaux (en particulier le Conseil Départemental, l'Union départementale des associations familiales (UDAF - service des tutelles), la Maison Locale de l'Autonomie du Creusot, les Centres communaux d'action sociale (CCAS),</li> <li>○ Les données MAJIC 3 à la parcelle (pour identifier les propriétaires des logements repérés).</li> </ul> <p>L'ensemble du partenariat local autour de la question spécifique de la lutte contre l'habitat indigne et dégradé s'exprime en particulier par la mise en place</p>

	<p>d'un Comité de Lutte contre l'habitat Indigne (CLI) qui se réunit autant que de besoin pour traiter les situations identifiées par le réseau des acteurs concernés.</p> <p>Les situations déjà repérées et les situations nouvelles feront systématiquement l'objet d'une prise de contact avec les occupants et les bailleurs. A l'issue de cette étape ou face au constat d'une impossibilité de contact, des fiches d'orientation (situation / préconisations techniques / logique de projet / préconisations procédurales) seront proposées par l'équipe de suivi animation de l'OPAH.</p> <p>En complément des actions de repérage, le dispositif de sortie d'indignité combine:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des aides de l'Anah associées à des aides de la CUCM ;</li> <li>- Des aides de la CUCM seule pour les travaux de mise en sécurité et salubrité de l'habitat.</li> </ul>
Partenaires	<p>Communes et notamment Ville de Montchanin / CCAS</p> <p>ANAH / Département 71 / CAF / ADIL 71 / Procvivis / ARS – BFC CAUE / UDAF 71 / MSA Bourgogne / Solidarité services 71 / MDS</p>
Dépenses prévisionnelles	Cf. fiche OPAH 1.2
Plan de financement prévisionnel	Cf. fiche OPAH 1.2
Calendrier prévisionnel	2021-2024
Etapas / démarches	Réunions du CLI, adossé aux comités techniques de l'OPAH.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Possibilités de lien avec l'étude habitat PVD 1.1
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre, localisation et type de signalements.</p> <p>Nombre de prises de contacts et/ou de fiches d'orientations.</p>
Enjeu par rapport à la fonction de centralité	Lutter contre l'habitat indigne dans le parc privé ancien.
Points de vigilance éventuels	
Annexes	

Orientation stratégique	<b>Produire de nouveaux logements et renforcer l'amélioration de l'habitat existant pour une offre résidentielle attractive permettant de retrouver au moins 5 000 habitants d'ici l'horizon 2030, en cohérence avec l'objectif de sobriété foncière</b>
Action nom	<b>Démolition / reconstruction de logements sociaux avenue de la Libération</b>
Action n°	1.4
Statut	Démolition : objectif OS travaux démolition fin 2023 Reconstruction : phase d'étude
Maître d'ouvrage	OPAC de Saône-et-Loire
Référent technique	OPAC de Saône-et-Loire – Directeur de Territoires Départemental
Description de l'action	L'OPAC prévoit de démolir les bâtiments D et E avenue de la Libération, dont les 24 logements sont actuellement en arrêt d'exploitation, avec le maintien du bâtiment C adjacent à la parcelle qui a été réhabilité. En lieu et place de ces bâtiments, l'OPAC souhaite construire des logements locatifs sociaux avec une hypothèse de construction de 16 logements locatifs sociaux répartis entre 8 T3 intermédiaires et 8 T4 duplex avec des produits PLAI et PLUS.
Partenaires prévisionnels	Etat, CUCM, Département de Saône-et-Loire, Région Bourgogne Franche-Comté (C2R)
Dépenses prévisionnelles	<u>Démolition de logements sociaux</u> : 465 833€ HT soit 559 000€ TTC <u>Construction de logements sociaux</u> : 2 166 666€ HT soit 2 600 000€ TTC
Plans de financement prévisionnels	<u>Démolition</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Action Logement (AMI 2) : 192 000€</li> <li>○ CUCM : 108 000€ (4 500€ / logement démoli)</li> <li>○ Etat (FNAP) : 98 000€</li> <li>○ Fonds Propre OPAC : 161 000€</li> </ul> <u>Construction</u> : 2,6 M€ TTC pour la construction de 16 logements. Coût de 163 000€ TTC par logement. Sollicitation prévisionnelle de : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ L'Etat au titre du financement du PLAI,</li> <li>○ La Région Bourgogne Franche-Comté au titre de C2R, sous réserve du respect des éco-conditions, du plafonnement de loyers, et de l'étude du dossier,</li> <li>○ Le Département de Saône-et-Loire, sous réserve de la clause de revoyure.</li> <li>○ La CUCM, sous réserve des modalités et possibilités d'un futur conventionnement entre l'OPAC et la CUCM, en lien avec l'étude stratégique habitat public qui sera menée prochainement en maîtrise d'ouvrage CUCM.</li> </ul>

Calendriers prévisionnels	<p><u>Démolition</u> : OS travaux démolition décembre 2023 – réception démolition septembre 2024</p> <p><u>Construction</u> : Sous réserve de la validation du projet par le comité de programmation de l'OPAC : Programmation 2025 - OS début 2026 – réception début 2027</p>
Etapas / démarches	Le permis de démolir a été accordé le 07/09/2021 et l'Etat a donné son autorisation de démolir ces logements sociaux le 10/03/2022.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	AMI 2 Action Logement « Démolition de logements sociaux » Avenant n°1 à la convention OPAC-CUCM 2019-2024
Indicateurs de suivi et d'évaluation	OS travaux démolition / Réception travaux démolition Etude projet / OS travaux construction / Réception travaux construction
Enjeu par rapport à la fonction de centralité	Ce foncier situé sur la parcelle G300 a été identifié comme stratégique dans le cadre de l'étude urbaine PVD de par sa localisation en entrée de ville, sa proximité avec le quartier de la gare TER, les infrastructures de transport, les équipements scolaires, et la nécessité de mobiliser du foncier pour produire une nouvelle offre d'habitat sur la commune.
Points de vigilance éventuels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet de construction de logements sociaux doit être validé par le comité de programmation de l'OPAC et donner lieu au lancement d'études de maîtrise d'œuvre. Il est proposé de communiquer l'étude urbaine menée dans le cadre du programme PVD à l'architecte qui sera retenu afin de construire le projet en fonction des éléments de cette étude et d'échanger sur le projet avec la CUCM.</li> <li>- Les nuisances de la route départementale située à proximité sont à considérer dans le projet.</li> <li>- En phase de conception, le porteur de projet prendra attache de la CUCM et des services de l'Etat pour intégrer les contraintes liées à la servitude d'aléa minier du PLUi et vérifier la faisabilité du projet. Pour rappel, - il conviendra de ne pas augmenter la population soumise au risque (cf. annexe 1 doctrine régionale), -le PLUi demande une étude géotechnique afin de dimensionner les structures (il conviendra que le bureau d'étude anticipe ce point au niveau financier et technique; - la levée de l'aléa peut être envisagée au regard d'une étude technique spécifique, dont le cahier des charges et les conclusions devront être soumis à la DREAL (cf II-B Doctrine régionale).</li> </ul>
Annexe / Référence cadastrale	Parcelle G300

Orientation stratégique	<b>Produire de nouveaux logements et renforcer l'amélioration de l'habitat existant pour une offre résidentielle attractive permettant de retrouver au moins 5 000 habitants d'ici l'horizon 2030, en cohérence avec l'objectif de sobriété foncière</b>
Action nom	<b>Création d'un lotissement rue de la Paix</b>
Action n°	1.5
Statut	En cours – Permis d'aménager accordé
Maître d'ouvrage	OPAC de Saône-et-Loire
Référent technique	OPAC de Saône-et-Loire – Directeur opérationnel aménagement
Description de l'action	<p>La cité de la Paix a été démolie partiellement il y a quelques années. 63 logements ont été supprimés en 2018. Seul un bâtiment de 20 logements, réhabilité en 2011 a été conservé.</p> <p>Afin de redonner une nouvelle destination à cette parcelle, l'OPAC de Saône-et-Loire propose de réaliser une opération d'aménagement de terrains à bâtir.</p> <p>Le projet, situé en zone UA du PLUi, prévoit 17 lots destinés à bâtir des maisons individuelles.</p> <p>La procédure d'aménagement envisagée est la création d'un lotissement à vocation d'habitat autorisé par un permis d'aménager.</p>
Partenaires	<p>CUCM</p> <p>OPAC</p> <p>Ville de Montchanin</p>
Dépenses prévisionnelles	<p>Dépenses : 676 540€ HT / 811 849 €TTC</p> <p>Recettes : 811 849 €TTC</p>
Plan de financement prévisionnel	Les dépenses d'aménagement du terrain s'équilibrent avec les ventes de terrain à bâtir. L'OPAC Saône-et-Loire porte le risque financier de cette opération. Aussi, le bilan financier prévisionnel de cette opération est réalisé de manière à équilibrer l'opération.
Calendrier prévisionnel	<p>Dépôt du permis d'aménager mai 2023</p> <p>Consultation d'entreprise septembre 2023</p> <p>Travaux à partir de janvier 2024</p> <p>Commercialisation des parcelles en juin 2024</p> <p>Travaux de finition en différé selon commercialisation des parcelles</p>
Etapas / démarches	Dépôt du permis d'aménager
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Dans une démarche de qualité urbaine et paysagère, une analyse du site et du projet proposé a été réalisée avec le CAUE dans le cadre de la convention CAUE-CUCM.

Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Validation du permis d'aménager</li> <li>- Décision de réalisation à prendre par le bureau de l'OPAC après appel d'offres des travaux et équilibre financier sur coût réel</li> <li>- Commercialisation des terrains à bâtir (objectif 3 par an)</li> <li>- Bilan financier final</li> </ul>
Enjeu par rapport à la fonction de centralité	Offre de logements neufs sur la commune de Montchanin.
Points de vigilance éventuels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le schéma d'aménagement prévoit une voirie en boucle et la réservation d'une emprise foncière au Sud pour laisser la possibilité de compléter ultérieurement le maillage viaire pour relier le projet au lotissement du Pâquier.</li> <li>- La proposition d'implantation du bâti devra considérer l'orientation bioclimatique et en s'adaptant du mieux possible aux courbes de niveau du terrain existant (limitation des déblais/remblais).</li> <li>- Une gestion des eaux pluviales à la parcelle doit être privilégiée.</li> </ul>
Annexes / référence cadastrale	Parcelle O 824 Terrain d'assiette de 16 637 m <sup>2</sup>

Orientation stratégique	<b>Produire de nouveaux logements et renforcer l'amélioration de l'habitat existant pour une offre résidentielle attractive permettant de retrouver au moins 5 000 habitants d'ici l'horizon 2030, en cohérence avec l'objectif de sobriété foncière</b>
Action nom	<b>Mise en œuvre des préconisations de l'étude habitat PVD</b>
Action n°	1.6
Statut	<b>Projet « de maturation »</b>
Référent technique	CUCM – Service habitat – Chef de projet PVD/ORT
Description de l'action	<p>Mise en œuvre des préconisations de l'étude habitat PVD, selon les arbitrages, en matière de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Reconquête de l'habitat existant, au travers d'un renforcement de l'OPAH, de la mobilisation des outils de la loi ALUR, de restructuration du bâti existant et des espaces limitrophes,</li> <li>○ Recherche des marges de manœuvre d'offre foncière avec la mise en place d'un accompagnement des particuliers à la valorisation de leur bien par détachement parcellaire (cf. démarche BIMBY), ou par le biais de nouveaux partenariats (tels que la SNCF, l'OPAC, etc.), notamment sur le quartier de la gare TER,</li> <li>○ Accompagnement d'un habitat qualitatif et adapté,</li> <li>○ Réflexion sur les possibilités de mobilisation de la Fondation du patrimoine pour la rénovation de maisons à intérêt patrimonial.</li> </ul>

Orientation stratégique	<b>Produire de nouveaux logements et renforcer l'amélioration de l'habitat existant pour une offre résidentielle attractive permettant de retrouver au moins 5 000 habitants d'ici l'horizon 2030, en cohérence avec l'objectif de sobriété foncière</b>
Action nom	<b>Favoriser le logement des salariés désireux de s'installer sur le territoire</b>
Action n°	1.7
Statut	<b>Projet « de maturation »</b>
Référent technique	CUCM
Description de l'action	<p>Dans le cadre de la démarche d'attractivité territoriale, l'objectif est d'améliorer la qualité d'accueil du territoire par la définition d'une politique concertée en matière d'offre de logements à destination des salariés.</p> <p>Cette orientation est issue de la stratégie de développement économique de la Communauté Urbaine.</p> <p>Pour cela, elle donnera lieu à la mise en place d'un groupe de travail à l'échelle communautaire avec les entreprises et les acteurs du logement.</p>
Partenaires	Action logement services sera un partenaire important pour cette démarche, en lien avec les entreprises du territoire (en fonction des dispositifs en cours).

Orientation stratégique	<b>Produire de nouveaux logements et renforcer l'amélioration de l'habitat existant pour une offre résidentielle attractive permettant de retrouver au moins 5 000 habitants d'ici l'horizon 2030, en cohérence avec l'objectif de sobriété foncière</b>
Action nom	<b>Acquisition / réhabilitation de logements – bâtiments anciens logements de gendarmes avenue de la Libération</b>
Action n°	1.8
Statut	<b>Projet « de maturation »</b>
Maître d'ouvrage	OPAC de Saône-et-Loire
Référent technique	OPAC de Saône-et-Loire – Directeur de Territoires Départemental
Description de l'action	Il s'agit d'étudier la possibilité de mener une opération d'acquisition / réhabilitation des logements actuellement occupés par les gendarmes, qui seraient libérés lors de la construction de la nouvelle gendarmerie à Montchanin, pour proposer des logements correspondants à la demande du marché.
Partenaires	Sur les deux bâtiments comportant des logements actuellement, l'un appartient à la Ville de Montchanin, l'autre au Département de Saône-et-Loire.
Dépenses prévisionnelles	A définir
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier prévisionnel	A définir
Etapes / démarches	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Enjeu par rapport à la fonction de centralité	Produire une offre nouvelle et rénovée de logements sociaux, située à proximité des futures constructions sur l'avenue de la Libération par l'OPAC (parcelle G300).
Points de vigilance éventuels	En phase de conception, le porteur de projet prendra attache de la CUCM et des services de l'Etat pour intégrer les contraintes liées à la servitude d'aléa minier du PLUi et vérifier la faisabilité du projet. Pour rappel, - il conviendra de ne pas augmenter la population soumise au risque (cf. annexe 1 doctrine régionale), -le PLUi demande une étude géotechnique afin de dimensionner les structures (il conviendra que le bureau d'étude anticipe ce point au niveau financier et technique; - la levée de l'aléa peut être envisagée au regard d'une étude technique spécifique, dont le cahier des charges et les conclusions devront être soumis à la DREAL (cf II-B Doctrine régionale).
Annexe / référence cadastrale	Parcelles G 431 et 432

Orientation stratégique	<b>Produire de nouveaux logements et renforcer l'amélioration de l'habitat existant pour une offre résidentielle attractive permettant de retrouver au moins 5 000 habitants d'ici l'horizon 2030, en cohérence avec l'objectif de sobriété foncière</b>
Action nom	<b>Réhabilitation de logements sociaux parc Avril</b>
Action n°	1.9
Statut	<b>Projet « de maturation »</b>
Maître d'ouvrage	OPAC de Saône-et-Loire
Référent technique	OPAC de Saône-et-Loire – Directeur de Territoires Départemental
Description de l'action	Le projet, en cours d'étude, consisterait en une réhabilitation des 44 logements sociaux du Parc Avril appartenant à l'OPAC de Saône-et-Loire, qui ne présentent pas de vacance commerciale.
Partenaires	
Dépenses prévisionnelles	En cours d'étude
Plan de financement prévisionnel	En cours d'étude
Calendrier prévisionnel	OS travaux prévisionnel fin 2026
Etapas / démarches	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Enjeu par rapport à la fonction de centralité	
Points de vigilance éventuels	
Annexes	La cité du parc Avril est située rue du Docteur Trebeneau.

Orientation stratégique	<b>Produire de nouveaux logements et renforcer l'amélioration de l'habitat existant pour une offre résidentielle attractive permettant de retrouver au moins 5 000 habitants d'ici l'horizon 2030, en cohérence avec l'objectif de sobriété foncière</b>
Action nom	<b>Démolition des bâtiments A et B avenue de la Libération</b>
Action n°	1.10
Statut	<b>Projet « de maturation »</b>
Maître d'ouvrage	OPAC de Saône-et-Loire
Référent technique	OPAC de Saône-et-Loire – Directeur de Territoires Départemental
Description de l'action	La procédure d'arrêt d'exploitation des bâtiments A et B, situés avenue de la Libération, est en cours avec le relogement des ménages restant dans le bâtiment. A la suite, le projet consisterait dans la démolition des deux bâtiments.
Partenaires	
Dépenses prévisionnelles	A définir
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier prévisionnel	A définir
Etapes / démarches	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Enjeu par rapport à la fonction de centralité	
Points de vigilance éventuels	En phase de conception, le porteur de projet prendra attache de la CUCM et des services de l'Etat pour intégrer les contraintes liées à la servitude d'aléa minier du PLUi et vérifier la faisabilité du projet. Pour rappel, - il conviendra de ne pas augmenter la population soumise au risque (cf. annexe 1 doctrine régionale), -le PLUi demande une étude géotechnique afin de dimensionner les structures (il conviendra que le bureau d'étude anticipe ce point au niveau financier et technique; - la levée de l'aléa peut être envisagée au regard d'une étude technique spécifique, dont le cahier des charges et les conclusions devront être soumis à la DREAL (cf II-B Doctrine régionale).
Annexes	Parcelle G288

Orientation stratégique	<b>Produire de nouveaux logements et renforcer l'amélioration de l'habitat existant pour une offre résidentielle attractive permettant de retrouver au moins 5 000 habitants d'ici l'horizon 2030, en cohérence avec l'objectif de sobriété foncière</b>
Action nom	<b>Foncier stratégique – Acquisition ancien cinéma « Variétés »</b>
Action n°	1.11
Statut	<b>Projet « de maturation »</b>
Maître d'ouvrage	Ville de Montchanin et Etablissement Public Foncier (EPF) Doubs Franche-Comté
Référent technique	Ville de Montchanin - Directeur général des services
Description de l'action	L'ancien cinéma « Variétés », situé 110 avenue de la République à Montchanin, est actuellement en vente. Le bâtiment, constitué d'un ancien cinéma et de locaux d'habitation dégradés, et le tènement foncier sont situés sur un emplacement stratégique, en centre-ville, à proximité des équipements publics et notamment du pôle petite enfance et de la bibliothèque.  L'acquisition de ce site pourrait permettre d'envisager une opération d'habitat.
Partenaires	Etablissement Public Foncier (EPF) Doubs Franche-Comté
Dépenses prévisionnelles	Un avis du Domaine a été dressé le 16/05/2022, évaluant la valeur vénale du tènement à 93 000€.
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier prévisionnel	2023/2024
Etapas / démarches	Proposition d'achat par l'EPF au propriétaire privé, qui en assurerait le portage foncier dans l'attente d'un projet porté par la Ville de Montchanin.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Enjeu par rapport à la fonction de centralité	La parcelle est située sur l'axe principal de la ville, jouxte les équipements publics de la bibliothèque et du pôle petite enfance dont les espaces publics feront l'objet d'un projet d'aménagement.
Points de vigilance éventuels	
Annexe / référence cadastrale	Parcelle L 141 – surface de 1 653m <sup>2</sup>

Orientation stratégique	<b>Produire de nouveaux logements et renforcer l'amélioration de l'habitat existant pour une offre résidentielle attractive permettant de retrouver au moins 5 000 habitants d'ici l'horizon 2030, en cohérence avec l'objectif de sobriété foncière</b>
Action nom	<b>Foncier stratégique – zone AU Mâconnais</b>
Action n°	1.12
Statut	<b>Projet « de maturation »</b>
Maître d'ouvrage	Le foncier appartient à la CUCM
Référent technique	CUCM – Pôle aménagement et projet territorial
Description de l'action	Cette emprise correspond à l'une des deux zones ouvertes à l'urbanisation (zone AU) sur la commune de Montchanin dans le PLUI en vigueur, qui pourrait faire l'objet d'une opération d'habitat.
Enjeu par rapport à la fonction de centralité	La parcelle est située à proximité des aménagements de la rue de Mâcon et de la voie douce sur rail.
Points de vigilance éventuels	Une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) sectorielle est consacrée à cette emprise dans le PLUI en vigueur.
Annexe / référence cadastrale	Parcelle L 515 – surface d'1,5 hectare

Orientation stratégique	<b>Renforcer la dynamique commerciale de la commune et valoriser l'offre de services et d'équipements aux habitants</b>
Action nom	<b>Diagnostic commercial</b>
Action n°	2.1
Statut	Action finalisée
Maître d'ouvrage	Banque des territoires
Référent technique	Banque des territoires - Chargée de développement territorial Bourgogne Sud
Description de l'action	<p>Dans le cadre de la mission « Shop'in » portée par la Banque des territoires, la Ville de Montchanin et la CUCM ont bénéficié de la réalisation d'un diagnostic commercial pour l'élaboration du programme PVD.</p> <p>Les principaux enjeux mis en exergue ont été de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la visibilité de l'offre commerciale,</li> <li>- Développer la communication commerciale physique et numérique,</li> <li>- Promouvoir les potentiels commerciaux de la ville,</li> <li>- Recréer une dynamique collective des commerçants.</li> </ul> <p>La réalisation de ce diagnostic a été marquée par une méthode participative rythmée par des ateliers avec les commerçants, la CUCM, la Ville de Montchanin et la Chambre de commerce et d'industrie (CCI).</p>
Partenaires	<p>Ville de Montchanin</p> <p>CUCM</p> <p>Commerçants</p>
Dépenses prévisionnelles	Action financée à 100% par la Banque des territoires
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier prévisionnel	2021/2022
Etapes / démarches	Action finalisée
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Cette démarche a notamment permis de relancer la dynamique de commerçants, par la création de l'association des commerçants et artisans de Montchanin en juillet 2022.
Enjeu par rapport à la fonction de centralité	
Points de vigilance éventuels	
Annexes	

Orientation stratégique	<b>Renforcer la dynamique commerciale de la commune et valoriser l'offre de services et d'équipements aux habitants</b>
Action nom	<b>Favoriser la rénovation des locaux commerciaux et développement de l'entreprise par la mobilisation du fonds d'aide de la CUCM</b>
Action n°	2.2
Statut	En cours
Maître d'ouvrage	CUCM
Référent technique	CUCM - Mission économie et services aux entreprises – Chargé de mission économie de proximité
Description de l'action	<p>Dans le cadre de la dynamique commerciale de la commune, accompagner la rénovation des locaux commerciaux par la mobilisation du fonds d'aide aux commerçants et artisans pour la création ou la rénovation de locaux commerciaux.</p> <p>Les dépenses éligibles relèvent des travaux de rénovation des devantures, façades et enseignes, de la mise en accessibilité des locaux, d'équipement professionnel et l'aménagement intérieur, de travaux et dépenses permettant d'améliorer la performance énergétique du local commercial.</p>
Partenaires	
Dépenses prévisionnelles	<p>Montant du fonds affecté pour l'ensemble du territoire intercommunal pour 2023 : 30 000€ Les aides sont mobilisables jusqu'à épuisement de l'enveloppe annuelle des crédits alloués à ce dispositif.</p> <p>Attribution des aides selon le règlement d'intervention communautaire en vigueur.</p>
Plan de financement prévisionnel	Abondement de la Ville de Montchanin au dispositif : majoration de 10% par dossier, aide plafonnée à 1 000€ ; enveloppe budgétaire de 5 000€ en 2023.
Calendrier prévisionnel	Selon le règlement d'intervention communautaire en vigueur.
Etapes / démarches	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre de dossiers attribués</p> <p>Montant des aides</p> <p>Nature des travaux engagés</p>
Enjeu par rapport à la fonction de centralité	La mobilisation du fonds contribue à la rénovation des commerces et à leur visibilité sur Montchanin dans le cadre du programme PVD.
Points de vigilance éventuels	Obtention de l'autorisation d'urbanisme en lien avec la demande d'aide.
Annexes	

Orientation stratégique	<b>Renforcer la dynamique commerciale de la commune et valoriser l'offre de services et d'équipements aux habitants</b>
Action nom	<b>Soutien à l'association des commerçants et artisans de Montchanin</b>
Action n°	2.3
Statut	En cours
Maître d'ouvrage	CUCM + Ville de Montchanin
Référent technique	CUCM – Mission économie et services aux entreprises – Chargé de mission économie de proximité  Ville de Montchanin – Direction générale des services
Description de l'action	Les statuts de création de l'association des commerçants et artisans de Montchanin ont été déposés en juillet 2022. Sur la base d'un programme d'actions, l'association pourra bénéficier du soutien de la Ville de Montchanin et de la CUCM.
Partenaires	Association des commerçants et artisans de Montchanin
Dépenses prévisionnelles	A définir
Plan de financement prévisionnel	CUCM : étude de soutien financier selon les actions envisagées. Ville de Montchanin : subvention à l'association (1 500€ en 2022, 750€ en 2023), assistance administrative et technique
Calendrier prévisionnel	Selon le programme d'actions porté par l'association
Etapes / démarches	
Lien avec autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre et type d'actions réalisées  Bilan des actions, retombées sur les commerces locaux
Enjeu par rapport à la fonction de centralité	L'objectif est de redynamiser le commerce local, de créer du collectif entre les commerçants, d'animer la ville et ainsi de contribuer à la revitalisation commerciale de Montchanin.
Points de vigilance éventuels	
Annexes	

Orientation stratégique	<b>Renforcer la dynamique commerciale de la commune et valoriser l'offre de services et d'équipements aux habitants</b>
Action nom	<b>Accompagnement des porteurs de projet par la Mission économie et services aux entreprises de la CUCM</b>
Action n°	2.4
Statut	En cours
Maître d'ouvrage	CUCM
Référent technique	CUCM – Mission économie et services aux entreprises –Chargée de mission à l'entrepreneuriat et ESS
Description de l'action	<p>La Communauté Urbaine Creusot Montceau encourage et favorise l'entrepreneuriat sur son territoire en proposant un parcours d'accompagnement identifié à destination de tous les porteurs de projet.</p> <p>Dans cette dynamique, la CUCM fédère et anime un réseau de professionnels complémentaires qui agissent en synergie pour donner au projet toutes ses chances de réussite.</p> <p>L'action consiste en une déclinaison de l'accompagnement des porteurs de projet sur la commune.</p>
Partenaires	<p>17 partenaires interviennent sur toutes les étapes de la création, selon la nature du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Structuration du projet : BGE, CCI (Chambre de commerce et d'industrie), CMA (Chambre de métiers et de l'artisanat), Active 71, CRA (association des cédants et repreneurs d'affaires), CRESS (Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire)</li> <li>○ Test d'activité : CAE (Coopératives d'activité et d'emploi)</li> <li>○ Incubation : DECA BFC (incubateur BFC), le T-incubateur engagé,</li> <li>○ Financement : BPI France (Banque publique d'investissement), association ADIE, France Active, Initiative 71, Réseau Entreprendre Bourgogne, AER (agence économique régionale BFC), BFC Angels, Michelin Développement</li> </ul>
Dépenses prévisionnelles	Interventions des structures dans le cadre des missions conventionnées avec la CUCM (BGE, Initiative 71, Réseau Entreprendre Bourgogne, Adie).
Plan de financement prévisionnel	Interventions des structures dans le cadre des missions conventionnées avec la CUCM (BGE, Initiative 71, Réseau Entreprendre Bourgogne, Adie).
Calendrier prévisionnel	Sur la durée du programme, jusque 2026. Dossiers accompagnés au fil de l'eau.
Etapes / démarches	
Lien autres programmes et	

contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de projets accompagnés Nombre d'emplois créés.
Enjeu par rapport à la fonction de centralité	Apporter un service territorialisé et duplicable. Accompagner les porteurs de projet sur la commune de Montchanin dans le cadre de PVD.
Points de vigilance éventuels	
Annexes	

Orientation stratégique	<b>Renforcer la dynamique commerciale de la commune et valoriser l'offre de services et d'équipements aux habitants</b>
Action nom	<b>Mise en place d'un chèque / carte cadeau territoire</b>
Action n°	2.5
Statut	En cours
Maître d'ouvrage	CUCM
Référent technique	CUCM - Mission économie et services aux entreprises – Chargé de mission économie de proximité
Description de l'action	Mise en place d'une carte et/ou chèque cadeau à destination des consommateurs du territoire. L'objectif est de favoriser le commerce local et de fidéliser la clientèle pour l'achat local.
Partenaires prévisionnels	Chambre de commerce et d'Industrie (CCI) Fédération des unions commerciales 71 Unions commerciales du territoire et en particulier association des commerçants et artisans de Montchanin
Dépenses prévisionnelles	Budget 2023 pour la CUCM : 15 000€ pour la mise en place de l'outil + budget de communication à définir
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier prévisionnel	Fin 2023 / 1 <sup>er</sup> trimestre 2024
Etapes / démarches	
Lien avec autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de cartes distribuées Chiffres d'affaires générés Volume financier dépensé dans le commerce local
Enjeu par rapport à la fonction de centralité	L'objectif est de redynamiser le commerce local, de créer du collectif entre les commerçants, d'animer la ville et ainsi de contribuer à la revitalisation commerciale de Montchanin.
Points de vigilance éventuels	
Annexes	

Orientation stratégique	<b>Renforcer la dynamique commerciale de la commune et valoriser l'offre de services et d'équipements aux habitants</b>				
Action nom	<b>Transition numérique des TPE (très petites entreprises)</b>				
Action n°	2.6				
Statut	En cours				
Maître d'ouvrage	Chambre de commerce et d'Industrie (CCI)				
Référent technique	CCI – Direction Performance Economique des Territoires et des Entreprises – Responsable du Pôle Saône-et-Loire				
Description de l'action	Le diagnostic flash mené dans le programme PVD, financé par la Banque des territoires, a mis en évidence l'enjeu d'améliorer la visibilité numérique de l'offre commerciale de centre. L'action consiste à diagnostiquer l'empreinte numérique des TPE de Montchanin, d'en réaliser une restitution en réunion, qui conduira à des diagnostics individuels avec les commerçants désireux d'avancer dans cette démarche, et des ateliers thématiques sur le numérique.				
Partenaires	Région Bourgogne Franche-Comté au titre du programme Kapnumérik* Association des commerçants et artisans de Montchanin				
Dépenses prévisionnelles	11 550€ au total				
Plan de financement prévisionnel	Phase	Action	Dépenses	Ressources	
	1	Empreinte numérique de territoire (base 50 éléments ; Comprenant analyse, synthèse et réunion de restitution)	1750€	CCI MDB (Programme régional Kapnumérik*) CUCM	550€ 1200€
	2	Ateliers numérique (selon catalogue existant)	1 400€ pour 2 ateliers 700€/atelier	CCI MDB (Programme régional Kapnumérik*) CUCM	440€ (220€/atelier) 960€ (480€/atelier)
	3	Diagnostic individuel stratégie numérique – Myshop360 (8 commerces accompagnés)	8400€	CCI MDB (Programme régional Kapnumérik*) CCI MDB (fonds propres)	2650€ 5750€

Calendrier prévisionnel	2023 selon déploiement du programme PVD et taux d'engagement des entreprises concernées
Etapes / démarches	<p>Une action en 3 temps :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- L'empreinte numérique du territoire qui a vocation à donner une photographie précise de la visibilité numérique de l'offre commerciale de Montchanin à un instant T. Une analyse détaillée avec points forts et points faibles de l'offre est réalisée. Une restitution en plénière avec les commerçants et les élus locaux en vue de définir un plan d'actions opérationnel de numérisation des TPE.</li> <li>2- L'organisation d'ateliers collectifs d'acculturation sur un ensemble de thématiques proposé.</li> <li>3- L'accompagnement individuel de TPE dans une démarche de progrès avec un diagnostic de stratégie numérique et des préconisations personnalisées.</li> </ol>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	En lien avec le programme régional Kapnumérik, mis en œuvre par les CCI de BFC et co-financé par la Région BFC.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Ratio de visibilité numérique des acteurs économiques accompagnés</p> <p>Nombre d'actions de professionnalisation numérique engagé sur le territoire.</p>
Enjeu par rapport à la fonction de centralité	<p>Agir sur le renforcement de la visibilité numérique de chaque point de vente contribue à améliorer la visibilité de la ville elle-même et de son offre à destination de la clientèle locale et de passage.</p> <p>Renforce l'attractivité du centre-bourg par une meilleure connaissance de la diversité de l'offre.</p>
Points de vigilance éventuels	
Annexes	

Orientation stratégique	<b>Renforcer la dynamique commerciale de la commune et valoriser l'offre de services et d'équipements aux habitants</b>
Action nom	<b>Construction du restaurant scolaire – groupe scolaire Boutavant</b>
Action n°	2.7
Statut	En cours d'étude
Maître d'ouvrage	Ville de Montchanin
Référent technique	Ville de Montchanin – Directeur des services techniques
Description de l'action	<p>Le projet consiste à construire un second restaurant scolaire pour le groupe scolaire Boutavant-Perrault, pour une proximité du service de restauration scolaire et éviter aux enfants de prendre des bus. Il s'agit de supprimer 3 rotations quotidiennes de bus : pour le restaurant du Bois Bretoux 40 enfants de maternelle (1 bus), 40 enfants de primaire (1 bus) et pour la restauration au collège Anne Frank 50 enfants de primaire (1 bus). Ce sont donc 130 enfants de maternelle et primaire de ces deux groupes scolaires qui déjeunent quotidiennement au restaurant scolaire.</p> <p>L'objectif est également de répondre à la prise en compte du rythme biologique des enfants (moins de stress dû aux transports, mise en rang et comptages fréquents des enfants).</p> <p>Il s'agit de construire un restaurant scolaire garantissant aux élèves un repas de qualité (50% bio, favorisant les circuits courts et la possibilité d'un repas végétarien tous les jours), en quantité adaptée à ses besoins.</p> <p>Ce restaurant scolaire pourra accueillir un maximum de 150 enfants par jour dans un climat garantissant à l'enfant sa sécurité physique et affective, favorisant la vie en collectivité, encourageant les enfants aux notions d'hygiène, de respect et d'écoute.</p>
Partenaires	Etat Département
Dépenses prévisionnelles	1 146 533€ HT / 1 375 840€ TTC
Plan de financement prévisionnel	Ville de Montchanin – Autofinancement à hauteur de 48,02% soit 550 593,15€ DETR-DSIL – demande d'aide à hauteur de 45% du coût HT de l'opération soit 515 939,85€ Département – demande d'aide à hauteur de 6,98% soit 80 000€
Calendrier prévisionnel	2024/2025
Etapas / démarches	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Avant-projet / DCE / OS travaux / Réception des travaux
Enjeu par rapport à la fonction de centralité	<p>Le projet contribue à la transition écologique par la diminution de la fréquence des déplacements motorisés pour se rendre au restaurant scolaire.</p> <p>La localisation d'un restaurant scolaire sur le même site que le groupe scolaire Boutavant-Perrault est également un élément d'appréciation positif pour les familles résidant sur la commune.</p>
Points de vigilance éventuels	
Annexes	

Orientation stratégique	<b>Renforcer la dynamique commerciale de la commune et valoriser l'offre de services et d'équipements aux habitants</b>
Action nom	<b>Convention de partenariat « l'Arc en vadrouille » / Ville de Montchanin</b>
Action n°	2.8
Statut	En cours
Maître d'ouvrage	Ville de Montchanin
Référent technique	Ville de Montchanin – Directeur général des services
Description de l'action	<p>L'objectif est d'établir une programmation avec la scène nationale de l'Arc, « hors les murs » à Montchanin, avec un travail réalisé en amont avec les familles, les écoles, les clubs sportifs.</p> <p>La Ville de Montchanin prend en charge une partie du billet des montchaninois.</p> <p>Le bilan de l'année 2022 avec deux représentations était très positif, avec une moyenne de 200-300 spectateurs par représentation.</p> <p>L'objectif est d'établir un partenariat entre la Ville de Montchanin et l'Arc qui s'inscrit dans la durée.</p>
Partenaires	Scène nationale de l'Arc
Dépenses prévisionnelles	Sur quatre ans, avec l'objectif de 5 000€ / an.
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier prévisionnel	2023-2026
Etapes / démarches	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre de représentations</p> <p>Nombre de spectateurs</p> <p>Participation citoyenne par le biais des écoles, des associations</p>
Enjeu par rapport à la fonction de centralité	
Points de vigilance éventuels	
Annexes	

Orientation stratégique	<b>Renforcer la dynamique commerciale de la commune et valoriser l'offre de services et d'équipements aux habitants</b>
Action nom	<b>Volet sécurité du programme PVD</b>
Action n°	2.9
Statut	En cours de réalisation
Maître d'ouvrage	Gendarmerie
Référent technique	Major Fargeot
Description de l'action	<p>Le volet sécurité de la convention PVD a été signé le 21/06/2022 entre la Ville de Montchanin et la gendarmerie. Il prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Une coordination renforcée : fluidité de la circulation des informations et mobilisation des spécialistes de la gendarmerie (correspondant sûreté, référent scolaire, référent violences intrafamiliales, formateur relais anti-drogue, référent radicalisation, correspondant nouvelles technologies),</li> <li>○ Des actions d'anticipation, de mesures de prévention et de coopération renforcée entre les parties. Ex : projet de vidéosurveillance</li> <li>○ Un accompagnement de l'engagement de la gendarmerie par la commune notamment auprès des publics vulnérables.</li> </ul>
Partenaires	Ville de Montchanin
Dépenses prévisionnelles	
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier prévisionnel	Sur la durée du programme PVD.
Etapes / démarches	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Enjeu par rapport à la fonction de centralité	
Points de vigilance éventuels	
Annexes	<u>Annexe n°6 de la présente convention</u>

Orientation stratégique	<b>Renforcer la dynamique commerciale de la commune et valoriser l'offre de services et d'équipements aux habitants</b>
Action nom	<b>Installation de jeux sur les espaces publics adjacents au centre social et culturel « la Tuilerie »</b>
Action n°	2.10
Statut	Non débuté
Maître d'ouvrage	Ville de Montchanin
Référent technique	Ville de Montchanin – Directeur des services techniques
Description de l'action	<p>La Ville de Montchanin, au travers de son centre social et culturel « la Tuilerie » prévoit d'organiser des « rendez-vous de quartier » sur la ville pour aller à la rencontre des habitants et réaliser une concertation sur leurs besoins.</p> <p>Ainsi, le projet est d'organiser une réunion de concertation en juin 2023 sur ce quartier pour notamment échanger sur les jeux pouvant être installés à proximité de la Tuilerie, pour réinvestir les espaces publics situés à côté du terrain de pétanque et du théâtre en plein air.</p>
Partenaires	
Dépenses prévisionnelles	8 333€ HT / 10 000€ TTC
Plan de financement prévisionnel	Ville de Montchanin
Calendrier prévisionnel	2023
Etapas / démarches	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Réunion de concertation</p> <p>Réalisation des aménagements</p> <p>Usages des jeux</p>
Enjeu par rapport à la fonction de centralité	L'objectif est également d'amener les publics à fréquenter le centre social et culturel, par une appropriation des espaces publics adjacents.
Points de vigilance éventuels	
Annexes	

Orientation stratégique	<b>Accompagner la transition écologique de la commune en privilégiant un aménagement durable des espaces publics, la nature en ville, la sobriété foncière et la production et l'économie d'énergie</b>
Action nom	<b>Aménagement durable des espaces publics du Pôle petite enfance</b>
Action n°	3.1
Statut	En cours
Maître d'ouvrage	CUCM
Référent technique	CUCM – Direction de l'aménagement opérationnel
Description de l'action	<p>Suite à la réalisation du bâtiment du pôle petite enfance par la Ville de Montchanin en 2022, le projet en maîtrise d'ouvrage CUCM consiste à aménager les espaces publics devant des équipements structurants de la ville de Montchanin, que sont le pôle petite enfance et la bibliothèque.</p> <p>Cet aménagement permettra notamment de rendre visibles et lisibles ces équipements dans la trame urbaine, de favoriser les mobilités douces et PMR, d'optimiser et sécuriser les circulations et les stationnement tout en intégrant les principes de l'aménagement durable dans la conception du projet, comme la gestion des eaux pluviales, et le maintien de l'alignement de platanes structurant pour cet espace.</p>
Partenaires	Usagers présents sur le site : pôle petite enfance, relais d'assistantes maternelles, bibliothèque
Dépenses prévisionnelles	333 333€ HT / 400 000€ TTC sous réserve des capacités budgétaires de la CUCM et de l'inscription au PPI
Plan de financement prévisionnel	Région au titre de C2R Etat au titre de la DETR -DSIL
Calendrier prévisionnel	Etudes 2023 – Travaux 2 <sup>ème</sup> semestre 2024 Sous réserve des précisions et des arbitrages du calendrier prévisionnel et de la mobilisation du PPI pour les opérations d'aménagement d'espaces publics.
Etapas / démarches	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Phase de conception du projet (ESQ / AVP / APD) ; Consultation des entreprises (DCE) ; OS travaux ; Réception de travaux  Usages – appropriation des aménagements
Enjeu par rapport à la fonction de centralité	Cet aménagement s'inscrit dans le centre-ville de Montchanin, le long de l'avenue de la République, à proximité de la salle des fêtes, de la mairie et de la polarité commerciale.

Points de vigilance éventuels	
Annexes	

Orientation stratégique	<b>Accompagner la transition écologique de la commune en privilégiant un aménagement durable des espaces publics, la nature en ville, la sobriété foncière et la production et l'économie d'énergie</b>
Action nom	<b>Désimperméabilisation et végétalisation des cours d'école Langevin et Boutavant</b>
Action n°	3.2
Statut	En phase de conception pour la cour de l'école Langevin Non débuté pour la cour de l'école Boutavant
Maître d'ouvrage	Ville de Montchanin
Référent technique	Ville de Montchanin – Directeur des services techniques
Description de l'action	<p>L'aménagement des cours d'école ne répond plus, ou que partiellement, aux enjeux actuels en termes sociétal et environnemental.</p> <p>Les cours d'écoles sont pour la majorité revêtues de produits enrobés, qui présentent les limites suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Imperméable, l'enrobé ne permet pas l'infiltration des eaux pluviales dans les sols,</li> <li>- Ce revêtement entraine une élévation de la température au sol, notamment lors des épisodes caniculaires et génèrent des îlots de chaleur,</li> <li>- En termes d'usages, il ne constitue pas un support pédagogique pour les enfants. Pourtant, les temps d'utilisation des cours d'école participent, au même titre que les temps de classe ou les temps d'accueil périscolaire, au projet éducatif, et constituent un support au développement et à l'épanouissement des enfants.</li> </ul> <p>Les enjeux d'une démarche de désimperméabilisation et de végétalisation des cours d'école sont donc de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gérer les eaux pluviales, à la parcelle, pour une infiltration des eaux dans le sol ou une récupération des eaux pluviales,</li> <li>- Lutter contre l'artificialisation des sols et des îlots de chaleur urbains, par la création « d'îles de fraîcheur » également dénommées « cours oasis » pour les établissements scolaires,</li> <li>- Contribuer à la préservation de la biodiversité à l'échelle d'un aménagement, par le choix d'essences locales et adaptées aux conditions climatiques, mais aussi par la réalisation de petits aménagements permettant la présence ou l'accueil de la petite faune (nichoirs, hôtels à insectes...) et de ressources alimentaires pour la petite faune et les insectes (ex : plantes mellifères),</li> <li>- D'une approche pédagogique par la mobilisation de l'équipe enseignante et des élèves à chaque étape du projet pour sensibiliser à l'approche de l'aménagement durable, aux étapes d'un chantier et aux usages de la cour.</li> </ul> <p>Deux groupes scolaires sont retenus par la Ville de Montchanin pour cette action : le groupe scolaire Langevin pour une réalisation en 2024 et le groupe scolaire Boutavant pour une réalisation en 2025.</p>

	<p>L'élaboration du projet passera par la concertation et l'implication de l'équipe enseignante, péri-scolaire et des élèves de l'école. Ces acteurs qui ont une véritable expertise d'usage sur cet espace qu'ils fréquentent au quotidien seront associés à différentes étapes du projet, pour prendre en compte leurs besoins et faire du projet d'aménagement un temps pédagogique.</p> <p>Une réflexion sera également menée pour permettre l'ouverture de ces espaces aux habitants de la Ville de Montchanin, en dehors des temps scolaires l'été et capitaliser ainsi ces aménagements.</p>
Partenaires	<p>Equipe enseignante et élèves des écoles Langevin et Boutavant</p> <p>Service animation jeunesse de la Ville de Montchanin</p> <p>Centre social et culturel</p> <p>Région au titre de C2R</p> <p>Agence de l'eau Loire Bretagne</p>
Dépenses prévisionnelles	50 000€ HT / 60 000€ TTC (30 000€ en 2024, 30 000€ en 2025)
Plan de financement prévisionnel	<p>Région au titre de C2R</p> <p>Agence de l'eau Loire Bretagne</p>
Calendrier prévisionnel	2024-2025
Etapes / démarches	<p>Temps de concertation avec l'équipe enseignante et les élèves</p> <p>Etude / OS travaux / Réception de travaux</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Etude / OS travaux / Réception de travaux</p> <p>Usages et appropriation des aménagements réalisés</p>
Enjeu par rapport à la fonction de centralité	L'aménagement qualitatif proposé par ce projet concourt à l'attractivité de la ville par la prise en compte de l'aménagement durable
Points de vigilance éventuels	
Annexes	

Orientation stratégique	<b>Accompagner la transition écologique de la commune en privilégiant un aménagement durable des espaces publics, la nature en ville, la sobriété foncière et la production et l'économie d'énergie</b>
Action nom	<b>Schéma directeur rénovation énergétique bâtiments publics communaux</b>
Action n°	3.3
Statut	A débiter
Maître d'ouvrage	Ville de Montchanin
Référent technique	Ville de Montchanin – Directeur des services techniques
Description de l'action	<p>Avec un patrimoine bâti de plus de trente bâtiments publics, représentant des centaines de mètres carré, la Ville de Montchanin dispose d'un levier important pour agir sur la consommation énergétique de son parc bâti.</p> <p>L'objectif consiste en une diminution des consommations énergétiques de l'ensemble des bâtiments, selon le diagnostic de leurs usages, la conception des bâtiments et leurs abords et la nécessaire adaptation au changement climatique. L'étude permettra de préciser les gains énergétiques potentiels et la faisabilité et définition d'une programmation pluri-annuelle d'investissement.</p>
Partenaires	<p>Banque des territoires</p> <p>Ademe</p> <p>Département – Direction de l'accompagnement des territoires – Chargé de mission énergies renouvelables</p> <p>CUCM</p> <p>Sydesl</p>
Dépenses prévisionnelles	33 333€ HT / 40 000€ TTC
Plan de financement prévisionnel	<p>Ville de Montchanin</p> <p>Ademe</p> <p>Banque des territoires</p>
Calendrier prévisionnel	2023
Etapas / démarches	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Réalisation de l'étude : démarrage / remise des livrables</p> <p>Economies générées en Kw/h et en €</p>

Enjeu par rapport à la fonction de centralité	L'opération permet d'inscrire la transition écologique et énergétique dans le projet de revitalisation de la commune de Montchanin et se veut exemplaire en matière de réduction des consommations énergétiques.
Points de vigilance éventuels	
Annexes	

Orientation stratégique	<b>Accompagner la transition écologique de la commune en privilégiant un aménagement durable des espaces publics, la nature en ville, la sobriété foncière et la production et l'économie d'énergie</b>
Action nom	<b>Etude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur urbain quartier d'Avoise</b>
Action n°	3.4
Statut	A débiter
Maître d'ouvrage	Ville de Montchanin
Référent technique	Ville de Montchanin – Directeur des services techniques
Description de l'action	L'étude proposée consiste à évaluer l'opportunité et la faisabilité de la création d'un réseau de chaleur sur la ville qui portera sur le quartier d'Avoise à Montchanin, regroupant des bâtiments communaux (scolaires, sportifs), des bâtiments collectifs de logements sociaux et un foyer de personnes âgées. L'étude permettra également de préciser le mode gestion envisageable. Le mode d'énergie renouvelable envisagé est le bois.
Partenaires	Ademe Banque des territoires CUCM OPAC, si les bâtiments de logements sociaux peuvent être intégrés à la démarche
Dépenses prévisionnelles	33 333€ HT / 40 000€ TTC
Plan de financement prévisionnel	Ville de Montchanin / Ademe / Banque des territoires
Calendrier prévisionnel	2024
Etapes / démarches	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PCAET – objectif de production d'énergie renouvelable sur le territoire
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation de l'étude : cahier des charges / démarrage de l'étude / remise du livrable Conclusions de l'étude notamment sur les économies générées en Kw/h et en €
Enjeu par rapport à la fonction de centralité	L'opération permet d'inscrire la transition écologique et énergétique dans le projet de revitalisation de la commune de Montchanin et se veut exemplaire en matière de production d'énergie renouvelable.
Points de vigilance éventuels	
Annexes	

Orientation stratégique	<b>Accompagner la transition écologique de la commune en privilégiant un aménagement durable des espaces publics, la nature en ville, la sobriété foncière et la production et l'économie d'énergie</b>
Action nom	<b>Rénovation de l'éclairage public</b>
Action n°	3.5
Statut	A débiter
Maître d'ouvrage	Ville de Montchanin
Référent technique	Ville de Montchanin – Directeur des services techniques
Description de l'action	<p>Le projet porte sur la rénovation de l'ensemble du parc d'éclairage public ancien, soit 1 200 points lumineux (lampes, lampadaires, armoire, horloges astronomiques), associant l'extinction de l'éclairage public, le passage en LED, la diminution de la puissance et du nombre de points lumineux. Cette rénovation accélérée permettra de diminuer le coût énergétique de l'éclairage pour la commune mais aussi de contribuer à la transition écologique par la diminution des consommations énergétiques et de réduction de la pollution nocturne en faveur de la préservation de la biodiversité nocturne.</p> <p>La rénovation de l'éclairage public sera formalisée dans le cadre d'un Contrat de performance énergétique (CPE).</p>
Partenaires	Bureau d'étude pour la réalisation de l'étude préalable / Prestataire – Contrat de performance énergétique / Banque des territoires / Etat
Dépenses prévisionnelles	1 166 666€ HT / 1 400 000€ TTC
Plan de financement prévisionnel	Etat - Fonds vert (2024) Banque des territoires (Intracting)
Calendrier prévisionnel	Schéma directeur en 2023 / Réalisation des travaux à partir de 2024
Etapas / démarches	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PCAET – Objectif de réduction des consommations énergétiques
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Réalisation de l'étude : cahier des charges / démarrage de l'étude / remise du livrable</p> <p>Formalisation du Contrat de performance énergétique</p> <p>Economies générées en Kw/h et en €</p>
Enjeu par rapport à la fonction de centralité	L'opération se veut exemplaire en matière de transition écologique par la réduction des consommations énergétiques et de réduction de la pollution nocturne en faveur de la préservation de la biodiversité nocturne.
Points de vigilance éventuels	
Annexes	

Orientation stratégique	<b>Accompagner la transition écologique de la commune en privilégiant un aménagement durable des espaces publics, la nature en ville, la sobriété foncière et la production et l'économie d'énergie</b>
Action nom	<b>Création d'un verger de sauvegarde et d'un espace arboré de loisirs et de proximité au quartier de la Gare</b>
Action n°	3.6
Statut	Réalisé pour le verger de sauvegarde A réaliser pour les aménagements de proximité
Maître d'ouvrage	Ville de Montchanin
Référent technique	Ville de Montchanin – Directeur des services techniques
Description de l'action	<p>La Ville de Montchanin, avec le soutien de la Région Bourgogne Franche-Comté et du Département de Saône-et-Loire, a planté un verger dit « de sauvegarde » place de l'Amitié, au nord de la ville, à proximité du quartier d'habitat social de la gare. Cette réalisation a été menée avec l'association des croqueurs de pomme pour le choix des essences locales et des actions pédagogiques pourront y être menées.</p> <p>La Ville de Montchanin souhaite poursuivre l'aménagement de ce secteur par la création d'un espace arboré avec des équipements de loisirs et sportifs, bénéficiant aux habitants du quartier de la gare et des montchaninois en général. Il s'agit de réhabiliter un lieu de loisirs situé sur l'ancien centre de loisirs SNCF, comportant un jeu de boules, un espace sportif de proximité, un jeu pour les enfants où les familles pourront se promener et jouer en sécurité.</p>
Partenaires	<p>Ville de Montchanin Région Bourgogne Franche-Comté Département de Saône-et-Loire Association « mémoire fruitière en Mesvrin » CNL – Association de la cité de la gare</p>
Dépenses prévisionnelles	<p>Verger 14 478€ HT / 17 373,60€ TTC Aménagement du parc de l'Amitié 58 833€ HT / 70 000€ TTC</p>
Plan de financement prévisionnel	Ville de Montchanin Région Bourgogne Franche-Comté et Département de Saône-et-Loire pour la création du verger de sauvegarde.
Calendrier prévisionnel	<p>Verger de sauvegarde réalisé en 2022/2023 Aménagement du parc de l'Amitié et city stade 2024</p>
Etapes / démarches	

Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des aménagements Usages et appropriation des espaces et des aménagements
Enjeu par rapport à la fonction de centralité	Ces aménagements permettent de structurer un espace public à proximité d'un ensemble de logements sociaux au sein du quartier de la gare TER. Il est également situé à proximité de l'ancienne voie ferrée, dont la poursuite de l'aménagement pour les modes actifs est proposée dans le cadre du programme PVD.
Points de vigilance éventuels	
Annexes	

Orientation stratégique	<b>Améliorer le maillage des modes actifs pour les parcours du quotidien et la continuité avec l'Eurovélo 6 et les communes environnantes, et améliorer la multimodalité (fer, transports urbains, route, modes actifs) en particulier sur le secteur gare TER</b>
Action nom	<b>Aménagement de la liaison piétonne gare TER – gare TGV</b>
Action n°	4.1
Statut	En cours
Maître d'ouvrage	CUCM
Référent technique	CUCM – Direction de l'aménagement opérationnel
Description de l'action	<p>L'opération consiste à créer une liaison piétonne permettant de connecter la gare TER de Montchanin aux itinéraires piétons existants avenue de l'Europe pour rejoindre la gare TGV. L'aménagement retenu s'attache à favoriser l'insertion paysagère, à sécuriser les flux piétonniers, à relier les aménagements existants, à prendre en compte les accès des riverains et des entreprises, tout en garantissant la gestion des eaux de ruissellement de l'aménagement et sa gestion future.</p> <p>Le projet prévoit la création d'une voie piétonne en enrobé en accotement de chaussée circulée d'une largeur de 1,50m et la conservation de la largeur de voirie existante. Afin de sécuriser l'aménagement tout en l'insérant dans le paysage, il est prévu de mettre en place des potelets bois en délimitation d'espaces, apportant également la verticalité favorisant la diminution des vitesses de circulation.</p>
Partenaires	Etat
Dépenses prévisionnelles	83 333€ HT / 100 000€ TTC
Plan de financement prévisionnel	CUCM Etat au titre de la DETR-DSIL (2023)
Calendrier prévisionnel	Travaux 2 <sup>ème</sup> semestre 2023
Etapes / démarches	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Schéma directeur cyclable 2020-2030 CRTE – axe B-5 « Développer les mobilités plus sobres sur le plan énergétique »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Attribution du marché / OS travaux / Réception de travaux Usages – appropriation des aménagements
Enjeu par rapport à la fonction de centralité	Le projet permet de compléter le maillage de modes actifs sur la commune et sa connexion avec la gare TGV.
Points de vigilance éventuels	
Annexes	

Orientation stratégique	<b>Améliorer le maillage des modes actifs pour les parcours du quotidien et la continuité avec l'Eurovélo 6 et les communes environnantes, et améliorer la multimodalité (fer, transports urbains, route, modes actifs) en particulier sur le secteur gare TER</b>
Action nom	<b>Etudes et travaux de l'aménagement de la rue de Mâcon tranche 2</b>
Action n°	4.2
Statut	Non débuté
Maître d'ouvrage	CUCM
Référent technique	CUCM – Direction de l'aménagement opérationnel
Description de l'action	<p>Le projet consiste à poursuivre l'aménagement de la rue de Mâcon afin de sécuriser les circulations, développer les mobilités actives et disposer d'un aménagement qualitatif.</p> <p>Ce projet se veut également environnemental en prenant en compte la nécessité de limiter le rejet des eaux pluviales. Pour ce faire, un système d'infiltration par noue sera créé qui permettra de désengorger le réseau existant. Il intègre l'étude d'enfouissement des réseaux électriques par le SYDESL.</p>
Partenaires	
Dépenses prévisionnelles	250 000€ HT / 300 000€ TTC
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier prévisionnel	<p>Etudes 2023 – Travaux début 2024</p> <p>Sous réserve des précisions et des arbitrages du calendrier prévisionnel et de la mobilisation du PPI pour les opérations d'aménagement d'espaces publics.</p>
Etapas / démarches	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Proximité avec la voie douce sur rail.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Conception du projet / OS travaux / Réception de travaux
Enjeu par rapport à la fonction de centralité	La rue de Mâcon est située en parallèle de l'avenue de la République, elle permet également une liaison entre le Sud de la ville pour rejoindre la voie douce sur rail récemment réalisée en maîtrise d'ouvrage CUCM.
Points de vigilance éventuels	
Annexes	

Orientation stratégique	<b>Améliorer le maillage des modes actifs pour les parcours du quotidien et la continuité avec l'Eurovélo 6 et les communes environnantes, et améliorer la multimodalité (fer, transports urbains, route, modes actifs) en particulier sur le secteur gare TER</b>
Action nom	<b>Etudes et travaux de la poursuite de l'aménagement de la voie douce sur rail – tranche 2</b>
Action n°	4.3
Statut	Non débuté pour la phase d'étude - <b>Projet « de maturation » pour la phase travaux</b>
Maître d'ouvrage	CUCM
Référent technique	CUCM – Direction de l'aménagement opérationnel
Description de l'action	<p>Dans la continuité de la première tranche d'aménagement de la voie douce sur rail en 2022 entre la rue de Mâcon et le croisement de la voie douce avec l'avenue de la Libération au centre-ville, la seconde tranche consiste à poursuivre cet aménagement dédié aux modes actifs du centre-ville au Nord de la ville pour rejoindre le quartier d'habitat social de la Gare et le parc de l'Amitié (sur 1 400 ml), et de prolonger au Sud sur 300 ml la voie douce pour rejoindre l'avenue de la République (au niveau de son croisement avec la rue de la Paix).</p> <p>Cet aménagement concourt à l'attractivité du centre-ville par la possibilité de relier différents quartiers de la ville à pied ou en vélo, sur un aménagement sécurisé et agréable.</p> <p>En fonction des capacités d'ingénierie de la Communauté Urbaine, une tranche 3 pourra être étudiée pour rejoindre la rue de Mâcon à l'allée des Soupirs proche du tracé de l'Eurovélo 6, qui présente un intérêt pour le maillage des modes doux sur la commune.</p>
Partenaires	Région Etat
Dépenses prévisionnelles	Etude réalisée en maîtrise d'œuvre interne CUCM Chiffrage estimatif de 297 500€ HT / 357 000€ TTC, sur la base de ratio sur 1 700ml, à confirmer en phase d'étude du projet.
Plan de financement prévisionnel	Région au titre de C2R Etat – DETR / DSIL
Calendrier prévisionnel	Tranche 2 : Etudes stade AVP mi-2025 <b>Travaux à partir de 2026 sous réserve des précisions et des arbitrages du calendrier prévisionnel et de la mobilisation du PPI pour les opérations d'aménagement d'espaces publics.</b>
Etapas / démarches	

Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Etudes - APD / <b>DCE / OS travaux / réception de travaux</b> <b>Usages – appropriation des aménagements</b>
Enjeu par rapport à la fonction de centralité	Cet aménagement permet de compléter le maillage de modes actifs sur la commune de Montchanin, de relier le centre-ville au quartier de la gare TER.
Points de vigilance éventuels	
Annexes	

Orientation stratégique	<b>Améliorer le maillage des modes actifs pour les parcours du quotidien et la continuité avec l'Eurovélo 6 et les communes environnantes, et améliorer la multimodalité (fer, transports urbains, route, modes actifs) en particulier sur le secteur gare TER</b>
Action nom	<b>Mobilités apaisées – action de sensibilisation sécurité routière</b>
Action n°	4.4
Statut	Non débuté
Maître d'ouvrage	CUCM
Référent technique	CUCM – Direction des transports et des mobilités – Chargé de mission vélo et mobilités actives
Description de l'action	<p>La Communauté Urbaine souhaite, en lien avec l'appel à projet « sécurité routière » de la Préfecture de Saône-et-Loire, réaliser des actions de prévention à destination des habitants notamment sur le territoire de Montchanin. Les automobilistes, les cyclistes, les piétons et les trottinettes pourront être concernés.</p> <p>Ces usagers de la route pourront bénéficier d'actions de sensibilisation sur la voie publique notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les automobilistes : des actions de prévention notamment sur le partage de la route avec les autres usagers,</li> <li>- Les cyclistes : des actions de prévention sur la visibilité ou la signalisation. Ils pourront recevoir des gilets jaunes ou des brassards ainsi que des sonnettes,</li> <li>- Les piétons : des actions de prévention sur la visibilité,</li> <li>- Les trottinettes : des actions de prévention sur les risques, le partage de la route et la visibilité. Ils pourront recevoir des gilets jaunes pour leur visibilité.</li> </ul>
Partenaires	<p>Etat au titre de l'appel à projet « sécurité routière »</p> <p>Les intervenants départementaux de sécurité routière pourront intervenir sur le territoire.</p>
Dépenses prévisionnelles	A définir
Plan de financement prévisionnel	<p>Les interventions sont gratuites pour les habitants.</p> <p>La CUCM dans le cadre de l'appel à projet « sécurité routière » a sollicité une subvention de communication et pour des goodies de prévention.</p>
Calendrier prévisionnel	2023
Etapes / démarches	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Les actions pourront être évaluées par les intervenants en fonction du nombre d'usagers sensibilisés ainsi que par l'évolution du nombre d'accidents sur les années suivantes.

Enjeu par rapport à la fonction de centralité	L'action a notamment pour objectif de faire évoluer la part modale du vélo et de faire du vélo un mode de déplacement du quotidien. La collectivité souhaite accompagner ces changements de comportements afin de garantir la sécurité des administrés.
Points de vigilance éventuels	
Annexes	

Orientation stratégique	<b>Améliorer le maillage des modes actifs pour les parcours du quotidien et la continuité avec l'Eurovélo 6 et les communes environnantes, et améliorer la multimodalité (fer, transports urbains, route, modes actifs) en particulier sur le secteur gare TER</b>
Action nom	<b>Amélioration et sécurisation des continuités cyclables entrée Sud de la ville de Montchanin</b>
Action n°	4.5
Statut	Non débuté
Référent technique	CUCM
Description de l'action	<p>La ville de Montchanin bénéficie de la proximité du canal du centre et de l'Eurovélo 6 qui représentent un potentiel touristique certain, mais dont le lien physique est marqué par une coupure urbaine importante, que représente la RCEA.</p> <p>L'action consiste à rechercher des solutions pour améliorer et sécuriser les continuités cyclables entre ces éléments pour faciliter l'accès à l'entrée de ville Sud de la ville, ce par une démarche à engager auprès des acteurs concernés (CUCM, Département, Etat, Ville de Montchanin) tout en intégrant les invariants liés à l'aménagement et à la gestion de la RCEA.</p>
Partenaires	CUCM, Département, Etat, Ville de Montchanin

Orientation stratégique	<b>Améliorer le maillage des modes actifs pour les parcours du quotidien et la continuité avec l'Eurovélo 6 et les communes environnantes, et améliorer la multimodalité (fer, transports urbains, route, modes actifs) en particulier sur le secteur gare TER</b>
Action nom	<b>Projet de renouvellement urbain en faveur de l'attractivité du quartier de la gare TER</b>
Action n°	4.6
Statut	<b>Projet « de maturation »</b>
Référent technique	CUCM
Description de l'action	<p>L'étude de stratégie de revitalisation urbaine menée pour l'élaboration du programme « Petites villes de demain » a identifié le quartier de la gare TER comme une véritable entrée de ville, du fait des nombreux voyageurs qui y transitent.</p> <p>Le quartier de la gare TER fera l'objet d'une réflexion autour d'une triple entrée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Requalification du parvis de la gare en intégrant les principes de l'aménagement durable, avec un objectif de recomposition des espaces publics,</li> <li>- Amélioration du fonctionnement du pôle multimodal, du schéma de circulations (tous modes confondus) et de l'organisation des stationnements (courte et longue durées, personnels, voyageurs, riverains),</li> <li>- Traitement de l'habitat dégradé et possibilité de création d'une nouvelle offre d'habitat sur le secteur. Cet aspect sera notamment alimenté par l'étude habitat qui sera mise en œuvre dans le programme (1.1).</li> </ul>
Partenaires	Démarche partenariale associant la CUCM, la Ville de Montchanin, la SNCF, la Région, etc.

Orientation stratégique	<b>Inscrire la commune dans la stratégie d'itinérance touristique fluviale, cyclable et pédestre et de valorisation du patrimoine</b>
Action nom	Pôle de Recherche et de Conservation de l'Ecomusée Creusot Montceau
Action n°	5.1
Statut	En cours / OS actés en décembre 2022
Maître d'ouvrage	CUCM
Référent technique	CUCM – Direction de l'Ecomusée - Chargée de projets culturels
Description de l'action	<p><u>Le Pôle de recherche et de conservation (PRC)</u></p> <p>L'Ecomusée Creusot Montceau a acquis l'appellation Musée de France en 2003. La loi du 4 janvier 2002 a mis en place les instruments d'une meilleure gestion des collections des 1200 musées de France en les plaçant sous la protection d'un régime juridique spécifique. Afin de mettre en conformité les conditions de conservation des collections de l'Ecomusée avec cette loi et le code du patrimoine, la Communauté urbaine Creusot Montceau engage un chantier des collections de l'Ecomusée. Celui-ci sera réalisé dans le cadre d'une double opération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réhabilitation d'un bâtiment industriel pour le transformer en pôle de recherche et de conservation de l'Ecomusée,</li> <li>- Traitement et déménagement des collections dans le nouveau pôle.</li> </ul> <p>Ce projet se veut à la fois le pivot scientifique et technique du redéploiement de l'Ecomusée, prérequis à la rénovation de ses espaces d'exposition.</p> <p><u>Ce projet de nouvelle réserve aura pour objectifs de :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Améliorer les conditions de stockage et de sécurité des collections et se mettre en conformité avec les normes de conservation d'un « musée de France »,</li> <li>2. Créer les conditions d'accessibilité aux collections, de connaissance et d'études des fonds patrimoniaux, permettant d'élaborer le programme scientifique des collections en vue de la rénovation du musée de l'Homme et de l'Industrie,</li> <li>3. Disposer d'espaces de travail nécessaires à la mise en œuvre des missions de l'Ecomusée : une zone fonctionnelle de traitement des collections servant à la conservation, l'étude, la restauration, et la gestion des fonds patrimoniaux permettant toutes les formes de diffusion et de présentation,</li> </ol>

	<ol style="list-style-type: none"> <li>4. Rendre possible le second récolement décennal 2016 – 2025 dont le post-récolement prévoit de finaliser la numérisation des collections initiée en 2014,</li> <li>5. Evaluer les besoins de restauration et engager un programme de conservation préventive dans le cadre de rénovation du musée de l'Homme et de l'Industrie ; former le personnel de l'Ecomusée à la conservation préventive,</li> <li>6. Réaliser des économies d'échelle : centralisation de 4 lieux de stockage (Grande halle Henri-Paul dite HP2, Petite halle Henri-Paul dite HP1, la Briqueterie, le musée de l'Homme et de l'Industrie) à 1 seul espace,</li> <li>7. Libérer deux bâtiments de stockage situés sur la zone industrielle Henri-Paul à Montchanin afin de leur rendre leur destination économique.</li> </ol> <p>Le bâtiment destiné à être réhabilité et à accueillir le pôle de recherche et de conservation est une ancienne imprimerie d'une superficie d'environ 2 000 m<sup>2</sup> sur deux étages. Il est dans un bon état de conservation général, ayant été entretenu régulièrement par ses différents propriétaires. Toutefois pour accueillir les collections de l'Ecomusée, il doit faire l'objet d'une réhabilitation lourde. L'espace de stockage des collections dans le futur bâtiment sera augmenté d'un espace de réserve, extérieur, dit « l'auvent ».</p>
Partenaires	Rôle de financeurs et conseil pour la DRAC : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Département (acquis)</li> <li>- La Région Bourgogne Franche Comté (acquis)</li> <li>- Le DSIL (acquis)</li> <li>- La DRAC (acquis)</li> </ul>
Dépenses prévisionnelles	Principaux postes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chantier des collections : 1 024 217,50€ HT</li> <li>- Immeuble le Thiellay (acquisition) : 9 522€ TTC</li> <li>- Immeuble le Thiellay - Réserve écomusée (prévisionnel) : 1 897 082 € HT</li> </ul>
Plan de financement prévisionnel	Rôle de financeurs et conseil pour la DRAC : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Département (acquis)</li> <li>- La Région Bourgogne Franche Comté (acquis)</li> <li>- Le DSIL (acquis)</li> <li>- La DRAC (acquis)</li> </ul>
Calendrier prévisionnel	1/Avancement opérationnel - Chantier des collections : * 2021 : attribution des marchés de prestations

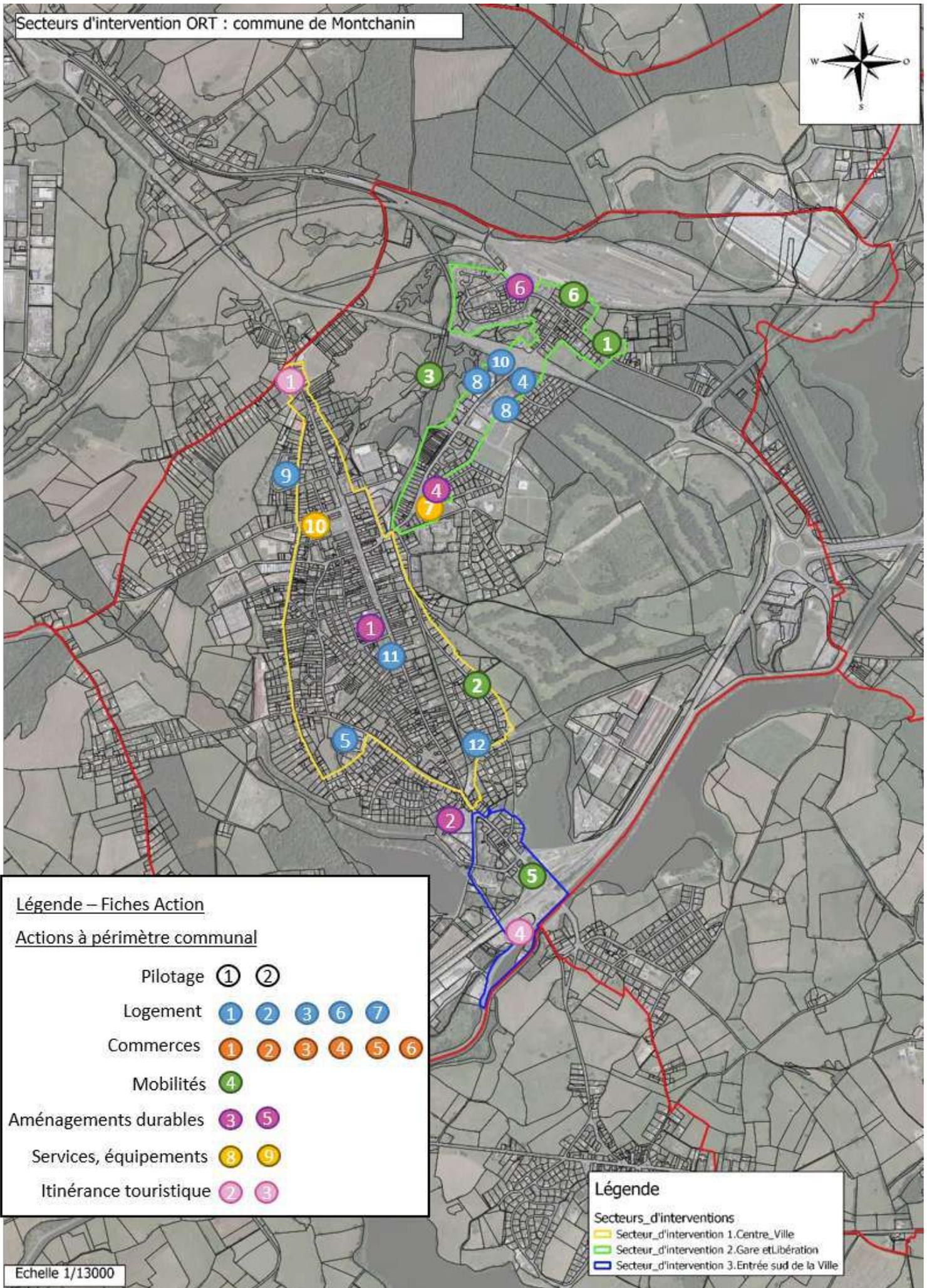
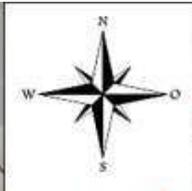
	<p>* 2022 : - 1<sup>er</sup> semestre : nettoyage HP2  - Oct. : Commission régionale scientifique de la DRAC  - Nov. : Renforcement du dispositif MOA (CUCM) et ajustement du phasage  - Déc. : OS et réunion de démarrage</p> <p>* 2023 : nouveau marché pour une AMO renforcée (mission de coordination logistique et régie des collections)</p> <p>2/ Calendrier prévisionnel / Bâtiment du Thiellay :</p> <p>* 2020 : désignation de la MOE  * 2021 : études, PC, DCE (10 lots)  * 2022 : - Fév. : attribution de 7 lots sur 10  - Sept. Oct. : négociation sur lots 2 et 3  - Nov. : désignation d'une maîtrise d'ouvrage partielle  - Déc. : attribution des lots 2 et 3  → OS de démarrage des travaux déc. 2022</p> <p>Du fait d'un décalage de réalisation des réserves, la fin prévisionnelle des travaux est envisagée au premier semestre 2024</p>
Etapas / démarches	<p>Etapas déjà réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Achat du bâtiment</li> <li>- Démarrage des OS travaux du bâtiment et du chantier des collection</li> </ul>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrat Métropolitain (subvention Région) : 2018-2021</li> <li>- Appel à projet du Département 2023</li> <li>- Contrat de relance et de transition écologique</li> </ul>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Enjeu par rapport à la fonction de centralité	<p>Le projet d'un Pôle de recherche et de conservation se veut à la fois le pivot scientifique et technique du redéploiement de l'Écomusée, prérequis à la rénovation de ses espaces d'exposition, et un bilan de 50 ans d'acquisitions.</p> <p>Arrivée d'un équipement culturel d'envergure régionale, dynamique favorable au développement de nouveaux partenariats Ecomusée- Ville de Montchanin</p>
Points de vigilance éventuels	Sécurité du site (phase travaux et ensuite)
Annexes	

Orientation stratégique	<b>Inscrire la commune dans la stratégie d'itinérance touristique fluviale, cyclable et pédestre et de valorisation du patrimoine</b>
Action nom	<b>Sentier de randonnée « balades vertes »</b>
Action n°	5.2
Statut	En cours
Maître d'ouvrage	CUCM
Référent technique	CUCM – Direction prospective et développement – Service développement territorial durable
Description de l'action	<p>La CUCM porte la création d'un réseau de sentiers de randonnées labellisés « balades vertes » sur le territoire communautaire.</p> <p>Cette démarche s'inscrit dans la stratégie touristique de la CUCM qui vise à développer l'itinérance douce sur son territoire.</p> <p>Organisées autour de différentes boucles, un parcours va être jalonné sur la commune de Montchanin permettant de valoriser son patrimoine paysager (étangs de Montchanin et de la Muette, canal du Centre, etc.), le patrimoine bâti (usine Henri Paul, maisons céramiques, etc.) et les traces de l'activité industrielle (« chemin des puits », ancienne voie ferrée, etc.).</p>
Partenaires	Département de Saône-et-Loire Région Bourgogne Franche-Comté Ville de Montchanin pour le parcours sur la commune
Dépenses prévisionnelles	240 000€ TTC pour le projet global sur la Communauté Urbaine
Plan de financement prévisionnel	Financement Leader 2015-2022 Contrat de Région 2018-2022
Calendrier prévisionnel	Le tracé est validé, mise en place du jalonnement mai 2023
Etapas / démarches	Balisage du sentier
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Stratégie d'itinérance touristique de la Communauté Urbaine
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation du balisage du sentier Usage et appropriation du parcours
Enjeu par rapport à la fonction de centralité	Le projet concourt au maillage des parcours de modes actifs au sein de la commune et en lien avec les communes voisines.
Points de vigilance éventuels	
Annexes	

Orientation stratégique	<b>Inscrire la commune dans la stratégie d'itinérance touristique fluviale, cyclable et pédestre et de valorisation du patrimoine</b>
Action nom	<b>Visite patrimoniale « Dimanche hors les murs »</b>
Action n°	5.3
Statut	Non débuté
Maître d'ouvrage	CUCM
Référent technique	CUCM – Pôle aménagement et projet territorial – Direction de l'Ecomusée Responsable du service des publics
Description de l'action	L'Ecomusée organise des « Dimanches Hors les Murs » afin de faire découvrir des sites patrimoniaux de toute nature de la Communauté Urbaine Creusot Montceau (patrimoine architectural, naturel, artistique, historique, etc.). Ces actions sont destinées aux habitants, afin de leur permettre de prendre connaissance et conscience de leur environnement. Il s'agit de visites ou de déambulations commentées assurées par l'équipe de l'Ecomusée ou un partenaire. En général, les visites comptent une trentaine de personnes. Il est proposé de réaliser un « Dimanche Hors les Murs » portant sur un quartier de Montchanin pour en faire découvrir ses spécificités à ses habitants.
Partenaires	Ville de Montchanin Associations locales
Dépenses prévisionnelles	Les « Dimanche hors les murs » sont mis en place dans le cadre des missions du service des publics de l'Ecomusée.
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier prévisionnel	2024
Etapas / démarches	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Enjeu par rapport à la fonction de centralité	L'action contribue à la connaissance et à la valorisation du patrimoine de la commune de Montchanin pour les habitants du territoire.
Points de vigilance éventuels	
Annexes	

Orientation stratégique	<b>Inscrire la commune dans la stratégie d'itinérance touristique fluviale, cyclable et pédestre et de valorisation du patrimoine</b>
Action nom	<b>Projet halte nautique – canal du Centre</b>
Action n°	5.4
Statut	<b>Projet « de maturation »</b>
Maître d'ouvrage	A définir
Référent technique	CUCM – Mission économie et services aux entreprises – Directeur
Description de l'action	<p>Une étude de définition sur les besoins en niveaux de services sur les ports et haltes fluviales est menée dans le cadre du contrat de canal,</p> <p>S'agissant de la halte nautique de Montchanin au Bois Bretoux, l'objectif est de remettre en exploitation l'infrastructure qui dispose d'une rampe de mise à l'eau de bateaux et de bâtiments à rénover. Le projet de développement économique et touristique sera mené en cohérence avec les autres ports et haltes fluviales du périmètre.</p>
Partenaires	<p>Signataires du contrat de canal du Centre : CUCM, Voies navigables de France, Grand Charolais, Grand Chalon, Beaune Côte et Sud, Région BFC, Département de Saône-et-Loire</p> <p>Ville de Montchanin</p> <p>Office de tourisme communautaire</p>
Dépenses prévisionnelles	A définir
Plan de financement prévisionnel	A définir
Calendrier prévisionnel	A définir
Etapes / démarches	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat de canal du Centre 2021-2025
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Enjeu par rapport à la fonction de centralité	La redynamisation de ce site permettrait à Montchanin de bénéficier du flux touristique des plaisanciers, et des cyclo-touristes empruntant l'Eurovélo 6 à proximité.
Points de vigilance éventuels	Afin de pouvoir accompagner le développement d'une activité économique et touristique sur ce site, une modification du PLUI devra toutefois être réalisée.
Annexes	

Secteurs d'intervention ORT : commune de Montchanin



Légende – Fiches Action

Actions à périmètre communal

- Pilotage ① ②
- Logement ① ② ③ ⑥ ⑦
- Commerces ① ② ③ ④ ⑤ ⑥
- Mobilités ④
- Aménagements durables ③ ⑤
- Services, équipements ⑧ ⑨
- Itinérance touristique ② ③

**Légende**

- Secteurs\_d'interventions
- Secteur\_d'intervention 1.Centre\_Ville
- Secteur\_d'intervention 2.Gare etLibération
- Secteur\_d'intervention 3.Entrée sud de la Ville

Echelle 1/13000

ORIENTATIONS STRATEGIQUES						
ORIENTATION 1: DE LA REHABILITATION A LA RESTRUCTURATION: VERS UNE OFFRE ATTRACTIVE POUR L'HABITAT						
OBJECTIFS		TERRITORIALISATION DES ACTIONS				
		CUCM	MONTCHANIN	LE CREUSOT	MONTCEAU-LES-MINES	
Adapter l'offre du parc actuel et futur aux modes de vie et au changement climatique	Accompagner la rénovation du patrimoine bâti (énergétique, façades,...)	OPAH				
	Proposer des programmes de renouvellement/requalification urbaine à l'échelle du quartier, de l'ilôt	Lancement d'une étude stratégie ORT	Démolition / reconstruction de logements sociaux avenue de la Libération	Lancement d'une étude habitat structurante : Proposer une offre nouvelle ou réhabilitée de logements, proche des services et des équipements, pour maintenir la population actuelle et attirer de nouveaux habitants, tout en limitant la consommation foncière.	Plan couleur	
					Travail de restructuration et réhabilitation d'ilôts urbains dégradés ("Foch" au Creusot et "Les Oiseaux" à Montceau-les-Mines)	
					Valorisation du quartier Jean Jaurès Projet de renouvellement urbain du quartier Harfleur - Volet Habitat Projet de démolition/reconstruction rue des Capucines (HABELLIS) Projet de démolition/reconstruction rue Saint Henri (NOVALYS) Opération VEFA 64 logements sur l'ancienne école du Vilet Projet MAROLLE de démolition/reconstruction OPAC – Réhabilitation de la cité pavillonnaire Jean Schneider OPAC – Etude en vue de la réhabilitation cité Molette OPAC – Etude en vue de la réhabilitation cité de la Chaume OPAC – Reconstructions « Pépinière »	Accompagner la mutation des quartiers de la mine en termes d'urbanisme et qualité d'habitat Mise en place d'une démarche pour la création d'une offre de logements intermédiaires Réhabilitation du quartier du Magny Démolition/reconstruction rue de Lucy (logements individuels jumelés) Démolition/reconstruction de 26 logements intermédiaires rue Jean Bouveri OPAC - Construction logement neufs (individuels) au bois du verne OPAC - Construction logement neufs (collectifs/intermédiaires) : Verdun Barbes
	Création d'un lotissement rue de la Paix - habitat individuel		Construction d'une résidence étudiante		Etude pour le dimensionnement et la création d'une offre d'habitat jeune	
Créer une offre pour les étudiants et jeunes travailleurs			Transformation de la résidence Autonomie Henri MALOT en FJT			
S'adapter au vieillissement de la population		Ouverture d'une résidence seniors				
Accueillir de nouvelles populations	Favoriser le logement des salariés désireux de s'installer sur le territoire	Mise en place d'un groupe de travail à l'échelle communautaire avec les entreprises et les acteurs du logement.		Etude et plan d'action pour un accueil de nouveaux arrivants		
Lutter contre l'habitat indigne et le mal logement		Volet animation de l'OPAH : mise en place d'un Comité de Lutte contre l'habitat Indigne (CLI)		Expérimentation de nouveaux dispositifs de lutte contre l'habitat indigne ou dégradé		

**INDICATEURS DE RESULTATS:**

- Nombre de logements réhabilités, dans le parc privé (OPAH) et dans le parc social (OPAH et grands programmes menés par les bailleurs).
- Nombre de logements neufs produits.
- Amélioration de l'offre pour des publics spécifiques : ouverture de résidences étudiantes, seniors, foyer jeune travailleur ?

ORIENTATIONS STRATEGIQUES						
ORIENTATION 2: FAVORISER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL EQUILIBRE						
OBJECTIFS		TERRITORIALISATION DES ACTIONS				
		CUCM	MONTCHANIN	LE CREUSOT	MONTCEAU-LES-MINES	
Comprendre l'existant		Réaliser un diagnostic commercial				
Accompagner la dynamique des commerces existants	Rénover des locaux commerciaux	Mise en place d'aides à la rénovation				
	Redynamiser le commerce local	Accompagner les commerçants vers le numérique	Soutien à l'association des commerçants et artisans de Montchanin	Mise en place d'un chèque / carte cadeau territoire	Plan d'action d'animation et de redynamisation commerciale	
Améliorer la visibilité commerciale					Recrutement d'un manager de commerce	Accompagner les commerçants vers le numérique
Accompagner l'émergence de nouveaux commerces de détail en centre ville		Lancement d'une étude stratégie ORT	Accompagnement des porteurs de projet par la Mission économie et services aux entreprises de la CUCM			Mise en place d'une boutique éphémère
Proposer une offre pour le commerce de moyenne surface					Création d'un halle gourmande	
					Mise en place d'une foncière de redynamisation commerciale	
Développer l'offre hôtelière du territoire				Développement de commerces de type moyennes surfaces sur le quartier Harfleur		
				Lancer une étude sur le positionnement hôtelier du Creusot		

**INDICATEURS DE RESULTATS:**

- Nombre de dossiers d'aides attribués pour la rénovation de locaux commerciaux.
- Nombre de commerces créés via les dispositifs d'accompagnement des porteurs de projet.
- Evolution du ratio de visibilité numérique des commerces suite à la mise en place des dispositifs d'accompagnement vers le numérique.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES						
ORIENTATION 3: DEVELOPPER L ACCESSIBILITE ET LES MOBILITES DECARBONNEES						
OBJECTIFS		TERRITORIALISATION DES ACTIONS				
		CUCM	MONTCHANIN	LE CREUSOT	MONTCEAU-LES-MINES	
Faire évoluer les pratiques de mobilités des habitants et favoriser une transition vers l'utilisation des mobilités décarbonnées		Mise en œuvre du schéma directeur cyclable de la CUCM				Etude Globale des déplacements et des fonctionnalités urbaines en centre ville
		Développer les espaces publics dédiés aux mobilités décarbonnées par de nouveaux aménagements	Aménagement de la liaison piétonne gare TER – gare TGV		Aménagement de l'Euro Vélo 6	
		Valoriser les espaces publics et les structures existantes	Aménagement de la rue de Mâcon Aménagement de la voie douce sur rail Amélioration et sécurisation des continuités cyclables entrée Sud de la ville de Montchanin Aménagement des espaces publics du pôle petite enfance	Déploiement d'abris et d'appuis vélo dans les espaces publics	Remise en état de la signalétique de la ville	
				Déploiement de bornes de recharge électrique		
		Connecter les espaces	L'ensemble des actions ci-dessus vise à répondre à cet objectif	Réalisation d'un parcours urbain fléché		
				Aménagement des entrées de ville : Croix menée et route de Montcenis		
		Aider à l'équipement des ménages		Aides à l'acquisition de vélo à assistance électrique		
		Offrir un cadre sécurisé au développement des mobilités décarbonnées	Mise en place d'actions de sensibilisation sécurité routière	Mise en place de parcours d'apprentissage du vélo dans le cadre scolaire		
Amélioration et sécurisation des continuités cyclables entrée Sud de la ville de Montchanin						

**INDICATEURS DE RESULTATS :**

- Linéaires de pistes cyclables et liaisons piétonnes déployés (en km).
- Nombre de vélos à assistance électrique subventionnés.
- Nombre de bornes de recharge électriques déployées.

**ORIENTATIONS STRATEGIQUES**  
**ORIENTATION 4: AMENAGER DURABLEMENT L'ESPACE URBAIN**  
**ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET PAYSAGER**

**TERRITORIALISATION DES ACTIONS**

OBJECTIFS		TERRITORIALISATION DES ACTIONS					
		CUCM	MONTCHANIN	LE CREUSOT		MONTCEAU-LES-MINES	
<p>Aménager durablement l'espace urbain : Lutter contre les îlots de chaleur Mieux gérer les eaux pluviales Favoriser la biodiversité</p> <p>Adapter les espaces et les équipements publics au changement climatique</p> <p>Créer des espaces et des équipements favorables à la mise en œuvre de la transition écologique</p>	Lancement d'une étude stratégie ORT	Aménagement des entrées de ville : Croix menée et route de Montcenis au Creusot, entrée Sud de la ville de Montchanin et de l'entrée Nord, quartier du Plessis à Montceau-les-Mines					
		Aménagement des espaces publics du pôle petite enfance : gestion des eaux pluviales, mobilités décarbonnées	Aménagement des espaces centraux du campus universitaire		<p>Projet Ville Verte : compostage, permis de planter, désartificialisation, trame verte</p> <p>Aménagement de la place Schneider : mise en valeur du site de la verrerie, faire pénétrer la nature dans l'espace urbain, réduction de l'îlot de chaleur</p>	Réhabilitation de la base nautique	
		Rénovation de l'éclairage public		<p>Désimperméabilisation et végétalisation des cours d'école Langevin et Boutavant</p>		Rénovation thermique de l'Arc	Elaboration d'un SDIE
						Pose de panneaux photovoltaïques sur les équipements publics	
		Schéma directeur rénovation énergétique bâtiments publics communaux		Rénovation architecturale et thermique de la porterie du château de la verrerie		Aménagement de l'Euro Vélo 6 (favorise le tourisme cyclable)	
		Etude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur urbain quartier d'Avoise		Etude en vue de la création d'une maison du vélo			
		Création d'un verger de sauvegarde et d'un espace arboré de loisirs et de proximité au quartier de la Gare		Etude en vue de la création d'une maison de l'environnement		<p>Requalification de l'entrée Nord du quartier du Plessis</p> <p>Réhabilitation de la base nautique : levier pour valoriser l'entrée de ville</p>	
		<p>Valoriser le patrimoine architectural et urbain</p>		Réalisation d'un parcours urbain fléché			<p>Reconversion du centre de tri de la poste</p>
				Aménagement des entrées de ville : Croix menée et route de Montcenis			
				Faire pénétrer l'art dans la ville par la réalisation de fresques urbaines			
Création de parcours sportifs urbains							
Mettre en valeur l'histoire du territoire		Pôle de Recherche et de Conservation de l'Ecomusée Creusot Montceau		Rénovation du musée du château de la verrerie + Rénovation architecturale et thermique de la porterie du château de la verrerie			
Valoriser le patrimoine paysager		Sentier de randonnée « balades vertes »		Création de parcours sportifs urbains		Définition et formalisation du contrat de Canal du centre	

**INDICATEURS DE RESULTATS :**

- Nombre de m<sup>2</sup> de surfaces désimperméabilisées.
- Nombre de kwh/an économisés suite à la rénovation d'un bâtiment public.

**ORIENTATIONS STRATEGIQUES**  
**ORIENTATION 5: CONSTITUER UN SOCLE DE SERVICES DANS CHAQUE VILLE**

OBJECTIFS		TERRITORIALISATION DES ACTIONS						
		CUCM	MONTCHANIN	LE CREUSOT	MONTCEAU-LES-MINES			
Développer l'offre de services et équipements	A destination des enfants	Lancement d'une étude stratégie ORT	Construction du restaurant scolaire	Construction d'une écolo-crèche				
	Tous publics		Installation de jeux sur les espaces publics adjacents au centre social et culturel « la Tuilerie »			Convention de partenariat « l'Arc en vadrouille » / Ville de Montchanin	Construction d'un nouveau cinéma	
			Etude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur urbain quartier d'Avoise	Volet sécurité du programme PVD			Technopole hub&go : écosystème d'entreprises, innovation et formation	Etude en vue du regroupement des associations du territoire dans un lieu mieux adapté à leurs besoins
						Poursuite du déploiement du technopole	Déploiement du wifi en centre-ville	
							Création d'une plateforme technologique et R&D Calhipso	
							Etude en vue de la création d'une maison du vélo	
			Etude en vue de la création d'une maison de l'environnement	Création d'un centre de formation - école de production				
			Construction d'une résidence étudiante					
			Etudiants					
Développer l'attractivité du territoire		Marketing territorial communal et intercommunal						

**INDICATEURS DE RESULTATS :**  
- Equipements nouveaux créés.  
- Services nouveaux créés.

# **CONVENTION CADRE OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT)**

**Communauté Urbaine Creusot Montceau-les-Mines**

**Ville du Creusot**

**Ville de Montceau-les-Mines**

**Ville de Montchanin**

**ENTRE**

**La Communauté Urbaine Creusot Montceau-les-Mines,**

Représentée par Monsieur David Marti, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du .....

**La Ville du Creusot,**

Représentée par, Madame Evelyne Couillerot, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du .....

**La Ville de Montceau-les-Mines,**

Représentée par, Madame Marie-Claude Jarrot, Maire, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du .....

**La Ville de Montchanin,**

Représentée par, Monsieur Yohann Cassier, Maire, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du .....

Ci-après désigné par « **Les collectivités bénéficiaires** »,

D'une part,

**ET**

**L'État**, Représenté par Monsieur Yves Seguy, Préfet de Saône-et-Loire,

**La Banque des Territoires**, Représentée par Monsieur Mathieu Aufauvre directeur Régional Bourgogne Franche Comté, Caisse des dépôts,

**Le groupe « Action Logement »** représenté par Monsieur Sébastien Aujard, Président du Comité Régional d'Action logement Bourgogne Franche Comté,

**L'Agence Nationale de l'Habitat**, représentée par Monsieur le Préfet de Saône et Loire, délégué local de l'ANAH, Monsieur Yves Seguy.

Ci-après désignés « **les partenaires financeurs** »

**Ainsi que :**

- La CCI
- La CMA
- La Région Bourgogne Franche Comté
- Le Département de Saône-et-Loire
- L'EPF du Doubs (Etablissement Public Foncier)
- L'OPAC de Saône et Loire
- HABELLIS
- L'UDAP (Union Départementale de l'Architecture et du Patrimoine) de Saône et Loire
- Les associations de socio-pro (commerçants, Entreprises....)
- L'Office du tourisme
- .....

Ci-après désigné « **Les autres partenaires** » ;

D'autre part,

## Table des matières

PRÉAMBULE .....	7
ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION .....	8
ARTICLE 2 – LES AMBITIONS DU TERRITOIRE .....	10
1. Stratégie de la Communauté Urbaine Le Creusot Montceau-les-Mines .....	10
2. Stratégie de la Ville du Creusot .....	20
3. Stratégie de la Ville de Montceau-les-Mines .....	26
4. Stratégie de la Ville du Montchanin .....	31
ARTICLE 3 – LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES PARTAGÉES .....	35
ARTICLE 4 – LE PLAN ACTION .....	36
1. Les actions .....	36
2. Les projets en maturation .....	37
ARTICLE 5 – LE PÉRIMÈTRE D’INTERVENTION .....	37
ARTICLE 6 – LES PRINCIPAUX EFFETS JURIDIQUES ET FISCAUX DE L’ORT .....	37
1. L’habitat .....	38
2. Le commerce .....	38
3. Aménagement et urbanisme .....	38
ARTICLE 7 – MODALITÉS D’ACCOMPAGNEMENT EN INGENIERIE .....	39
ARTICLE 8 – ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES .....	39
1. Dispositions générales concernant les financements .....	39
2. Le territoire signataire .....	39
3. L’État, les établissements et opérateurs publics .....	40
4. Engagement de la Région .....	42
5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques .....	42
ARTICLE 9 – GOUVERNANCE ET PILOTAGE DU DISPOSITIF .....	42
1. Le comité de pilotage stratégique de l’ORT .....	43
2. Le comité technique (COTECH) .....	44
3. Les comités techniques locaux ACV et PVD .....	44
ARTICLE 10 – SUIVI ET ÉVALUATION DU PROGRAMME .....	45
1. Calendrier .....	45
2. Programme .....	45
3. Objectifs et questions évaluatives .....	45
ARTICLE 11 – RÉSULTATS ATTENDUS DU PROGRAMME .....	45
1. Calendrier .....	45
2. Programme .....	45
3. Objectifs et questions évaluatives .....	45
ARTICLE 12 – UTILISATION DES LOGOS .....	46
ARTICLE 13 – ENTRÉE EN VIGUEUR, DURÉE DE LA CONVENTION ET PUBLICITÉ .....	46
ARTICLE 14 – ÉVOLUTIONS ET MISES À JOUR DU PROGRAMME .....	47
ARTICLE 15 – RÉILATION DU PROGRAMME .....	47
ARTICLE 16 – TRAITEMENT DES LITIGES .....	47
SOMMAIRE DES ANNEXES .....	49



## IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

### Préambule

La présente convention s'inscrit dans le cadre de la possibilité donnée aux collectivités de créer des Opérations de Revitalisation du Territoire (ORT) selon l'article 157 de la loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, dite loi ELAN, du 23 novembre 2018.

L'ORT est destinée à prendre en compte l'ensemble des enjeux de revitalisation des centralités : modernisation du parc de logements et de locaux commerciaux, lutte contre la vacance et l'habitat indigne, réhabilitation de friches urbaines, valorisation du patrimoine bâti... dans une perspective de complémentarité, de mixité sociale, d'innovation et de transition écologique.

Le gouvernement a souhaité que les programmes Petites Villes de Demain (PVD) et action cœur de ville (ACV) donnent aux élus des communes qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Sur la base du projet de territoire de la Communauté Urbaine Creusot Montceau-les-Mines, les programmes PVD et ACV déclinent, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire la démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

### Action Cœur de Ville :

Le plan national Action cœur de Ville répond à plusieurs ambitions : améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes, faciliter la réappropriation de la ville et de son bourg-centre par ses habitants et conforter le rôle de moteur de ces villes dans le développement du territoire.

De plus l'objectif de ce programme vise à lutter contre l'étalement urbain, à mieux réguler l'urbanisme commercial périphérique et à « rebâtir » une ville plus naturelle et résiliente.

La prolongation du programme pour la période 2023/2026 souhaite renforcer l'action menée par les villes en réponse aux défis majeurs des transitions écologique, démographique et économique.

La **Ville du Creusot** est bénéficiaire du programme depuis 2018 (signature de la convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville » le 28 septembre 2018).

La mise en œuvre du programme Action Cœur de Ville (ACV1) au Creusot pour la période 2018/2022 et son bilan positif pour le territoire (bilan du programme dans l'avenant à la convention ACV2), ont abouti à la prolongation du dispositif pour la période 2023/2026 par un avenant à la convention en date du 26 juillet 2024 (ACV2). Les objectifs poursuivis pour cette période sont notamment le renforcement de l'action menée en réponse aux défis majeurs que sont les transitions écologique, démographique et économique, et ce dans la recherche d'une exemplarité en matière de sobriété foncière.

La **Ville de Montceau-les-Mines** est bénéficiaire du programme depuis 2018 (signature de la convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville » le 7 décembre 2018).

La mise en œuvre du programme Action Cœur de Ville (ACV1) à Montceau-les-Mines pour la période 2018/2022 et son bilan positif pour le territoire (bilan du programme dans l'avenant à la convention ACV2), ont abouti à la prolongation du dispositif pour la période 2023/2026 par un avenant à la convention en date du 15 mars 2024 (ACV2). Les objectifs poursuivis pour cette période sont notamment le renforcement de l'action menée en réponse aux défis majeurs que sont les transitions écologique, démographique et économique, et ce dans la recherche d'une exemplarité en matière de sobriété foncière.

### **Petites Villes de Demain :**

Le programme « Petites villes de Demain » constitue une boîte à outils au service des territoires de petites tailles qui exercent des fonctions de centralité, dans le cadre de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques et démographiques.

Ce programme doit permettre aux communes lauréates d'accélérer leur transformation pour répondre aux enjeux actuels et futurs en leur proposant une offre de service « sur mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins.

Le programme PVD est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises, ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La **commune de Montchanin** lauréate du programme a signé la convention d'adhésion le 5 juillet 2021 qui a été confortée par la convention-cadre datant du 21 juillet 2023.

Ces démarches s'inscrivent directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique, (CRTE) dont la Communauté Urbaine Creusot Montceau-les-Mines est signataire depuis le 28 décembre 2021.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par les programmes Action Cœur de Ville et Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

La définition d'une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) intègre les dispositions des programmes ACV2 des villes du Creusot et de Montceau-les-Mines et le programme PVD de Montchanin.

## **Article 1 - Objet de la convention**

L'opération de Revitalisation du Territoire démarche contractuelle et partenariale est portée par la Communauté Urbaine Creusot Montceau-les-Mines. Elle poursuit les démarches engagées dans les phases d'initiation des programmes Action Cœur de Ville (ACV) et Petites Villes de Demain (PVD).

La présente convention **annule et remplace** :

- La convention ACV et son avenant n° 2 signé le 26 juillet 2024 entre la CUCM, la Ville du Creusot,
- La convention ACV et son avenant n° 2 signé le 15 mars 2024 entre la CUCM, la Ville de Montceau-les-Mines,
- La convention cadre PVD signée le 21 juillet 2023 entre la CUCM et la commune de Montchanin.

Elle reprend les engagements pris dans le cadre de la convention cadre Action Coeur de Ville du Creusot et son avenant n° 2 du 26 juillet 2024, de la convention cadre Action Coeur de Ville de Montceau-les-Mines et son avenant n° 2 du 15 mars 2024 et de la convention cadre du programme Petites Villes de Demain (PVD) de la Ville de Montchanin du 21 juillet 2023.

Elle vise à :

- Construire une stratégie de revitalisation sur l'ensemble du territoire et définir des secteurs d'intervention sur les communes signataires sur la base des entités déjà identifiées dans les programmes ACV et PVD.
- Poursuivre la déclinaison des modalités de mise en œuvre du programme ACV2 pour la commune du Creusot.
- Poursuivre la déclinaison des modalités de mise en œuvre du programme ACV2 pour la commune de Montceau-les-Mines.
- Poursuivre la déclinaison des modalités de mise en œuvre du programme PVD sur la commune de Montchanin.

Ainsi, elle a pour objet de décrire les modalités de mise en œuvre et les principaux effets de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) menée à l'échelle de la Communauté Urbaine Creusot Montceau-les-Mines. Elle expose l'intention des parties de s'inscrire dans ces démarches et précise leurs engagements réciproques.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période 2023/2026 dans le cadre des programmes ACV et PVD : Etat, Action Logement, opérateurs, collectivités, secteur privé.

A ce titre, elle indique les secteurs d'intervention, le contenu et le calendrier des actions prévues, le plan de financement des actions et la gouvernance.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur les fonctions de centralité.

L'ORT est un contrat intégrateur unique, programmatique et évolutif, reposant sur un projet global de l'intercommunalité.

Le périmètre de la stratégie territoriale comprend tout ou partie de l'intercommunalité signataire de la convention ORT : il s'agit d'une échelle large de réflexion permettant de définir des axes partagés de projet urbain, économique et social de revitalisation sur laquelle repose le projet de revitalisation du cœur aggloméré du territoire et de consolidation des fonctions de centralité sur plusieurs secteurs d'intervention.

La présente convention prévoit d'intégrer dans l'ORT les deux villes centres : Le Creusot et Montceau, et la commune de Montchanin Petite Ville de demain.

Ce périmètre pourra évoluer par voie d'avenant et intégrer de nouvelles communes de l'EPCI s'intégrant dans cette stratégie et en capacité de présenter :

- Des éléments de diagnostic et enjeux propres à la revitalisation de leur centre bourg,
- Une stratégie et des objectifs répondant aux orientations de la présente convention avec un plan d'actions,
- Un secteur d'intervention ORT.

A cette fin une étude sous maîtrise d'ouvrage de la CUCM est programmée pour 2025.

## Article 2 – Les ambitions du territoire

### 1. Stratégie de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau-les-Mines

La Communauté Urbaine Creusot-Montceau est située au sud de la dorsale régionale qui relie les pôles urbains la composant, du Nord Franche Comté au sud Saône-et-Loire. Elle bénéficie sur cette dorsale d'une accessibilité remarquable sur les infrastructures ferroviaires et routières, qui lui permet de se positionner en tant que hub régional pour un territoire élargi, localisé à la croisée de la ligne TGV Paris- Lyon et de la VFCEA, et proche de la jonction entre la RCEA et l'A6.

Créée en 1970, elle compte aujourd'hui 34 communes et 90 674 habitants et habitantes (population légale 2024 - INSEE 2021).

#### **Un développement urbain autour de 2 centralités : Le Creusot et Montceau-les-Mines**

Le territoire communautaire s'est historiquement organisé autour des deux villes-centres du Creusot et de Montceau-les-Mines.

Aujourd'hui, ces deux villes et leur première couronne concentrent 72 % de la population et les trois quarts des emplois (INSEE, 2015) répartis principalement dans une dizaine de zones économiques qui s'égrènent le long de l'axe Creusot-Montceau. Elles ont connu toutefois un phénomène de déprise démographique en lien avec la désindustrialisation, qui s'est accompagné d'une fragilisation des quartiers de centre-ville par la perte de commerces et l'augmentation des logements vacants.

Mais la CUCM c'est aussi un territoire dont la dimension rurale s'est fortement accrue, avec 26 communes sur 34 de moins de 3000 habitants. La zone urbaine dense bénéficie ainsi d'une forte proximité avec des espaces ruraux, naturels, forestiers et agricoles (dominés par une agriculture d'élevage et par un paysage de bocages et de prairies).

#### **Un fort potentiel de développement économique et d'innovation**

En dépit d'une perte importante d'emplois ces dernières décennies, s'appuyant sur ses atouts, la Communauté Urbaine Creusot-Montceau a conduit ses mutations industrielles, commerciales et touristiques forgées par l'expérience des reconversions et des transitions, et trouver sa place en tant que pôle régional de développement métropolitain de la région Bourgogne Franche Comté.

Elle représente un pôle économique majeur de 32 829 emplois (Insee 2019) dont 23% dans l'industrie, incarné par des établissements mondialisés tels que Michelin, Framatome, Arcelor-Mittal, Safran, Alstom, Baker, Hughes ou encore, Mecateam Cluster, Novium, Erion, qui s'inscrivent dans les filières d'excellence régionale, de la métallurgie, de l'énergie et des transports, ainsi qu'une industrie textile d'excellence (Perrin, Monnet et MCD confections) et des reconversions industrielles ambitieuses, en particulier avec Gazel Energies ». Avec les territoires de l'ouest Saône-et-Loire, elle constitue le 3ème Territoire d'Industrie de Bourgogne-Franche Comté, fédéré autour de traditions industrielles. Ce pôle économique tire sa force des savoir-faire historiques, du fort potentiel d'innovation technologique, présent au sein des entreprises, qui challenge les formations et qualifications du territoire.

Ce bassin d'emploi qui a retrouvé sa dynamique, compte la présence de 2 300 établissements actifs employeurs (hors particuliers), dont près de 40 groupes internationaux. Le nombre de créations d'entreprises et d'établissements est en constante hausse dans tous les secteurs d'activité.

A l'image du reste de la France, c'est le secteur tertiaire qui est le plus gros employeur du territoire.

L’empreinte de l’industrie est particulièrement forte puisqu’elle représente 23,4 % des emplois, une part de 10 points supérieurs à la moyenne nationale.

Dans un contexte national, qui porte l’objectif d’une réindustrialisation, le territoire fait jouer à plein son potentiel et connaît une croissance inédite depuis 50 ans : 1200 emplois directs seront créés dans les 5 prochaines années dans l’industrie, et encore plus d’emplois induits.

### **Attractivité et qualité de vie**

Cependant, la dynamique démographique reste paradoxalement fragile, notamment dans les centres urbains où se localisent les deux tiers des emplois. L’image globale du territoire mais aussi l’offre d’habitat, insuffisamment attractive, sont autant de facteurs qui freinent l’installation des actifs. Ainsi, une partie des salariés des entreprises a tendance à aller chercher son lieu de résidence, en dehors du territoire.

Capter les ménages venant travailler sur le territoire favoriserait la redynamisation des centres-villes fragilisés par la déprise démographique.

L’attractivité résidentielle est donc un enjeu incontournable.

Et le territoire a des atouts à faire valoir. Il offre tous les avantages des territoires urbains et ruraux, empruntant aux premiers, le niveau élevé d’équipements des grandes aires urbaines, indispensables à l’accueil des emplois des fonctions métropolitaines, et aux seconds, une ruralité préservée, riche d’un patrimoine naturel et paysager.

Dans ce contexte, la CUCM souhaite promouvoir l’attractivité du territoire avec pour ambition :

**« Un territoire de tous les possibles », tourné vers un nouveau modèle économique et social résilient, qui renouvelle les façons de consommer, d’habiter, de travailler et de vivre ensemble.**

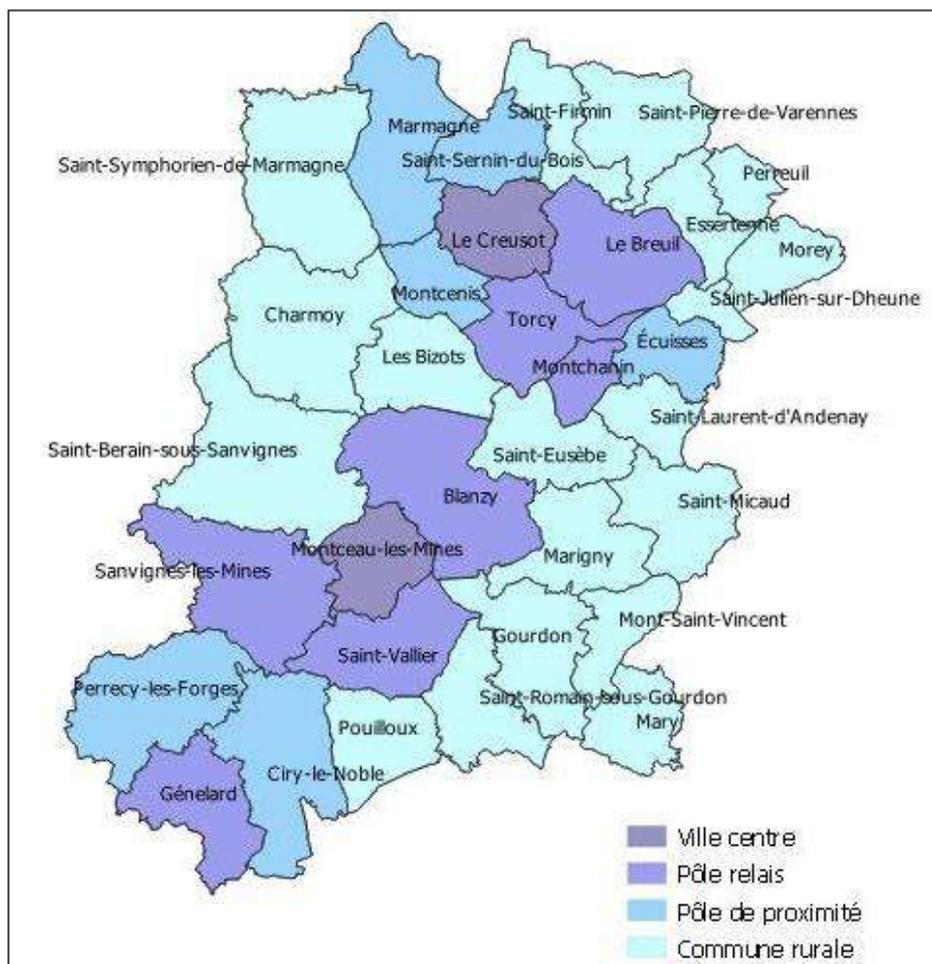
Dans ce but, la stratégie de développement porté par le PLUiH vise notamment :

- Une organisation de celui-ci autour d’une armature urbaine structurante,
- Une amélioration de l’habitat et la consolidation du tissu commercial pour améliorer son attractivité résidentielle,
- Un renforcement de l’attractivité économique et touristique du territoire,
- La poursuite de l’embellissement des villes et villages et la valorisation d’un cadre de vie agréable,
- La transition écologique, comme opportunité de changement et moteur de développement.



## Une organisation du territoire celui-ci autour d'une armature urbaine structurante

Le PLUI a défini une armature urbaine autour des deux bassins de vie (Nord et Sud) et d'un ensemble de pôles hiérarchisés : les deux villes-centres, les 7 pôles relais dans la zone agglomérée, les pôles de proximité et les communes rurales.



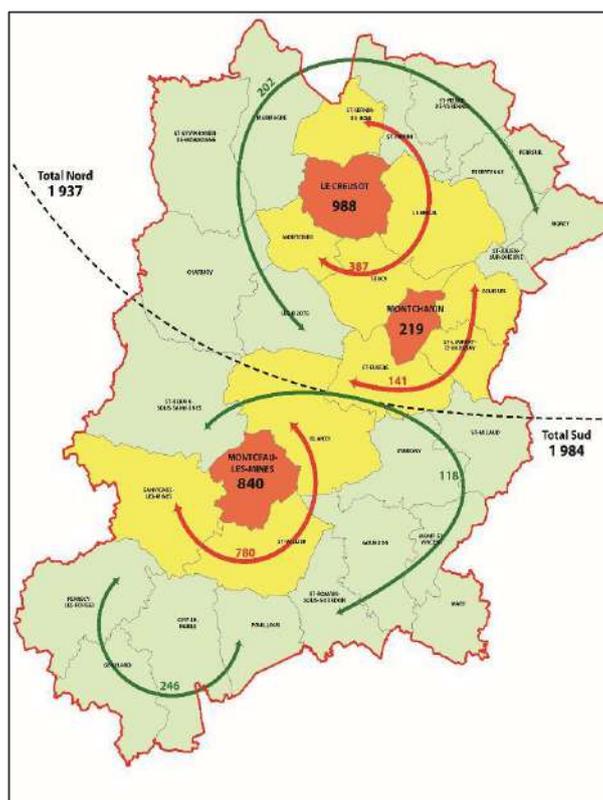
Armature urbaine de la CUCM - Source : PLUiH- POA Habitat

Ce maillage a pour objectif d'organiser le développement du territoire de manière à maintenir une bonne proximité de services et d'équipements pour l'ensemble des habitants.

Cette organisation doit permettre notamment de faire évoluer les usages en termes de mobilité, le territoire étant marqué par une prédominance des déplacements automobiles. Le développement du covoiturage, l'extension des réseaux cyclables et la mise en place de transports collectifs adaptés, déjà engagés, font parties des priorités. Par exemple la mise en œuvre du schéma cyclable doit permettre d'augmenter la part modale du vélo à 4 % d'ici 2030, par la promotion de manière concertée de l'usage du vélo en développant des infrastructures et itinéraires cyclables sécurisés.

S'agissant de l'habitat, le développement résidentiel doit conforter l'armature urbaine, et privilégier le renforcement des villes-centres dont le poids relatif a sensiblement diminué ces dernières années au profit d'une accélération de la périurbanisation. Ainsi, près de la moitié de la production se réalise dans les villes-centres, 70% dans les agglomérations du Montceau et du Creusot. Les communes périurbaines et rurales poursuivent un développement maîtrisé.

Par ailleurs, la stratégie territoriale pour l'objectif de « Zéro artificialisation nette » (ZAN) est en cours d'élaboration.



## **L'amélioration de l'offre d'habitat et la consolidation du tissu commercial pour améliorer son attractivité**

### **Mettre l'accent sur la requalification du bâti existant et sur la construction dans l'enveloppe urbaine**

La stratégie de la CUCM vise le développement d'une production de logements de qualité s'appuyant sur trois filières à privilégier : la reconquête des logements vacants et la lutte contre l'habitat insalubre, le renouvellement urbain, la construction en densification ou extension, cette dernière devra être maîtrisée en lien avec les nouvelles orientations de la stratégie Zéro artificialisation nette portée par la CUCM.

L'objectif du Programme local de l'habitat (PLH) est que le développement de l'habitat doit s'effectuer prioritairement dans l'enveloppe urbaine constituée (renouvellement urbain, comblement des dents creuses) et que la production de l'offre nouvelle s'appuie sur une politique volontariste de requalification du parc existant dont le dispositif OPAH et prochainement le Pacte territorial.

Enfin, en lien avec les enjeux d'accueil des nouveaux salariés, est recherché le renforcement de l'offre des produits locatifs privés, une diversification des formes d'habitat pour prendre en compte les nouveaux modes d'habiter et un rééquilibrage entre l'offre de locatif libre et de locatif social, ainsi que de nouveaux partenariats avec le monde économique et les acteurs de l'habitat.

D'autre part, la CUCM souhaite tout particulièrement faire de la requalification des espaces publics un levier stratégique, pour favoriser la mutation du tissu urbain et rendre plus attractives les emprises foncières disponibles dans les centres villes, en vue de produire une offre nouvelle d'habitat et d'équipements. Ainsi, des investissements importants sont programmés pour requalifier les îlots urbains dégradés, aménager durablement les espaces publics (OAP spécifique), soutenir la production d'une offre nouvelle de logements locatifs sociaux et engager des réhabilitations lourdes de l'habitat collectif. Par ailleurs, la Communauté Urbaine développe un plan d'amélioration de l'habitat privé (OPAH) qu'elle souhaite accentuer par de nouveaux

dispositifs de lutte contre l'habitat dégradé, par des périmètres d'intervention renforcée dans les centralités urbaines.

Afin d'ajuster sa stratégie d'habitat et de peuplement, ses dispositifs opérationnels et partenariaux et réaliser un bilan dynamique de PLH, la CUCM engage une étude en 2025.

### **Conforter les pôles existants bien équipés**

Renforcer l'attractivité c'est aussi **porter une attention particulière aux services, commerces et équipements** proposés aux habitants et dans une perspective de cohérence territoriale, pour un meilleur accès à tous.

Le projet de territoire ambitionne un maintien d'une offre commerciale diversifiée, notamment par la montée en gamme des linéaires commerciaux des centres villes (ex. : manque de diversité sur les produits « équipements de la maison et des personnes »), le développement de « produits de loisirs », et d'une offre correspondant à de nouveaux modes de consommation.

L'ambition pour l'aménagement commercial, est de conforter les pôles existants bien équipés des deux villes centres en évitant les effets de concurrence à la fois entre villes centre mais aussi entre villes centre et pôles relais.

#### Les objectifs pour les villes -centres :

- Le Creusot : maintenir l'axe commerçant de l'hyper-centre (rue du Maréchal Leclerc / place Schneider / rue Jean Jaurès) en travaillant à l'embellissement des espaces publics et une politique d'animation commerciale, renforcer le dynamisme commercial de la rue du Maréchal Foch (à l'est), engager la reconquête de cœurs d'îlots et la réhabilitation d'« îlots dégradés ».
- Montceau les Mines : la revitalisation de l'hyper centre en assurant la cohérence avec les autres quartiers de la ville ainsi qu'avec les espaces commerciaux (zones commerciales) très proches de l'hyper centre et en accompagnant une montée en qualité globale de l'habitat, des espaces publics et du commerce qui sont des composantes objectives de l'attractivité.

Dans ces deux villes, une relocalisation de locomotives commerciales (franchises, galeries marchandes) dans les axes et places citées ci-dessus serait souhaitable. Toute opportunité pour faciliter la refonte d'espaces de vente plus adaptés et attractifs, doit être soutenue.

En complément, La Communauté et les deux villes réalisent des travaux d'aménagement des espaces publics pour soutenir les activités commerciales et pour rendre ces lieux plus accessibles, visibles et agréables à parcourir.

#### Les pôles relais et de proximité :

L'offre commerciale présente dans les pôles relais, doit être confortée et faire l'objet d'un maillage pour répondre aux besoins des habitants et usagers des zones de chalandise.

- Montchanin : le programme Petite ville de demain (PVD) prévoit de redonner de la visibilité à l'offre commerciale par l'amélioration du confort d'usage des chalands à travers un aménagement qualitatif des espaces publics favorisant les déambulations. Cette ambition passe également par un accompagnement des commerçants : vers la transition numérique, la rénovation des locaux commerciaux ou encore le soutien au développement des entreprises.

Les activités commerciales dans les pôles de proximité, qui comprennent quelques commerces et, parfois, un supermarché seront maintenues autant que possible.

Du commerce de première nécessité peut rester présent dans les autres villages ruraux.

Afin de favoriser le commerce de proximité des centres ville, l'OAP Commerce encadre la limitation de l'extension des zones commerciales dans leur périmètre existant et interdit le commerce de grande distribution dans toutes les autres zones d'activités existantes, à vocation industrielle et artisanale, logistique.

### **Conforter le niveau d'équipement et renforcer les fonctions métropolitaines des villes centres**

Concernant les équipements, le bon niveau d'équipement du territoire est à conforter, tout en déployant de nouveaux équipements visant des publics ciblés à l'instar des étudiants, des nouveaux salariés.

L'attractivité et l'efficacité du territoire exigent de renforcer les fonctions métropolitaines des villes centres par le développement des pôles universitaires, des équipements d'envergure régionale favorisant l'innovation et l'hybridation, des équipements culturels et sportifs contribuant au rayonnement du territoire, le redéveloppement de grands équipements en santé.

### **Un renforcement de l'attractivité économique et touristique du territoire**

Le développement économique fait l'objet d'un soutien volontariste de la CUCM (nombreux dispositifs d'accompagnement à l'implantation et aux développements d'entreprises) et s'inscrit dans une stratégie nationale et régionale (ex. territoire d'industrie).

Ce soutien s'est notamment illustré par l'organisation des assises de la relance de l'économie à l'initiative de la CUCM en 2020, qui ont permis de fédérer les acteurs et faire émerger une cinquantaine d'actions pour une feuille de route partagée. Celles-ci ont été consolidées et ajustées à l'occasion de la Biennale de l'Économie organisée en 2024.

Structurées autour de l'attractivité économique (excellence industrielle, enseignement supérieur, recherche, transfert de technologie) et de la diversification des filières (entrepreneuriat, formation économie de proximité), ces actions sont ainsi venues compléter la stratégie territoriale déjà en œuvre pour l'organisation et la constitution d'un pôle industriel majeur en Bourgogne Franche Comté.

Celle-ci vise à renforcer l'accessibilité du territoire en positionnant la gare TGV Creusot-Montceau comme un pôle multimodal régional.

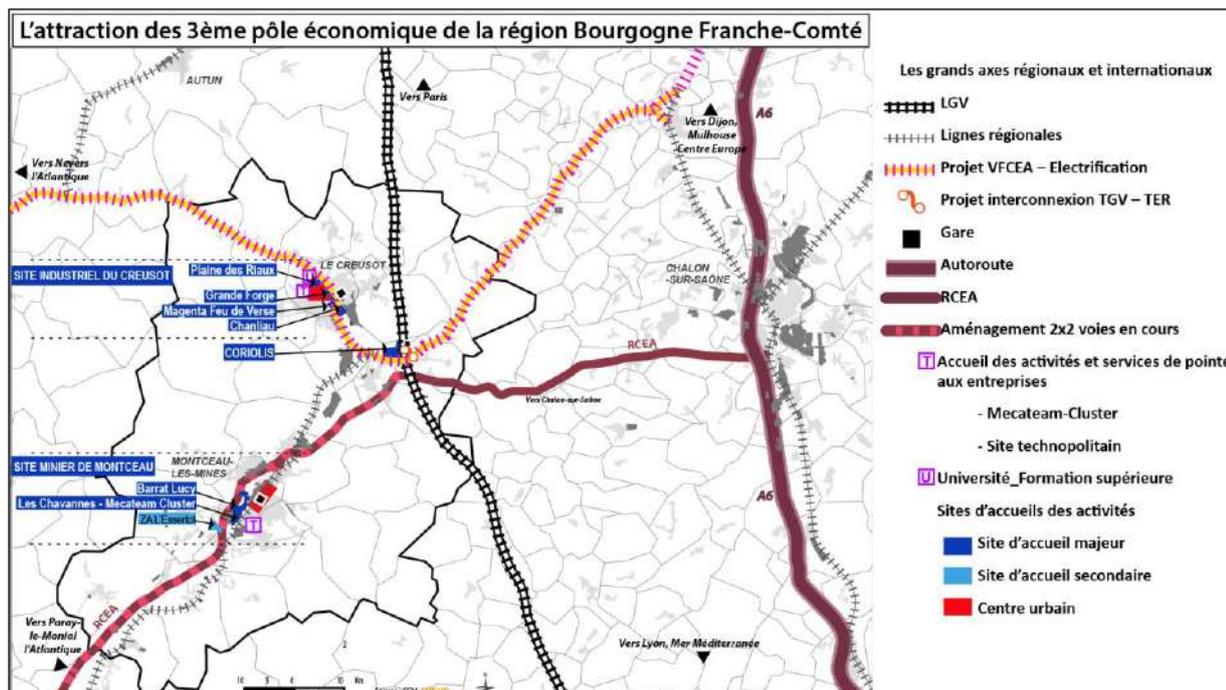
Pour assurer cette fonction de pôle d'échange multimodal, la CUCM soutient la réalisation de la future interconnexion TGV/TER comme condition d'attractivité du territoire. L'objectif est de créer un véritable hub régional au croisement de la ligne à grande vitesse nord-sud et du réseau TER est-ouest, qui intègre l'ensemble des modes de déplacement : transports urbains, pistes cyclables ainsi que les services de mobilité alternative tels que parcs de co-voiturage sur la RCEA.

L'objectif est aussi d'accueillir dans les villes-centre, les activités de recherche et développement, incubation et services aux entreprises :

- Création du technopole hub&go à proximité de l'IUT du Creusot et des laboratoires de recherche CNRS, comme l'outil au service de l'innovation, développement d'une offre d'incubation (starts up),
- Accueil de projets industriels mutualisés, à Montceau-les-Mines et Saint-Vallier avec le développement du Mecateamcluster, au Creusot avec le projet CALHIPSO, centre de recherche sur la métallurgie des poudres porté par l'Université de Bourgogne,

- Accueil de nouvelles formations en lien avec les besoins des entreprises.

Enfin, la stratégie de la CUCM s'attache à promouvoir et développer les principaux sites d'accueil économique d'intérêt régional, à commencer par la zone Coriolis, zone premium à vocation mixte (tertiaire, logistique et industrielle), pour les nouvelles implantations d'entreprises nécessitant des surfaces foncières conséquentes et de bons accès.



Un schéma stratégique des zones économiques est en cours d'élaboration par la Communauté Urbaine.

Cette stratégie d'attractivité économique est complétée par une politique de développement de l'offre touristique qui représente un potentiel de développement endogène et d'emplois non délocalisables. Il s'agit d'une part de s'appuyer sur des pratiques d'itinérance douce en plein développement (pédestre et cyclable), d'autre part de favoriser le développement des séjours par l'hébergement et les activités. Cela se traduit par :

- L'implication dans la dynamique interterritoriale du contrat de canal du Centre : valorisation des sites fluviaux et lacustres ; valorisation des sites patrimoniaux ; création des infrastructures et encouragement à la création d'hébergements et de nouvelles activités ; valorisation de sites à enjeux pour le développement touristique : lacs, abords du canal, découvertes de Sanvignes, les lacs miniers, le lac du Plessis... ; soutien à la création de nouvelles offres touristiques (hébergements, activités).
- Le développement de l'itinérance douce touristique : sentiers de randonnée, Eurovélo 6 cyclable (porté dans l'orientation relative aux mobilités alternatives).

Positionnée sur l'itinéraire de l'Eurovélo 6 longeant le canal du Centre, la Communauté urbaine s'est également engagée via le contrat canal du Centre signé avec la région Bourgogne Franche Comté, dans une stratégie d'itinérance touristique contribuant en cela au maillage régional des mobilités douces.

Le maintien d'une production agricole de qualité par le biais d'un futur projet alimentaire territorial (PAT) ou encore la valorisation des paysages et continuités vertes, au moyen de l'élaboration d'un plan paysage, seront d'autres leviers à mettre au service de l'économie résidentielle et de la complémentarité urbain rural, pour agir sur le cadre et la qualité de vie du territoire.

## La poursuite de l'embellissement des villes et villages et la valorisation d'un cadre de vie agréable

L'embellissement des villes, qui rime avec attractivité passe :

- Par **une reconquête des bâtiments**, l'amélioration des **façades** et l'aménagement des **espaces publics** :

- o Ex. : Le Creusot : un schéma directeur de réaménagement des espaces publics de centralité organise les requalifications du Cœur de Ville, de la rue Foch, de la place Schneider, de la rue de l'étang de la Forge, de l'avenue de Verdun, dans une vision globale de l'accessibilité du centre-ville (en termes de mobilité, de hiérarchie des voies, de partage de voirie, de paysage urbain, d'ouverture du parc de la Verrerie). Il sera progressivement mis en œuvre opérationnellement.

Le Projet Mach 2 de traitement en plusieurs phases des derniers secteurs à urbaniser de la plaine des Riaux et du campus universitaire à proximité de la gare TER, et du centre-ville.

Aménagement des espaces publics, requalification des façades bâties le long des axes structurants, réinvestissement des logements anciens vacants vétustes

- Ex. : Montceau : requalification urbaine, traitement de la vacance en centre-ville et rue des oiseaux (ilots urbains dégradés), valorisation du port et du canal y compris l'itinéraire Eurovélo6 (potentiel touristique et attractivité commerciale), résorption des friches industrielles, mise en œuvre l'étude de mobilité réalisée pour l'apaisement de la circulation en centre-ville et le développement des mobilités douces et amélioration des espaces publics par la végétalisation du centre-ville.

Créer le lien entre les espaces du centre-ville élargi en augmentant les échanges entre les deux rives connectées du canal et en rendant plus visible la présence de la Bourbince dans la traversée urbaine jusqu'aux grands parcs.

Projet de réaménagement des espaces publics du plessis en lien avec un programme de démolition et réhabilitation de patrimoine de l'OPAC71.

- o Bourgs et villages : requalification des façades et réinvestissement du bâti ancien vacant et dégradé si besoin, aménagement des places, espaces publics autour des équipements structurants dans les cœurs de bourg : mairie, salle des fêtes...

- Ex. : Montchanin : reconquête de fonciers stratégiques en centre-bourg à l'instar de l'ancien cinéma « Variété », aménagement des espaces publics autour du pôle petite enfance et plus globalement des actions favorisant la rénovation de l'habitat ancien et/ou dégradé (OPAH) et des locaux commerciaux occupés ou vacants. Plusieurs projets de démolition, reconstruction et de réhabilitation sur le patrimoine de l'OPAC71.

- Par une **mobilité plus apaisée**

Pour conjuguer une meilleure qualité urbaine dans les centralités, il s'agit d'assurer une meilleure cohabitation entre les différents modes de déplacement et un meilleur partage de l'espace public.

Cela peut se traduire par la requalification de certaines voiries en boulevards urbains intégrant une place pour chaque mode de déplacement.

Dans les centres et secteurs les plus commerçants, il s'agira plutôt de développer les zones pacifiées à 20 et 30 km/h et de créer des continuités piétonnes en direction des

pôles générateurs de déplacements et des équipements publics ; et en parallèle, affirmer le rôle de certaines places en ville comme véritables lieux de vie et de respiration.

La gestion du stationnement s'inscrit dans ces objectifs de manière à concilier qualité de vie et dynamisme d'une part par l'intervention sur l'offre pour réduire la capacité de stationnement, par exemple sur des espaces, places, ... aujourd'hui encore trop souvent dédiées au stationnement et, d'autre part, par une évolution de la réglementation pour limiter le stationnement gratuit de longue durée dans les centralités et augmenter la rotation des véhicules.

- Par le développement de la **trame verte et bleue locale au sein des agglomérations**, en reliant parcs, jardins, alignements d'arbres, ... en la conjuguant avec les liaisons douces :
- Par l'amélioration des **entrées de villes et traversées urbaines**
- Par le lancement d'une réflexion sur **l'affichage publicitaire**

Enfin, la CUCM lance en 2025 l'élaboration de son plan de paysage, qui participera significativement à l'effort d'embellissement et de changement d'image du territoire.

### **La transition écologique, comme opportunité de changement et moteur de développement.**

L'ensemble de la stratégie se décline en tenant compte des défis écologiques auxquels le territoire est confronté. La CUCM souhaite appréhender la transition écologique comme un moteur de l'attractivité et de la résilience du territoire.

Cela passe par :

- La mise en action des orientations définies notamment à travers le plan climat énergie (PCAET) qui visent une **amélioration environnementale** du territoire et une adaptation au changement climatique, notamment en matière de gestion de l'eau, des déchets, d'aménagement des espaces publics résilients, et de développement d'une offre d'habitat performant et adapté aux enjeux du réchauffement climatique.
- La **protection des ressources** existentielles, notamment la préservation des terres agricoles et naturelles en lien avec la mise en action de l'objectif Zéro Artificialisation Nette et la reconquête des espaces (fonciers ou bâtis) à l'intérieur du tissu urbain constitué.

De l'utilisation sobre de l'espace, dépend la préservation des réservoirs de biodiversité et des fonctionnalités écologiques du territoire ais également la capacité du territoire à maintenir ses espaces productifs

- La **réduction des consommations énergétiques** en priorité sur les secteurs des plus consommateurs : les déplacements et le bâti

L'organisation multipolaire du territoire et les efforts engagés pour le renforcement des centralités et l'organisation des déplacements alternatifs concourront à limiter les

consommations énergétiques liées aux besoins de mobilité des habitants et des actifs. En effet, l'organisation du territoire autour des deux agglomérations du Creusot et de Montceau-les-Mines, ainsi que l'objectif de maintien du niveau d'équipements, de services et de commerces sur les villes centres, les pôles relais ou de proximité permettent de créer ou conserver certaines proximités, réduisant de fait les distances et les flux de déplacement.

Concernant les consommations énergétiques liées au bâtiment, l'objectif est à la fois de travailler sur le bâti existant par sa réhabilitation, mais également de favoriser l'architecture bioclimatique et l'atteinte de hautes performances énergétiques dans les constructions nouvelles.

Enfin, dans la perspective d'intégrer à la stratégie de redynamisation de la zone agglomérée et à l'ORT, les centralités des communes pôles relais volontaires, la CUCM souhaite engager une étude stratégique en 2025. Celle-ci interrogera les objectifs de développement des centralités de ces pôles et leur articulation avec celles des villes-centres et comportera des focus sur les projets urbains de ces centralités.

Cette réflexion sera alimentée par plusieurs études en cours sur la stratégie d'habitat et de peuplement, la stratégie de développement économique, l'étude ZAN, des études mobilités, l'élaboration du plan alimentaire territorial...

## 2. Stratégie de la commune du Creusot

La signature de la convention Action Cœur de ville en septembre 2018, puis du premier avenant en janvier 2020 et de son deuxième avenant en juillet 2024 ont permis la mise en œuvre d'une stratégie de redynamisation de la ville avec environ 90% des opérations prévues au programme lancées ou d'ores et déjà terminées, et des projets menés autour des 3 grandes orientations stratégiques du programme :

**A - La politique d'accueil en lien avec l'activité économique** : non seulement le mot « Accueil » fait référence aux actions immatérielles à destination des nouveaux arrivants sur le territoire, mais aussi à la capacité de la ville de favoriser l'installation des forces vives du territoire au centre. Cet axe stratégique vise deux thématiques du programme Action Cœur de Ville : l'habitat et le commerce.

**B - La qualité de vie au centre-ville** : les infrastructures créées ces trente dernières années, nombreuses, de qualité, ont permis de bâtir un centre urbain structuré qui peut toutefois être intensifié grâce aux actions identifiées dans les trois autres thématiques Action Cœur de Ville : les mobilités, l'espace public et l'accès aux services.

**C - La Ville ludique** : il s'agit de profiter du programme Action Cœur de Ville pour réinterroger l'espace urbain, ses usages, les espaces d'habitat et les lieux de commerce pour animer, attirer, vivre. L'idée de « ville ludique » va donc au-delà de la simple notion commune de jeu pour créer des animations autour de l'espace public, mais plutôt de créer des occasions différentes d'attractivité et de développement du centre-ville à l'instar de ce qui a été fait et qui se poursuivra avec les parcours sportifs, les fresques rue Maréchal Foch et rue Leclerc ou l'animation du programme.

Les opérations ont été déclinées autour de 3 polarités principales avec un soin apporté à l'articulation entre ces polarités :

- **Le centre-ville** : de Jaurès à Mach 2 en passant par la place Schneider où l'on retrouvera le traitement de l'îlot Jaurès, la résidence seniors, l'aménagement de la Place Schneider, la construction de la résidence universitaire, le site universitaire, la construction d'une

écologico-culturel et d'un cinéma ainsi que les parcours sportifs et culturels.

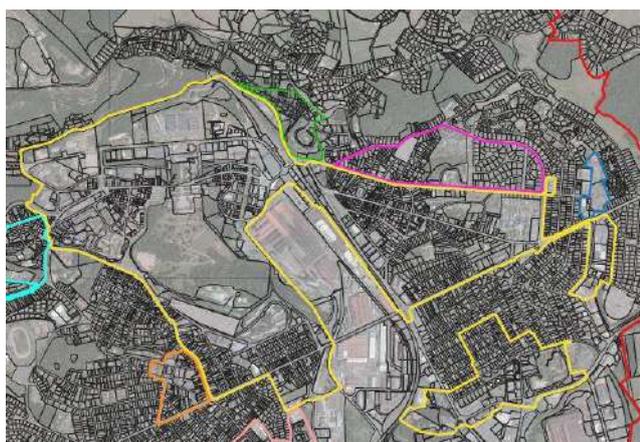
- **L'axe central** : de cœur de ville à Foch en passant par la boutique éphémère, les aménagements Foch –Verdun, et du traitement de l'îlot Foch suite à l'étude pré-opérationnelle OPAH-RU, le projet porté par Habellis, la rénovation énergétique de l'Arc et les parcours sportifs et culturels
- **L'extrémité du périmètre ACV - Harfleur** : 60 000 m<sup>2</sup> libérés qui verront une opération économique avec l'extension de la zone commerciale Chanliau – Harfleur, une opération d'habitat, les aménagements de l'espace public et la poursuite des parcours sportifs et culturels

La seconde phase d'Action Cœur de Ville offre l'opportunité de poursuivre et de concrétiser les actions, d'étudier celles qui pourront être menées après 2023, avec pour fil conducteur d'intégrer le plus largement possible la transition écologique, ce qui s'illustrera notamment par :

- La conception du plan paysage : trame verte/lutte contre les îlots de chaleur, ZAN...
- La modération énergétique et le développement des ENR : écolo crèche, porterie château, rénovation L'Arc, développement photovoltaïque et passage en led de l'éclairage public.
- L'inscription dans le développement de la voiture électrique : installation de bornes de recharge principalement en direction de l'habitat collectif et des sites associatifs
- La sensibilisation aux problématiques environnementales : maraîchage aux serres, permis de planter, études maison de l'environnement et maison du vélo.
- La poursuite du développement des mobilités actives : compléter le maillage existant et sa connexion avec les itinéraires périphériques, mobilisation des aides à la pratique cyclable.

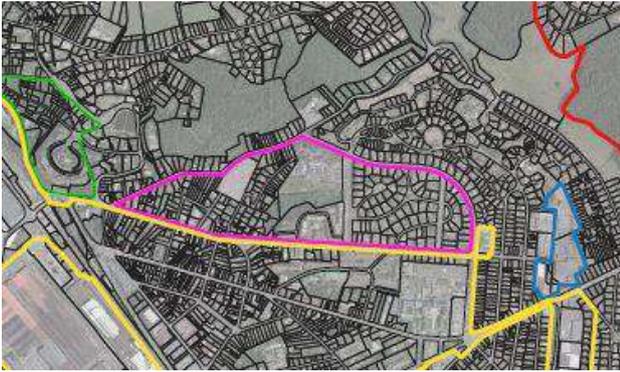
Les actions stratégiques se déclinent spatialement de la manière suivante :

### Secteur 1. Secteur CV1 – Centre-Ville



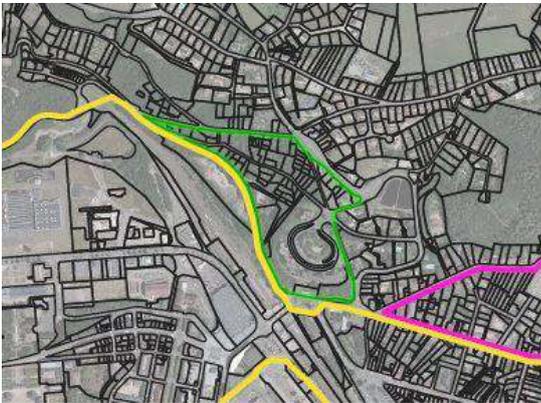
Ce secteur (en jaune) le plus important, couvre la partie nord de la ville qui s'étend depuis les Quatre Chemins, englobe le Centre-ville et la plaine des Riaux pour rejoindre la Croix Menée par le quartier Foch. Le deuxième secteur d'intervention plus au Sud reprend le quartier politique de la ville d'Harfleur et Chanliau.

## Secteur 2. Secteur « Cité Jean Schneider/montagne du nom »



Secteur en violet : Pavillons construits dans les années 50, si leur situation géographique et leur fonctionnalité restent des éléments recherchés par les locataires, leur conception datée générant des coûts énergétiques importants, devient un frein à la mise sur le marché. Une opération de rénovation de cette cité pavillonnaire Jean Schneider doit être encouragée auprès de l'OPAC.

## Secteur 3. Secteur « Marolle/Les Bédoin »



Secteur en vert : Suite à une opération de démolition, l'OPAC de Saône et Loire dispose d'un tènement à bâtir route de St Sernin, en surplomb immédiat du centre-ville. L'opérateur projette d'y édifier une résidence qualitative d'environ 28 logements selon le parti pris architectural qu'il retiendra. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la reconstitution de l'offre de logements sociaux du NPNRU du quartier Harfleur.

Cette résidence bénéficie d'une exposition très favorable et présenterait l'originalité d'une construction avec une ossature bois.

## Secteur 4. Secteur « La Chaume/route de Montcenis »



### Réhabilitation cité de la Chaume (secteur en bleu ciel)

Les objectifs sont de réhabiliter les 2 bâtiments les plus au sud et de démolir les autres afin de renouveler l'offre par de l'habitat plus adapté (logements intermédiaires / pavillons jumelés et éventuellement lots à bâtir).

Le projet est en cours.

### Route de Montcenis (secteur en bleu ciel)

Réaménagement de cet axe, porte d'entrée par l'Ouest (modes doux, espaces de nature)

## Secteur 5. Secteur « 4 chemins »



Secteur en orange : Suite à la fermeture de la Maison des Associations Saint Henri et du transfert de celle-ci dans un autre bâtiment, ce tènement est disponible pour accueillir une nouvelle offre de logements. A cet effet, une résidence de 59 logements est en cours de construction par Novalys pour le compte de l'OPAC de Saône et Loire.

A l'intérieur de ce même périmètre se trouve le bâtiment communal dit de la « SAVO ». Celui-ci abrite diverses activités associatives et économiques. L'état et la configuration du bâti nécessitera un questionnement sur son avenir à court terme, afin d'envisager soit, une réhabilitation lourde, soit une démolition pour laisser place à un tènement dédié à l'habitat

## Secteur 6. Secteur « Pépinière/Tennis/Vilet »



Secteur en rose : Faisant suite à la démolition de collectifs des années 50, les terrains laissés libres permettent d'envisager la création de parcelles pavillonnaires.

Toujours dans le même périmètre, rue du Vilet, Novalys et Habellis projettent la construction en VEFA d'une résidence de 64 logements après démolition de l'ancienne école maternelle de la Mouillelongue, dans un lieu de vie apprécié des Creusotins du fait de sa proximité avec les services et les commerces.

Les travaux sont en cours et sont donc menés par Novalys pour le compte d'Habellis.

Plus globalement, le périmètre du QPV du Tennis est désormais inclus dans cette extension. En effet, outre les projets d'habitat sur le secteur « Pépinière », peuvent aussi émerger des projets sur le secteur « Tennis », y compris en matière d'embellissement de cette entrée de Ville, par exemple au moyen de fresques sur les bâtiments OPAC, en lien avec le projet « Art dans la Ville ».

## Secteur 7. Secteur « Entrée Croix Menée »



Secteur en bleu foncé :

La requalification de cet axe et du carrefour aurait pour ambition :

- de marquer clairement l'entrée de la ville en mettant en valeur son patrimoine architectural et son histoire,
- de pacifier la circulation pour favoriser les déplacements doux, tout en amenant du végétal dans des espaces totalement artificialisés à ce jour.

Les actions stratégiques se déclinent autour des 5 axes présentés ci-après.

### 2.1 AXE 1 - De la réhabilitation à la restructuration : malgré un temps long, vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville

La plupart des actions prévues par ce volet ont été lancées ou ont été livrées : étude de faisabilité OPAH-RU (cofinancement Anah /CDC-BDT), OPAH, traitement de l'îlot Foch, renouvellement urbain de l'îlot Jaurès, renouvellement urbain Harfleur, expérimentation Bimby, ...

Parallèlement, un certain nombre d'opérations sont apparues : résidence services seniors rue du Puits de Moineaux (Aegide-Domitys – 116 logements), résidence rue St Henri (OPAC/Novalys-60 logements), démolition-reconstruction rue des Capucines (Habellis-60 logements), résidence rue du Vilet (Novalys – 64 logements)

Le parti pris stratégique en matière d'habitat est double :

- à la fois poursuivre et renforcer les politiques en cours pour créer les conditions de l'attractivité résidentielle nécessaire à l'économie du secteur (promoteurs, investisseurs,...) et inciter certaines catégories socio-professionnelles type cadres à s'installer à proximité de leur lieu de travail et non plus de manière éloignée du tissu urbain principal.
- mais aussi diversifier et adapter l'offre de logements, en facilitant le parcours résidentiel des différents publics cibles (jeunes, familles, seniors), toujours dans l'optique de renforcer l'attractivité résidentielle en centre-ville.

L'habitat constitue donc un dossier prioritaire pour Le Creusot notamment en prévision du flux de recrutements liés à l'activité du site industriel.

### 2.2 Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré : une nouvelle attractivité commerciale

Face aux bouleversements structurels qui touchent actuellement le commerce, marqué par des évolutions parfois contradictoires du comportement du consommateur et une digitalisation de plus en plus omniprésente, l'objectif est de systématiser et de renforcer les politiques locales en faveur du commerce, en confortant et en s'appuyant sur le dynamisme des polarités commerciales, ainsi qu'en renforçant la lisibilité des commerces en centre-ville.

L'objectif est la poursuite et le renforcement des actions publiques en faveur du développement commercial avec une attention particulière portée à la qualité de l'espace public et à son accessibilité, tous modes confondus par les actions suivantes :

- Le renforcement de la dynamique commerciale, en tirant partie des polarités stratégiques à travers notamment le recrutement d'un manager de centre-ville, la mise en place d'une boutique éphémère, une réflexion autour de la création d'un halle gourmande autours de la place Schneider...
- Le soutien à la dynamique commerciale à travers un plan d'action d'animation et de redynamisation commerciale, des aides à la rénovation des commerces, un accompagnement vers le numérique ...

### 2.3 Axe 3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions : les mobilités actives renforcées

La stratégie de la ville du Creusot sur cet axe est de conforter les connexions en améliorant les liaisons entre centre-ville, polarités stratégiques notamment en diversifiant les modes d'accès aux commerces et services du centre-ville mais également en améliorant le stationnement et la voirie dans des points identifiés comme critiques au centre-ville.

Il s'agit également de mettre en place un cadre favorable à l'utilisation des mobilités actives et des transports en commun pour contribuer à la diminution des émissions polluantes sur le territoire

Le principe général à retenir est celui de pouvoir assurer les mobilités du quotidien à vélo et permettre l'intermodalité.

### 2.4 Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine : la visibilité des aménagements et de la rénovation patrimoniale

La stratégie vise à offrir des espaces de vie apaisés et accessibles, qui gomment les discontinuités urbaines entre les quartiers et qui invitent à la déambulation. Cela passe notamment par la désartificialisation et la végétalisation des espaces publics ou l'animation des espaces par le développement de parcours d'activités sportives libres.

Ces actions participent à la mise en œuvre de la stratégie de renforcement de la centralité urbaine, dont les objectifs sont de rapprocher les différentes polarités constitutives du cœur commerçant (Jaurès-place Schneider / Arche – François Mitterrand / Foch), par l'aménagement d'un linéaire vivant, constitué d'espaces publics majeurs, connectés aux autres grandes fonctions urbaines

### 2.5 Axe 5 - Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs : un accès renforcé

Afin de préserver et rehausser l'attractivité des centralités la stratégie vise à conforter et augmenter le nombre d'équipements et de services en centre-ville. Outre la salle de travail scénique de l'Alto qui a été mise en service et dans laquelle des groupes, principalement musicaux peuvent désormais s'initier à la scène dans un espace équipé et de qualité, plusieurs actions sont programmées.

Il s'agit notamment de développer les lieux de la vie étudiante à l'instar du lieu de vie étudiante « (Li)VE » ou de la construction d'une seconde résidence étudiante par l'OPAC, de conforter les équipements liés à la petite enfance avec la construction d'une écolo-crèche ou encore développer la vie culturelle avec l'ouverture d'un nouveau complexe cinématographique pensé comme un lieu culturel.

### 3. Stratégie de la commune de Montceau-les-Mines

L'objectif de Montceau-les-Mines est d'être connue et reconnue comme une ville où l'ensemble des personnes (résidents ou les personnes de passage) se sentent bien et ont envie de revenir. Montceau-les-Mines ambitionne de pouvoir répondre à l'ensemble des besoins de la population tant sur le plan social, économique, culturel que sportif et environnemental.

Cette ambition est retranscrite à travers la convention « action cœur de ville » signée en 2018 et l'avenant signé en mars 2024 qui s'articule autour d'enjeux forts, centrée autour de notion incontournable : la dynamique d'attractivité de territoire retrouvée et démultipliée, un service public de qualité, et une transition écologique réussie.

Il s'agit de permettre aux habitants d'avoir un emploi, d'offrir une stabilité sociale avec une grande accessibilité à tous les services publics, le tout dans un environnement agréable et naturel.

La ligne directrice de la stratégie de la Ville de Montceau-les-Mines s'articule autour des points suivants :

#### Assoir son attractivité

- Redynamiser et valoriser son offre commerciale pour conserver et faire perdurer sa place de premier pôle commercial de la Communauté Urbaine, Le Creusot Montceau.
- Mettre en valeur les atouts paysager et patrimoniaux de la commune.
- Développer son potentiel touristique en s'appuyant sur le canal, les grand- parcs, et le patrimoine industriel.
- Aménager des espaces publics de qualité que les habitants pourront investir et s'approprier pour se rencontrer, échanger, s'exprimer, animer ,....
- Proposer une offre d'habitat moderne et énergétiquement performante répondant aux nouveaux standards.

#### Etre au cœur de la transition écologique

- Rénover le patrimoine communal (écoles, bâtiments à énergie positive, mise en place de la télégestion, ombrières, etc.).
- Informer les habitants des dispositifs existants pour la rénovation énergétique, pour les impliquer dans la démarche de transition écologique.
- Maîtriser la facture énergétique de la Ville notamment avec la mise en place de contrats de performances énergétiques, en rénovant l'éclairage public, en rationalisant le bâti public ...
- Accroître le déploiement des raccordements au chauffage urbain.
- Développer la place des grands parcs comme « poumon vert » de la ville.

#### Simplifier l'accès au service public

- Digitaliser la relation à l'utilisateur (refonte du site internet, paiement et inscription en ligne, « guichet unique »).
- Mettre à disposition des services performants.
- Valoriser les savoirs-faire déjà présents et être force de propositions dans l'innovation des pratiques professionnelles et le développement des nouveaux métiers de la fonction publique territoriale (« sourceur de subvention », économiste de la construction, etc.).
- Lutter contre la fracture numérique avec la mise en place d'espaces numériques « accompagnants » : Maison France Services, Espace public numérique, espace de vie sociale, Médiathèque, etc.

Les actions stratégiques se déclinent spatialement de la manière suivante :

## Secteur 1. Secteur « Centre-ville »



Le premier secteur est naturellement celui du centre-ville de Montceau. Ce quartier historique est, à la fois un espace résidentiel, culturel, touristique et commercial. Il participe grandement au rayonnement de la ville de Montceau-les-Mines.

Le centre-ville apparaît alors comme le centre, non seulement de Montceau, mais également du bassin minier. En effet, les habitants utilisent souvent la phrase « aller en ville » pour parler de ce lieu, ce qui en traduit l'extrême centralité.

Des événements réguliers tel que le marché hebdomadaire assurent une attractivité majeure du centre-ville de Montceau pour un bassin de plus de 35000 habitants.

La présence du port de plaisance au cœur de la ville de Montceau-les-Mines est un atout supplémentaire d'attractivité touristique.

Un pôle « culturel » est intimement connecté à l'hyper-centre commerçant par différentes liaisons entre les deux rives du canal du Centre. Il comprend la salle de spectacle « L'Embarcadère » qui assure une programmation annuelle d'une grande diversité et d'une grande qualité, ainsi qu'un festival à rayonnement régional « le BAM ». Autour de cet équipement se situe l'espace de « culture urbaine » qui comprend aujourd'hui un skatepark et un terrain de 3X3 et qui s'enrichira de nouveaux atouts lors des aménagements inhérents à l'implantation du futur cinéma dans ce secteur. La place Malraux, qui accueille tous les ans la fête foraine apparaît également comme un espace événementiel attractif.

Le secteur de l'Embarcadère assure une connexion importante avec l'espace des Ateliers du Jour qui accueille le conservatoire à rayonnement communal, la médiathèque, l'espace muséal et le service jeunesse. Le centre-ville se décrit alors comme un lieu d'effervescence commerciale, culturelle, événementielle et populaire.

## Secteur 2. Secteur « Salengro au cœur du sport et des associations »



Le quartier Salengro présente historiquement certaines fragilités sociales qui nécessitent une attention particulière.

Le quartier a été le théâtre de nombreuses transformations résidentielles ces dernières années. Les logements collectifs ont laissé place à de nouveaux « pavillons ». Le quartier a également vu l'implantation de logements « séniors », assurant une mixité générationnelle résidentielle importante.

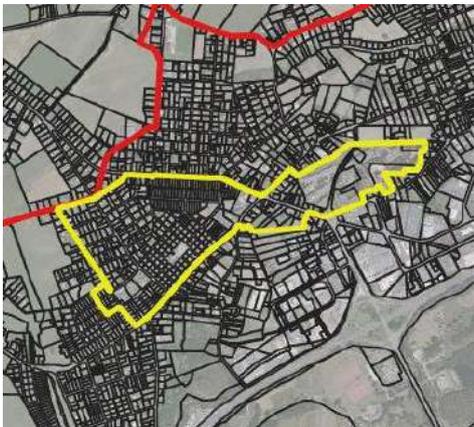
Trois équipements sportifs importants assurent une réelle dynamique au quartier : Le boulodrome, le Tennis, le gymnase Salengro.

Cette dynamique est complétée par une nouvelle implantation dans le quartier résidentiel attenant « le quartier de la Lande ».

En effet, depuis quelques années, l'ancienne école de la Lande accueille un pôle associatif regroupant de nombreuses associations.

Le tissu associatif local, qu'il soit sportif, culturel ou d'autres domaines trouve une place de choix dans ce quartier au cœur des nouvelles transitions et transformations urbaines et sociales.

### **Secteur 3. Secteur « Bois du Verne, la mémoire en héritage »**



Le quartier du Bois du Verne est un des plus vieux quartiers de la ville de Montceau. Il s'est construit autour de l'habitat ouvrier en accueillant les différentes vagues migratoires qui venaient travailler à Montceau dans les premières années de sa création. L'empreinte ouvrière se traduit encore aujourd'hui par un grand nombre de « maison de la Mine ».

Une des particularités spatiales du Bois du Verne est sa distance avec les autres quartiers de la ville. En effet, là où les autres secteurs apparaissent comme directement connectés par l'urbanisation, le Bois du Verne doit faire face à de nombreuses ruptures pouvant accentuer ce

sentiment d'éloignement.

La ville de Montceau-les-Mines a entrepris d'ambitieux projets de rénovations et de réhabilitations de ce quartier. En effet, le quartier du Bois du Verne est au cœur d'un processus de réimplantation de services publics. Ainsi, l'acquisition de l'ancienne « CARMi » a permis l'ouverture d'un nouvel espace de vie sociale, de développer la maison France Services déjà présentes sur le quartier, et d'y implanter des services de la collectivité comme le service Education.

Aussi, de nouvelles constructions viennent accroître cette volonté de rénovation du quartier :

Un nouveau restaurant scolaire, une nouvelle école maternelle, la rénovation de l'école primaire Jules Verne ainsi que la création d'un centre de loisirs sont au cœur de cette importante transformation du quartier. Ces nouveaux équipements s'intègrent dans la stratégie de développement durable de la ville (bâtiments positifs, chaudière à granulés et bois, etc.).

### **Secteur 4. Secteur « Quartier des Rives du Plessis »**



Le quartier des « Rives du Plessis » est historiquement un quartier d'habitat social qui repose sur une originalité majeure. En effet, lors de sa construction, la municipalité avait choisi d'implanter ces habitations HLM sur des terrains très qualitatifs. Ainsi, là où ce type de quartier se situe souvent en marge des centres urbains, éloignés des centres-villes ; le quartier du Plessis bénéficie d'un accès direct au Lac et se voit connecté directement au centre-ville. Il est également positionné en « entrée de ville » et se trouve donc totalement inscrit dans les processus de développements et d'embellissements de la ville de Montceau.

C'est pourquoi de nombreux travaux de rénovation ont permis au quartier de « s'ouvrir ». La transformation du quartier s'appuie également sur les rénovations entreprises par les bailleurs sociaux

et sur une future réhabilitation de l'entrée Nord du quartier qui insistera sur cette volonté d'ouverture.

Le quartier du Plessis accueille également, de l'autre côté du lac, le complexe sportif Jean Bouveri ainsi qu'un centre nautique qui conjuguent parfaitement les enjeux actuels du développement sportif et de la transition écologique.

Enfin, l'ouverture spatiale s'accorde avec une ouverture sociale. En effet, une résidence privée s'est implantée sur une des autres rives du lac. Ces logements privés, ne sont pas des logements sociaux et participent au développement d'une réelle mixité sociale autour du lac du Plessis qui devient un symbole important de « vivre ensemble ».

Le développement du quartier sera complété par l'arrivée prochaine d'une résidence étudiante de plus de cent logements et d'un établissement médico-social « LAM » (lits d'accueil médicalisé).

Cette stratégie se décline de manière opérationnelle autour de 5 axes majeurs :

### 3.1 Axe 1 : Amélioration de l'habitat

La stratégie d'action sur l'habitat porte sur de nombreux aspects : actions en faveur de la rénovation de l'habitat et la lutte contre l'habitat indigne, diversification des produits logement avec notamment :

- La mise en œuvre d'une OPAH visant à accompagner l'amélioration et l'adaptation des logements des ménages les plus modestes, encourager la rénovation énergétique du parc ancien et le confort thermique des logements, favoriser la création d'une offre de logement nouvelle par le réinvestissement du parc vacant ou dégradé, ...
- Des actions de renouvellement urbain sur les îlots dégradés (îlot des Oiseaux) avec pour objectif d'améliorer l'habitat, d'aérer cet îlot dégradé et trop dense et de produire une nouvelle offre de logements.
- Des dispositifs comme le plan couleur ou l'aide à la pierre dont l'objectif est de produire des logements supplémentaires en "densification" sans investissements publics (voirie, réseaux, extension lignes TC...).

La ville souhaite également travailler sur une proposition de logements intermédiaires de qualité qui attirera de nouvelles catégories sociales professionnelles, en travaillant notamment sur la réhabilitation de l'habitat sur les quartiers de la mine, mais également en travaillant sur les dents creuses, les biens vacants sans maître et les friches, pour densifier l'habitat dans le respect de la sobriété foncière. On pourra alors citer les projets déjà en cours tels que la réhabilitation de la friche Loison, et Blanchard, qui voient d'anciennes usines textiles de centre-ville devenir une offre d'habitat intermédiaire et supérieure. Ainsi, que le projet, déjà réalisé de réhabilitation de la friche des serres Lamborot qui a, quant à elle, vu naître un important projet d'habitat social.

### 3.2 Axe 2 : Développement économique et commercial équilibré

La stratégie de la ville est de redynamiser et valoriser son offre commerciale pour conserver et faire perdurer sa place de premier pôle commercial de la Communauté Urbaine, Le Creusot Montceau.

Pour cela, un certain nombre d'action ont été programmées :

- Mettre en place une stratégie de redynamisation du centre-ville avec des outils tels que le droit de préemption commerciale et la protection du linéaire.
- Développer une boutique éphémère dont le principe est de mettre à disposition un espace permettant aux commerçants qui le souhaitent de tester un produit, de se faire connaître, d'améliorer leur visibilité, etc...ainsi qu'une boutique à l'essai.

- Accompagner la mise en place d'animations festives et commerciales (fête du port, marché de Noël, marché hebdomadaire, marché forain, fête foraine, etc.)
- Accompagner la relance de la plateforme numérique click and collect.
- Permettre aux acteurs économiques de se rencontrer régulièrement autour des « petits déjeuners entreprises ».
- Créer une SEM foncière de redynamisation commerciale.

### 3.3 Axe 3 : Développement accessibilité mobilités et connexions

Dans l'optique d'encourager la transition écologique et de rendre l'espace public plus appropriable par les modes actifs et d'améliorer l'accessibilité des centralités, la stratégie de la commune vise notamment à :

- Réaliser un plan de déplacement intégrant les mobilités douces et permettant de mieux relier les quartiers de la ville et notamment le quartier de la Gare.
- S'intégrer dans la stratégie intercommunale en mettant en œuvre le schéma directeur cyclable porté par la CUCM et dont les actions consistent notamment permettre l'installation de stationnements sécurisés pour les vélos pour créer un maillage fin et cohérent de stationnements., développer les pistes cyclables, inciter aux pratiques alternatives à la voiture, en organisant régulièrement des campagnes de communication à destination des habitants sur les sujets cyclables.
- Développer le port comme outil majeur d'attractivité touristique ainsi que les mobilités fluviales.

### 3.4 Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines l'espace public et le patrimoine

Pour renouveler et conforter son attractivité, la ville de Montceau-les-Mines peut s'appuyer sur ses nombreux atouts paysagers et patrimoniaux.

La ville de Montceau est dotée de nombreux lacs : Lac Maugrand, lac Saint-Pierre, lac Saint-Louis, lac Barrat (avec une activité sportive autour du jet ski), lac du Plessis.

Ainsi, l'eau prend une place importante dans le paysage de la commune et peut devenir un point d'attractivité intéressant pour la commune. Plusieurs axes stratégiques se déclinent autour de cela :

- L'aménagement de l'Euro vélo 6 : Itinéraire touristique majeur d'échelle interrégionale, inscrit au contrat canal du Centre avec la Région, l'eurovélo 6 traverse le territoire communautaire du nord au sud, en longeant le canal du Centre. Positionné sur ces infrastructures de déplacement tous modes et doté d'un port fluvial en centre-ville, la commune de Montceau bénéficie à ce titre de réels atouts et de lieux fédérateurs pour le développement de son attractivité.
- Le contrat de canal du Centre : Axé sur l'itinérance touristique et les activités fluviales, le contrat de canal du Centre a été signé en 2022 et vise trois axes opérationnels : Identité et dynamique territoriale / Niveau de services et de découverte / Offre touristique.

Autre axe visant à rendre son attractivité au territoire, la mise en valeur du patrimoine urbain avec des actions portantes sur l'aménagement des espaces publics structurants pour l'interconnexion des quartiers comme l'aménagement de l'entrée du Plessis vise à restructurer la centralité du quartier en donnant une meilleure visibilité au centre social du Trait d'Union, travailler les espaces publics en tenant compte des usages et traiter les continuités vertes avec le reste de la ville.

Cela vise aussi des actions sur le mobilier urbain avec la rénovation de l'éclairage public ou encore la rénovation du mobilier urbain.

### 3.5 Axe 5 : Permettre l'accès aux équipements et aux services publics favoriser l'accès à l'offre culturelle et de loisirs

Pour mettre en œuvre son ambition de répondre aux besoins essentiels de tous les habitants, l'accessibilité à tous les services publics constitue un point essentiel.

Cela passe par la création de nouveaux équipements comme la construction d'un nouveau cinéma qui viendra conforter l'espace culturel quai Jules Chagot, un travail de regroupement des associations pour leur offrir un lieu accueillant et adapté à leur besoin ou encore par le développement du numérique.

L'offre culturelle de la ville de Montceau s'appuie sur une cohérence spatiale qui permet un véritable « parcours culturel ». En effet, les Ateliers du Jour, L'Embarcadère, l'espace de « culture urbaine » et le futur cinéma sont implantés sur le même quai et dans un rayon de 500 mètres. La création d'un pôle de services publics regroupant la médiathèque, l'espace jeunesse ou le conservatoire permettent aux habitants de bénéficier, d'espaces de proximités mêlant à la fois le versant culturel et éducatif.

La nécessité de repositionner le service public au cœur de la ville se traduit également par l'acquisition, par la ville de Montceau, des deux anciennes « CARMi » situées au centre-ville et au Bois du Verne.

La CARMi du centre-ville accueille la maison des associations et le siège du service sport et vie associative de la ville de Montceau-les-Mines.

La CARMi du Bois du Verne, quant à elle, accueille l'espace de vie sociale, la maison France Services, le service éducation et l'inspection académique.

Accroître l'accès aux services publics et à l'offre culturelle et de loisirs passe ainsi par une stratégie foncière et un dimensionnement des activités et des services adaptés.

## 4. Stratégie de la commune de Montchanin

Pour élaborer sa stratégie de revitalisation urbaine, la commune a réalisé une étude urbaine qui s'est déroulée en 3 temps.

- La première phase de **diagnostic urbain** a permis de mettre en lumière les éléments suivants.

La ville de Montchanin dispose de nombreux points d'appui de son attractivité (accessibilité, connexion aux pôles urbains et aux bassins d'emploi, offre dense de services, d'équipements, de commerces de proximité), ce qui se reflète dans son rôle de centralité à l'échelle d'un bassin de vie de 10 000 habitants.

Si la commune ne bénéficie pas d'un potentiel touristique qui lui est propre, un enjeu pour Montchanin, qui est entouré d'une « écharpe verte et bleue » structurante, est de rechercher à profiter de l'opportunité touristique que représentent l'Eurovélo 6 et le canal du Centre pour le territoire. Ainsi, le maillage de modes actifs, tant interne à la ville qu'en ouverture sur le reste du territoire, présente de nombreuses discontinuités et mérite d'être complété.

Par ailleurs, la ville de Montchanin est marquée par d'importantes coupures urbaines liées à la présence des grandes infrastructures de transport ainsi que par des distensions urbaines au sein de la ville qui fragilisent les fonctions de centralité de la commune. Un enjeu consiste donc à reconnecter les équipements publics à la trame des espaces publics, à les rendre lisibles et visibles, et à passer d'un aménagement routier à un aménagement urbain intégrant toute la diversité des usages des espaces publics et sur la base d'un référentiel d'aménagement durable de la ville. Cette perspective concourt également à renforcer la polarité commerciale autour de l'avenue de la République.

Enfin, considérant le faible nombre de surfaces ouvertes à l'urbanisation, les nécessités de limiter l'extension urbaine et de proposer une offre d'habitat attractive, l'étude s'est également attachée à étudier le potentiel foncier de densification possible en matière d'habitat sur la ville de Montchanin.

- La seconde phase de l'étude a permis d'établir un **schéma de principes urbains** visant à développer le rôle de centralité locale de la ville de Montchanin.

Dans ce but, la ville a choisi de définir les principes urbains fédérateurs de sa centralité, d'identifier les différentes fonctions urbaines à renforcer, d'articuler en cohérence ses projets structurants et ses objectifs de densification, et de construire un phasage cohérent pour ses aménagements, en faisant apparaître clairement des interventions prioritaires à effet levier dans le cadre d'une programmation pluriannuelle à l'échelle de ce mandat et du prochain mandat.

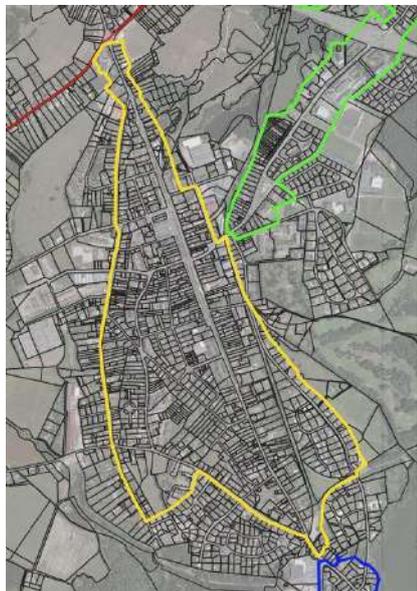
Le schéma de principes intègre les grandes fonctions urbaines de la commune que sont :

- la fonction habitat en s'appuyant sur les objectifs de production de logements du PLUiH, adossés aux principes urbains,
- la fonction déplacement dans une optique de développement des mobilités douces,
- la fonction commerciale de centre-ville à délimiter et de moyenne surface,
- la fonction économique, touristique et de loisirs, en s'appuyant sur le patrimoine et les paysages,

tout en intégrant les composantes environnementale, patrimoniale et urbaine.

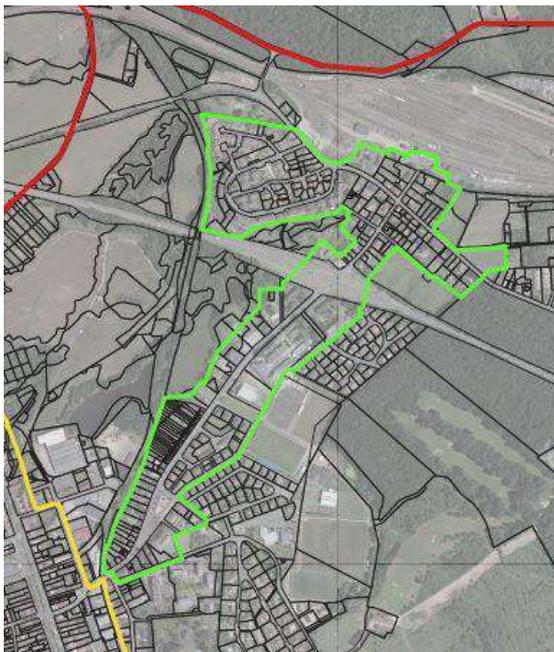
- L'objectif de la dernière phase de l'étude a consisté à **décliner spatialement le projet urbain** de la commune. Trois grands secteurs d'intervention prioritaires ont ainsi été définis.

### Secteur 1. Secteur « Centre-Ville »



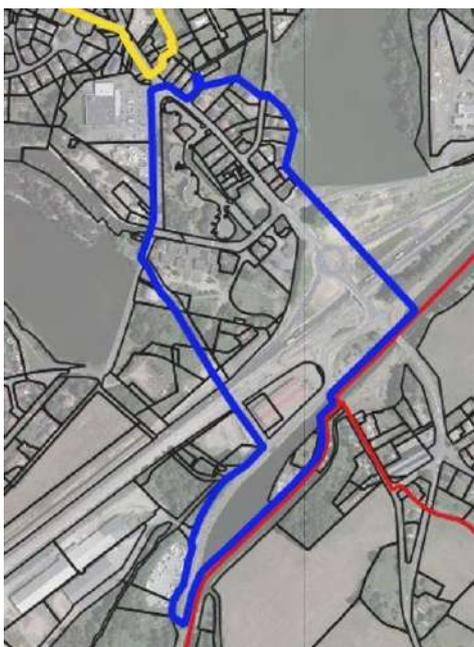
Ce secteur concerne le centre-ville stricto-sensu, avec l'enjeu d'inscrire et rendre lisible les équipements dans la trame des espaces publics, ce en lien avec la volonté de conforter l'attractivité de la polarité commerciale située de part et d'autre de l'avenue de la République.

## Secteur 2. Secteur « Gare et Libération »



Cette entité est constituée de l'autre pénétrante de la ville avec l'avenue de la Libération, qui rejoint le quartier de la gare TER de Montchanin. La perspective est d'améliorer le lien entre le centre-ville et le quartier de la gare qui représente une entrée de ville, avec l'enjeu d'en améliorer l'attractivité et le fonctionnement multimodal, tout en investiguant les possibilités d'une nouvelle offre d'habitat sur ce périmètre.

## Secteur 3. Secteur « Entrée de Ville Sud »



Ce secteur correspond à l'entrée de ville Sud où l'objectif est d'affirmer Montchanin comme une « ville nature » aux portes de parcours touristiques (Eurovélo 6, canal du Centre) et permettant de valoriser le patrimoine notamment paysager.

De l'ensemble de ces travaux découle la stratégie du territoire basées sur **5 grandes orientations** qui sont les suivantes :

4.1 Orientation 1 : Produire de nouveaux logements et renforcer l'amélioration de l'habitat existant pour une offre résidentielle attractive permettant de retrouver au moins 5 000 habitants d'ici l'horizon 2030, en cohérence avec l'objectif de sobriété foncière

Ces orientations contribuent à la stratégie territoriale communautaire qui vise à améliorer l'attractivité résidentielle pour maintenir et attirer de nouvelles populations, par une offre d'habitat de qualité, rénové et durable.

La déclinaison de ces orientations consiste donc à :

- Requalifier le parc de logements ancien privé, et remettre sur le marché des logements vacants,
- Lutter contre les situations de mal logement,
- Proposer une offre résidentielle nouvelle ou rénovée par des opérations de démolition, de construction de logements locatifs sociaux en maîtrise d'ouvrage OPAC de Saône-et-Loire,
- Identifier le foncier mutable stratégique par l'acquisition de parcelles foncières et l'étude des possibilités de densification de parcelles privées,
- Approfondir la connaissance du parc privé fragile et mobiliser de nouveaux outils d'intervention.
- Concevoir un projet de renouvellement urbain du quartier de la gare TER dans une logique d'attractivité, d'entrée de ville, résidentielle et de mobilités (pôle multimodal, schéma de circulations),
- Favoriser le logement de salariés du territoire désireux de s'installer sur la commune dans le cadre de la démarche d'attractivité résidentielle à l'échelle intercommunale,
- Proposer une offre résidentielle nouvelle ou rénovée par des opérations de démolition, de réhabilitation, d'acquisition-amélioration de logements locatifs sociaux en maîtrise d'ouvrage OPAC de Saône-et-Loire,
- Acquérir des parcelles foncières stratégiques.

Il s'agira enfin de prospecter et travailler avec les opérateurs de l'habitat afin de développer une offre nouvelle sur les fonciers stratégiques identifiées.

#### 4.2 Orientation 2 : Renforcer la dynamique commerciale de la commune et valoriser l'offre de services et d'équipements aux habitants

La stratégie de la commune sur ce point va au-delà de l'accompagnement à la dynamique commerciale par des aides à l'adaptation et à la rénovation.

Il est apparu essentiel de prendre en compte également le confort d'usage des chandals et de créer les aménités qui favoriseront la déambulation et l'appropriation des espaces publics commerçants par les habitants.

Pour compléter cette approche, la Ville de Montchanin, souhaite adapter et moderniser son offre d'équipements et de services aux besoins de toutes les populations, les enfants via les équipements scolaires et récréatifs, l'ensemble des habitants en accompagnement le développement de l'offre culturelle...

Concernant les bâtiments publics, cette orientation est transversale avec celle inhérente à la transition écologique (orientation 3) par la volonté de la ville de Montchanin d'élaborer un schéma directeur de rénovation énergétique de ses bâtiments publics.

#### 4.3 Orientation 3 : Accompagner la transition écologique de la commune en privilégiant un aménagement durable des espaces publics, la nature en ville, la sobriété foncière et la production et l'économie d'énergie

L'orientation du programme PVD est d'accompagner la transition écologique de la commune en privilégiant un aménagement durable des espaces publics, la nature en ville, la sobriété foncière et la production et l'économie d'énergie.

Cette orientation alimente la stratégie territoriale communautaire à deux niveaux, par l'amélioration de l'attractivité résidentielle et du cadre de vie, et par l'inscription de la transition

écologique au cœur du développement du territoire qui vise notamment à une sobriété énergétique.

#### 4.4 Orientation 4 : Améliorer le maillage des modes actifs pour les parcours du quotidien et la continuité avec l'Eurovélo 6 et les communes environnantes, et améliorer la multimodalité (fer, transports urbains, route, modes actifs) en particulier sur le secteur gare TER

Cette orientation contribue à la mise en œuvre de la stratégie territoriale communautaire par l'amélioration des conditions de connectivité du territoire. Afin d'encourager la pratique des modes actifs, le territoire peut s'appuyer sur les axes structurants que sont le canal du Centre et la Véloroute européenne Eurovélo 6. Comme le précise le PADD, cette dernière constitue la dorsale support de différentes mobilités douces (déplacements utilitaires, de loisirs, touristiques).

La commune souhaite donc poursuivre le développement des aménagements en vue de faciliter l'utilisation des mobilités décarbonnées sur son territoire.

L'ensemble de ces éléments figure dans le schéma directeur cyclable 2020-2030 de la Communauté Urbaine, qui souligne le double enjeu de faire de la commune de Montchanin un pôle de connexions touristiques avec l'Eurovélo 6 et de poursuivre l'aménagement du réseau structurant de la ville.

Cette orientation est également transversale avec l'orientation 3, l'aménagement durable des espaces publics intégrant le développement des modes actifs et le partage de la voirie.

#### 4.5 Orientation 5 : Inscrire la commune dans la stratégie d'itinérance touristique fluviale, cyclable et pédestre et de valorisation du patrimoine

La commune a pour ambition de décliner sa stratégie à partir des grands éléments de paysage et de patrimoine dont elle dispose sur son territoire.

La déclinaison de cette opération dans le calendrier du programme PVD portera notamment sur :

- La construction du pôle de recherche et de conservation des collections de l'Ecomusée,
- La création d'un sentier de randonnée « balade verte » sur la commune,
- La réalisation d'une visite patrimoniale « Dimanche hors les murs »,
- Et en projet dit de « maturation », le projet sur le site de la halte nautique sur le canal du Centre.

### Article 3 – Les orientations stratégiques partagées

Afin de répondre aux grands enjeux identifiés, les Villes du Creusot, de Montceau-les-Mines et de Montchanin et la Communauté Urbaine Creusot Montceau-les-Mines déclineront leur stratégie autour de cinq grandes orientations stratégiques. Ces orientations répondent à la volonté des élus de faire du territoire un territoire accueillant pour tous, avec un cadre de vie et une qualité de vie préservés et créateur de valeur ajoutée locale. Ces cinq orientations sont les suivantes :

- **Orientation 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive et sobre pour l'habitat**
- **Orientation 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré**

- **Orientation 3 : Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées**
- **Orientation 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager**
- **Orientation 5 : Constituer un Socle de services dans chaque territoire Sud et Nord.**

Chacune de ces orientations aura une ou plusieurs déclinaisons opérationnelles regroupées dans le plan d'action de chaque collectivité signataire.

En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, elles seront validées par le comité de pilotage, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'avenant (point suivant).

Un tableau des orientations et actions croisées entre les communes et la CUCM est proposé en annexe 4 du présent document. Il permet de mettre en lumière les actions et stratégies communes.

## **Article 4 – Le plan d'action**

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire. Il présente les projets et actions de revitalisation les plus structurantes de la collectivité ou des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

### **1. Les actions**

Les actions des programmes Action Cœur de Ville et Petites villes de demain sont décrites dans des fiches action. Elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE du territoire concerné.

L'inscription formelle des actions dans les programmes ACV et PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de pilotage, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction des programmes ACV et PVD de l'ANCT (cf. article 8.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de pilotage.

Un tableau des orientations et actions croisées entre les communes et la CUCM et proposé en annexe 4 du présent document. Il permet de mettre en lumière les actions et stratégies communes.

## 2. Les projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action final, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

### **Article 5 – Le périmètre d'intervention**

Le périmètre d'intervention pour la mise en place de la stratégie du projet de territoire est celui de l'EPCI. Il ne peut y avoir qu'une convention d'ORT par EPCI.

Ensuite, au sein de ce périmètre, le projet de territoire et les actions permettant de le mettre en œuvre s'appliquent dans des secteurs d'intervention, parmi lesquels figurent notamment les centres-villes des trois villes signataires des programmes PVD et ACV que sont Le Creusot, Montceau-les-Mines et Montchanin.

Ces secteurs d'intervention pourront faire l'objet de modifications à la marge (ajout d'une parcelle en continuité avec le périmètre existant tel que présenté en annexe) sans remettre en question la présente convention, sous réserve de l'accord de l'Etat.

Les secteurs d'intervention de chaque commune sont présentés et explicités de manière individuelle dans l'annexe 2 de la présente convention.

Les périmètres retenus dans le cadre du dispositif ACV 2 pour les deux villes centres Le Creusot et Montceau-les-Mines, restent en vigueur pour la durée du programme ACV 2023-2026.

Ce périmètre d'ORT pourra évoluer dans le cadre de la stratégie territoriale et être élargi à de nouvelles communes, sur la base d'études à réaliser et de plans d'actions à élaborer.

### **Article 6 – Les principaux effets juridiques et fiscaux de l'ORT**

L'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) confère de nouveaux droits juridiques et fiscaux aux communes signataires avec pour objectif de favoriser la réhabilitation de l'habitat, renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville, mieux maîtriser le foncier, faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux.

Les effets de l'ORT sont d'application immédiate, sous réserve que les décrets d'application aient été définitivement adoptés. Ils sont soumis aux évolutions nationales qui pourront être apportées dans la durée de la convention.

Aussi, le territoire se laisse la possibilité de modifier la présente convention au regard des modalités précisées dans les décrets d'application ou de la modification des dispositifs engagés par l'ORT.

Les collectivités signataires s'engagent par ailleurs à mettre en cohérence leurs documents d'urbanisme avec la présente convention ORT pour une meilleure mise en œuvre des effets, actions et dispositifs décrits ci-après.

Les droits juridiques et fiscaux liés à cette convention s'appliquent à compter du (date de signature à fixer) et pour une durée de 2 ans.

Le présent article détaille une partie des effets juridiques de l'ORT.

### 1. L'habitat

**Le dispositif « Denormandie dans l'Ancien » :** Les communes signataires de la présente convention sont éligibles au Dispositif « Denormandie » actuellement en vigueur jusqu'en décembre 2027. L'aide fiscale porte sur des travaux de rénovation du bâti dans l'objectif d'améliorer la qualité du parc de logements ainsi que sa qualité énergétique, dans la continuité du plan national de lutte contre le logement insalubre, et ainsi d'améliorer l'attractivité des centres-villes. Les communes signataires de la présente convention peuvent ainsi proposer à des particuliers ou à des promoteurs d'investir, de rénover et de louer tout en bénéficiant d'une défiscalisation grâce à ce dispositif.

**Le dispositif d'intervention immobilière et foncière (DIIF) :** Il permet de développer l'offre locative à loyer maîtrisé (« conventionné »), d'encourager la rénovation du parc existant et de réguler le marché locatif privé.

**Le dispositif de vente d'immeubles à rénover (VIR) :** Il vise à faciliter l'accession sociale dans l'ancien et la remise sur le marché de logements vacants. Ce dispositif permet à un porteur de projet de bénéficier des aides de l'ANAH pour la réalisation de travaux de réhabilitation de logements dégradés.

**L'interdiction ciblée de travaux :** Elle permet le maintien ou la création de logements au-dessus des commerces dans le centre-ville des deux villes centres de l'EPCI, par l'interdiction de la condamnation des accès indépendants aux locaux ayant une activité distincte de l'activité commerciale ou artisanale.

**L'encadrement des baux commerciaux :** Il permet de décorrélérer le bail du local commercial de celui du local destiné à l'habitation pour permettre la création logements au-dessus des commerces.

### 2. Le commerce

**Le droit de préemption urbain renforcé (DPU) :** L'ORT permet aux collectivités signataires de motiver davantage l'instauration d'un droit de préemption urbain renforcé et le droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerces, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projet d'aménagement commercial.

**La suspension de projets commerciaux en périphérie :** Le préfet a la possibilité de suspendre (par arrêté) l'instruction en commission départementale d'aménagement commercial des demandes d'autorisation d'exploitation commerciale (AEC) afin d'éviter qu'un projet commercial ne nuise aux actions de l'ORT.

### 3. Aménagement et urbanisme

**Permis d'aménager multisite et permis d'innover :** L'objectif de ce dispositif est de faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux comme le permis d'innover qui permet de construire des bâtiments réversibles : bureaux, logements, commerces sans recourir à un permis de construire spécifique ou le permis d'aménager multisite qui permet de concevoir des opérations d'aménagement sur des terrains ne formant pas un seul tenant comme les friches, les dents creuses, les entrées de ville.

**Procédures liées aux biens sans maîtres :** Lorsqu'un bien est sans maître à la suite d'une succession, les collectivités signataires de l'ORT pourront lancer la procédure au bout de 10 ans

contre 30 ans actuellement. Cette procédure est également ouverte pour les biens dont le propriétaire n'a pas payé sa taxe foncière pendant 3 ans au moins.

### **Procédure d'abandon manifeste d'une partie d'immeuble :**

La procédure tendant à la déclaration d'état d'abandon manifeste peut-être engagée par les maires des communes signataires. C'est une procédure applicable sur l'ensemble du territoire, avec un transfert possible de cette compétence à l'intercommunalité pour conduire des projets d'aménagement et d'amélioration du cadre de vie.

## **Article 7 – Modalités d'accompagnement en ingénierie**

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat.

L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

## **Article 8 - Engagements des partenaires**

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat pour assurer le succès de la mise en œuvre des programmes de revitalisation sur le territoire de la CUCM.

### **1. Dispositions générales concernant les financements**

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

### **2. Le territoire signataire**

En signant cette convention, la Communauté Urbaine Le Creusot Montceau affirme le rôle de

centralité de ses villes centre du Creusot et de Montceau-les-Mines au bénéfice de la qualité de vie des habitants des communes et des territoires alentours. De même que le rôle de la commune de Montchanin, pôle relai dont la centralité rayonne sur quelques proches communes alentours.

Elle affirme sa volonté d'intégrer le projet de revitalisation des autres communes et notamment de celles identifiées en tant que pôle relai dans l'armature urbaine du territoire à l'ORT, dans une optique de cohérence et de complémentarité des villes centre et des villes centre avec les pôles relais notamment.

Les villes du Creusot et de Montceau-les-Mines ont désigné dans leurs services des chefs de projet ACV responsable de l'animation du programme et de son évaluation.

La Communauté Urbaine Le Creusot Montceau a également désigné dans ses services un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation en lien avec la commune de Montchanin.

Les communes signataires s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de revitalisation.

Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par les collectivités signataires, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour des programmes et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Les communes signataires s'engagent à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement des programmes, ainsi qu'à son évaluation.

Les communes signataires s'engagent à la mise en œuvre des actions inscrites aux programmes, dont elles sont maître d'ouvrage.

### 3. L'État, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre des programmes, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre des programmes.

Il soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet Petites Villes de demain, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme.

Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans les programmes, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

**L'ANCT** peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites Villes de Demain et Action Cœur de Ville ;

**La Caisse des dépôts** peut mobiliser la Banque des Territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial : conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;

**L'ANAH** peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population,) tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;

**Action Logement** s'engage en faveur du logement et de la mobilité des salariés, pour soutenir l'emploi et la performance des entreprises et contribuer au développement de l'attractivité économique et à l'équilibre social des territoires. Action Logement souhaite s'inscrire dans l'Acte II du dispositif Action Cœur de Ville et poursuivre son action sur le volet habitat à l'appui d'un financement dédié à la mise en œuvre des projets de revitalisation, qui a eu un effet levier et qui a démontré son adéquation avec les spécificités des territoires sur l'acte I.

La dynamique étant désormais lancée pour la revitalisation du centre des villes moyennes, l'intervention d'Action Logement évoluera vers une approche en lien avec les enjeux de transition écologique et de sobriété foncière, en accord avec la stratégie RSE et la politique de décarbonation du Groupe Action Logement, et par un resserrement sur le bâti en centre ancien, cœur de cible du programme. Dans le cadre défini par la nouvelle directive relative aux financements dédiés au programme Action Cœur de Ville 2023-2026, Action Logement financera les opérateurs de logements sociaux et privés pour les accompagner dans leur projet d'investissement sur des immeubles entiers, considérés comme stratégiques par la collectivité.

Action Logement dédie à Action Cœur de Ville 1Md € de la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) au niveau national dans le cadre de la nouvelle convention quinquennale 2023-2027. Cet emploi s'inscrira dans le cadre de la mobilisation des enveloppes régionales et les éventuelles priorisations relèveront, le cas échéant, de la stratégie définie par les délégations régionales d'Action Logement.

**Le CEREMA** peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;

**L'ADEME** peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations des

programmes.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), BRGM, etc.

#### 4. Engagement de la Région

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par les programmes ACV et PVD.

Elle s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance des programmes ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La Région s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets des programmes compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Les communes du Creusot, de Montceau-les-Mines et de Montchanin ont été retenues par la Région Bourgogne-Franche-Comté pour intégrer le dispositif Centralité Rurale en Région (C2R).

#### 5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, les commerces, les artisans et les associations, de par leur impact sur l'emploi, l'environnement, la culture et le lien social, sont des acteurs incontournables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur interaction peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

### Article 9 – Gouvernance et pilotage du dispositif

L'EPCI signataire met en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme d'actions de l'ORT, en partenariat avec les communes signataires et l'Etat.

L'EPCI s'assurera de la bonne coordination des partenaires et dispositifs sur le territoire. Il a pour rôle de territorialiser, d'articuler et de faire converger ses objectifs dans un projet d'ensemble à l'échelle du territoire.

## 1. Le Comité de Pilotage stratégique de l'ORT

Le comité de pilotage est un organe clé du dispositif, avec pour objet le suivi de la démarche et la validation des évolutions, avant présentation des données et informations aux instances régionales et nationales des dispositifs Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain.

Sont systématiquement invités à ce comité de pilotage, les représentants des exécutifs des collectivités signataires, des services de l'Etat, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'Anah, d'Action Logement ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui de l'opération comme le Conseil régional.

Organisé et animé par la cheffe de projet PVD-ORT en lien avec les chefs de projets ACV, ce CoPil stratégique ORT siègera au moins une fois par an et a pour objectifs de :

- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) sur la base des outils de suivi ACV et PVD ;
- Étudier et valider les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Afin de garantir la bonne dynamique du projet, ses membres seront en contact permanent.

La cheffe de projet PVD-ORT en lien avec les chefs de projet ACV désignés, alimentent ce comité de pilotage à partir des éléments discutés préalablement en comité technique ORT et en particulier :

- Veillent en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifient l'avancement des dossiers, analysent les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établissent le tableau de suivi de l'exécution ;
- Proposent les évolutions des fiches orientations y compris les demandes d'ajout et de suppression.

### **Composition du Comité de pilotage stratégique ORT :**

Le comité de pilotage stratégique est piloté par le président de la CUCM, en lien avec les Maires du Creusot, de Montceau-les-Mines et de Montchanin et le préfet de Saône-et-Loire.

Celui-ci est composé à minima des responsables ou de leurs représentants des instances suivantes :

- Les services de l'Etat impliqués dans le projet
- La Communauté Urbaine le Creusot Montceau
- La Ville du Creusot
- La Ville de Montceau-les-Mines
- La Ville de Montchanin
- Le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté
- Le Conseil Départemental 71
- La Banque des Territoires
- La délégation territoriale de l'ANCT
- L'ANAH
- Action Logement
- La CCI
- La CMA
- L'UDAP

Ce comité de pilotage peut être ponctuellement élargi en fonction des thématiques abordées, et des experts pourront être conviés tels que l'ADEME, le CEREMA, l'EPF, les bailleurs sociaux et tout autre organisme pouvant être partie prenante du projet.

Par ailleurs si le besoin s'en fait ressentir, des associations comme des associations d'entreprises, de commerçants, ou d'habitants d'un quartier peuvent être invitées à participer à ces comités de pilotage.

## 2. Le Comité Technique ORT (CoTech)

Ce comité Technique est organisé par la cheffe de projet PVD ORT en lien avec les chefs de projet ACV.

Il est composé à minima des DGS des communes signataires, de la DDT 71 et de la sous-préfecture. En fonction des points à l'ordre du jour, différents partenaires techniques et financiers pourront être invités.

Ce comité se réunira de façon formelle à minima une fois par an, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir le meilleur suivi possible des programmes.

Il aura pour objectif de :

- Rendre compte de l'avancée des projets à l'échelle des communes,
- Organiser les modalités de collaboration entre les communes, EPCI et partenaires,
- Evoquer les éventuelles difficultés rencontrées au cours de la réalisation de ce dispositif,
- Prendre en compte les différentes réflexions menées tant par les communes que par l'EPCI et les partenaires,
- Réaliser un point d'avancement de l'ORT (tableau synthétique de suivi),
- Etudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts fiches actions à proposer en CoPil Stratégique.
- 

## 3. Les Comités techniques locaux ACV et PVD :

**Le comité technique local, partenarial** dont les membres sont :

- Les représentants techniques des membres signataires de la convention,
- Les représentants techniques des partenaires financeurs et les partenaires locaux mobilisés en fonction de l'ordre du jour.

Il est coordonné par le chef de projet concerné et réuni, en tant que de besoin, pour :

- Suivre la mise en œuvre opérationnelle et l'évaluation du programme à l'appui des outils dédiés (plan d'actions, maquette financière, indicateurs d'avancement et de résultat)
- Echanger sur l'évolution des actions en cours et l'intégration de nouvelles actions,
- Préparer le comité technique ORT,
- Partager les informations sur les évolutions des dispositifs mobilisables (règlements financiers, appels à projets, etc.),
- Faire remonter les points d'arbitrage éventuels pour le bon déroulement du programme.

Dans le cadre du programme Petite Ville de Demain de Montchanin et des programmes Action cœur de Ville du Creusot et de Montceau-les-Mines, **les chefs de projets ACV désignés en lien avec la cheffe de projet PVD-ORT** alimentent le comité technique local et en particulier :

- Veillent en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifient l'avancement des dossiers, analysent les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établissent le tableau de suivi de l'exécution ;
- Mettent en place les outils d'évaluation et analysent les résultats des évaluations ;
- Proposent les évolutions des fiches orientations (actualisation, ajout, suppression).

## **Equipe projet**

Du fait de l'étendue des champs thématiques couverts par les programmes PVD et ACV et de la dimension transversale attendue, la mise en œuvre du programme implique un mode « projet » permettant la collaboration de différentes directions et de différents agents de la CUCM et des Villes de Montchanin, du Creusot et de Montceau-les-Mines.

Une équipe projet comprenant l'ensemble des compétences nécessaires à la réalisation du projet est donc constituée avec les services « ressource », pour le partage d'information et d'expertise, et les services « maître d'ouvrage » des actions suivies en propre par chaque direction ou chaque service entrant dans le cadre des programmes PVD et ACV.

## **Article 10 - Suivi et évaluation des programmes**

### **1. Calendrier**

Chaque action fera l'objet d'une évaluation en fonction de l'état d'avancement avec une mise à jour régulière, à minima une fois par semestre, sur l'outil collaboratif GRIST mis en place par l'ANCT.

### **2. Méthode**

Un tableau de bord de suivi des programmes est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par les chefs de projet PVD et ACV. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage.

D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

### **3. Objectif et questions évaluatives**

Les objectifs et indicateurs retenus sont tirés du référentiel d'évaluation fourni par l'ANCT, selon les 5 axes du programme Action Cœur de Ville. D'autres seront librement sélectionnés et propres aux problématiques locales.

Les dispositifs d'évaluation, articulés sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, feront l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Ils s'intégreront au dispositif national d'évaluation du programme national Petite Ville de Demain et Action Cœur de Ville.

## **Article 11 - Résultats attendus du programme**

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action (annexe 3) ainsi que dans le tableau récapitulatif des grandes orientations (article 4).

## Article 12 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant leurs chartes graphiques respectives pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

Les communes sont invitées faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville.

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec les programmes Action Cœur de Ville ou Petites villes de demain : logo ANCT/ACV – ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires »
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

## Article 13 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

Le programme PVD a été lancé le 1er octobre 2020 pour une durée de 6 ans, soit jusqu'en octobre 2026.

Les engagements des différents partenaires au titre du programme "petites villes de demain" sont effectifs à la date de signature du présent contrat, jusqu'à octobre 2026. Les programmes ACV1 ont été lancés en 2018 et prolongé par avenant ACV2 jusqu'en décembre 2026.

Les engagements des différents partenaires au titre du programme "ACV2" sont effectifs à la date de signature du présent contrat, jusqu'en décembre 2026.

**La présente convention vaut par ailleurs ORT telle que définie à l'article L. 303-2 du Code de la construction et de l'habitation et est conclue pour une durée 2 ans à compter de la date de sa signature.**

**Un avenant devra être établi au plus tard le 31 décembre 2026 pour prendre en compte les résultats de l'étude stratégique globale ORT et faire éventuellement évoluer les secteurs d'intervention de l'ORT, notamment par l'intégration de nouvelles communes.**

Au terme de cette convention ORT, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

#### **Article 14 – Evolution et mise à jour du programme**

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de pilotage.

C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

#### **Article 15 - Résiliation du programme**

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

#### **Article 16 – Traitement des litiges**

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Dijon à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Dijon.

Au Creusot, le

Les signataires :

**La Préfecture de Saône-et-Loire**

Le Préfet  
Yves Seguy

**La Communauté Urbaine Creusot Montceau**

Le Président  
David Marti

**La commune du  
Creusot**

La 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire  
Evelyne Couillerot

**La commune de  
Montceau-les-Mines**

La Maire  
Marie-Claude Jarrot

**La commune de  
Montchanin**

Le Maire  
Yohann Cassier

**La Banque des Territoires**

Le Directeur Régional  
Mathieu Aufauvre

**Action Logement**

Le Président du Comité  
Régional  
Sébastien Aujard

**Agence Nationale de  
l'Habitat**

**ANAH**

Monsieur le Préfet de  
Saône-et-Loire, délégué  
local de l'ANAH

Monsieur Yves Seguy

## **Sommaire des annexes**

Annexe 1 – Bilan ACV1 des communes du Creusot et Montceau-les-Mines

Annexe 2 - Présentation des secteurs d'intervention

Annexe 3 – Fiches actions

Annexe 4 – Tableau des orientations et actions croisées